



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

**Du 13 novembre 2023**

**PROCÈS VERBAL**

**in extenso**

**ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 11 décembre 2023**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

**PROCES VERBAL**

**de la Séance Plénière du 13 Novembre 2023**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :  
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

**La Secrétaire de séance désignée**

**Le Président du Conseil régional**

**Sophie WEBER**

**Alain ROUSSET**

## SOMMAIRE

### Séance plénière du 13 novembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,  
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
Secrétaire de séance : Madame Sophie WEBER

INTERVENTIONS DES EXPERTS AVANT LA SEANCE.....	5
INTERVENTION DE MADAME VALÉRIE MASSON-DELMOTTE .....	6
INTERVENTION DE MONSIEUR FRANÇOIS DUBET.....	27
INTERVENTION DE MONSIEUR AMBROISE FAYOLLE.....	45
INTERVENTION DE MONSIEUR GILLES BŒUF.....	48
INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN PISANI-FERRY .....	63
OUVERTURE DE LA SÉANCE INSTITUTIONNELLE, PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL .....	76
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	76
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2023.....	79
01 – NÉOTERRA .....	80
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES .....	87
02 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DU MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024.....	244
MOTIONS.....	245

\*\*\*\*\*

### **ANNEXES :**

P. 253

- Liste des Conseillers Régionaux
- Convocation et ordre du jour
- Amendements, Vœux, Motions
- Avis CESER
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération

Etaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie WEBER, PS), Laurence ROUÈDE (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Éric SARGIACOMO, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI à partir de 19h30 et ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean DIONIS DU SEJOUR, CI à partir de minuit), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Elodie BOURREL (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christian DEVEZE, CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe NAUCHE, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Armelle CASSIN, LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Fabien ROBERT, CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yves FOULON, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marc OXIBAR, LR), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN),

Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Didier DAMESTOY, ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Annick COUSIN, RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Louis PAGES, ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise BALLEET-BLU, RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandra DELIBIT, LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain BACHÉ, CEC), Yann RIVIÈRE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à David LABICHE, LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir à Marie COSTES, LR), Benoît TIRANT (PS), Stephane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine DERVILLE, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN)

Etaient représentés :

Gérard BLANCHARD (PS) ayant donné pouvoir à Jean-Louis NEMBRINI (PS)  
Florent BOUDIÉ (RE), ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE (RE)  
Sandrine CHADOURNE (RN) ayant donné pouvoir à Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN)  
Thomas CHEVALERIAS (LR) ayant donné pouvoir à Ronan NEDELEC (LR)  
Maryse COMBRES (ECOLO), ayant donné pouvoir à Christine SEGUINAU (ECOLO)  
Françoise COUTANT (ECOLO), ayant donné pouvoir à Nicolas GAMACHE (ECOLO)  
Benjamin DELRIEUX (PS), ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS (PS)  
Karine DESROSES (PS), ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET (PS)  
Karfa DIALLO (ECOLO), ayant donné pouvoir à Vital BAUDE (ECOLO)  
Delphine EYCHENNE (PS), ayant donné pouvoir à Maud CARUHEL (PS)  
Patrick GUILLEMOTEAU (PS), ayant donné pouvoir à Henri SABAROT(PS)  
Marie JARRY (CI), ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE (CI)  
Frédérique JOINT (RN), ayant donné pouvoir à Olivier GUIBERT(RN)  
Laurent LAMARA (RN), ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ (RN)  
Isabelle LARROUY (CEC), ayant donné pouvoir à Béatrice TARIOL (CEC)  
Marion LATUS (RN), ayant donné pouvoir à Éric SOULAT (RN)  
Jean-Philippe PLEZ (PRG), ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND(PR)  
Francis WILSIUS (PRG), ayant donné pouvoir à Elise LAURENT-GUEGAN (PRG)

Etaient absents :

Maïder AROSTEGUY (LR)  
Guillaume GUERIN (LR)  
Véronique HAMMERER (RE)

## INTERVENTIONS DES EXPERTS AVANT LA SEANCE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous sommes dans une journée un peu particulière avec une délibération ambitieuse, mais qui correspond au temps qui court ou au temps qui passe et à l'exigence d'action importante. On a souhaité que ce matin et ce début d'après-midi, nous puissions avoir des paroles d'experts, de scientifiques, pour que notre démarche politique puisse s'appuyer sur des points cruciaux de la lutte contre la transition climatique ou de son évaluation, de sa pertinence. Et je voudrais remercier Valérie MASSON-DELMOTTE d'entamer ces conférences ce matin. Vous étiez présidente du groupe 1 du GIEC. On vous entend beaucoup. On a souhaité vous entendre ici et je vous remercie beaucoup d'être venue ce matin pour exprimer ce que vous avez vécu et ce que vous soutenez dans ce défi de la transition. François DUBET vous succédera sur un angle qui est plutôt social, éducatif. Tout le monde et le rapport PISANI l'a montré, tout le monde mesure les enjeux sociaux, sociétaux, les enjeux de justice qu'il y a derrière ce défi de la transition. Bien entendu, un des défis que nous essayons de relever ici en région, mais pas que, est celui d'une régionalisation du défi de la transition climatique. Et nous aurons l'occasion à partir de 16h, 16h 30, de les analyser. Je vais de suite passer la parole à Valérie MASSON-DELMOTTE, en vous remerciant beaucoup, encore une fois, d'être parmi nous.

## INTERVENTION DE MADAME VALÉRIE MASSON-DELMOTTE,

**Mme MASSON-DELMOTTE.** - Bonjour. Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les élus, c'est un honneur pour moi d'être présente et dans cette intervention, je souhaite partager avec vous les points clés des récents rapports du GIEC, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, à échelle planétaire, pour faire le point sur l'état des lieux scientifique. J'ai un support visuel. Ce que je vais présenter n'est pas mon opinion personnelle, mais cela s'inscrit sur l'évaluation de l'état des lieux scientifique, donc une évaluation rigoureuse, collective, et dont les points clés ont été approuvés par les représentants de tous les pays. Donc cela constitue un socle scientifique reconnu par tous.

C'est l'une des figures du rapport de synthèse du GIEC qui montre, avec les codes de couleurs qui vont du bleu vers le rouge, un des indicateurs de l'état du climat, le niveau de réchauffement à la surface terrestre. Et vous voyez, par rapport aux évolutions futures, que même en cas de très fortes baisses d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il faut se préparer aux conséquences d'un climat qui va continuer à changer. Sur la base des politiques publiques qui sont aujourd'hui mises en place dans le monde, on est sur une trajectoire intermédiaire, qui est au milieu dans ce visuel, qui conduirait à dépasser un degré et demi en moyenne sur 20 ans au cours de la décennie qui vient au niveau planétaire, 2 degrés autour de 2050, et d'avoir un réchauffement planétaire entre 2 degrés et demi et 3 degrés en fin de siècle. Cela acte aussi l'échec de tenir les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Et, on va le voir, cela implique des risques croissants qui vont mettre en difficulté des enjeux de sécurité critiques pour l'eau, pour la biodiversité, pour les habitats. La bonne nouvelle, c'est que les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre très élevées sont aujourd'hui moins plausibles, du fait des politiques publiques, du fait de l'innovation technologique. Mais on ne peut toujours pas exclure un niveau de réchauffement planétaire de l'ordre de 4 degrés en fin de siècle si la réponse du climat est dans la plage la plus haute aujourd'hui évaluée. Et, donc, ce dont il s'agit, c'est des choix que l'on fait maintenant partout dans le monde, vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre, vis-à-vis des politiques de gestion de risques, d'adaptation. Et l'ampleur des changements associés à ces niveaux de réchauffement planétaire va affecter les générations d'aujourd'hui et les générations à venir.

Je m'appuie sur trois rapports spéciaux du GIEC, trois rapports complets publiés respectivement en 2018, 2019, 2021 et 2022, et cette synthèse qu'on a rendue en mars dernier et que je résume en trois mots : la gravité de la situation actuelle. Et je n'ai pas à vous le rappeler, compte tenu de ce qui a été vécu ne serait-ce qu'en 2022 dans cette région, cette gravité est visible. Le deuxième volet, c'est l'urgence à changer d'échelle par

rapport à des risques qui vont devenir de plus en plus difficiles à gérer, complexes. Le troisième volet, c'est la capacité à agir avec quelques éléments que je vais reprendre du rapport du Haut Conseil pour le climat rendu en juin dernier pour la France et dont le titre est « Acter l'urgence, engager les moyens ». Première partie, « où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ? » Deuxième partie, « Les futurs possibles ». Troisième partie « Comment accélérer l'action ». Je précise que le GIEC ne fait pas de recommandations. Il fait simplement une évaluation des leviers d'action et des implications de différents objectifs en termes de trajectoires compatibles avec ces objectifs.

On est, et vous le savez, dans la région comme partout dans le monde avec une action pour le climat qui monte en puissance, des émissions de gaz à effet de serre qui baissent en France comme dans une vingtaine de pays, même en tenant compte des importations, des politiques publiques dont on sait ce qui fonctionne et qui ont permis d'éviter plusieurs milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre chaque année dans le monde. Des progrès de la planification de l'adaptation et sa mise en œuvre, mais souvent fragmentée, réactive, qui ne prépare pas à faire face aux caractéristiques climatiques qui vont continuer à changer au cours des décennies à venir. Des politiques d'efficacité énergétique de réduction du gaspillage alimentaire qui fonctionnent. Et, dans le monde, même s'il y a des exceptions, un ralentissement de la déforestation nette. Donc, on a une action pour le climat qui monte en puissance, mais des flux financiers qui restent insuffisants. Et le rythme et l'ampleur des actions mises en œuvre encore insuffisants pour limiter les risques liés au changement climatique.

On va regarder les émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Elles sont d'abord dominées par l'utilisation d'énergies fossiles. Charbon, pétrole, gaz naturel, qui est du gaz fossile. Et cette partie-là a diminué au moment de la pandémie, a remonté. Le rythme d'augmentation est maintenant beaucoup plus faible que les décennies précédentes. Deuxième volet, les changements d'usage des terres, notamment la déforestation, qui est plutôt en légère diminution dans le monde. Et, enfin, une augmentation des émissions des autres gaz à effet de serre dans le monde, notamment liée à l'élevage et à l'utilisation d'engrais qui pèse lourdement sur les émissions de méthane avec les énergies fossiles et d'oxyde nitreux. Et un rappel par rapport à la situation française. On est dans le top 10 des pays qui ont le plus émis de dioxyde de carbone depuis la révolution industrielle. On a des émissions par habitant qui restent élevées, en moyenne supérieures à la moyenne planétaire quand on tient compte des importations. Et, dans le monde, les 10 % des ménages les plus émetteurs pèsent pour 40 % des émissions de gaz à effet de serre, avec une forte capacité à agir. Tandis que la moitié de la population mondiale, souvent dans des contextes hautement

vulnérables, avec un manque d'accès à des services de base, l'eau, l'éducation, la santé, l'énergie ne représente que 15 % des émissions de gaz à effet de serre avec un enjeu de coopération, d'accès aux technologies les plus performantes en lien avec les besoins de développement dans le monde.

Donc nos rejets de gaz à effet de serre conduisent à des niveaux de gaz à effet de serre qui continuent à augmenter dans l'atmosphère, qui piègent de la chaleur. Et, cette accumulation de chaleur entraîne le réchauffement de l'air qui peut contenir plus de vapeur d'eau. Le recul de tout ce qui est enneigé, englacé. On a mis l'accent sur cet aspect dans le One Planet polar Summit qui a eu lieu la semaine dernière, avec les conséquences sur l'approvisionnement en eau, du fait du recul de l'enneigement et des glaciers, avec également les conséquences pour la montée du niveau de la mer du recul des glaces sur les continents. Donc un réchauffement des surfaces continentales qui affecte, bien sûr, le vivant et le gros de la chaleur qui ne part plus vers l'espace qui s'accumule dans l'océan, donc qui contribue aussi à la montée du niveau de la mer et qui rend le réchauffement à ce jour irréversible, par cet effet d'accumulateur de l'océan. Je précise que, en ce qui concerne la montée du niveau de la mer, c'est un des aspects de l'état du climat où on observe une accélération, un rythme croissant, notamment depuis les années 1990, du fait, notamment, de la mise en mouvement du Groenland, de l'Antarctique, qui perdent 4 fois plus de masse, maintenant, qu'il y a une trentaine d'années.

Si on reprend le niveau de réchauffement à la surface de la Terre, vous le voyez cette fois-ci représenté en noir, sur les périodes les plus récentes, les dernières décennies, on a un rythme de réchauffement encore plus important que précédemment. Notre estimation est que l'intégralité de ce réchauffement est la conséquence des activités humaines. L'effet réchauffant des gaz à effet de serre est en partie masqué par l'effet refroidissant des particules de pollution. Donc, un effet parasol. Et, sur la période la plus récente, les derniers 10 ans, plus de gaz à effet de serre. En Europe, en Amérique du Nord, en Chine, moins de particules de pollution. Les deux facteurs ont joué dans le même sens, ce qui contribue à un réchauffement plus important. Aucun facteur naturel n'explique cette accumulation de chaleur. Par contre, à court terme, d'une année à l'autre, on a une modulation des tendances dues à l'influence humaine par cette variabilité naturelle. En 2023, un événement El Niño, à un moment où l'océan tropical ressort de la chaleur vers l'atmosphère. 2023 va être l'année la plus chaude enregistrée avec notamment des records de réchauffement. Septembre, octobre, entre l'année dernière et cette année. Donc, une situation avec des conséquences qui vont être spectaculaires, notamment dans les régions tropicales sur les mois à venir.

Si l'on regarde à l'échelle régionale, chaque hexagone est une région du monde. Ici, on est en Europe de l'Ouest, c'est l'acronyme anglais WCE. Donc tous les hexagones en rouge sont les régions où on observe des extrêmes chauds plus fréquents, plus intenses. Plus on a de pointillés, plus notre confiance sur le fait que ces événements extrêmes plus fréquents, plus intenses sont dus à l'influence humaine sur le climat augmente. C'est généralisé pour les extrêmes chauds au-dessus des continents. C'est aussi le cas pour les vagues de chaleur marine. Et ces événements extrêmes ont des effets directs, vous le savez, sur la santé, notamment par l'exposition à des températures qui empêchent une activité physique en extérieur lors des vagues de chaleur très intenses.

En vert, vous avez l'intensification des pluies extrêmes. Une atmosphère plus chaude peut contenir 7 % de vapeur d'eau en plus par degré de réchauffement. Ce qui fait que les mêmes tempêtes, aujourd'hui, qu'il y a une cinquantaine d'années peuvent donner lieu à des cumuls de précipitations plus importants. C'est observé pour les épisodes cévenols, c'est observé en Europe de l'Ouest et c'est très fort, l'influence humaine, notamment en Europe du Nord. Et, enfin, une atmosphère plus chaude vide plus rapidement les sols de leur humidité et elle transforme une période de manque de pluie en sécheresse agricole plus sévère du fait d'une atmosphère plus chaude. Et on a des effets couplés. Donc, quand les sols sont secs, on a surchauffe, on a plus de vagues de chaleur et on a également une augmentation des événements combinés chauds, secs et venteux, propices aux incendies, vous le savez, sur des saisons plus longues, des régions qui s'étendent et avec une intensité plus forte. Dans le monde, on a à peu près 3 milliards et demi de personnes qui sont dans des contextes hautement vulnérables. La région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement exposée aux conséquences des sécheresses, avec les maisons construites sur les sols argileux, aux conséquences de la montée du niveau de la mer avec l'érosion du littoral, mais elle a une capacité à agir beaucoup plus grande que dans des régions qui ont des revenus beaucoup plus limités, des vulnérabilités sociales beaucoup plus grandes. Et ces communautés très vulnérables dans le monde, souvent, ont très peu contribué au réchauffement planétaire à ce jour, ce qui montre aussi les enjeux de justice climatique qui sont très présents et, notamment, qui font l'objet de négociations, actuellement, sous l'angle des pertes et dommages, où les pays les plus touchés demandent des mécanismes de reconstruction post-catastrophe dans le cadre de l'influence humaine sur le climat.

On observe également une généralisation d'impacts graves et de pertes et de dommages. C'est-à-dire que les capacités de gestion de risques d'adaptation sont dépassées. Cela concerne des situations de pénuries d'eau graves, comme on en a eu en 2022 en France, des effets négatifs sur certains rendements, sur certaines productions, y compris activités de

pêche, aquaculture ou rendement d'élevage. On a également des effets multiples sur la santé et le bien-être. D'où l'importance de relier les réflexions sur les politiques de santé publique et de climat. Donc, l'hyperthermie notamment liée aux conditions très chaudes, mais aussi, en cas d'inondations, les maladies infectieuses. Lorsque les personnes sont déplacées, que ce soient pour des inondations ou des incendies ou qu'il y a des dommages aux infrastructures, des enjeux pour la santé mentale qui sont importants. Et, aussi, dans certaines régions du monde, des effets sur la malnutrition.

Lorsqu'on a des dommages graves en particulier par les ouragans de forte intensité, dont la proportion augmente, ou les pluies intenses, on a des dommages aux infrastructures, notamment dans les villes, qui vont persister pendant longtemps et qui affectent l'activité économique. Et puis, enfin, on a des effets multiples sur le vivant, la biodiversité des écosystèmes, avec la moitié des espèces étudiées qui se déplacent, sur terre comme en mer, des mortalités de masse, notamment en France. Donc, on a une forte augmentation des mortalités d'arbres, des dépérissements de forêt et on perd les services que nous rendent ces écosystèmes. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, l'accroissement des forêts en France captait à peu près 7 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Cette proportion est maintenant divisée par deux, du fait de l'effet de conditions chaudes et sèches sur l'accroissement des forêts qui est limité. On a également des mortalités de masse en mer. Je pense au phénomène de blanchiment de coraux qui vont être marqués, cette année, avec le phénomène El Niño, mais aussi en Méditerranée, les dégradations des gorgones et d'autres écosystèmes dans un climat qui se réchauffe. Il faut retenir que l'on est déjà devant des impacts graves qui concernent toutes les régions du monde, qui sont dû à des combinaisons de multiples conditions physiques, des extrêmes, des tendances graduelles, attribués à l'influence humaine sur le climat et qui vont s'accroître avec chaque incrément de réchauffement supplémentaire.

En ce qui concerne l'évolution du climat, les futurs possibles vont dépendre de ce que nous allons faire, globalement, dans le monde, en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Et, le point clé à retenir, c'est que le facteur dominant du réchauffement futur ce sont les émissions futures de CO<sub>2</sub> et notamment la quantité de combustibles fossiles cumulés que l'on va brûler. Ce sera le facteur déterminant du réchauffement à venir. Ici, vous avez la relation entre cumul des émissions de CO<sub>2</sub>, en bas, depuis la révolution industrielle et, en haut, le niveau de réchauffement entre maintenant et 2050. La chose importante à retenir c'est que, quand on atteindra des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux activités humaines à zéro net, il n'y aura pas de réchauffement supplémentaire dans l'état actuel de nos connaissances. Donc, ce qui compte, ce n'est pas l'inertie du climat pour le niveau de réchauffement

planétaire, c'est l'inertie des infrastructures. Vous mettez en place un système de chauffage thermique : quelle sera sa durée de vie ? Un véhicule thermique, sa durée de vie ? Des investissements dans des énergies fossiles, leur durée de vie ? C'est ça qui fait l'inertie des émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement qui en résulte. Dernière chose, aujourd'hui la végétation, les sols et l'océan, absorbent chaque année la moitié de nos émissions de CO<sub>2</sub>. Donc, ce sont des puits de carbone qui nous rendent un service majeur. Dans un climat plus chaud, l'océan plus chaud se mélange moins bien. Il rentrera un peu moins de carbone et la végétation va être contrainte, notamment par les conditions chaudes et sèches qui peuvent limiter la photosynthèse. Donc là, c'est uniquement à horizon 2050, en cas de fort réchauffement. Typiquement deux degrés ou plus. On va perdre en efficacité de ces puits naturels de carbone. Cela veut dire que notre marge de manœuvre se réduit d'autant pour limiter le réchauffement. Et, par exemple, dans les sols gelés de l'Arctique, qui contiennent deux fois plus de carbone que l'atmosphère, on en perd un quart par degré de réchauffement supplémentaire, pour vous donner un ordre de grandeur.

Donc c'est la même chose que la figure du départ, avec les barres bleues et rouges, en version scientifique. Vous avez d'abord les trajectoires possibles d'émissions de gaz à effet de serre. Cela balaie tout ce qu'on trouve dans la littérature scientifique, économique. Des trajectoires intermédiaires, en jaune, qui ressemblent aux politiques publiques actuellement mises en œuvre dans le monde si on les agrège. Des émissions qui baissent dans les pays développés, qui augmentent dans les pays émergents et en développement. Et, au niveau planétaire, qui stagnent quelques décennies avant de baisser lentement. La trajectoire jaune. Cette trajectoire jaune implique un cumul des émissions de CO<sub>2</sub> qui augmentent tout au long de ce siècle, un peu moins vite en fin du siècle, et donc un réchauffement qui se poursuit. Une dérive du climat tout au long de ce siècle.

Pour bien comprendre ce que veut dire atteindre deux degrés au niveau mondial en 2050, qu'est-ce que cela veut dire pour la France ? Cela veut dire qu'avec trois degrés en France, on a une amplification au-dessus des continents par rapport à la moyenne planétaire. Trois degrés de réchauffement en France en 2050, cela veut dire que l'année record jamais enregistrée, qui était 2022, avec des vagues de chaleur intense, les problèmes d'approvisionnement en eau et tout le reste, ce sera l'année moyenne. Dans le climat des années 2020, on avait 10 % de chances que ce soit même pire que 2022. On aurait pu avoir une année encore plus intense. L'enjeu, pour les politiques publiques c'est, à horizon 2050, ans, se préparer aux conséquences de trois degrés de réchauffement en France et les événements record qu'on n'a jamais connus, correspondant à ce climat-là, aux alentours de 2050. Par ailleurs, en cas de forte baisse des émissions dans le monde, et c'est possible, on

va le voir, avec les trajectoires en bleu foncé ou en bleu clair, si cela est mis en place, dans ce cas-là, on aurait un effet au bout d'une vingtaine d'années et on aurait une stabilisation du réchauffement planétaire dans la deuxième moitié de ce siècle. Et, donc, c'est la marge de manœuvre qui est importante et qui est là pour aller au-delà des politiques publiques déjà mises en œuvre.

Un demi-degré de plus ou de moins, quand on regarde les caractéristiques climatiques moyennes, plus on monte le curseur au niveau planétaire, plus on monte le curseur pour la température moyenne en France comme dans les autres régions du monde. C'est la carte du haut. Plus le curseur monte au niveau planétaire, plus on a une intensification du cycle de l'eau et de sa variabilité, avec une tendance à avoir moins de précipitations sur toute la partie méditerranéenne, toute la partie sud de l'Europe, notamment en été dans cette région. Et, enfin, plus le curseur monte, plus on augmente la température la plus chaude, donc les records de chaud en intensité et en fréquence. Plus on va avoir une baisse graduelle de l'humidité des sols dans toutes les régions, au milieu, qui apparaissent en jaune. Donc notamment l'Amazonie, le sud de l'Afrique, tout le tour de la Méditerranée, les grandes plaines américaines, l'Amérique centrale. Là, c'est vraiment un mécanisme d'aridification. On a une baisse graduelle de l'humidité des sols. Et, enfin, même dans les régions qui s'aridifient, une augmentation des pluies les plus intenses chaque année, le jour de pluie le plus intense. Et c'est pour ça que la chose à retenir, c'est un cycle de l'eau plus intense, plus variable, une augmentation de l'occurrence de saisons et d'événements très humides et très secs comme une des conséquences du réchauffement planétaire.

Et puis, moi, je parle toujours de l'héritage qu'on va laisser à long terme. Et une partie de cet héritage à long terme va être la montée du niveau de la mer. 20 centimètres de plus depuis 1900. On aura une montée équivalente, donc 20 centimètres de plus, à horizon 2050, quoi qu'on fasse. À l'horizon de la fin de ce siècle, il y a un facteur deux de montée du niveau de la mer entre les trajectoires de très fortes baisses ou de très fortes hausses d'émissions de gaz à effet de serre. 50 centimètres à un mètre. Et la courbe en pointillés, c'est si les processus aujourd'hui mal compris, qui peuvent conduire à des instabilités d'écoulement, notamment de l'Antarctique, se réalisent, quelle est la trajectoire associée à une probabilité d'occurrence difficile à évaluer, mais qui serait une trajectoire de risque maximum. Qu'est-ce que cela donne. Et vous voyez qu'on ne peut pas exclure plus de 1,5 mètre de montée du niveau de la mer, dans ce cas, à horizon 2100. Cela va dépendre de ce qui va se passer du côté de l'Antarctique et du côté du Groenland.

Donc, on a déjà acté, par les émissions passées de gaz à effet de serre, un mètre de montée du niveau de la mer à horizon 2300. Les émissions à venir, de ce siècle, peuvent

acter un mètre à horizon de 2100, voire plus tôt. Et, donc, on a cet enjeu considérable parce que les mesures pour faire face à la montée du niveau de la mer demandent une planification à long terme. On peut faire des enrochements, restaurer des milieux naturels, mais en cas de forte hausse du rythme de montée du niveau de la mer, ce ne sera plus viable. On a des infrastructures de limitation de risques, type digues, type barrières de protection, comme à Venise ou à Londres, qui sont chères, mais qui ont des limites et qui peuvent donner un faux sentiment de sécurité et continuer à avoir des infrastructures dans des zones qui, ensuite, seraient exposées à la montée du niveau de la mer et ses conséquences. Les seuls leviers d'action qui enlèvent les risques, c'est d'arrêter de construire dans les zones qui sont et seront exposées à la montée du niveau de la mer et de planifier un repli stratégique, notamment pour les infrastructures névralgiques comme les services publics. La montée du niveau de la mer, cela va être des inondations chroniques à marée haute, une forte augmentation des records de niveaux marins lorsqu'on a des tempêtes de forte intensité, et puis l'érosion du littoral.

On va aussi toucher à des enjeux majeurs pour la santé, notamment sur le nombre de jours par an où les conditions de température et d'humidité exposent les individus à un risque mortel. C'est déjà le cas plusieurs jours par an dans les régions tropicales et plus le niveau de réchauffement planétaire monte, plus on augmente le nombre de jours et le nombre de régions concernées. Donc des limites à l'activité physique en extérieur, à la productivité, au travail en extérieur également. Et, dans tous les cas, dans toutes les régions, même les régions arctiques, on va avoir une augmentation des risques de mortalité liée à la chaleur. Mais vous voyez qu'ils ne dépendent pas seulement du niveau de réchauffement planétaire, mais aussi des investissements dans les systèmes de santé, dans la planification de l'adaptation. Donc le fait de lutter contre les îlots de chaleur en ville, d'avoir des îlots de fraîcheur d'aménager les lieux de travail, les lieux de repos, permet aussi de contenir l'augmentation de ces risques.

Pour chaque incrément de réchauffement supplémentaire, on augmente aussi les impacts sur les écosystèmes. Là, c'est le nombre d'espèces étudiées qui seront exposées à des conditions de températures potentiellement dangereuses. Uniquement l'effet température, pas le reste, sans tenir compte des déplacements d'écosystèmes. Cela concerne un ensemble d'espèces, notamment les espèces endémiques qui n'ont pas de capacité à se déplacer. Et, à retenir, des risques en cascade liés à la dégradation des écosystèmes et des pertes de fonctions et de services qu'ils nous rendent. Donc des enjeux pour les ressources, pour la santé. Et une des réponses, c'est bien sûr toutes les approches de conservation,

protection, restauration des écosystèmes qui réduisent les eaux de pression et accompagner les déplacements d'espèces au maximum pour renforcer leur résilience.

Si l'on regarde les écosystèmes terrestres, on voit qu' on a une forte augmentation des risques de dommages liés aux incendies. Vous l'avez connue dans cette région en 2022. L'été dernier, au Canada, l'intensité des feux de forêt a conduit à rejeter dans l'atmosphère, en un été, l'équivalent de deux ans d'émissions de gaz à effet de serre de tous les Canadiens. Donc on voit bien les enjeux qui sont présents et les enjeux de capacité de réponse pour contenir des incendies, même dans des régions éloignées des habitations humaines.

On a des enjeux également importants d'augmentation des pénuries d'eau, de mortalité d'arbres et donc de pertes de carbone de ces écosystèmes qui nous rendent ce service majeur de stockage de carbone. À retenir : anticiper les limites dures, c'est-à-dire l'eau qui sera disponible dans les cours d'eau en été, notamment ceux qui sont approvisionnés actuellement par le stockage et le déstockage de la neige et des glaciers qui va disparaître. C'est anticiper les limites dures sur la quantité de biomasse disponible par rapport aux multiples pressions sur l'utilisation des terres. Et, enfin, c'est anticiper aussi les limites sur les réponses qui s'appuient sur les écosystèmes. Maintenant, on en a un potentiel très large, il y a une large panoplie, mais si on ne limite pas le réchauffement planétaire, on va perdre ce potentiel d'action, donc on sera plus contraint sur les réponses que l'on peut déployer.

Pour chaque incrément de réchauffement supplémentaire, certains risques pour la production alimentaire vont s'aggraver. Avec les pratiques actuelles, sans adaptation supplémentaire, vous avez en violet les zones où on s'attend à des baisses de rendement de la production de maïs. J'ai pris cet exemple-là, en haut. Et, en bas, vous avez une estimation des risques de pertes en potentiel de prises de pêche. C'est déjà observé dans les régions tropicales, en Méditerranée. Vous voyez que l'on est là sur des enjeux majeurs. Du côté de l'Arctique, le recul de la glace de mer va bouleverser les écosystèmes. On a des contradictions entre les différentes projections sur le potentiel de prises de pêche et c'est un facteur de conflits croissant sur les concurrences entre les pêcheries pour aller se positionner dans ces régions où on a un potentiel qui n'est pas autant diminué que sous nos latitudes ou dans les tropiques. Et en termes de sécurité alimentaire, parce que j'ai vu que votre région a une réflexion importante sur le système alimentaire au niveau mondial, ce qui ressort, c'est que plus le niveau de réchauffement augmente plus on menace la sécurité alimentaire. Mais celle-ci, elle dépend profondément des choix socio-économiques. Et si on a une maîtrise de la croissance démographique, si on sort, notamment, les petits exploitants de la pauvreté, si on réduit les inégalités, si on renforce la résilience des systèmes de

production à faible émission, si on préserve le foncier agricole, on peut réussir à limiter les risques liés au réchauffement planétaire. Par contre, tous les choix opposés les exacerbent. Et une des situations à fort risque c'est une partie importante de la population mondiale à revenus élevés qui augmente sa consommation, notamment de viande, d'huile végétale. Cela exerce une pression croissante sur l'utilisation des terres partout et cela vient menacer la sécurité alimentaire d'une manière extrêmement importante.

Sont à retenir, pour l'Europe, quatre risques majeurs. Les risques associés aux extrêmes chauds, donc pour la santé humaine, mais aussi pour l'état des écosystèmes et leur santé. Les risques de perte de rendement agricole, avec tous les enjeux de mutualisation de risques. Les risques de pénurie d'eau, d'abord au sud et puis aussi à l'ouest de l'Europe. Et, là, on ne parle pas simplement des risques pour l'humidité des sols, mais on parle aussi des risques économiques associés à des cours d'eau avec un débit très bas, comme on a vu dans la vallée du Pô ou la vallée du Rhin. Et je crois qu'en Allemagne, les faibles débits du Rhin ont entraîné une perte d'activité économique à peu près à hauteur de 1 % du PIB. Vous voyez l'ordre de grandeur tout à fait considérable. Et puis, enfin, un ensemble de risques d'inondations donc par pluies extrêmes et ruissellements par débordements de cours d'eau, lorsqu'on a des saisons plus humides. Et, enfin, tous les risques d'inondations littorales. Ces risques sont encore plus exacerbés sur les petites villes, notamment les régions d'Outre-mer françaises. Et je fais aussi référence, par exemple, sur la situation de pénurie d'eau, à la situation de Mayotte, où on voit bien que le manque d'eau affecte toute l'activité économique agricole et la santé d'une manière extrêmement grave, actuellement.

On voit bien que l'adaptation va être indispensable, avec des enjeux de solidarité. Mais elle ne sera pas suffisante et, si on ne réduit pas massivement les émissions de gaz à effet de serre, de plus en plus, on aura des risques extrêmement complexes et difficiles à gérer, qui vont toucher à des enjeux majeurs de sécurité humaine. Donc, accélérer l'action, c'est notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En rouge, vous avez l'extrapolation des politiques publiques actuellement mises en œuvre dans le monde et cela implique, en gros, une stagnation, je vous l'ai dit tout à l'heure, des émissions mondiales de gaz à effet de serre pendant quelques décennies. En vert et en bleu, vous avez les trajectoires compatibles avec l'accord de Paris sur le climat, qui impliquent une baisse de l'ordre d'un quart à 45 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre pendant cette décennie. On aura bientôt la COP 28 qui va réactualiser l'inventaire global de l'accord de Paris qui s'appuiera sur ces éléments de connaissance et les promesses réactualisées des différents pays, sachant que l'Agence internationale à l'énergie, en septembre dernier,

anticipe qu'on aura atteint le pic des énergies fossiles dans les années à venir et une baisse lente, mais pas encore suffisante par rapport au rythme nécessaire.

Trois grands leviers d'action pour aller beaucoup plus loin, parce qu'il est techniquement possible de diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en répondant aux besoins humains : l'innovation technologique, la maîtrise de la demande, efficacité et sobriété. Et le fait de s'appuyer au maximum sur les écosystèmes, avec les solutions dites « fondées sur la nature ». Et la déclinaison pour la France, c'est d'arriver à construire sur la réussite qu'on a eue en France, avec une baisse, depuis les années 70, notamment avec une électricité bas carbone. Une baisse depuis les années 90 et ces dernières années sur l'empreinte, même en tenant compte des importations, avec cet enjeu d'arriver à doubler le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre qui est vraiment l'enjeu pour mettre en cohérence l'accord de Paris, les engagements européens et les engagements français. Et, dernier volet, chaque levier d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou s'adapter peut présenter des coûts bénéfiques ou des effets indésirables sur d'autres objectifs de développement durable. Cela offre tout un portfolio possible pour que, dans chaque contexte, en fonction des choix, des aspirations que vous avez, vous puissiez au maximum tirer parti de ces bénéfices annexes, notamment, par exemple, en matière de santé publique.

Je ne vais pas vous faire tout le panorama des leviers d'action, mais entre ce qui est disponible maintenant, aujourd'hui, qui est mûr, qui peut être déployé, on l'a analysé sous l'angle du système énergétique, avec les enjeux de résilience, d'un côté, donc les options d'adaptation, y compris de l'efficacité de l'utilisation en haut et, après, les options de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Donc, ce n'est pas une feuille de route, ni pour la France ni pour la région. C'est simplement une évaluation factuelle du potentiel, c'est la taille de la barre et du coût associé des investissements, c'est le code de couleurs associé à chaque barre. Vous voyez un potentiel très important dans le monde sur les énergies renouvelables, mais aussi la géothermie, l'hydroélectricité, le nucléaire. Un petit potentiel avec un coût élevé cette décennie sur le captage et stockage de carbone avec, également, le besoin de rupture pour pouvoir décarboner d'autres secteurs. Et, donc, les investissements dans la recherche, le développement, cette décennie. Pour, par exemple, pouvoir décarboner des mobilités lourdes ou l'industrie lourde, avec ces leviers d'action qui ne sont pas encore disponibles maintenant. Si on prend le système alimentaire, on a beaucoup de convergences entre l'adaptation à un climat qui change et ce qui permet de stocker plus de carbone ou réduire les émissions. C'est là où penser adaptation et atténuation a vraiment besoin d'être pris de manière systémique avec des solutions qui

s'appuient sur la préservation des écosystèmes, le stockage de carbone dans les sols. Mais aussi des leviers d'action sur une alimentation saine et durable avec, également, des leviers d'action en termes d'efficacité. Et j'ai souligné là où on peut gagner en termes de santé publique : meilleure qualité de l'air, alimentation qui respecte les préconisations nutritionnelles pour vivre longtemps et en bonne santé, santé des écosystèmes.

Si l'on prend les villes et les infrastructures, on a des enjeux, bien sûr, d'aménagement, liés à l'eau, liés aux îlots de chaleur et le besoin d'infrastructures vertes dans les villes. Et, sous l'angle bâtiments et transports, ce qui est très frappant, c'est qu'il n'y a pas qu'une seule solution qui ressort, mais qu'il y a un bouquet d'actions, notamment les mobilités actives, les transports en commun, des véhicules très efficaces, l'électrification de véhicules légers, qui font partie des leviers d'action. De même que tout ce qui permet d'éviter des demandes de mobilité avec le potentiel de gagner, notamment, sur le confort thermique été-hiver et, pour la santé, par le développement des mobilités actives.

Sur l'industrie et les déchets à court terme, ce sont vraiment des leviers d'action, d'efficacité, d'économie circulaire. Les ruptures ne sont pas encore disponibles complètement, elles sont à construire avec ce que je soulignais tout à l'heure. Et puis, enfin un dernier volet, à l'angle de la solidarité, tous les leviers d'action de mutualisation de risques, d'élargir les filets de protection sociale à l'adaptation au changement climatique, tous les systèmes d'alerte précoce de services climatiques qui sont extrêmement importants et qui sont des leviers d'actions qui peuvent être mobilisés à l'échelle régionale, notamment.

Je vous rappelle qu'en France, il y a à peu près 9 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par an. On sait ce qui pèse le plus. Sur les mobilités, ce sont les véhicules thermiques et les avions. Sur l'alimentation, ce sont notamment les protéines animales. Sur le logement, c'est notamment le chauffage au gaz et au fioul. Et puis les services publics, y compris territoriaux, représentent quasiment une tonne et demie d'émission de CO<sub>2</sub> équivalent par personne et par an. Donc, les actions qui sont menées, structurantes, sont importantes pour soutenir la réduction de l'empreinte carbone individuelle. Et si l'on regarde à l'angle de l'empreinte carbone personnelle, l'enjeu c'est de construire des stratégies qui rendent accessible à tout le monde des styles de vie sobres en carbone, avec un angle d'efficacité, de sobriété, de maîtrise de la demande. Et, au sens des rapports du GIEC, la sobriété, c'est un ensemble de mesures, de pratiques, qui évitent des demandes en énergie, en matériaux, en usage des terres et en eau, tout en assurant le bien-être de tous. Dans le respect des limites planétaires. Et, sous cet angle-là, il y a trois grands leviers d'action : ce qu'on évite et ce qu'on remplace et ce qu'on améliore. Je vais donner trois exemples. Éviter, par exemple, des déplacements longues distances en avion a un effet extrêmement important. Remplacer,

par exemple, des déplacements en voiture individuelle par des transports en commun ou remplacer des protéines animales par des protéines végétales produites localement, ce sont des potentiels importants. Avec tout l'enjeu de la restauration collective, en particulier. Et puis, c'est notamment toutes les aides qui rendent accessible la possibilité de substituer des pompes à chaleur à des systèmes de chauffage fossiles couplés à de la rénovation énergétique. Sur tous ces leviers d'action, vous le voyez bien, on a cet enjeu de rendre accessibles ces styles de vie sobres en carbone avec des enjeux d'équité, de reconversion de métiers, de transition juste, en s'appuyant au maximum sur les bénéfices en termes de qualité de vie et en termes de santé. Et, dans le monde, les investissements importants nécessaires pour déployer ces leviers d'action, leur coût, il est inférieur au bénéfice simplement en termes de santé publique, d'amélioration de la qualité de l'air. C'est assez impressionnant de voir cet aspect-là. Mais l'enjeu est d'arriver à dégager et réorienter les financements pour investir dans ces infrastructures qui vont permettre de rendre accessibles des styles de vie sobres en carbone, et en évitant la mal-adaptation. Donc, c'est un point extrêmement important. Devant l'urgence, parfois, de la gestion de risques liés aux extrêmes climatiques, on a parfois envie d'aller très vite. Donc, l'important c'est de renforcer la capacité d'adaptation, d'éviter d'exacerber les vulnérabilités sociales, de renforcer les services des écosystèmes, de tenir compte de l'équité actuelle et future, sur chaque action d'adaptation. D'éviter des effets de verrouillage c'est derrière tout ce qui permet de conserver les pratiques actuelles qui, à terme, devront être transformées. Et une mal-adaptation. Donc, comment faire en sorte, au contraire, de faciliter les transformations des normes, des pratiques, des comportements, pour une adaptation réussie. Et, donc, arriver à définir localement ce que sera pour vous une adaptation efficace, la suivre, le mesurer. Arriver à éviter une mal-adaptation, cela demande une réflexion et des outils qui n'existent pas encore complètement aujourd'hui.

Je termine avec ce schéma qui illustre que l'on a déjà perdu des opportunités. On a déjà acté un réchauffement important. On va vers un monde un degré et demi plus chaud au cours de cette décennie. Les enjeux qui sont devant nous, c'est que chaque choix peut vous permettre de réduire les expositions, les vulnérabilités face à un climat qui change. Et, donc, limiter les risques, renforcer l'adaptation. Chaque choix peut soit verrouiller des pratiques émettrices de gaz à effet de serre ou, au contraire, faciliter le fait de les réduire. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas que les enjeux, bien sûr, climat, mais qu'il y a toutes les autres crises. Les crises liées aux conflits, les crises liées aux pandémies, les crises liées à l'inflation. Et cette difficulté à réussir à tenir le cap, face à d'autres urgences, de ces enjeux de transformation, sur le fond, en ayant bien en tête les implications à long terme, c'est-à-dire le

type de société, le type d'écosystème qui sera là dans quelques décennies avec, vraiment, ces enjeux de soutenabilité.

Je termine avec l'enjeu de changer d'échelle. Vous l'avez souligné aussi dans la réflexion pour la Région, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre. Donc l'enjeu de changer d'échelle, c'est éviter d'atteindre des limites dures à l'adaptation donc des crises, des pertes et dommages et l'escalade des coûts associés. C'est s'appuyer au maximum sur les bénéfiques. Une action bien pensée pour le climat. Améliorer la qualité de l'air, la qualité de vie, le confort thermique, la sécurité alimentaire, les revenus des agriculteurs. La santé, le bien-être. Et cela demande aussi, et c'est, je pense, l'enjeu de vos dialogues, sur la base d'éléments factuels, de réconcilier des intérêts, des valeurs, des visions qui peuvent être divergents, pour construire des résultats que vous percevrez et qui seront perçus comme équitables et justes. Et, donc, ce sont vraiment des enjeux de politiques publiques intégrées qui mettent en priorité les questions d'équité, d'inclusion de transition juste, en évitant la mal-adaptation.

Moi, j'ai essayé de faire ma part en mettant à votre disposition ces connaissances scientifiques. Et tout ce qui va permettre le partage de connaissances fait partie des leviers d'action pour construire ces transformations essentielles. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup, merci de ce partage de connaissances. Un moment de questions. Qui souhaite interroger Madame MASSON DELMOTTE ? Je vais prendre une première série de questions.

**M. CHAGNIAT.** - Merci pour votre intervention. J'avais deux questions. Je vais essayer d'être assez rapide. La première, vous nous avez indiqué que, effectivement, le niveau de développement économique a un impact proportionnel à l'émission de gaz à effet de serre. L'accroissement de la population mondiale, également. Nous avons, par le passé, l'exemple de la Chine qui, en 70 ans, de 1950 à ce jour, a subi un accroissement par 3 de sa population. Avec un pays en voie de développement donc avec un phénomène de rattrapage au niveau de sa production sur des énergies qui sont très polluantes avec pas mal de charbon. Sur l'avenir, est-ce que, dans vos projections, vous intégrez également, par exemple, je pense que oui, que l'Afrique subsaharienne, notamment, va tripler de population aux environs de 2100 et, nous le souhaitons, bien sûr, va se développer économiquement, également, ce qui va générer un surcoût important ? Est-ce que vous intégrez ça dans vos scénarii, dans tous les scénarii systématiquement ou alors dans certains seulement, plus que d'autres ? C'est la première question. Par ailleurs, concernant le rattrapage, vous disiez que, selon les sources d'énergie, vous avez un impact sur les gaz à effet de serre dans les politiques qui vont être mises en place, plus ou moins important. Si on ne parle que des

énergies renouvelables, l'éolien, le photovoltaïque, le nucléaire, comment, puisque, a priori, ils sont sans émission de gaz à effet de serre ou très peu, expliquer les différences d'impact ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - On essaye d'avoir de vraies questions.

**Mme MARIE-REINE SCIARD.** - Je vais être courte et je vais emboîter le pas à mon prédécesseur sur la question, en l'occurrence, de l'enjeu de transformation qui nous occupe aujourd'hui. Ma question va être directe. Vous semble-t-il, Madame DELMOTTE, pertinent qu'aujourd'hui, des propositions de politiques publiques écartent les énergies renouvelables intermittentes du mix énergétique, donc l'éolien et les parcs photovoltaïques au Sol, qualifiés de « productions imprévisibles, non pilotables et disqualifiables par insuffisance » ?

**M. BACHÉ.** - Est-ce que cela condamne, ce que vous avez dit, le développement des pays qui sont en retard par rapport au nôtre ?

**Mme MASSON-DELMOTTE.** - La première chose, c'est que l'on observe dans le monde une relation entre le PIB par habitant, donc le niveau de revenu, et les émissions de gaz à effet de serre. Mais, sur ces dernières années, on observe un découplage croissant, comme je l'ai dit, sur une vingtaine de pays, avec un PIB qui augmente et des émissions de gaz à effet de serre qui diminuent notamment par des investissements qui permettent de décarboner les usages courants, en particulier de l'énergie, mais aussi éviter la déforestation et agir dans chacun des secteurs d'activité.

Par ailleurs, il y avait une question qui portait sur la démographie. Donc on est dans une stabilisation démographique dans beaucoup de régions du monde et, quand on regarde les déterminants des émissions de gaz à effet de serre, c'est bien sûr l'évolution de la population, mais, surtout, l'évolution de la structure de la consommation par personne et, là, il faut bien comparer les émissions par habitant où, par exemple, aux États-Unis on va être à 15 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par personne et par an sur le territoire. Plus de 20 dans les pays du Golfe et autour de 7 ans en Chine ou dans beaucoup de pays européens. Et, donc, on voit bien, aussi, que, à niveau de vie quasiment équivalent, les choix stratégiques qui sont faits permettent d'assurer ce niveau de vie en décarbonant. Dernier volet, quand on regarde du côté de la Chine, on est plutôt sur une stagnation récente, un Carbon Brief qui est un blog britannique spécialisé sur les questions d'énergie anticipe, comme d'autres observateurs, le fait que la Chine a atteint son pic d'émissions actuellement. Elle avait promis avant 2030 et ce sera peut-être 2024, notamment parce avec l'augmentation des capacités renouvelables installées. La Chine a installé plus de photovoltaïque en un an que le reste du monde depuis

toujours. Ce qui permet de répondre à la demande d'énergie et donc déplace des utilisations d'énergies fossiles, notamment charbon, en Chine.

Quand on regarde sur d'autres pays à croissance rapide, notamment l'Inde, qui tire à la hausse les émissions mondiales sur la dernière décennie, l'attente qui est exprimée du côté de l'Inde c'est vraiment l'attente d'accéder le plus rapidement possible aux technologies les plus propres notamment les brevets qui protègent les technologies permettant de produire toutes les formes d'énergie bas carbone pour pouvoir le déployer rapidement. Sachant que le fardeau en termes de qualité de l'air, du côté de l'Inde, est atroce, actuellement, en ce moment. C'est vraiment de l'air quasiment empoisonné que respirent les habitants des grandes villes, qui exercent une pression très forte sur les gouvernements.

Il y avait une question qui portait sur les renouvelables. Moi, je ne fais juste que donner des éléments factuels. Dans le monde, ce qu'on a noté dans les rapports du GIEC, c'est une baisse des coûts, une augmentation des capacités installées. Je vous invite à aller regarder le récent rapport de l'Agence internationale à l'énergie qui est encore plus récent qui date du mois dernier qui souligne le potentiel très important, notamment dans le monde, sur le photovoltaïque, qui assure actuellement plus d'investissements que les énergies fossiles. Et, après, on a des enjeux qui sont propres au potentiel, aux capacités de chaque secteur avec, également, tout l'enjeu des capacités de stockage pour pallier l'intermittence des énergies fossiles. Et, pour la France, il me semble que ce qui fait référence ce sont les scénarios prospectifs RTE, qui misent actuellement sur un renouvellement de la capacité nucléaire, mais qui ne sera pas déployée avant 2035-2040, au mieux. Et, par rapport à la demande d'électricité bas-carbone avant cela, une forte montée en puissance de la capacité renouvelable. C'est comme cela que, moi, je le retiens.

**Mme DEWAELE.** - Merci, Madame, pour votre passionnante intervention. Je voulais savoir par rapport à la protection des écosystèmes sur laquelle vous avez beaucoup insisté, ce que vous pensez des compensations qui sont proposées lors de la destruction d'espaces naturels pour la mise en place de grands projets qui continuent à se développer malgré l'orientation qui devrait être faite.

**Mme MASSON-DELMOTTE.** - Souvent, le terme de compensation est utilisé pour deux choses différentes. Sur les émissions de gaz à effet de serre, on a un marché du carbone où on peut éventuellement, quand on prend l'avion, par exemple et qu'on émet du CO<sub>2</sub>, acheter des crédits carbone. Il y a un ensemble d'enquêtes sur les dernières années qui ont été rendues qui montrent la faiblesse de ce dispositif vraiment grave, parfois, destiné à protéger des milieux naturels, d'ailleurs, mais qui fonctionne extrêmement mal et qui est peu crédible. Le deuxième volet, sur les écosystèmes, les actions dites de compensation. Il faut poser la

question à des spécialistes de la biodiversité des écosystèmes, dont je ne suis pas, moi, mais, ce que je comprends, c'est quand on détruit des écosystèmes qui hébergent toute une diversité biologique, notamment, par exemple, avec des arbres anciens et des zones humides anciennes. C'est très compliqué d'assurer un écosystème similaire par des actions d'intervention, de construction de nouvelles zones humides ou de plantation de jeunes arbres qui n'offriront pas les mêmes fonctions et les mêmes services.

**M. ELOPHE.** - Merci pour votre présentation. Vous avez parlé d'élevage comme étant un désastre pour notre planète, mais vous avez occulté qu'avec l'élevage bovin, on limite le réchauffement, car les prairies pâturées sont de véritables puits de carbone. Alors, ne trouvez-vous pas que votre position est trop ferme sur l'élevage, compte tenu de l'enjeu de souveraineté alimentaire, régionale, nationale et planétaire ?

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Merci, Madame, pour votre présentation. On a bien retenu les lignes fortes, décarbonation, sobriété, adaptation. Notre question va porter sur l'adaptation et notamment l'adaptation à la modification de la pluviométrie dans notre région. La modification, c'est que le volume est à peu près stable, mais que la répartition des pluies a bougé et, par rapport à l'alternative entre soit faire des réserves de substitution, collinaires, notamment, soit admettre une certaine déprise agricole et donc une importation de biens alimentaires, quelle est votre position ?

**M. ROBERT.** - Merci beaucoup d'être avec nous. Ce matin, vous étiez intervenue sur la nécessité de mieux sensibiliser les jeunes dans les programmes scolaires à toutes ces questions-là. Je voudrais savoir, de ce point de vue, si, selon vous, les discours, les présentations qui sont faites, dès l'école, pas simplement chez nos lycéens, mais dans les écoles, les collèges, les lycées, dans les manuels, aujourd'hui, sont, de votre point de vue scientifique, suffisantes. À mon avis, c'est un sujet, aussi, qui engage l'avenir

**M. COSTE.** - Est-ce que vous envisagez, au niveau du groupe d'experts, de pouvoir faire une descente d'échelle, peut-être régionale, peut-être infra, pour permettre d'avoir une lisibilité, auprès de l'ensemble de nos concitoyens, un peu plus grande ? Nous avons eu l'occasion de le faire au Département de la Corrèze pour notamment approcher les questions d'eau et d'autres sujets en la matière. C'est quand même certainement intéressant, mais cela aurait une valeur bien plus forte si c'était fait au travers du groupe d'experts.

**Mme MASSON-DELMOTTE.** - La première question portait sur la pluviométrie et, à mon sens, ce qui est vraiment important, c'est de s'appuyer sur les projections climatiques disponibles régionales, de sorte à concevoir une stratégie qui soit la plus résiliente possible et qui regarde, notamment, les éventualités c'est-à-dire les situations les pires et faire en

sorte d'anticiper pour que cela puisse fonctionner. Donc vous parliez en fait d'une pluviométrie à peu près constante, mais, comme on a, en Europe de l'Ouest, la variabilité des courants marins et des vents qui module d'une décennie à l'autre très fortement la quantité de précipitations, on ne peut pas exclure d'avoir même des situations de baisse de précipitations hivernales. Et, donc, la question est, dans ce cas-là : quel est le levier de résilience ? Dans le fait d'anticiper et de se préparer à ce qui peut nous arriver dans les prochains 20 ans, je pense que c'est important de regarder l'ensemble de ces scénarios, y compris ce qu'on appelle, dans notre jargon, des « trames narratives ». Donc, on prend les scénarios climatiques et on regarde les configurations qui seraient associées au risque maximum et on s'interroge sur ce qui est mis en place pour assurer la résilience et puis, après, les scénarios médians, que vous décriviez.

Sur la partie mécanismes d'utilisation de l'eau, capacité de stockage d'eau de différentes formes, je ne suis pas hydro-climatologue mais, par contre, ce que j'ai bien compris, c'est l'enjeu d'avoir une trame de référence, y compris en tenant compte de l'augmentation de l'évaporation, de la transpiration, tenir compte des questions de qualité de l'eau. On a notamment des blooms d'algues, de substances toxiques sur des eaux en surface. Donc il faut déterminer comment en tenir compte pour éviter de se trouver dans des situations de dégradation de la qualité des eaux stockées en surface. Et puis tenir compte, aussi, des enjeux d'équité dans la répartition de l'eau. C'est-à-dire déterminer qui en bénéficie et qui n'en bénéficie pas. Avec une attention particulière, je pense, à porter aux activités de maraîchage qui sont souvent peu intégrées dans ces dispositifs et particulièrement fragiles. Et je précise que le Haut Conseil pour le climat fait actuellement un rapport sur les enjeux liés à l'agriculture, multiples. En première ligne par rapport aux impacts d'un climat qui change. Pour mettre sur la table, à l'échelle nationale, des éléments factuels.

Une autre question portait sur les pratiques d'élevage. On a, bien sûr, des activités, notamment en France, qui font partie des pratiques les plus durables, notamment les systèmes de polyculture, élevage, dont on sait qu'ils permettent d'augmenter le stockage de carbone dans les prairies et qui sont extrêmement importants à préserver. Quand on regarde l'évolution des pratiques alimentaires, ce que l'on voit également, c'est une augmentation de l'importation de viande d'autres pays, très forte, qui n'est pas produite dans les meilleures conditions. Et, donc, cela pose la question d'une réflexion d'ensemble sur une alimentation plus saine parce qu'en France on a une consommation de protéines animales qui est plus élevée que les recommandations nutritionnelles. Cela renvoie à une politique de santé publique pour les meilleures pratiques alimentaires associée à des actions pour privilégier les meilleures pratiques de production et renforcer leur résilience.

Il y avait également une question sur les programmes scolaires. Je suis donc scientifique du climat, de formation physicienne, et je ne peux qu'exprimer ma très grande préoccupation de la faiblesse de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre au lycée. Cela a été vraiment le parent pauvre de la réforme du lycée qui fait qu'on perd notamment une formation par l'expérimentation qui est très importante sur la démarche scientifique, remplacée par une sorte de culture générale en terminale d'humanités scientifiques qui n'est pas la même chose que la compréhension de la rigueur et de la démarche scientifique. Et, sur des enjeux santé, biodiversité, climat, je pense que c'est vraiment très grave, l'affaiblissement de la formation en sciences de la vie et de la terre au lycée. Au-delà de cela, on a eu des programmes d'enseignement qui ont été mis en place notamment dans le tronc commun de terminal, mais force est de constater que c'est enseigné de manière très hétérogène, que beaucoup d'élèves n'ont pas un socle de connaissances solides à l'issue du lycée. Et je pense que cela mériterait vraiment une réflexion approfondie. Ce que les régions pourraient faire, par exemple, c'est conduire des questionnaires, à destination des lycéens volontaires, qui permettent d'évaluer le socle de connaissances et les idées reçues fausses. De sorte à pouvoir mesurer, finalement, y compris pour le contexte régional, ce qu'on n'arrive pas à transmettre dans le cadre actuel de la formation initiale. Mais, souvent, on a tendance à mettre la charge mentale sur le climat sur les plus jeunes et je préfère toujours insister sur le fait que les plus jeunes n'ont pas les leviers d'action. S'il y a une éducation aux enjeux climat, c'est très important de montrer les leviers d'action, mais c'est encore mieux d'avoir des projets concrets qui montrent que les adultes et les adultes à des fonctions de responsabilités sont dans l'action, notamment pour surmonter ce qu'on décrit parfois comme l'éco-anxiété des plus jeunes qui est souvent liée à une compréhension assez fine du décalage entre ce qui serait nécessaire et ce qui est réellement mis en œuvre.

Et puis, la dernière question portait sur la descente d'échelle. Le mandat du GIEC est vraiment une évaluation à grosses mailles, comme vous le disiez, à vocation planétaire. C'est complété par des instances différentes comme les hauts conseils climat ou l'équivalent aux échelons nationaux, qui regardent de manière plus fine les politiques publiques mises en œuvre, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et peuvent faire des recommandations. Avec un rôle, je pense, extrêmement important des groupes régionaux d'experts climat comme vous l'avez mis en place dans la région, comme certains Départements ou certaines villes les mettent en place, et qui permettent d'avoir de la même manière des éléments factuels qui peuvent nourrir le dialogue et éclairer les politiques publiques en restant à la place des scientifiques qui ne se substituent pas, bien sûr, au rôle des élus.

**Mme WEBER.** - Merci pour la présentation. On oppose souvent lutte contre le changement climatique et accompagnement de ses conséquences. Nous pouvons convenir ensemble qu'il ne faut pas les opposer, mais où doit-on placer le curseur pour les collectivités et que doit-on prioriser ? Merci.

**Mme TARIS.** - Vous avez, parmi les risques majeurs, parlé de l'économie liée à la pénurie d'eau. J'aimerais que vous développiez un peu ce sujet parce qu'effectivement nous savons à quel point les industries sont grandes consommatrices d'eau et les stations nucléaires aussi. Enfin, comment peut-on d'un côté privilégier un certain type d'économies et d'activités industrielles, tout en sachant qu'il y a ce déséquilibre ?

**Mme MASSON-DELMOTTE.** - Pour moi, ce qui est essentiel, c'est de penser ensemble, construire une économie décarbonée, se projeter, qu'est-ce que c'est qu'une région Nouvelle-Aquitaine nette zéro émission de CO<sub>2</sub> en 2050. Qu'est-ce que ce sera ? À quoi cela ressemblera ? Quels seront les emplois ? Comment on va se déplacer, comment on va se nourrir. Comment on va vivre, comment va se loger. Quelles seront les opportunités économiques et ça pour moi c'est vraiment la priorité. C'est-à-dire construire une nouvelle économie. Et si ça n'est pas fait, si on n'engage pas résolument un cap clair de décarbonation, on n'aura pas des conditions stables, solides pour les acteurs économiques, pour les acteurs industriels. Et le risque, c'est d'être dans une situation où on va importer des biens de consommation courante performants qui auront été construits en Chine ou aux États-Unis. Et ce côté-là est vraiment fondamental. À côté de cela, il faut déterminer comment on intègre, dans tous les aspects des décisions, le fait de réduire les émissions de gaz à effet de serre fortement. C'est quasiment de moitié sur une décennie, vraiment les réduire très fortement, tout en pensant la résilience et l'adaptation à un climat qui change. Et vous aviez posé la question spécifique des risques liés à la gestion de l'eau. Aujourd'hui, ce qui prélève le plus d'eau, en été, dans les cours d'eau, c'est l'irrigation. Et, donc, la question eau, énergie, industrie, alimentation, est intimement liée et demande à être abordée dans son ensemble pour construire une vision d'un développement qui soit résilient même dans les situations aiguës de manque en les anticipant en étant prêt et pas simplement en gestion de crise après crise.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup. Je crois que tout le monde a reçu des réponses. Je prends le point sur le questionnaire pour les lycéens. Si Jean-Louis était là, il aurait sûrement validé cela. Je ne pense pas qu'il soit besoin de présenter François DUBET. On lui a aussi passé commande dans son domaine d'excellence, d'expertise, d'analyse scientifique, un peu sur l'état de la société, et notamment sur ce qui, par rapport à la compétence lycées de la Région ou formation de la Région, a trait à l'ascenseur social, à la poursuite des études, aux

obstacles, etc. Je pense que, même si beaucoup d'entre nous sommes nourris des recherches en sociologie de François DUBET, il était intéressant, y compris par rapport à ce qu'a dit Madame MASSON-DELMOTTE sur le plan de l'équité, de la justice. Une société qui respire.

## INTERVENTION DE MONSIEUR FRANÇOIS DUBET

**M. DUBET.** - Je vous remercie. D'abord, grâce à vous, je ne vais pas être l'intervenant le plus pessimiste. Donc c'est pour moi quand même très agréable. Mais, évidemment, je vais intervenir sur un point qui n'est pas essentiel dans les problèmes de mutation du climat, mais qui a quand même un petit air de famille avec ce que vous avez évoqué.

Je veux dire que ce que nous vivons aujourd'hui, dans la période, c'est quand même le renversement d'un mouvement historique qui fait qu'on découvre que la science, la technologie, l'industrie ont des effets destructeurs pervers et qu'il faut changer d'abord de manière de raisonner. Ce qui n'est pas simple. De la même façon, quand on regarde le rapport du CESER, on découvre qu'une certaine manière, une certaine façon de faire solidarité, État providence, ne marche pas tant que cela. Les inégalités se multiplient, se développent et donc nous sommes quand même dans ce moment où nos façons de penser changent. Et, en particulier, si on pense sur la solidarité, moi, j'ai le triste privilège d'avoir l'âge où la solidarité c'était uniquement le partage des richesses. Et, aujourd'hui, la solidarité c'est le partage des richesses, mais c'est aussi le partage des sacrifices, si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit. Il faudra consommer moins, vivre autrement, etc. Donc, vous allez me dire que tout ça est un peu loin de nos affaires scolaires, mais je crois que non. Ce n'est pas si loin que cela de nos affaires scolaires. Parce que l'hypothèse que je voudrais défendre aujourd'hui, le thème que je voudrais développer, c'est que je crois que nous sommes au bout d'un cycle de notre histoire scolaire. Depuis les années 60, nous avons pensé que la grande politique scolaire, c'était la massification scolaire et nous avons pensé qu'ouvrir l'école, développer l'éducation, allonger les études, c'était au fond l'Alpha et l'oméga des politiques scolaires. Et j'ai le sentiment, qui est un peu fondé, quand même, sur des études françaises, mais pas seulement, que nous sommes au bout de cette affaire parce que, pour parler comme les sociologues, les effets négatifs, les effets pervers de cette vague sont en train de nous retomber dessus exactement, d'ailleurs, comme nous avons découvert que les effets d'un certain type de développement économique nous revenaient dans la figure. Ce qui est très compliqué dans cette affaire, c'est que cela suppose de changer de politique scolaire, mais que nous avons toujours ce réflexe. Et on le voit d'ailleurs dans les documents qui consistent à dire que si cela ne marche pas, il faut en faire encore plus. Il y a quelque chose d'un peu étrange. Comme si on disait que le pétrole produit beaucoup d'oxyde de carbone, mais que si on a encore plus de pétrole peut-être que cela ira mieux. Sur l'école, on est souvent dans ce réflexe disant « allongeons les études, encore plus d'études... » Je regarde dans le rapport du CESER cette chose assez amusante, mais qui

est anecdotique, où le CESER se félicite de ce que l'Aquitaine ait 1,5 de plus de bacheliers qu'elle ne devrait, mais 1,5 point d'étudiants en moins, ce qui est perçu comme une catastrophe. Or, tout ça est un peu étrange d'une certaine façon. Donc, je voudrais essayer de dire les problèmes que nous pose ce qui est à mon avis aujourd'hui le moment scolaire auquel nous sommes confrontés. C'est-à-dire qu'on ne peut plus continuer à avoir comme équivalent de toute politique scolaire l'allongement des études, l'ouverture des études, ce qui ne me rend pas très populaire, évidemment, dans mon milieu, en disant cela puisque, comme tous les milieux, on pense que plus il y a d'étudiants plus il y a de profs et plus c'est bien, etc.

Qu'est-ce qui est en jeu aujourd'hui ? Je crois que ce qui est en jeu, c'est ce que j'appelle « l'emprise scolaire ». C'est le fait que, quand on y réfléchit, c'est extrêmement étrange, nous avons confié à une institution, l'école, le monopole du tri des individus et le monopole de la définition du mérite des individus, ce qui est unique dans l'histoire de l'humanité de dire qu'une institution a le monopole du tri des gens, de la définition de leur valeur, et a le monopole de la définition de leur mérite. Ce qui n'a jamais existé à cette échelle. Je veux dire que, naguère, il y avait ceux qui faisaient des études et d'autres qui avait d'autres manières de se faire trier qui n'était pas justes, du tout, d'ailleurs. Mais l'école n'avait pas le monopole de cette affaire. On connaît les chiffres de la massification. Je vais aller très vite, évidemment. Le nombre de bacheliers a explosé entre 70 et aujourd'hui, multiplié par 4. Je signale d'ailleurs que plus le nombre de bacheliers augmente, plus le taux de succès augmente. Ce qui est très étrange, d'ailleurs. On aurait pu dire que l'on augmentait le nombre, mais que l'on allait resserrer. C'est une politique d'ouverture, ce n'est pas une politique de sélection scolaire du tout. Le nombre d'étudiants était de 2 millions d'étudiants en 98, et on frôle les 3 millions 25 ans après. Donc, vraiment, le système s'est considérablement massifié. Le continuum bac plus trois bac moins trois s'est complètement imposé. On a 50,3% de diplômés du supérieur en France chez les 25-34 ans, ce qui est supérieur au taux des États-Unis et à la moyenne de l'OCDE. Donc on a véritablement ouvert le système scolaire. Cela a été notre politique scolaire, je dirais, de droite et de gauche, pendant quelques dizaines d'années. Pourquoi a-t-on fait ça ? Je crois, d'abord, parce qu'on a eu une expérience heureuse de la massification. Je suis bien placé pour en parler parce que je suis né au moment où la massification s'est amorcée et où c'était incroyable. C'est-à-dire que l'on multipliait le nombre de diplômés, mais que le nombre de diplômés restait très inférieur au nombre d'emplois qualifiés offerts par le marché du travail. Donc c'était plus facile d'avoir des diplômes pour avoir des emplois de mieux en mieux payés, ce qui a installé, d'ailleurs, ce thème très étrange qu'on retrouve toujours, de l'ascenseur social. Mais ce n'est pas que l'ascenseur social montait tellement, mais c'est que

l'immeuble s'est levé. Il suffisait de passer le bac. Une anecdote pour détendre l'atmosphère, le bac le plus rentable sur le marché du travail a été le bac de juin 68 que tout le monde a obtenu sans le passer. C'est-à-dire que c'était scolairement le plus discuté, mais économiquement le plus rentable, parce que ce qui fait la valeur d'un diplôme ce n'est pas ce qu'on sait, c'est évidemment la valeur relative des diplômes dans le tri du marché et du marché du travail. Cela a créé cette espèce de nostalgie française où l'on pourrait recommencer à retrouver ce climat incroyable où les portes de l'école s'ouvrent et où cela paye et où, au fond, tout le monde gagne, plus ou moins.

Plus au fond, je crois que la massification a reposé sur trois grandes promesses. Une promesse de justice sociale. On ouvre les portes de l'école, c'est plus juste. Les destins sociaux n'écrasent plus les individus. Chacun peut jouer sa chance. C'est l'égalité des chances qui devient le grand modèle de justice sociale. Et je vous ferai remarquer, d'ailleurs, qu'aujourd'hui, quand on parle d'inégalités, les gens pensent moi inégalités de conditions qu'inégalités des chances d'accéder aux conditions. C'est très étrange. Il y a 50 ans, vous disiez « inégalités sociales » et on disait les « gens qui vivent bien, les gens qui vivent mal ». Aujourd'hui, on vous dit plutôt « des gens qui n'ont pas les mêmes chances de réussir ». En tout cas, on a changé de modèle et c'est une promesse de justice qui a été faite. Deuxième promesse, qui n'a jamais été discutée, ou quasiment jamais discutée, c'est la promesse du capital social, c'est-à-dire que plus les individus sont diplômés, scolarisés, plus ils sont économiquement efficaces, plus ils vont gagner d'argent. Donc c'est un capital qui va immédiatement se transformer en richesse individuelle pour les plus diplômés et en richesse collective, puisque, plus il y a des diplômés, plus l'économie est efficace, plus cela marche, etc. Quand vous discutez que les économistes, on ne peut même pas en discuter. Cela va de soi. C'est la croyance élémentaire. Et puis, la troisième promesse de l'école a été la promesse démocratique. C'est-à-dire que plus on ouvre l'école plus l'école émancipatrice aura d'influence, plus les enfants seront ouverts, cultivés, intelligents, critiques et plus les valeurs démocratiques vont triompher. Donc on gagne en termes de justice sociale en termes d'efficacité économique et en termes de valeurs démocratiques. Ce sont les promesses auxquelles on croit toujours, d'une certaine manière, et c'est bien d'y croire. On y croit toujours. Et, d'ailleurs, ce qui me frappe toujours, c'est que, dès qu'on a un problème, on dit « que fait l'école ? » L'attachement aux valeurs, « que fait l'école ». Il y a toujours l'idée que l'école doit nous sauver. Je veux bien croire qu'elle doit nous sauver, mais il faudrait quand même qu'elle fasse un effort pour ça et peut-être qu'on lui demande ce qu'elle peut faire plus que ce qu'elle serait censée faire et qu'elle ne peut pas véritablement faire. Donc, à mon avis, si on veut réfléchir aujourd'hui sur les problèmes d'éducation, il faut se placer dans une conception qui ressemble au fond à celle du virage que nous imposent les changements

climatiques. Se dire que la manière dont nous avons fonctionné est en train de piétiner, de se retourner contre nous-mêmes. Et je vous montrerai que cela peut avoir des effets même très négatifs qui nous obligent probablement à faire autre chose.

Premier point, la première déception, c'est que l'école, la massification scolaire, a élargi complètement l'égalité d'accès aux études. Aujourd'hui, un enfant d'ouvrier qui a le bac n'est plus le héros de son quartier, et tant mieux. L'égalité d'accès a explosé, mais l'égalité de parcours s'est plutôt maintenue, voire creusée. C'est-à-dire que l'on accède à un système, mais on n'accède pas aux mêmes bacs, aux mêmes options, aux mêmes formations. Et les inégalités qui étaient, au fond, dominantes entre ceux qui sont rentrés au lycée, à l'université, et ceux qui n'y rentraient pas se sont déplacées. Maintenant, elles se jouent à l'intérieur même du système scolaire et les destins sociaux, qui font que le petit Mauriac allait au lycée parce qu'il était né pour aller au lycée, que le petit docker de Bacalan n'allait pas au lycée parce qu'il était né pour ne pas aller au lycée, ont été remplacés par des inégalités de parcours. Ils prennent le départ de la même compétition. Et, que le meilleur gagne. Et, à la fin, le meilleur, c'est le meilleur d'avant. Et le moins bon, c'est le moins bon d'avant, sauf que c'est dans leur parcours que cela va se jouer, par un mécanisme très simple à comprendre d'agrégation de petites inégalités. C'est-à-dire que vous rentrez dans la même compétition, mais vos parents sont un peu moins portés à vous aider, vous êtes dans un collège un peu moins bon, vous faites la filière un peu moins bonne et, à la fin, ces « un peu moins » finissent par faire que polytechnique c'est toujours pour les mêmes et le lycée professionnel, c'est toujours pour les mêmes. Mais cela ne s'est pas produit de la même façon, ce qui crée évidemment beaucoup de frustration, beaucoup de déceptions, et qui explique qu'il arrive que les écoles flambent, quelques fois, dans des épisodes un peu chauds. Parce que, au fond, il y a une promesse qui n'est pas véritablement tenue. À cette inégalité de la demande, au fond, des parcours s'ajoute une inégalité de l'offre. Parce que, derrière un décor d'école parfaitement homogène, on sait bien que l'école n'est pas aussi parfaitement homogène que cela, que le prix des études n'est pas aussi homogène que cela, que la formation d'un bac plus 5 de haut niveau, c'est à peu près 650 000 à 700 000 euros et la formation de quelqu'un qui sort avec un bac pro c'est 150 000 euros. Donc, la redistribution se fait quand même toujours un peu à l'envers dans le système scolaire ou cela redistribue. Aujourd'hui, je prends un exemple qui est toujours un peu désagréable. Malgré les financements qui sont mis dans les REP plus, un collège de peut plus coûte toujours moins cher qu'un collège chic de centre-ville que je ne nommerai pas, à Bordeaux, parce que les profs sont plus anciens, plus agrégés, les équipes sont plus stables, il y a plus d'options, etc. Donc, à la fois, il y a des inégalités sociales, mais les inégalités de l'offre ne sont pas complètement négligeables. Toujours est-il qu'aujourd'hui ce qui est un grand changement et une grande déception, c'est

que les stratégies familiales sont des stratégies inégalitaires. Il faut quand même le dire très simplement. À partir du moment où, à cause de l'emprise scolaire, vous êtes convaincu que le destin social de vos enfants est fixé par le niveau scolaire qu'ils auront à 16 ans, plus personne ne donne dans le romantisme. On va choisir les meilleures écoles, les meilleurs établissements et on commence à observer aujourd'hui, même, le choix de la meilleure école maternelle. J'entendais ce matin de pub de la Matmut disant aux gens « votre fille a 5 ans, commencez à choisir votre appartement dans le quartier du bon lycée ». C'est de l'humour, ce n'est pas de l'humour ? À mon avis, si je fais confiance aux statistiques, ce n'est pas de l'humour, ce n'est pas du tout de l'humour. D'une certaine manière, plus vous avez d'emprise scolaire, plus vous avez des stratégies inégalitaires qu'il ne s'agit pas de condamner. Si vous êtes convaincus que le destin social de vos enfants se joue à l'école, vous choisissez la filière européenne, l'Allemand plutôt que l'espagnol, le collège privé plutôt que le collège public. Chacun joue sa carte. Et c'est un peu compliqué ce qui fait d'ailleurs que, pas dans cette assemblée, évidemment exceptionnellement vertueuse, mais dans le reste de la population on peut très bien être indigné par les inégalités scolaires tout en choisissant obstinément les inégalités qui vous arrangent pratiquement.

C'est une formidable déception et la massification scolaire, d'une certaine façon, si on voulait porter un jugement d'ensemble, a fonctionné comme une contre-réforme. C'est-à-dire que vous ouvrez le système, ce qui crée un appel d'air et un sentiment évidemment de justice et de légitimité, mais, dans le fonctionnement du système, vous maintenez des inégalités qui font que les gagnants sont toujours les mêmes, les perdants à peu près toujours les mêmes. Sauf, et c'est un changement, sur lequel je voudrais insister, que les perdants ont le sentiment d'être un peu responsables de leur défaite. Pendant ce temps, je voudrais le rappeler, le taux d'élèves en échec précoce, c'est-à-dire par exemple à l'entrée en sixième, c'est à peu près un quart des élèves dont on peut considérer qu'ils ont de très grandes difficultés en lecture en calcul et en écriture. Difficultés si grandes que leur avenir scolaire est à peu près oblitéré, ce taux ne bouge pas. On n'a pas du tout progressé là-dessus. On est on est indigné par le fait que les enfants de classe moyenne de Marmande ne puissent pas aller au lycée ou à la l'université à Bordeaux, ce qui m'indigne, moi aussi, mais le fait qu'un quart des gamins ne sachent pas vraiment lire cela ne fait pas la une des magazines. Or, sans être prophète, je peux vous dire que les conséquences de ces lacunes-là seront bien plus grandes que ce que vous pouvez évidemment imaginer. Ce que je dis là évidemment n'est pas une singularité française. Tous les pays qui sont pris dans ce mécanisme ont à peu près les mêmes processus

Deuxième promesse, c'est « le diplôme ça paye, le tri scolaire ça paye, la qualification scolaire ça paye, c'est bon pour l'enrichissement des individus, les plus diplômés gagnent plus, et c'est bon pour l'enrichissement de la collectivité ». C'est un peu plus compliqué que ce que je viens d'évoquer, qui est assez banal, au fond, le tri scolaire qui remplace les destins sociaux. Le diplôme paye. Il vaut mieux être diplômé que pas diplômés. C'est évident. Les plus sélectifs des diplômes continuent à fonctionner comme des rentes, grosso modo. C'est dur à obtenir, mais quand on les a c'est à peu près tranquille. Mais cela ne permet pas de dire ce que j'entends souvent « puisque les plus diplômés gagnent plus si tout le monde était très diplômé, tout le monde gagnerait plus ». Parce que ce qui fait la valeur d'un diplôme, ce n'est pas sa valeur absolue, c'est sa rareté relative. Excusez-moi de dire ça, mais je trouve souvent dans la littérature politique ce genre d'affirmation. « Puisque les plus diplômés s'en sortent mieux, si tout le monde l'était, tout le monde s'en sortirait ». Et non. Parce que ce qui fait la valeur des diplômes, c'est sa rareté relative. En France, on a un poids du diplôme qui est relativement important puisque les diplômés du supérieur gagnent 50 % de plus que les bacheliers et à peu près deux fois plus que les sans diplôme. Donc c'est bien d'avoir des diplômes. Mais, contrairement à ce qu'on pouvait penser, le seuil d'efficacité est très tardif, il est à bac plus 5. Cela commence à payer tard et de plus en plus tard. Donc cela coûte de plus en plus cher et à la collectivité et aux individus et, surtout, le niveau de diplôme ne compense pas la spécialité. Ce qui joue surtout c'est la spécialité plus que le niveau. Bac plus trois, en quoi ? Tout cela est plutôt bien et cela conforterait, au fond, la promesse de la massification scolaire. Sauf que, évidemment, le sort des non-diplômés se dégrade mécaniquement parce que le fait de ne pas avoir de diplôme quand 80 % de la population a le bac, si vous ne l'avez pas, ce n'est pas simplement une lacune scolaire, c'est un quasi-handicap personnel. Cela veut dire que vous êtes incompetent. Cela veut dire que vous n'êtes pas « normal » d'une certaine façon, puisque 80 % de vos camarades ont le diplôme. Et le non-diplôme devient un stigmate. Donc c'est un jeu où il n'y a pas que des gagnants. Les très diplômés gagnent, les non-diplômés perdent tout dans cette affaire. Et, au milieu, évidemment, le lien est extrêmement relâché. Le temps de conversion d'un diplôme en emploi ne cesse de s'allonger puisqu'un étudiant sur 2 qui sort à bac plus 3 d'une filière générale de l'université aura une activité dans un domaine qui n'a aucun rapport avec sa formation. Donc, il va consacrer plusieurs années quelques fois à convertir un niveau académique en activité professionnelle en mobilisant évidemment les réseaux sociaux, la famille, les copains, les associations, tout un tas de ressources qui font que cet imaginaire du diplôme qui devient immédiatement un emploi marche très en haut. En bas, évidemment, ne marche pas. Et, au milieu, marche plutôt de moins en moins. Je rappelle d'ailleurs que l'on a quand même plus de 20 % des jeunes qu'on appelle des « NITE » qui ne sont ni en

emploi, ni en études ni en formation, qui ont un bac plus. Cela ne protège pas du tout de l'exclusion.

Donc, on est pris dans un mécanisme où, au fond, la massification scolaire engendre un sentiment de déclassement permanent. Parce que, pour obtenir la même position sociale que celle de vos parents, il vous faut 3 à 4 années de plus pour avoir au bout du compte le même rendement social. Ce qui est évidemment perçu comme une chute. Ma mère était institutrice avec le bac, il me faut faire 5 années d'études pour avoir le bac, le même boulot que ma mère. Je me suis « fait avoir », d'une certaine manière. J'ai été déclassé. « J'aurais dû avoir plus, etc. » Vous avez là-dessus un mécanisme de déclassement. La bonne nouvelle là-dessus, c'est que l'on assiste à une revanche des formations courtes professionnelles. Aujourd'hui, une formation courte professionnelle paye mieux qu'une licence en lettres ou sciences humaines. Je ne devrais pas dire ça ayant enseigné longtemps en Lettres et Sciences humaines. Les formations courtes deviennent aussi plus sélectives. Et on observe des choses assez amusantes. Une enquête de l'APEC de 2015 nous apprenait que 14% des bacheliers à bac plus 5 entreprenaient une reconversion dans l'artisanat. Je monte jusqu'à bac plus 5 pour faire un métier artisanal. Ça, c'est au fond la valeur des diplômes qui est en jeu.

La seconde question qui se pose et qui est plus difficile, c'est la question des compétences. Est-ce que les savoirs scolaires sont utiles dans la vie économique ? C'est une question qu'il ne faudrait pas se poser. Souvent, d'ailleurs, on se la pose à un niveau très élevé, des écoles d'ingénieurs, des grandes écoles où, là, cela semble aller de soi. Ou en médecine, où cela semble aller de soi. Mais, quand on regarde de plus près, ça ne va pas toujours de soi. La plupart des emplois n'ont pas grand-chose à voir avec ce qu'on appelle l'Intelligence académique. Je vais donner un exemple très simple. Il y a 30 ans, il n'y avait quasiment pas d'ouvriers titulaires du bac. Aujourd'hui, 23 % des ouvriers sont titulaires d'un bac. On pensait que l'augmentation du niveau académique des ouvriers aller enrichir le travail ouvrier or le travail ouvrier s'est appauvri. Les employés sont, aujourd'hui, la plupart du temps, à bac plus et le travail des employés s'est taylorisé comme jamais. Donc, l'idée que plus les gens seront formés plus le travail va devenir entre guillemets « intelligent » est une idée qui peut être très largement discutée. Et vous avez d'ailleurs aujourd'hui des débats récurrents sur l'absence de motivation au travail, pourquoi les jeunes ne voudraient pas travailler. On pourrait peut-être comprendre ces phénomènes d'écart. Et il n'est pas évident non plus que le nombre de diplômés du supérieur stimule l'économie. Les comparaisons internationales montrant que c'est moins le nombre de diplômés du supérieur qui est pertinent que le niveau de ce qu'on appelle des Soft skills, c'est-à-dire les compétences pratiques que les individus

possèdent. Et, ces compétences pratiques, ils ne les acquièrent pas uniquement dans de longues études, mais dans des systèmes de formation plus compliqués, plus mixtes, plus ouverts. Donc, cette idée qui est sans cesse réaffirmée, l'idée de Lisbonne, « on n'a pas de pétrole, mais on a des idées, faisons des études de plus en plus longues, ce sera bon pour ceux qui les font et ce sera bon pour la société », c'est une idée qui est plutôt de l'ordre de la croyance que des certitudes. En France, c'est très difficile de dire ça. On aime tellement l'école qu'il ne faut pas dire ça, mais c'est quand même ça. D'ailleurs, quand on regarde les conduites, des étudiants des jeunes, ils le savent d'une certaine manière déjà parfaitement. Et puis, il faudrait se poser la question des emplois qui ne seront pas menacés par l'intelligence artificielle parce qu'après tout l'intelligence académique fabrique des gens qui seront très substituables avec l'intelligence artificielle. Ce qui fait qu'aujourd'hui vous avez ce paradoxe tout à fait étonnant des métiers que le monde académique méprise qui sont en réalité devenus extrêmement rares, difficiles à obtenir, parce qu'il y a une sorte de décalage entre le modèle scolaire et le monde du travail.

La troisième promesse, c'est la promesse démocratique. C'est de dire « plus on scolarise longtemps, plus les gens vont devenir intelligents, critiques, ouverts ». La première chose que l'on peut dire, c'est que, oui, le niveau de diplôme élevé est souvent associé à un attachement aux valeurs démocratiques. Quand on est diplômé, on est moins misogyne, on est moins raciste, on est plus critique. Donc le diplôme, ça fait du bien de ce point de vue-là. Sauf que le problème c'est qu'il faut se diplômer de plus en plus loin. C'est de plus en plus long à obtenir. La deuxième chose, évidemment, c'est que ces attitudes-là ne se transforment pas du tout en pratiques politiques. Vous avez à la fois un attachement à des valeurs, qu'on appelle post-matérialistes, et un désengagement de l'action. C'est une chose qui est un peu paradoxale et qui pose des problèmes. De la même façon, dire que le niveau baisse, c'est très compliqué. Parce que cela ne se fait pas de dire que le niveau baisse. Mais on va dire qu'il est de plus en plus long à obtenir. C'est-à-dire que quand on fait des comparaisons de niveau, grosso modo, et je dis ça en plaisantant, mais c'est un peu tragique, par exemple, si vous prenez le niveau en mathématiques, aujourd'hui, les gamins de quatrième ont le niveau de mathématiques de leurs aînés de sixième d'il y a 10 ans. C'est-à-dire que, grosso modo, en dix ans, on a perdu deux ans au niveau des mathématiques. Si vous prenez les enquêtes sur le monde universitaire, c'est pareil. C'est-à-dire que, pour avoir le même niveau, il faut étudier de plus en plus longtemps. Alors, si j'étais économiste, je dirais que c'est vraiment de la rentabilité décroissante. C'est-à-dire que c'est de plus en plus coûteux, de plus en plus long. Comment expliquer cela ?

Ce n'est pas simple, mais il n'est pas exclu que, d'une certaine façon, le rapport des élèves aux études ait complètement changé. Et, en particulier, on se rend compte que c'est pour ça que tout à l'heure la question sur la conscience écologique chez les lycéens m'intéressait beaucoup, que les collégiens et les lycéens, en tout cas ce que vous connaissez, consacrent beaucoup plus de temps à leur téléphone à leurs écrans qu'aux cours de maths. Donc, l'école n'a plus le monopole de la transmission des connaissances. Et quand on interroge des élèves, d'ailleurs, ils vous disent « j'apprends à l'école pour être sélectionné sur ce que j'apprends ». Au fond, cela n'a pas vraiment un intérêt en soi parce que cela a de l'intérêt parce que je suis sélectionné là-dessus. Donc, c'est très compliqué, cette histoire. L'éducation c'est bon pour la démocratie, mais c'est de plus en plus difficile à obtenir, de plus en plus long à obtenir et peut-être, d'ailleurs, que notre modèle éducatif n'y est pas particulièrement favorable.

En tout cas, ce qu'on observe, et c'est un peu délicat pour moi de le dire dans une assemblée comme celle-ci, c'est qu'on observe partout ce que les Américains appellent le diploma divide, c'est-à-dire que lorsque l'école a le monopole du tri des individus parce que l'école a le monopole du tri, ce qui est le cas puisque c'est l'école qui va dire « vous allez là, vous allez là ». Le monde a tendance à être divisé entre les vainqueurs de la sélection scolaire et les vaincus de la sélection scolaire. Les vainqueurs de la sélection scolaire aiment généralement la démocratie, le libéralisme. Ils sont plutôt les gagnants de cette histoire. Les vaincus de la sélection scolaire ont le sentiment d'être méprisés, de s'être fait avoir. Je vais parler des conséquences politiques aux États-Unis. Ils préfèrent TRUMP parce que les autres les méprisent. Parce que les « intelligents » parce que les experts, parce que ceux qui ont gagné les méprisent. Et on voit aujourd'hui que là où on avait des votes entre guillemets « de classe », « les ouvriers votent comme ça, les paysans votent comme ça, les petits bourgeois votent comme ça » on a plutôt des votes de « vainqueurs qui votent comme ça, et de vaincu qui votent comme ça, ou qui ne votent pas. » Et, donc, on est dans cette situation très paradoxale, où l'école qui porte les valeurs de la démocratie comme elle porte aussi le tri scolaire qui distingue les vainqueurs et les vaincus où les vainqueurs croient aux valeurs de l'école et les vaincus y croient de moins en moins. Et cela se retourne. Et donc c'est une question qu'il faut envisager politiquement plutôt que de continuer à dire sans cesse « on en fait plus, on en fait plus, on en rajoute plus et, plus on en rajoutera, plus ces mécanismes se développeront.

Donc je crois que, et c'est le seul point sur lequel je vais revenir avec un autre sujet, c'est que je crois que la course en avant n'est plus une solution. J'ai trouvé dans les documents qui m'ont été remis qu'il y a toujours ce thème de la course en avant. Il faut que tout le

monde y aille, que tout le monde en rajoute. Il faut créer une antenne universitaire partout. Et je m'interroge. Je n'ai pas, évidemment, de position, mais je m'interroge et, moi, je serais d'ailleurs plutôt favorable à ce qu'on crée des écoles professionnelles partout plutôt que des antennes universitaires partout. Je préfère le modèle La Souterraine Egletons au modèle de l'antenne universitaire. Je me souviens d'être allé à Périgueux à l'antenne universitaire où j'ai demandé aux étudiants « pourquoi vous faites des études à Périgueux ? » et ils m'avaient répondu « parce que c'est à Périgueux ». Comme je suis périgourdin, je trouve que c'est un argument extrêmement honorable, mais il n'est pas « terrible », d'une certaine façon. Donc je crois qu'il faut s'interroger là-dessus et qu'il y a probablement des choses à faire. Certaines ne relèvent pas de la Région, d'autres en relèvent.

Le chantier essentiel qui ne relève pas de la Région, c'est que la qualité de l'école, c'est d'abord la qualité de l'école commune. Je voudrais rappeler que ce qui fait la qualité d'un système scolaire c'est ce que tout élève qui quitte l'école à la fin de la scolarité obligatoire sait et sait faire. Une école qui produit des élites d'un côté et de l'autre côté 25 % d'analphabètes, cela ne va pas. J'insiste énormément là-dessus. Nous payerons très cher cet échec scolaire précoce et massif. Et, là, je crois qu'il faut, si on pouvait agir, agir sur la qualité de l'école élémentaire, sur la qualité du collège. Lutter contre la ségrégation entre les établissements faire que l'on ait un curriculum scolaire qui dise ce que tout citoyen doit savoir, et non pas une logique du programme qui dise ce que tout élève doit savoir au cas où il voudrait faire une prépa. Ce n'est pas exactement la même chose. Donc, je crois que, là, il y a un chantier majeur, c'est celui de l'école commune sur laquelle, évidemment, ni la Région ni le Département n'ont véritablement la main puisque, en France, l'école c'est la rue de Grenelle. Mais, une fois qu'on a dit ça, je crois que l'un des enjeux, aujourd'hui, c'est de multiplier les modes de formation et les définitions du mérite. Ce qui est tout à fait injuste. Ça n'est pas que l'école définit le mérite scolaire, ça va de soi, mais c'est qu'elle ait le monopole de la définition du mérite. C'est-à-dire que, sans mérite scolaire, en réalité, vous n'avez pas de mérite. Je rappelle ce moment très agréable du confinement où on a découvert qu'un tas de métiers étaient extrêmement utiles et très mal payés. On l'a oublié, depuis, et la rhétorique de justification des inégalités professionnelles reste fondamentalement le diplôme. Le diplôme justifie des inégalités professionnelles. C'est-à-dire, au fond, que le mérite qui n'est pas scolaire, a le plus grand mal à exister dans l'espace scolaire, évidemment, mais aussi au-delà de l'espace scolaire, quand les conventions collectives considèrent comme allant de soi que le diplôme doit définir une grande partie de la carrière et du revenu. Donc, ça, c'est un enjeu essentiel, c'est de faire que, dans l'école, la forme académique du mérite ne soit pas la seule forme du mérite acceptable. C'est pour ça que je crois qu'il faudrait et tout à l'heure cela a été évoqué, que l'école soit un endroit où on fasse quelque chose.

C'est un thème très à la mode dans la pédagogie américaine, c'est l'idée qu'il faut que les enfants, les élèves fassent des choses. Il faut qu'ils aient des leçons de sciences, mais il faut aussi qu'il y ait des laboratoires. Il faut qu'il y ait des leçons de mécanique, mais il faut qu'il y ait des machines. Il faut qu'il y ait des leçons de français, mais qu'il y ait des clubs de théâtre. Il faut que les élèves fassent quelque chose pour que plusieurs formes de mérite puissent se manifester à l'école. Or, en France, on est très bon en diplômes et on n'est pas très bon en compétences. Pire, très souvent, d'ailleurs, quand vous dites, en France, « compétences », les gens entendent « c'est le libéralisme fou qui s'installe ». Mais on est très content d'avoir en réalité des gens compétents. Tenir compte des métiers nécessaires et pas de l'offre académique. Or, très souvent, vous le savez, c'est l'offre scolaire qui détermine la formation, ce n'est pas la demande. Là aussi avec ce réflexe consistant à dire « si on se met à répondre à la demande, où va-t-on ? » Mais, ça, c'est bon pour les institutions religieuses. Les institutions civiles, logiquement, doivent répondre à une demande de formation. Je crois qu'il faut que l'école n'ait plus le monopole de la formation. Alors ça, c'est une formule qui est très « Ivan Illich ». Je crois qu'il faut que l'on se soucie de la qualité de la formation, mais je crois qu'il est bon que les syndicats participent à la formation, que les associations participent à la formation, que les professionnels participent à la formation. Il n'est pas normal que l'école ait le monopole de la formation ou scolarise toute forme de formation, car on va creuser la distance, on va renforcer sans cesse un modèle académique et creuser les inégalités et les écarts que je n'ai pas cessé d'évoquer.

On pourrait aussi imaginer de développer ce que l'on fait peu en France, les crédits formation. De dire « vous avez droit à tant d'années de formation, dans votre vie, et vous les prenez quand vous en avez besoin ». Or, nous sommes dans un système, vous le savez, qui a un calendrier scolaire qui fait que vous êtes à l'heure, ou en avance ou en retard, mais que, une fois que vous êtes sortis, pour l'essentiel, c'est terminé. La France est le seul pays dans lequel j'ai enseigné où tous les étudiants de première année ont 19 ans ou 18 ans. Quand vous allez dans des pays développés comme le Canada, la Suède, etc., vous avez des gens qui ont 40 ans, des gens qui ont 17 ans, des gens qui ont 35 ans parce que l'on revient, on va étudier, on n'est pas pris dans un dans un flux absolument régulier de formation. Donc je crois qu'on pourrait faire ça. On pourrait aussi s'intéresser au chantier de revalorisation du travail et des métiers. Je suis très frappé de voir que, par exemple, dans des pays comme la Suède, les syndicats luttent pour que le diplôme ne détermine pas complètement les positions professionnelles occupées. En France, on est plutôt sur un modèle inverse. Le diplôme fonctionne comme une sorte de protection. Donc je crois que nous aurions intérêt à faire que l'on sorte de cette idée que tout le monde fait les études les plus longues possibles pour diversifier les modèles, pour les ouvrir sur le monde social et

économique, pour les ouvrir évidemment sur les enjeux du climat écologique que nous avons, plutôt que d'être dans cette idée magique qui consiste à dire « continuons à faire la même chose, mais, si on en fait plus, cela marchera mieux ». Je crois qu'il faut arrêter de faire ça et qu'il faut diversifier les parcours, les intervenants, les formations, etc.

Ma conclusion est très simple. Je crois que la Région, et ce n'est pas pour faire plaisir à Alain ROUSSET, le fait, et je crois qu'il faut le faire plus, je crois qu'il faut le faire à haute voix parce que, aujourd'hui, nous sommes à un moment où on voit bien que l'on a longtemps pensé en France que l'innovation et le progrès venaient du centre et que, quand on regarde le système scolaire, le Centre ne peut plus rien produire et c'est de la périphérie, c'est d'en bas que viendront les changements. Alors, puisqu'on le sait, il vaut mieux le dire. Je crois que, sur les problèmes de formation, il faut résolument accepter l'idée que notre système est à bout de souffle et que ce n'est pas en faisant plus ce qu'on fait déjà, plus de bacheliers, plus de licence, plus de masters, que nous réglerons le problème. Nous allons le déplacer et nous allons creuser les difficultés et les tensions que nous connaissons déjà. Voilà ce que je voulais essayer de vous dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui souhaite intervenir ?

**M. TAUZIN.** - J'aurais une question qui ne concerne pas la Région, mais plutôt le rôle de maire que j'occupe. Vous avez évoqué le quart de la population qui arrive, année après année, et effectivement cela ne s'améliore pas, en sixième sans maîtriser toutes les compétences, et qui sont souvent ceux qui auront les plus grandes difficultés à accéder à la réussite par la suite.

On a eu beau mettre en place des PEDT, même la semaine à 5 jours avec des activités, on développe des initiatives d'accompagnement aux devoirs, et je crois que tous, sur le terrain, on essaye d'être ouvert et de trouver des solutions, mais on ne perçoit pas par quel moyen on pourrait y arriver. Face à un développement du temps passé par nos jeunes face aux écrans qui, sûrement, joue sur la concentration et l'ouverture à tout le reste, quels seraient les leviers qu'on pourrait mettre en œuvre, nous, élus locaux, parce qu'on est aussi pour la plupart d'entre nous dans des communes ou dans des intercommunalités ? Comment voyez-vous cela, parce que le message fort que vous venez d'exprimer c'est qu'on ne s'en sortira pas simplement par l'école, mais par l'implication, aussi, d'autres acteurs.

**M. OXIBAR.** - Merci pour votre présentation très intéressante. Juste une autre remarque. Au fur et à mesure que je vous écoutais, je me disais « mais à quel moment on va parler du travail ? » Et vous l'avez évoqué un peu à la fin de votre intervention. Vous avez évoqué les valeurs de l'école et je partage l'idée de la justice sociale, de l'insertion dans l'économie et

des valeurs démocratiques. Mais vous dites qu'il faut changer visiblement ce triptyque ou en tout cas qu'il ne convient plus. Donc, par quoi envisageriez-vous de le remplacer ? Parce que, pour moi, ce sont, semble-t-il, des valeurs qui méritent d'être maintenues ou renforcées. Et, donc, sur cette question du rapport au travail, vous avez parlé des diplômés qui permettaient de s'insérer dans la vie professionnelle, mais je voulais savoir si vous pouviez nous indiquer, même si on ne va pas faire une autre conférence, aussi, l'évolution et le changement du rapport que nous avons au travail. Mes parents ont commencé à travailler à 20 ans et, jusqu'à 60 ans, ils ont eu le même métier dans la même entreprise ou dans la même institution. Moi, déjà, à mon âge, j'ai déjà changé 4 fois de métier. Mes enfants vont certainement changer plusieurs fois de métier. Vous avez évoqué cette question de la formation tout au long de la vie, mais, sur le fond, à un moment, j'ai le sentiment, et je voulais savoir un peu votre avis, et je caricature, je sais que c'est de la caricature, qu'on a de moins en moins envie de travailler. J'ai prévenu que je caricaturais. À un moment, vous dites qu'il ne faut pas toujours vouloir avancer, mais, je suis désolé, à part le travail je n'ai jamais rien trouvé de mieux pour avancer dans la vie et éduquer mes enfants et permettre à mes enfants d'évoluer dans la vie et de faire vivre ma famille. C'était un peu la remarque que je voulais faire et je voulais aussi avoir votre sentiment sur ça.

**M. ELOPHE.** - Ce n'est pas une question. J'ai plutôt une remarque. Vous avez sous-entendu que les écoles ont brûlé lors des émeutes à cause de l'échec scolaire. Nous réfutons cela. Quand on brûle une école, une mairie, une bibliothèque ou tout autre bâtiment public, on n'est pas une victime, on est un criminel qui doit être sévèrement puni. Je vous remercie.

**M. DUBET.** - Je vais commencer par la réponse la plus facile pour moi. Je suis pour qu'on punisse les gens qui brûlent les écoles. Personne de raisonnable ne semblerait dire le contraire. La question que je me pose évidemment, c'est pourquoi. J'ai étudié, moi, les premières émeutes, comme je suis très vieux. J'ai fait mon premier bouquin sur les émeutes des Minguettes, plus personne ne s'en rappelle, en 1983. Rien n'a changé. Rien n'a changé de ce point de vue-là. C'est-à-dire que vous avez le sentiment, pour une partie de la population, qu'il y a une promesse qui est sans cesse trahie, qui développe des sentiments de rage, de colère, irrationnels. Il ne s'agit pas de justifier, il s'agit de dire que cela fait 40 ans que cela dure, que ce qui était perçu comme le symbole de l'intégration sociale, de la participation à la nation, est perçu par une partie des jeunes, je le regrette vivement, mais est perçu comme « c'est ce qui nous exclut, c'est ce qui nous rejette, c'est ce qui nous condamne ». C'est comme ça. Ensuite, que faut-il faire ? Probablement changer l'école, probablement de la discipline, mais en tout cas, on ne peut pas regarder ça comme une sorte de crise juvénile boutonneuse. Ce sont des choses extrêmement régulières. Après

tout, quand les gilets jaunes cassent des boutiques, c'est pareil. Je me doute que pour vous c'est fondamentalement différent, mais c'est le même mécanisme de colère qui ne trouve pas de débouché social et politique. Quand vous avez des colères qui n'ont pas de débouché social et politique, cela se transforme en violence. C'est comme ça. Je crois que, ça, pour l'école française, c'est un gros problème parce que c'est évidemment un symptôme extrêmement difficile. Mais, je le répète, il ne s'agit pas de dire « vive les incendies d'écoles ».

Sur le travail, je crois que vous posez une question qui, moi, m'intéresse beaucoup, c'est que je pense que, depuis quelques décennies, on s'est désintéressé du travail. Je partage complètement, de ce point de vue-là, les analyses de Laurent BERGER. On s'est intéressé à l'emploi. On s'est intéressé au statut, on s'est intéressé à un tas de choses, mais on ne s'est pas intéressé au travail. Et la plupart des enquêtes montrent que le travail lui-même s'est dégradé. Aujourd'hui, on a beaucoup d'enquêtes là-dessus, il n'y a pas de rejet du travail. Le travail reste essentiel. Les gens vous disent « une vie réussie, grosso modo, c'est une vie de travail réussie, une vie amoureuse réussie » pour dire à peu près les choses de manière sommaire. Mais, ce qui se passe, évidemment, c'est que vous avez une attente de réalisation de soi dans le travail qui a considérablement augmenté. Et, donc, ce qui était perçu peut-être par vos parents, mais certainement pas vos grands-parents comme une fatalité apparaît comme complètement inacceptable. Donc, aujourd'hui, on ne peut pas penser les problèmes de formation dans leur coin et les problèmes de travail dans le leur. Je suis absolument convaincu que, probablement, même, c'est la transformation du travail qui changera l'école plus que la transformation de l'école qui changera le travail, si on pouvait raisonner de cette manière. Mais, en tout cas, je crois que les affaires de travail sont des affaires absolument essentielles et en particulier de mise en évidence des compétences réelles dans le travail. Or, le reproche que l'on fait aujourd'hui à l'école, c'est de dire que l'école a une image de compétence qui est scolaire et considère que toutes les compétences qui seront utiles à côté, au fond, n'ont pas beaucoup de mérite. Je me souviens, pardonnez-moi, c'est complètement anecdotique, d'avoir écouté la représentante syndicale des sages-femmes qui disait « on n'est pas assez payé ». Je me disais qu'elle allait dire « on fait un métier formidable », ont fait naître des enfants, on rassure des femmes, c'est formidable. Elle a dit « on a fait trois ans d'étude et on n'est pas assez payé ». C'est minable, d'une certaine manière. Parce que cela justifie le travail par les études plus que par le sens et la signification du travail. Je crois que le travail c'est grand enjeu.

Sur la première question, aujourd'hui, je ne devrais pas dire ça, mais il y a beaucoup d'expertises du ministère, qui montrent que les dispositifs scolaires, que l'on rajoute, etc.,

grosso modo, cela ne marche pas. Le problème de l'efficacité scolaire, c'est probablement un problème d'agenda. Il faut probablement avoir plus de temps à l'école ou du temps organisé différemment, certainement. Et puis je crois que l'enjeu essentiel aujourd'hui, c'est le recrutement et la formation des enseignants. C'est-à-dire que ce qui fait la qualité de l'école, c'est la qualité des gens qui y travaillent. Or, les enseignants, évidemment, il ne s'agit pas du tout de le contester, font tout ce qu'ils peuvent et sont extrêmement dévoués, mais il y a un enjeu que nous donnent les comparaisons internationales. C'est que les pays qui s'en sortent bien, ce sont des pays qui considèrent que l'enseignement est un métier, qui s'apprend, que l'on n'apprend pas en ne faisant que quelques années quelques stages après avoir obtenu une licence. En Finlande, je dirais que l'on forme les enseignants comme les ingénieurs et les médecins en France. Ce qui donne une capacité professionnelle beaucoup plus forte. La seconde chose, évidemment, c'est de considérer que la priorité c'est que tous les élèves sachent ce à quoi ils ont droit. Or, en réalité, la priorité, en France c'est le tri. La priorité du collège c'est le tri. Je vous donne un exemple, parce que cela fait partie du vocabulaire un peu indigène du boulot. En France, on a le programme et le socle commun au collège. Logiquement, la priorité devrait être le socle commun. Je signale d'ailleurs que si tous les élèves français n'avaient que le socle commun nous serions le pays très en tête à PISA. Or, en réalité, vous savez très bien que ce qui compte, c'est le programme, et que le socle commun, c'est fait pour les mauvais. Donc on ne parvient pas véritablement à faire que ces apprentissages considérés comme essentiels, soient la priorité qui mérite qu'on y passe le temps suffisant. Et c'est d'autant plus difficile que, je le répète, la demande familiale n'est pas une demande de socle commun, c'est une demande d'inégalités. Les parents veulent que leurs enfants réussissent mieux que ceux des autres parce qu'ils savent à quel point l'emprise scolaire est forte et essentielle. Donc nous sommes un peu coincés, si on ne change pas véritablement de manières de penser l'école et si on n'allège pas l'école de cette charge incroyable qui consiste à lui dire « vous avez le monopole du tri et du mérite ». Quand on y réfléchit, c'est fou de donner à une institution le monopole du tri et du mérite. Cela ne peut pas marcher. Il faut que l'on soit plus nombreux à partager la charge du tri et du mérite. Je ne vois pas pourquoi les entreprises n'y contribueraient pas plus qu'elles ne le font sous réserve, évidemment, qu'on s'assure qu'elles le font. Ce qui n'est pas toujours le cas d'après ce que j'ai cru comprendre. Mais on peut multiplier les modalités de formation, j'en suis convaincu.

**M. ARMAND.** - À l'heure de la présence permanente des écrans dans la vie des jeunes très tôt, de plus en plus tôt, la transmission des savoirs, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par l'école, c'est-à-dire un maître ou un professeur face au collectif d'un groupe classe, est-ce

que ce modèle a encore un avenir durable ? Et, s'il devait y avoir des adaptations à ce modèle, quelles seraient-elles selon vous ?

**Mme BROUILLE.** - Une petite question, dans le cadre de ma délégation développement économique se pose souvent la question de l'égalité salariale. Et, dans ce cadre, comment lutter contre ces égalités de genre parce que, on le sait, à diplôme égal, l'égalité n'y est pas ?

**Mme MESNARD.** - Je voudrais poser une question par rapport aux valeurs d'autonomie et d'émancipation de la jeunesse. N'y a-t-il pas une grande évolution ces 50 dernières années sur la façon dont la société considère l'émancipation et l'autonomie des jeunes ?

**M. TIRANT.** - Merci de cet exposé. De manière très courte, puisqu'il y a quand même beaucoup d'articles qui sont publiés sur ce modèle nord-européen, avec à la fois les conditions de vie au travail, qui sont meilleures, dans les chiffres, mais aussi la réussite éducative. Dans vos propos, on sent que changer les choses semble quand même très compliqué, tellement il y a d'acteurs entre l'État, les Régions, les opérateurs divers et variés, les organisations syndicales. Comment pourrait-on faire et est-ce que vous pensez qu'on pourrait essayer de faire venir vers nous un petit peu ce modèle scandinave qui a, semble-t-il, fait ses preuves ?

**M. DUBET.** - C'est toujours très difficile parce que l'on a tous envie d'avoir une école finlandaise, mais on ne tient pas à vivre comme eux, quand même. Il faut dire les choses, avec le climat rigoureux, etc. Un modèle ne s'exporte pas. Moi, j'ai le sentiment, mais c'est complètement subjectif, qu'il y a trois leviers pour changer l'école. Le premier, c'est qu'il faut que les établissements soient plus autonomes qu'ils ne le sont. Cela apparaît en France comme de l'hyper-libéralisme fou, mais je voudrais vous rappeler que, à ma connaissance, la France est le seul pays du monde dans lequel les enseignants sont nommés par le ministère central. Dans tous les pays sous-développés qui nous entourent, les enseignants sont recrutés par les établissements qui constituent des équipes. Ce qui n'apparaît pas comme un scandale. Je crois que le changement passera par en bas. J'en suis totalement convaincu. D'autant plus que l'unité républicaine de l'école, on le sait, est un pur décor. Si ce n'était pas un pur décor, d'ailleurs, les parents ne passeraient pas leur temps à se battre pour choisir l'établissement scolaire, alors qu'ils sont censés se valoir tous alors que chacun sait qu'ils ne se valent pas.

Le deuxième levier, je pense, c'est la formation des enseignants. J'en suis convaincu. C'est un métier. Si c'est un métier, ça s'apprend. C'est ma conviction. Et, le troisième, c'est de lever la charge sur l'école. C'est de dire qu'il y a un tas de formations qui doivent se faire. Mais cela marche déjà, avec l'apprentissage. Mais vous voyez comment on est « tordu », en

France. On crée l'apprentissage et l'alternance pour les élèves les plus faibles et aujourd'hui c'est les meilleurs élèves les plus sélectionnés qui prennent qui prennent la mise et qui en bénéficient. Et donc on repart pour un tour. Donc moi je crois que ce sont les trois leviers. L'idée de la grande réforme qui vient de la rue de Grenelle, pour tout vous dire, je n'y crois pas. Je regrette que Jean-Louis NEMBRINI ne soit pas là. On a trop d'expérience où cela se noie dans les sables, est récupéré et disparaît. C'est ma réponse à la première question.

Sur la question sur les écrans, je suis encore plus désarmé que vous parce que, moi, les écrans, ce n'est pas mon monde. Mais, en tout cas, l'école n'a plus le monopole de la transmission du savoir. Le grand charme de l'école du point de vue de l'école républicaine, c'est que, quand j'étais jeune, si je voulais savoir ce qu'était l'histoire de France ou la physique, j'avais le choix entre l'école, ou l'école, ou l'école. Aujourd'hui, pour mes petits-enfants, l'école est très résiduelle dans leur accès aux connaissances. Donc je crois qu'il faut que l'école s'interroge là-dessus et peut-être aussi pourrions-nous avoir une réflexion collective sur ce qui passe sur les écrans. Je ne sais pas quoi vous dire sur les écrans.

Sur les inégalités de genre, très rapidement, il y a deux formes d'inégalités, il y a deux dimensions statistiques dans l'inégalité de genre dans le travail. Le premier, c'est qu'une grande partie des inégalités s'expliquent par, évidemment, le travail à temps partiel. La plus grande part, c'est ça. Et pour la seconde part, c'est que, pour 7 %, à qualification égale, il y a un écart. Alors grosso modo, c'est 18% au total. Pour 11 %, c'est le travail à temps partiel et le reste c'est à qualification égale. Le seul exemple que je peux donner, c'est que le pays qui fait un peu mieux que nous, c'est la Suède, qui a un modèle extrêmement contraignant pour faire que les pères de famille s'investissent dans les tâches domestiques. Ce qui fait que vous pouvez recruter une femme sans craindre qu'elle consacre plus de temps qu'un homme ne le ferez à sa vie domestique. Donc c'est en agissant sur le travail domestique que l'on a pu réduire un peu plus fortement les inégalités. Mais, pour le reste, sur le plan scolaire, grosso modo, les filles ont gagné en termes scolaires et n'ont pas gagné sur le plan professionnel. Le poids de la jeunesse s'allonge.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup. Merci aussi à Madame MASSON-DELMOTTE. Merci beaucoup pour cette matinée. Je vous invite maintenant parce que notre calendrier est très rythmé à rejoindre les agapes qui seront courtes.

*Interruption de séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci d'être aujourd'hui parmi nous à un moment où nous allons débattre de la feuille de route dite NéoTerra, baptisée NéoTerra, qui vise d'une part à basculer toutes nos politiques par rapport au réchauffement climatique, mais en même temps, aux enjeux de santé globale et de problèmes de solidarité. Je rappelle que la BEI, la Banque européenne d'investissement, est un outil précieux pour les territoires. Vous avez déjà investi plus de 1 000 milliards d'euros si mes informations sont bonnes, dans des domaines prioritaires comme le climat et l'environnement, la cohésion, l'innovation et le capital humain, les petites et moyennes entreprises, les Villes et les Régions durables, les énergies durables et les ressources naturelles. Près de 10 milliards d'euros ont été investis pour la France et, là, la convention que nous allons passer, qui est symbolique, importante, structurelle, structurante, pour nous, est de 500 millions d'euros. On peut utiliser ce prêt jusqu'à 50 % du projet. Vous avez sélectionné, et nous vous avons proposé d'intervenir plus particulièrement sur la transition ferroviaire et notamment tout ce qui concerne les acquisitions de matériel roulant pour lequel nous avons prévu, dans un premier temps, plus d'une vingtaine de rames et d'autres dans le courant de ces 7 ou 10 années. Nous avons créé, avec Occitanie, un centre d'acquisition et d'appropriation du matériel roulant, des collectivités locales comme ça se passe d'ailleurs par rapport aux agglomérations, par rapport aux communes, quand il s'agit d'acquérir du matériel roulant, naturellement. Également, sur les centres de maintenance, sur les infrastructures, parce qu'on ne peut pas faire rouler des trains si les infrastructures ne sont pas là. Et pour les gares. Vous nous offrez une vraie flexibilité dans le reporting financier et opérationnel des projets en permettant de substituer d'autres projets, mais tout cela se justifie, à la liste initiale, tant qu'ils restent dans la thématique du transport ferroviaire.

Un mot, peut-être, plus personnel, Ambroise FAYOLLE n'est pas un inconnu de notre part, n'est pas un inconnu de l'Aquitaine et de la Nouvelle-Aquitaine. Vous êtes Vice-président concernant le financement de l'environnement, les opérations de financement en France, en Allemagne et ancien directeur de l'Agence France Trésor, ce qui n'est pas rien et qui montre que, quel que soit mon engagement pour la décentralisation, je n'ai rien contre les hauts fonctionnaires qui ont bien géré notre dette publique. En tout cas, je vous remercie beaucoup d'être là.

## INTERVENTION DE MONSIEUR AMBROISE FAYOLLE

**M. FAYOLLE.** - Merci infiniment, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. C'est toujours un grand plaisir d'être à Bordeaux et encore plus pour la signature de ce contrat de financement entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la BEI, comme l'a dit le Président, pour financer un programme de mobilité décarbonée de 500 millions d'euros. Il y a trois messages que je souhaiterais mettre en avant aujourd'hui.

D'abord, le premier, c'est que la BEI, c'est votre banque. C'est une banque publique. Les actionnaires de la BEI sont les 27 États membres de l'Union européenne et, en tant qu'institution financière européenne, bras armé de l'Europe pour les finances, elle ne cherche pas à maximiser le profit, elle cherche à financer les projets les plus intéressants possible pour l'Europe et à faire bénéficier ses clients de bonnes conditions de financement grâce à une notation triple A, situation que j'ai bien connue dans d'autres circonstances, quand j'étais à la tête de l'agence de la dette de l'État. Elle traduit en investissements et en prêts, que ce soit pour le secteur public ou pour le secteur privé, les grandes priorités européennes dans le domaine de l'innovation, des infrastructures de l'énergie, des ressources naturelles, du soutien aux PME. Et l'Europe, à travers la BEI, montre aussi qu'elle est au service du développement économique des territoires et de leurs habitants. Nous travaillons très étroitement avec les collectivités territoriales, en particulier les Régions, mais aussi les Départements, les Métropoles, pour soutenir des projets d'infrastructures dans les transports, dans le recyclage, dans l'énergie, dans les lycées et les collèges, dans les hôpitaux. Quelques exemples juste dans la Région. On a financé le nouvel hôpital BAHIA à Bordeaux. On a financé aussi dans la région bordelaise un certain nombre de rénovations de collèges et de lycées. Je me souviens d'avoir été inaugurer celui qui était à Ambarès en 2017. On a financé aussi SOREGIES, société d'économie mixte locale de la Vienne pour la mise en œuvre de schémas de projets d'énergies renouvelables. D'ailleurs, on va probablement refaire une opération avec SOREGIES très prochainement. Et puis, on soutient aussi les entreprises des territoires et, ce matin, j'ai eu la chance de financer un prêt avec GERMITEC qui est une petite entreprise bordelaise dans le domaine med tech, les entreprises spécialisées dans le domaine médical, en l'occurrence dans la lutte contre les maladies nosocomiales. Nous avons aussi, l'année dernière, fait un prêt en faveur du groupe Gascogne, à Mimizan pour une nouvelle machine à papier. Et puis il y a eu, je pense que vous vous en souvenez, Président, une grande opération avec notre filiale de FEI qui soutient les plus petites entreprises, qui s'appelait le mandat alternat pour financer l'accès au crédit des entreprises du secteur agricole dans la région.

Cette attention territoire se reflète par le fait que, au-delà de nos priorités sectorielles ou thématiques, nous avons deux grandes priorités transversales qui trouvent une vraie traduction dans le prêt que nous signons aujourd'hui en faveur des mobilités décarbonées dans la région. C'est d'une part la cohésion des territoires et d'autre part le climat. Et c'est le deuxième point sur lequel je voudrais insister. Nous avons aussi, nous, mis en place une feuille de route, à la BEI, en faveur du climat. Pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un objectif européen évidemment stratégique, avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. Nous avons mis en place une stratégie qui vise à augmenter considérablement les financements en faveur du climat que nous faisons puisque notre objectif c'est que, d'ici 2025, on double en gros notre action en faveur du climat avec au moins la moitié des financements, et on fait à peu près 70 milliards d'euros de financement chaque année en Europe, dont effectivement à peu près 10 en France, comme vous l'avez dit, en faveur de projets climat. Et on est déjà au-dessus de cet objectif, ce qui nous permet d'être assez confiant sur le fait qu'on change de dimension sur la partie climat et également de vérifier que les projets qu'on finance sont bien en ligne avec les principes et les objectifs de l'Accord de Paris qui a été si important, signé lors de la COP 21.

La raison pour laquelle nous insistons beaucoup sur des projets comme ceux que nous signons aujourd'hui, c'est mon dernier point, c'est que nous sommes dans ce qu'on appelle une « décennie essentielle » pour tenir les objectifs climatiques que nous avons. Je le dis souvent, mais ce n'est pas le plus difficile de dire « en 2050, on fera ça, on atteindra ça ». Ce qui est très important, c'est que si on ne commence pas maintenant, et vite, on n'y arrivera pas. Et, donc, c'est pour cela qu'il faut accélérer que, nous, aussi, en Europe, nous avons accéléré notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Mais le secteur des transports, c'est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et c'est aussi la raison pour laquelle nous concentrons largement nos efforts sur la décarbonisation et les investissements dans les mobilités propres. En France, c'est le premier secteur d'investissement de la BEI. Et nous finançons depuis longtemps les transports publics collectifs, que ce soient des tramways, des infrastructures ferroviaires, des lignes de TGV et de TER. Le renouvellement du matériel roulant, des bus propres, électriques ou à hydrogène, des installations de pistes cyclables, etc.

C'est le cas avec ce projet-cadre de près de 500 millions d'euros. C'est le cas aussi dans d'autres régions en France et dans d'autres pays en Europe. Mais, le dernier point sur lequel je voudrais insister, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de décarboner les transports, mais qu'il s'agit aussi d'améliorer la vie quotidienne de millions d'usagers des transports publics, de promouvoir la cohésion des territoires, en particulier quand on agit dans les territoires

ruraux, de créer un environnement favorable pour les entreprises et d'aider et de créer des emplois. C'est un investissement que l'Europe accompagne et qui a un impact positif direct au bénéfice des populations. Et, donc, on est vraiment très heureux de pouvoir vous accompagner dans le cadre de cette signature tout en réussissant la décarbonisation de la région Nouvelle-Aquitaine. Nous mettrons tout ce que nous pouvons faire pour accompagner la Région Nouvelle-Aquitaine dans cette stratégie ambitieuse en faveur du climat. Vous pouvez compter sur la banque de l'Union européenne pour le faire et je vous remercie beaucoup pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, cher Ambroise FAYOLLE, merci au nom de tous. Alors il faut qu'on se déplace pour signer le document qui représente à la fois un emprunt et 500 millions d'euros d'investissements liés à la décarbonation. C'est, je crois, un enjeu important dans le domaine des transports, vous avez insisté dessus. On passe d'une génération à une autre, d'une génération où on a laissé filer une partie de notre patrimoine ferroviaire, au travail, maintenant, pour le rebâtir, le reconstruire, le régénérer, ce qui est parfois plus compliqué, avec des règles qui sont éreintantes pour les collectivités publiques.

Sans transition, je vais donner la parole à Gilles BOEUF. Je me permettrai de rappeler que Gilles BŒUF est ancien président du Museum d'histoire naturelle, biologiste, professeur à l'université Pierre et Marie CURIE. Et je le remercie d'avoir accepté d'intervenir plus particulièrement sur la biodiversité, le vivant.

## INTERVENTION DE MONSIEUR GILLES BŒUF

**M. BŒUF.** - Merci beaucoup, Alain, et bonjour à tous. Je vous ai apporté quelques images. J'ai appris que cela avait mis en émoi certains d'entre vous le fait que j'intervienne ici. En fait, j'interviens strictement en tant que scientifique. D'ailleurs, c'est un peu paradoxal parce que si on ne veut pas j'intervienne ici, je suis allé faire de même dans le Grand-Est, en Bretagne, en Occitanie. C'est quand même triste que je ne le fasse pas chez moi, ici, en Nouvelle-Aquitaine. Et je ne vais vous parler que de science.

Vous allez voir que le vivant n'est ni jaune, ni bleu, ni vert, ni de droite, ni de gauche. Depuis l'origine de cette vie sur la Terre, dans l'océan, il y a 4 000 millions d'années, la cohabitation entre tous ces êtres vivants et depuis que l'humain est là et, bien sûr, avec l'humain. Je termine mon préambule en vous disant que chacun, ici, dans la salle, contient donc de l'eau liquide. Je l'avais dit la dernière fois pour terminer quelques émois de discussions. Et, deuxièmement, nous avons plus de bactéries en nous et sur nous que de cellules humaines. Et dès le moment où les relations ne vont pas très bien, c'est l'obésité. C'est le diabète de type 2. C'est l'hypertension artérielle, c'est Alzheimer, c'est l'autisme. One Health, c'est ça, les relations entre tous ces êtres vivants et nous-mêmes. Alors, on va démarrer sur une première image où j'ai mis en fait les écosystèmes les plus riches sur la planète en nombre d'espèces ramené à la surface. L'un des deux plus importants, sur terre, c'est la forêt tropicale humide. Avec un morceau de France, ici, en Guyane, avec 30 000 espèces sur un carré d'un kilomètre. Et l'équivalent marin, on va rester en France, avec la Nouvelle-Calédonie, avec 5 000 à 6000 espèces au kilomètre carré. Cela va faire un petit peu le pendant de ce que Valérie MASSON-DELMOTTE disait ce matin, la forêt tropicale part à peu près, en ce moment, à la vitesse de la surface de la Grande-Bretagne, chaque année. On enlève ces forêts. Avec trois grands gisements : le bassin du Congo, l'Amazonie et puis bien sûr les îles du Pacifique que sont Bornéo et la Nouvelle-Guinée. Pour le récif corallien, on a tué la moitié du récif corallien en 50 ans. En Martinique, et nous sommes beaucoup, je crois, à être allés en Martinique, il reste 1 % du récif corallien originel dans son état tel qu'il était auparavant.

Donc, on se retrouse les manches, on arrête de s'apitoyer sur notre sort et on accepte de changer. Je vous ai mis ici une image d'une ville chinoise, Shanghai. On parle beaucoup de la Chine et, Shanghai, c'est le tiers des Français dans la même ville. Qu'est-ce qu'on fait

quand on fait une grande ville ? On détruit ce vivant et puis, ensuite, le vivant revient tant bien que mal. Et, ce qui est intéressant, c'est de voir justement dans l'espoir que nous avons tous, c'est que le vivant se réinstalle en ville. Je vous ai mis aussi une image d'esturgeon européen, une espèce emblématique de Nouvelle-Aquitaine. Il ne vit plus que là au monde. La Vézère et la Dordogne. Il a disparu partout ailleurs. Il était en Méditerranée. J'ai trouvé des carnets de pêche des années 50 et on le capturait à Port-Vendres et à Banyuls-sur-Mer. Il est parti. Pourquoi ? Parce qu'une femelle, comme vous l'avez sur l'image, qui fait 100 kilos, elle a deux ovaires de 10 kilos. Et cela vaut 3 000 euros le kilo de caviar. Vous calculez. L'ovocyte d'esturgeon c'est une pure merveille. Donc, on l'a éteint.

Ensuite, quand on regarde effectivement le problème actuel, le climat, Valérie en a parlé ce matin et je ne vais pas y revenir beaucoup. Et ce vivant qui s'en va. Dans la grande majorité, il s'écroule à peu près à une vitesse 500 à 1 000 fois plus rapide que durant les 10 millions d'années écoulées. L'humain a bien un rôle là-dedans et être il faut de très mauvaise foi pour dire qu'il n'y est pour rien. On va voir maintenant comment on réagit puisqu'on est en fait le créateur de cet effondrement du vivant. Je ne parle pas d'extinction encore. On va y aller si on ne fait rien, ça, c'est sûr. Mais, pour l'instant, on vit un effondrement, dans nos sols, dans notre océan, chez nous, aussi. Je vous ai un estuaire au milieu donc une zone qui est entre eau douce et eau de mer. J'aurais pu mettre quand même effectivement notre Gironde préférée, là. Vous avez l'eau de mer d'un côté, l'eau douce de l'autre. Et regardez la composition de cette eau qui est là, en face, sous le pont Chaban, là, au centre de Bordeaux. C'est votre sang. La composition de l'eau saumâtre, entre eau de mer et eau douce, c'est notre sang. Vous allez regarder avec tendresse reprise une prise de sang. Vous verrez que vous avez 3 mmol de potassium, 142 mmol de sodium, 105 de chlorure. Chacun, ici, a un petit océan, trois fois moins salé que le grand frère quand vous allez vous baigner effectivement à Lacanau. Nous sommes dans, jusqu'au cou, ce système. Physiquement, chimiquement, biologiquement. Et je vous ai mis, juste à côté, une petite colonie de cyanobactéries qui viennent d'Australie. Les plus anciens fossiles dans les collections à Paris. 3,45 milliards d'années. Et les mêmes juste au-dessus que j'aurais pu ramasser ce matin en arrivant ici à l'hôtel de Région. Il y a une flaque d'eau, il y a des cyanobactéries dedans. Comment elles ont fait pour durer aussi longtemps ? On parle d'entreprise durable, mais la plus belle entreprise durable de la terre c'est la vie. 4 milliards d'années et elle est toujours là ! Alors au lieu de faire des parkings par-dessus des flaques d'eau ou de mettre du glyphosate dedans, allons voir comment la vie a fait pour durer aussi longtemps. Et je vous ai mis un caillou, au-dessus, vraiment moche. Il est tombé sur Toulouse en mai 1864. Et un brave paysan a ramassé un caillou. L'humain est profondément animal, on l'a vu dans sa physiologie. On a la même glande thyroïde qu'une truite, alors ne me dites pas qu'on est

différent. On est tous pareils. Mais aucun animal n'aurait ramassé ce caillou. Il tombe sur Toulouse. Il le ramasse. Il passe un siècle dans une caisse à oignons dans le jardin. On le retrouve au début du siècle. Il arrive à Paris devant les outils de géochimie que nous avons, les nano sondes et, là, on le date. Et, là, le cœur s'emballé. Ce truc horriblement moche, là, il a l'âge du soleil et de la terre. Et je peux le caresser. Et c'est ça l'histoire de la science. Ce ne sont pas des opinions que je vous donne là. C'est par des méthodes scientifiques que l'on peut raconter une merveilleuse histoire qui nous fait rêver, même à partir d'un objet aussi moche que cette météorite.

On passe au suivant. Je n'aime pas du tout le terme de collapsologie ou de catastrophisme. On dégoûte nos jeunes, ils sont désespérés. J'étais encore à l'université à La Rochelle hier soir pour faire une conférence. Nous sommes intranquilles. Cela veut dire plus de culture de l'impact, plus de vigilance par rapport à ce qu'on fait. Les trois grands défauts de l'humain, c'est l'imprévoyance, c'est l'arrogance, surtout chez les garçons plus que chez les femmes, et c'est la cupidité. Si on arrive effectivement à gommer cela, vous verrez que l'on va arriver à se débrouiller pas mal finalement par rapport à ce qu'on racontait ce matin. Je vous laisse lire tout ce qui est écrit ici et je veux vous dire, simplement, que, comme on est passé du feu à l'énergie nucléaire, on a parlé des gilets jaunes. C'est intéressant. On est en novembre 2018. Quelqu'un dit « Oui, vous comprenez, le pétrole, finalement, il n'est pas assez cher, on va l'augmenter ». Sans, du tout, regarder l'impact social, bien sûr. Chaque fois que vous touchez au climat ou vivant, vous avez un impact social. Et, là, des gens se sont trouvés désespérés. Ce qui est intéressant, aujourd'hui, c'est qu'on a augmenté beaucoup plus le gasoil qu'en novembre 2018, mais qu'on n'a pas eu la même rébellion et révolution. Question à se poser quand on fait ces relations sociales par rapport l'évolution des relations entre l'humain et la nature qui nous entoure. Voilà, les gilets jaunes, c'était ça, on a dit qu'ils étaient malheureux, et puis ils se sont révoltés.

Alors, c'est quoi le vivant ? Je crois qu'il faut vraiment, là-dessus, que vous vous en imprégniez. D'abord, des bactéries. Partout où vous allez. Le siège du votre bagnole, votre lit ce matin, votre casquette, votre pantalon, il y a des bactéries partout. Une bactérie, c'est une enveloppe avec de l'eau liquide dedans, de l'eau liquide à l'extérieur, et cela communique en permanence. Le vivant a besoin de communiquer en permanence. Et on en est rempli. Donc, commencer chez des gamins tout petits, à l'école maternelle, à leur dire, mais, vous savez, avec les bactéries, il n'y a pas que des méchantes choses. Sans bactéries, vous ne mangez pas de la même façon, vous ne tombez pas amoureux de la même façon. Nos relations avec ces micro-organismes sont absolument essentielles. On en a plein les cheveux, les trous de nez. Et vous savez vu comme on est beau quand même. On est rempli de bactéries.

Remplissez-vous de cet aspect très important. Il y a quelques bactéries dangereuses, on sera préoccupé, évidemment. Le protiste, c'est une grosse cellule à noyau. Là, je vous ai mis des dinoflagellés. Vous savez qu'on aide, à la Région, Tara Océans. Donc, on quitte le port de Lorient il y a quelques années. Un coup de filet à plancton et on ramène ça. Des milliards de cellules dans une goutte d'eau de mer. Elles sont plus grosses que les bactéries et elles ont un noyau. Simplement cela, et vous me direz « à quoi ça sert », cela nous fait plus de la moitié de l'oxygène de la Terre. Ce ne sont pas des élucubrations. C'est tellement important. C'est la moitié de l'oxygène de la Terre. On l'oublie. Il n'y a pas que les arbres. Et, sans levures, il n'y a pas de pain. Il n'y a pas de vin. Il n'y a pas de fromage. Il n'y a pas de Bordelais. Il n'y a pas de Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. On est vraiment tous totalement là-dedans, on ne mange que du vivant. Et on ne coopère qu'avec du vivant. On pourra parler un petit peu du coronavirus. Et, après, je vous ai mis le reste du vivant, des champignons, des plantes et des animaux. Le seul endroit où il n'y a pas de vie sur la Terre c'est une lave de volcan au-delà de 1 000 degrés. Le volcan crache et tue toute la vie. Puis, cela se refroidit. Je vous ai mis une image de l'île de la Réunion. Dans les heures qui suivent, les jours qui suivent, les semaines qui suivent, le vivant se réinstalle. Arrivent les bactéries, arrivent les protistes, arrivent les champignons, les plantes, les animaux. Puis un piraton qui arrive et qui s'installe dans la lave du volcan. C'est ça ce vivant qui est absolument partout sur la planète. Il faut qu'on s'en persuade.

Et puis voilà le coronavirus. Il y a tous ceux qui s'en vont et, lui, il arrive. C'est quoi ce truc ? C'est un virus. Donc c'est un parasite qui ne sait pas se reproduire tout seul. Les virus sont là depuis l'origine de la vie, avant même les cellules que j'évoquais tout à l'heure. Il a 15 gènes d'ADN. On en a 22 000, nous, tous, ici. Mais il nous a quand même sacrément empoisonné la vie, le coronavirus 19. Et pourquoi on n'a pas inventé ce virus ? On a créé l'humain, les conditions du passage de la chauve-souris à l'humain. Cela fait 20 ans qu'on va dans les grottes de Chine voir les virus de chauve-souris. Ils le ramènent d'un laboratoire ou sur un marché et puis il est passé chez l'humain. Et, puis ensuite, l'humain l'a transporté partout. Rappelez -vous ce vol Wuhan-Milan du 20 janvier 2020. La ministre disait « cela ne fera pas grand-chose ». RAOULT disait « cela ne fera pas plus de morts que les accidents de trottinette ». Et puis on découvre le coronavirus 19 qui s'installe en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud. Voilà nos relations intimes avec ce vivant qui justifient One Health. Voilà le vivant. On me paye pour faire ça au Museum. Ce qu'il faut voir, c'est la périphérie de cette courbe qui est là. Tout le vivant est là. En gros, 300 000 espèces dans l'océan, connues, et à peu près 2 millions sur les continents. Alors une espèce connue c'est une espèce qu'on a trouvée, qu'on n'a pas déjà décrite, ce qui constitue un gros boulot, parce qu'il y a des synonymes, bien sûr. Donc, on décrit une nouvelle espèce, on la

photographie, on la dessine, on séquence son ADN et on la met dans un Museum à disposition de tous. Ça, c'est le prix, absolument, pour reconnaître une espèce comme existant sur la Terre aujourd'hui. 2,3 millions d'espèces vivantes. Alors je vous ai mis, ici, quelques petits clins d'œil. Ça, c'est un cadeau que je vous fais aujourd'hui. Une expédition que nous faisons en Corse en janvier 2021. Nouvelles espèces pour la France. Alors elle était là depuis toujours, mais on ne l'avait pas remarquée. Et souvent on me dit « espèce remarquable ». Non, espèce « remarquable » par l'humain, évidemment. C'est une limace de mer. Là je vous ai mis le prolagus. Lui, on le trouve quand on va en Corse. Les humains arrivent il y a 8 000 ans en Corse. À 6 000 ans, il a disparu. On a tout bouffé. Quand on dit que les peuples premiers ne faisaient pas de dégâts... Dès qu'on arrive, l'humain « bouffe tout ». Il détruit tout. Et puis, après, ce vivant va se réinstaller, bien sûr, et les peuples premiers aujourd'hui aident à ce retour. Quand on a fait la grande exposition en 2019 à Paris, on a quand même pu démontrer que le vivant, partout, il s'en va, mais beaucoup moins dans les territoires gérés dirais par des populations autochtones. C'est très intéressant. Il faut qu'on les aide. Et voici le dauphin du Yangtsé. En 2017, on allait communiquer avec ce dauphin en Chine. Mais il n'y en a plus. Il ne répond plus aux ondes qu'on lui donne.

Voici maintenant les écosystèmes. Je vous en ai mis plein. Choisissez celui que vous préférez, la forêt tropicale, une plaine céréalière, un champ agricole, un pic montagneux, un désert. Ce sont les écosystèmes. Donc, un écosystème, c'est une construction d'êtres vivants qui se mettent ensemble pour construire de la vie sur un système antérieur qui était minéral. C'est ça qui est important. N'oubliez jamais celui-là. C'est votre intestin en ce moment. Il y a un utérus en bas, un intestin au-dessus. C'est fondamental. Le bébé humain qui naît, le premier contact avec le vivant, c'est quand il passe les voies génitales de la maman. Il va être expulsé, le fœtus, à l'extérieur. Et, là, il ne se contamine pas, il s'ensemence par les bactéries de la maman. Ce qu'on fait maintenant quand on fait des césariennes, c'est qu'on refait un frottis vaginal à la maman et que l'on remet ces bactéries dans la bouche et dans l'anus du bébé. Cela marche superbement bien. Le bébé démarre sa vie terrestre en harmonie avec le vivant et la biodiversité. Dans le désert, vous savez très bien qu'il n'y a pas de vie parce qu'il n'y a pas d'eau. On va revenir à la question de l'eau qu'on abordait ce matin. Voici l'Atacama. Une année, avec El Niño, il se met à pleuvoir. Et voilà en 3 semaines ce qui se produit. C'était la fleur d'Achab de Théodore Monod au Sahara. La goutte d'eau liquide arrive et tout fleurit. Les papillons viennent avec et puis des oiseaux qui viennent manger les papillons. C'est merveilleusement bien réglé à la présence de l'eau liquide. Et, pour revenir au social, voilà cette chose qui est fondamentale aujourd'hui, la question de l'eau. Je suis allé 25 fois en Afrique. 20 fois au bord d'une route

discuter avec ces jeunes femmes. « Collecting water ». On va chercher de l'eau. On fait 20 kilomètres. J'ai mesuré le volume de ces bidons de plastique chinois qu'elles ont sur la tête. Entre 15 et 20 litres, entre 15 et 20 kilos, tous les jours. Et elles ne vont pas à l'école quand elles vont chercher de l'eau. Personne ne les rémunère pour faire ce genre d'activité. Elles ne sont jamais propriétaires des terrains sur lesquels elles travaillent. C'est interdit par la loi kényane. Et, pour finir, elles font des mauvaises rencontres en route. Parce que les garçons, à 14 ans, ont des Kalachnikovs. Voilà un gigantesque problème d'écologie pour moi essentiel. 700 millions de femmes en Afrique. Parce qu'un bébé, c'est trois quarts de flotte à la naissance. Ce n'est pas fait pour laver sa bagnole quand on est en stress hydrique partout. J'étais début septembre au nord de la Nouvelle-Aquitaine et, la tête des maïs et des tournesols, je ne vous raconte pas dans quel état ils étaient. Mes chênes perdaient leurs feuilles et un type lavait sa bagnole. Ce n'est pas possible. On a honte d'appartenir à la même espèce qu'un type comme ça. Donc on explique que nous sommes faits d'eau liquide, de cellules, de bactéries, et c'est génial. La biodiversité, on croit que c'est ça. C'était ma ministre à l'époque. Regardez, Madame, comme c'est beau la biodiversité. Si tu as de beaux yeux bleus et des grands cils, tu es sauvé. Mais si tu es un truc comme ça tout moche, petit, noirot, c'est foutu. On me dit « mais attendez professeur, on n'a pas assez d'argent pour sauver tout ce qui est vivant. » Alors, si ce n'est pas les beaux qu'on a vus ou les moches qui sont là, c'est ça la biodiversité. Vous voyez quand même que cela concerne tout le monde. Pas que l'écolo dans son coin de jardin. Moi j'adore regarder mes oiseaux aux yeux bleus ou papillons à points rouges. Mais, sans les levures, cela n'existe pas. Si j'enlève le verre des bouteilles ici et puis le nickel des couverts, c'est que du vivant. On ne peut pas s'en passer.

Je vous ai mis ici les vaches. Moi, je n'ai rien contre les vaches. On parler un petit peu agriculture, évidemment. Mais, heureusement qu'on a quelques vaches. Le problème c'est qu'on a un petit peu trop. 1,3 milliard de vaches. Des pays comme l'Inde ou Madagascar ont des vaches et ne les bouffent pas. Donc, évidemment, cela peut poser quelques questions de cohabitation. Et les poulets ! 30 milliards de poulets. Ils pèsent aussi lourd, aujourd'hui, que tous les individus des 10 000 espèces d'oiseaux sauvages de la Terre. Notre problème, c'est la démesure, en fait, dans tout ça. Et comment on est capable, effectivement, d'arriver à. On n'est pas dans nos limites. Mais je ne suis pas en train de vous dire qu'il ne faut pas manger de poulet ou de vaches. On verra comment on les élève. Deux très beaux livres. Marc-André SELOSSE sur les arbres et Éric BAPTESTE sur les bébés. Voilà comment les humains, à l'époque, se représentaient la biodiversité. Alors, là, j'ai triché, j'ai quitté la Nouvelle-Aquitaine, je suis allé plus loin. Lascaux c'est 20 000. Chauvet, 37 000 ans. Des lionnes en France, des rhinocéros, des hyènes et des panthères. Ils étaient là. Et quand ils les peignent, ils ne les ont pas devant eux, ils sont à 800 mètres de l'entrée d'une grotte en

Ardèche, qu'on a appelée après l'Ardèche. Ce qui est génial c'est que, franchement, à quoi ça sert de faire ça ? À rien. Mais c'est génial. Voilà c'est ça l'humain. Donner à nos jeunes l'émerveillement, l'envie de vivre le futur même s'il y a des gros nuages qui s'amoncellent. Mais c'est à nous de gérer ça avec eux sans leur dire « nous les vieux on a merdé donc débrouillez-vous ». Trop facile. Il faut vraiment, là-dessus, se dire que tout ça, c'est absolument l'humain. Eratosthène calcule la circonférence de la Terre deux siècles avant Jésus-Christ par de la pure géométrie. J'étais à Paris l'autre jour et un mec me dit « moi, je suis platiste ». Les bras m'en tombent. Quoi qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Le type, il y a 2 000 ans, vous dit que la terre est ronde et calcule sa circonférence. L'éducation, on en parlait tout à l'heure avec Valérie. Éducation, éducation, éducation. Et je suis d'accord avec elle, on nous a assassiné, dans ce pays, depuis plusieurs générations de gouvernement, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre. J'étais à Polytechnique, Alain, il y a 3 semaines. J'avais des premières et deuxièmes années. Je leur ai dit perfidement « qui a fait de la biologie depuis moins de 3 ans ? » Aucun. La biologie est une option en terminale. Les médecins à l'Académie de médecine hurlent. Ce n'est pas possible. Comment voulez-vous éduquer. Le climat, c'est pareil. Comment on va expliquer à nos gamins ce qu'est le climat et le vivant ? Ils ne savent même pas qu'on est fait d'eau et de cellules. Donc c'est vraiment très important. Il faut commencer tout petit. Et nous avons un très joli mouvement en Nouvelle-Aquitaine, Alain, qui s'appelle la Water Family, au Pays basque, soutenue par le footballeur LIZARAZU et par les CREPEL, père et fils, c'est enseigner l'écologie scientifique aux petits quand ils apprennent à lire, à écrire et à compter, c'est aussi important que cela.

Voilà une goutte d'eau de mer avec des milliards de virus, des millions de bactéries. Des centaines de milliers de protistes. Cela vient de Tara Océans. On ramène 600 000 séquences après 4 ans de tour du monde dans tout l'océan mondial. Et regardez, ça, c'est pour nous tous et pour les chefs d'entreprise. On a regardé 100 000 relations entre les virus marins, les bactéries, et des protistes, dans le détail, et il y a infiniment plus de coopération, de symbiose, d'entraide, de mutualisme que de compétition. C'est la clef de survie de l'humanité. Je suis rarement péremptoire, ce n'est pas mon style. Coopérons. On a dit souvent « changeons ensemble ». Mais dans la coopération. Le vivant le sait depuis l'origine de la vie. Et on s'en fiche. Ils sont toujours là. Nous, si on continue à dérailler comme on le fait aujourd'hui, on risque de ne plus être là demain. Chaque entreprise a ses secrets professionnels, bien évidemment, mais coopérons. C'est beaucoup plus puissant dans la résolution des problèmes que d'entrer en compétition.

Voici un sol. Je le crie aussi grand et fort : on a tué la moitié des sols de Nouvelle-Aquitaine. Tout simplement. On n'est pas pire que les autres. Ce n'est pas mieux en Bretagne, c'est pire en Inde. Un sol vivant, c'est 2,5 tonnes de bactéries à l'hectare, 3,5 tonnes de micro-champignons, des tardigrades, des lombrics, des nématodes des collemboles, des acariens, c'est ça un sol vivant. On les a tués. Et là, je vais être péremptoire pour la deuxième fois. On ne nourrira jamais 8 milliards d'humains avec des sols qui sont morts. Donc, le premier travail est à mener avec tout le monde agricole. On en discute très souvent, avec les vignerons. Par exemple, la matière organique, dans une vigne maltraitée ces quelques grammes. Sur un champ agricole avec des vaches, c'est 35 ou 40 grammes. On va bien voir comment on travaille. Ramener de la vie dans les sols. Deuxième intérêt de la vie dans les sols, ces bactéries-là font des micro-trous qu'elles enduisent de mucus, exactement comme nos poumons à nous, ici, en ce moment. Et la goutte d'eau qui est rare, on l'a vu ce matin, elle tombe là, elle s'infiltre là dans ces micro-trous pleins de mucus. Elle reste là. Pour le paysan, c'est génial. Son eau ne va pas aller ruisseler ailleurs. Double intérêt, productivité des sols par la biodiversité et, deuxièmement, le maintien, la captation et le maintien de l'eau. C'est essentiel.

Dernier écosystème, c'est l'utérus, en bas, et puis, bien sûr, le tube digestif au-dessus. Et là, c'est l'ensemencement du bébé par sa maman au moment de la mise au monde. Et regardez, en bleu, on a séquencé l'ADN des microalgues de tout à l'heure que je vous ai montrées, mon petit phytoplancton. En rouge, c'est l'ADN des intestins du bébé. En gris, on a un tiers d'ADN en commun avec les microalgues. Deux tiers avec une mouche, avec une banane. Alors admettons ce qu'on est. Je parle de l'ADN codant. Nous sommes faits d'eau, de cellules, et on ne peut pas s'en passer. Et si on l'admet, cela changera beaucoup de choses avec les autres. On fera attention. On ne va pas mettre des produits toxiques partout. Je ne vais pas couper tous les arbres. C'est très important. Il faut le mettre dans le crâne des tout-petits. Voilà votre lit, ce matin, pour finir là-dessus. Je peux vous dire que si vous dormez tout seul ou à deux, ça marche, mon truc. Comme je le dis à mes étudiants, « vous avez plus de relations qu'avec votre copain ou votre copine » avec les acariens. Ils grouillent, mais c'est génial. Ils mangent vos poils, ils mangent vos cheveux, les cellules de la peau qui se desquament. Il y a un petit garçon un jour, en CM2, ici, à Bordeaux qui trouvait ça assez horrible, mais il a vu que j'aimais bien les acariens. Il me dit « mais, Gilles, quand je vais faire pipi la nuit et que je reviens au lit j'écrase mes acariens ? » Je lui ai dit « non, ils sont trop petits ». Et je rassure ce petit garçon qu'il n'écrase pas des trucs aussi moches que ça. Et, là, j'ai gagné. Là, il va comprendre que le vivant est absolument essentiel à l'humanité. Où que l'on soit.

Pour terminer, l'écologie c'est le productivisme agricole. On travaille beaucoup ici à la Région sur ces questions-là. C'est la gestion de l'eau potable, c'est absolument fondamental, bien évidemment. Pêcher, c'est bien, surpêcher, c'est stupide. C'est aussi arrêter de déforester partout. C'est aussi bien évidemment le vivant qui s'effondre, on l'a dit tout à l'heure. Et puis c'est aussi ces produits toxiques qui sont mis partout. On est rendu à 3 500 molécules inventées par la chimie de synthèse depuis 1952. Comme le disait le collègue de l'INSERM, quand est-ce qu'on va s'attaquer vraiment à cette question-là ? C'est beaucoup plus grave que de se dire « je peux ou je ne peux pas ? ». La question n'est pas là. La question c'est qu'aujourd'hui ces produits sont dangereux. Non seulement ils tuent les abeilles ou les vers de terre, mais on sait maintenant qu'ils abîment le cerveau en développement d'un bébé intra-utéro. On ne peut pas supporter de faire ça comme ça à l'infini. Il faut bien arrêter à un moment tous ensemble, que l'on s'y colle. Mais il faut que la recherche d'État travaille là-dessus. Quelle alternative à ces pesticides ? C'est extrêmement intéressant et important à faire.

Le dernier sujet c'est le climat. On en a parlé ce matin. C'est plus compliqué parce que c'est parti et, maintenant, cela va mettre un certain temps avant les résultats. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire du tout, bien évidemment. Mais c'est vrai que l'on verra moins les résultats aussi vite que si on s'occupe vraiment du vivant et d'une seule santé.

Cette biodiversité, elle s'en va parce que l'on détruit et on pollue. On dissémine tout partout. Pour les poissons, on surexploite beaucoup trop, de plus en plus petits. On dissémine tout partout. Et le climat change trop vite. Alors, on prend ça à bras le corps. Et la Région peut répondre à la question qu'on a posée à Valérie ce matin. L'échelle de la Région est super intéressante pour faire cela. Sur le climat global, cela va être compliqué parce que l'on va me dire que les Chinois vont continuer à émettre du CO<sub>2</sub>, du méthane. Mais, sur l'aspect pratique des sols de Nouvelle-Aquitaine, des forêts de Nouvelle-Aquitaine, du travail avec le monde agricole dans le cadre de ce programme une seule santé, c'est extrêmement important de travailler ensemble. L'avenir agricole, il est là. Pour moi, cela veut dire produire plus parce qu'on se multiplie, sans augmenter indéfiniment les surfaces agricoles, sans chimie de synthèse, avec peu d'intrants. C'est aussi garder le vivant. En tirer parti. Pas être un ennemi de ce vivant. C'est aussi, bien sûr, arrêter la déforestation. Et puis, c'est aussi, bien sûr, la façon dont on va travailler pour ramener de la vie dans les sols. Et, ça, on sait faire. Donc, c'est à nous de les aider et de les promouvoir, ces activités-là, pour qu'on puisse continuer à faire un monde agricole qui se porte bien. Vous savez ce qui a tué le monde agricole en France ? Quand on leur a dit produisez plus, plus le moins cher possible. Le low-cost n'est pas compatible avec ça. Exactement comme sur les billets d'avion. Je hurle en ce

moment. Il y avait un vol Bordeaux-Marrakech à 4,99 euros. De qui on se fout ? Ce n'est pas possible ! Parce que le type qui va acheter ce billet, il n'a même pas envie d'y aller. « Ce n'est pas cher, j'y vais ». Il faut que tous ensemble on réfléchisse bien et qu'on calcule au juste prix, en tenant compte, bien sûr, des différences, tout à l'heure, qu'on évoquait, économiques et sociales. Je termine. L'océan c'est pareil. Le récif corallien, les herbiers. Je vous ai mis ici la mangrove ou la mer profonde. Voilà l'océan d'aujourd'hui. Vous ne pouvez plus aller quelque part. C'est 20 minutes de plongée à Arcachon. Il y en a partout. Qu'est-ce qu'on fait ? On arrête d'accepter de ramener des tomates dans un sac en plastique de supermarché pendant 20 minutes qui, rejeté dans l'eau, va tuer une tortue de 80 ans issue de 200 millions d'années d'évolution. Ce n'est pas possible. C'est « trop con ». Excusez-moi pour ce terme. On ne peut pas continuer à faire cela. Quand on prend cela en considération, c'est super intéressant.

À long terme, qu'est-ce qu'on fait ? Climat, accès à l'eau, la gestion des déchets, on en parle beaucoup, le stockage du CO<sub>2</sub>. Je vois trois solutions parmi d'autres. La bio-inspiration. Aller chercher ce que ce matin Valérie appelait les solutions basées sur la nature. Moi, je préside le Centre d'études sur le biomimétisme qui regroupe à peu près 50 laboratoires universitaires du CNRS et 50 entreprises. Avec Saint-Gobain, on fait du verre à partir de petites algues de Méditerranée, sans sable, sans températures élevées et sans pression. On fait en ce moment du béton armé à partir d'une petite éponge de Méditerranée qui ne produit pas de carbone et, en plus, lorsqu'on a terminé l'usage de ce béton, on composte. C'est ça l'intérêt du vivant par rapport à ce qu'on évoquait tout à l'heure. Les choses participatives, il faut qu'on les promeuve beaucoup aussi. Ce sera important, ça aussi, Alain, pour One Health, pour que tous les citoyens nous aident. C'est 10 000 personnes qui, pendant 18 ans, sont allées voir les oiseaux et les papillons. Tout l'ouest de l'Europe. « Je l'ai vu de tel jour à telle heure ». C'est magique. Bien organisés. Donc il faut gérer, il faut des bonnes bases de données, et on lit que nos oiseaux ont fait 33 kilomètres vers le nord et nos papillons 114 en 18 ans. Pour un degré de plus, ils devront faire 250 kilomètres vers le nord. Quelles que soient les réserves. Je fais une réserve ici, je vais perdre mes hêtres et vont en arriver d'autres. J'aurai des immigrants qui viendront d'Afrique du Nord. Mais tout migre. Il n'y a pas que les humains. Les virus, les bactéries, bien sûr. Tout migre. Les oiseaux, les mammifères, les poissons. Donc, science participative, bioinspiration et One Health. C'est ça. 300 maladies nouvelles, ici, à Bordeaux, depuis 1940, qui n'existaient pas. Alors, si j'enlève les maladies liées à l'exposition au soleil puisqu'une personne à poil sur une plage en 1940 ne prenait pas les coups de soleil. Et puis l'âge, bien sûr, avec des maladies. La durée de vie, je l'ai regardée hier soir, avant de faire la conférence. La durée de vie des femmes, en France, en ce moment, c'est 85 ans. Et, pour les garçons, 79,8. Vous voyez que

les femmes, partout, vivent plus longtemps que les garçons. À cent ans, mon copain Edgar MORIN vient d'en avoir 102, il y a 3 femmes pour un homme. Et, à 110, il n'y a plus aucun mâle, en France. Il n'y a que des femmes qui ont dépassé 110 ans. C'est super intéressant à regarder. Ce sont des questions qui sont posées. Vos œstrogènes vous protègent, mesdames et mesdemoiselles. Le moustique-tigre qui se balade, évidemment, il est de plus en plus chaud. Les avions l'ont transporté et il est partout. Le chikungunya, la dengue avec notre ami Denis MALVY. La dengue, on ne l'avait jamais vue à Bordeaux. Or, depuis quelques années, on a des cas de dengue endémique. À Bergerac récemment. Et puis, les virus qui passent en ce moment la frontière, Crimée, Congo. Il faut vraiment regarder ce qui se passe. C'est vraiment l'ensemble du programme Une seule santé. Sachant quand même que le moteur de tout ça, c'est la pauvreté. J'aime bien quand on discute ici dans l'Assemblée des inégalités sociales. Ce sont toujours les pauvres qui trinquent. Et les femmes, aussi. Edgar MORIN disait « quand on revient à la barbarie, et il parlait de l'Ukraine, qui trinque en premier ? Les femmes, les enfants et les pauvres ». Donc là il y a vraiment pour nous une démarche à mener pour transformer des problèmes scientifiques, des questions en questions sociales et faire une vraie politique de développement. Il faut regarder cela de très près. D'où l'intérêt de NéoTerra. Donc une seule santé, la santé des écosystèmes, des oiseaux, des poissons d'élevage, des huîtres. Santé des arbres. Le mildiou de la vigne m'intéresse beaucoup. On a plein de choses intéressantes là-dessus. Et puis, bien sûr, la santé des humains.

Un poil de philosophie. Srî AUROBINDO disait cela à un moment où il n'y avait ni écologie ni écologisme. On est en 1915. L'humain a créé des conditions de changement et il faut qu'il fasse attention. Et il rajoutait ça. Moi, je suis endocrinologue au départ. Et je vous dis que, en fait, une transformation radicale, cela s'appelle une métamorphose. Il nous faut une métamorphose aujourd'hui. On a bien vu tout à l'heure les choses importantes. Le vivant a 4 milliards d'années. Il s'est tout le temps adapté. Mais, pour faire ça, il a tout le temps accepté de changer. Et, nous, on a tellement de réticence au changement, aujourd'hui, que c'est ce qui nous pose problème dans nos discussions, nos débats, en permanence, ici, depuis que je suis avec vous. Et je me régale à vous écouter, à nous écouter. Edgar MORIN dit que, finalement le système, c'est un avion à 4 moteurs. Il dit que c'est effectivement la science, la technique, l'économie et le profit, en économie capitaliste, pourquoi pas. Chacun de ces moteurs peut être très bénéfique pour l'humanité ou très délétère. Et il dit que c'est vrai que si on ne fait rien on va vers l'abîme. Le probable est vraiment très préoccupant. Mais il n'est pas joué. C'est là qu'il faut que tous on réagisse. On a besoin de nous. Il faut 4 moteurs aussi à par rapport à ce que disait Edgar MORIN. Il nous faut la science. Et je vais crier encore une fois, j'ai souvent crié ici : « la science n'est pas une opinion ». On est

d'accord. La séance. Ensuite, bien sûr, la politique. On est là pour ça. Quelle politique ? Troisièmement, travailler avec les ONG, qui jouent un rôle fondamental, et chaque citoyen, au sein des sciences participatives. Et, enfin, l'entreprise. À la vélocité à laquelle on doit aller, là, il faut absolument que l'entreprise s'empare très fortement de cela. Le monde agricole. Tous les mondes de l'entreprise. Et les bons ont compris que si on laisse aller le système, demain, il n'y aura plus de business possible. C'est très important d'y réfléchir. Il disait, Edgar, justement, « à force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel ».

Et je conclus sur ma dernière image. Pourquoi le vivant a-t-il duré aussi longtemps ? Il a innové toujours depuis la nuit des temps, pour tous, y compris pour les gilets jaunes, le vivant est capable d'innover, d'inventer des choses. En permanence le vivant fait tout avec une énorme économie d'énergie. Un jour j'ai parlé de libellule, pour le personnel, il y a quelque temps. Elle vole à 90 km/h, ma libellule, avec deux watts. Vous connaissez un polytechnicien capable de faire ça, vous ? Jamais. Depuis 345 millions d'années. Au lieu de mettre du glyphosate dans la mare et des parkings par-dessus, on regarde comment fait une libellule. J'étais invité par la marine nationale il y a quelque temps sur le Tonnerre, le porte-hélicoptère successeur de la Jeanne d'Arc. Je fais ma conférence et le pacha me dira « bravo, Gilles, mes gamins de l'école navale vont sortir grandis de la discussion avec toi ». C'était sympa. Mais il me dit « mais quand même j'ai du mal à mettre trois commandos d'infanterie de marine sur ta libellule. » Oui, mais on s'en inspire. On ne copie pas directement. Et puis, le vivant, surtout, il fait tout, mais il ne s'empoisonne jamais. Voilà la grosse différence. Il ne met rien à la décharge. Rien, rien. Tout se recycle. Et ça, c'est absolument génial comme système. Nous, on met la décharge, après on crève en ce moment. J'étais récemment à un colloque sur l'obsolescence programmée. Mais c'est à pleurer ce qu'on fait en ce moment au vu de tout le monde. Ce que je raconte ce n'est pas de droite ou de gauche. On peut faire une machine à laver qui va durer la vie d'un couple, sans problème. Eh bien non. Mon copain PENA, qui est le recycleur de déchets à Bordeaux, traite 350 machines à laver par jour. Est-ce qu'il faut continuer à vivre comme ça ? C'est une vraie question. Le vivant, ses machines à laver, elles sont recyclées. Il ne les met pas à la décharge. Le vivant travaille dans des conditions très simples. Pas de températures élevées, pas de pression élevée. Avec des éléments qui sont abondants et simples. Donc ma conclusion, elle est là. Arrêter cette économie actuelle qui consiste à faire du profit et à gagner de l'argent en détruisant ce vivant si merveilleux ou on le surexploitant. On change. Et, pour ça, bien sûr, on a besoin de nous. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Gilles. Gilles BŒUF vous a subjugués. Des remarques, des critiques ? C'est un élu, et alors ? Je suis très fier d'avoir embarqué Gilles BŒUF dans cette aventure.

Merci.

**M. COSTE.** - Monsieur le Président, nous aussi, on demande le même temps de parole. On verra tout à l'heure.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mon cher Pascal, Gilles s'exprimait en tant que scientifique. Je ne vois pas pourquoi tu te sens touché par une intervention scientifique. Je ne vois pas.

**M. GAMACHE.** - Ce n'est pas une question. Je vais essayer d'être pragmatique, avec la difficulté du fait que, au regard des exposés, et je remercie Gilles BŒUF pour celui qu'il vient de faire, chacun de nous vient avec son bagage culturel, intellectuel, d'expérience, etc., et pense pouvoir apporter des réponses aux problématiques qui nous sont posées, mais avec des réponses souvent contradictoires pour le même mal. Je vais l'illustrer en toute fin. Sans parler, mais cela a été prononcé par Gilles, de collapsologie. Je tiens quand même à souligner, pour avoir des enfants, de 12 à 20 ans, que l'histoire qui s'écrit pour nos enfants, c'est plus deux, plus trois, plus quatre degrés lorsqu'ils auront notre âge, mon âge. Mes enfants vivront sur une planète où ils vont prendre deux, trois, quatre degrés dans leur quotidien. Donc, parler d'intranquillité, cela rend tranquille les personnes d'autres générations, probablement. Cela permet d'évacuer un certain nombre de problèmes, mais ça ne résoudra pas le problème. Est-ce qu'on va pouvoir jouer longtemps, en fait c'est un peu ma question, avec de la sémantique ? Moi, ne pas parler de collapsologie et plutôt évoquer l'intranquillité, cela ne rassure pas mes enfants, cela ne me rassure pas pour mes enfants. Donc je pense qu'on ne sera pas à la hauteur tant qu'on se cachera derrière des mots.

L'enjeu, il n'est pas là. On repousse une responsabilité finalement aux conséquences considérables pour les générations à venir, mais aussi et surtout pour l'humanité parce que, derrière ça, cela reste quand même la survie de l'humanité qui est en jeu. Les constats scientifiques sont implacables. Et je crois que, depuis ce matin, vous nous l'avez montré. Vous venez, les uns après les autres, de nous en faire la démonstration. Donc même si je disais qu'on peut ne pas être d'accord sur la manière d'apporter la réponse, certains la voient plus technologique, d'autres plus dans la renaturation. Et je salue ce qui vient d'être dit parce que je peux voir des contradictions avec la politique qui peut être menée où, souvent, on apporte des réponses technologiques qui, même si, parfois, peuvent être utiles, ne sont pas pour autant la solution ultime. Et je sais aussi, et là je peux témoigner d'expérience puisque j'ai deux doctorats et suis aussi chercheur associé et je connais un petit peu le domaine de la

science, que l'épistémologie et toutes ces choses-là c'est compliqué pour les scientifiques, mais pas impossible. Et je vais l'illustrer. Par exemple, pourquoi nous dire, lors de l'intervention précédente, qu'aller pomper de l'eau propre dans les nappes phréatiques pour la mettre au soleil et voir proliférer des bactéries ce n'est pas bien, sans le traduire politiquement directement en dénonçant la question des bassines ? Je ne mets pas tout sous la même égide. Les retenues collinaires, c'est un autre débat. J'y suis favorable, dans certains cas, on l'est, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais, en tout cas, sur l'exemple que je prends et qui concerne les 16 bassines des Deux-Sèvres, on est dans ce cas typique. Donc, je crois que l'on sait l'urgence. Cela fait partie de la terminologie qui a été aussi relevée ce matin. On est dans l'urgence et, pourtant, on est encore en train de se cacher derrière des mots. Est-ce qu'on a vraiment ce temps devant nous ? C'est la question en tout cas.

Merci encore. Je crois que l'on n'aura jamais assez de pédagogie. Mais, entre le cap du scientifique et du politique, il y a encore une très grande marge parce que j'ai peur que, ce soir, on parte tous chez nous en ayant à l'esprit que l'on a bien entendu les messages des scientifiques, mais que chacun va repartir avec sa réponse. Et c'est ce que les scientifiques, à un moment donné, vont devoir aussi clarifier. Je ne leur demande pas de faire de la politique, mais, ceci dit, et Gilles tu en es aussi l'exemple puisque tu es aussi quand même conseiller régional, à un moment donné, quand on se mouille, il faut aller jusqu'au bout et le dire avec les vrais mots.

**M. BŒUF.** - Einstein a dit plein de choses intéressantes. Il disait « comment voulez-vous résoudre des problèmes avec les mentalités qui les ont créés ? » J'aime beaucoup ceci. Il disait aussi « le monde ne va pas forcément mal des méchants des stupides ou des fous, il va souvent mal des gens normaux comme nous qui les laissons faire ». Et c'est ce qu'on essaye de faire, ne pas les laisser faire, justement.

**Mme JACQUINET.** - Merci, Gilles. Tu parlais des jeunes, de la non-éducation des jeunes. Éventuellement, aurais-tu un exemple à nous donner de comment la Région pourrait aider encore plus vis-à-vis de l'éducation des jeunes ?

**M. BŒUF.** - Il faut commencer chez les tout-petits. L'écologie est une magnifique science, c'est la science des relations entre tous les êtres vivants, nos bactéries intestinales, celles de nos trous de nez et l'organisme. Cela ne s'apprend pas qu'en quatrième. Je pense qu'aux tout-petits, il faut leur dire effectivement qu'ils sont dans un milieu où ils sont entourés de vivant. C'est pour cela que, moi, le terme de collapsologie, je ne l'aime pas du tout parce que, dès le départ, on part avec l'idée que l'on va aller au collapse et qu'on verra après. Je ne suis pas d'accord avec ça. Simplement, donner de l'espoir, c'est éduquer, mais en même temps une deuxième chose que l'on a oublié de faire c'est de leur donner l'esprit critique

qu'ils ont perdu. Aujourd'hui je vois tous nos jeunes. Je crois que je suis le seul à enseigner à Sciences Po, à HEC, à l'École des Mines, à Centrale Supélec. Il y a une différence entre les femmes et les hommes, déjà. Redonner confiance aux femmes qu'on a toujours détruites parce qu'elles seraient moins bonnes que les garçons en maths alors que c'est archifaux. Et, deuxièmement, deuxièmement, bien sûr, l'esprit critique. Dire au gamin « écoute, là, tu peux réagir, effectivement ». On a parlé ce matin du problème des écrans. J'étais invité avec Françoise au colloque de pédopsychiatrie qui a eu lieu à Bordeaux il y a quelques semaines et c'est dramatique ce qui se passe en ce moment avec la montée de l'autisme. Avec les problèmes liés aux écrans qui sont dramatiques. Aux États-Unis, en Chine, ils ont des problèmes de gamins qui ne savent pas parler à 5 ou 6 ans. Comment on élève nos petits ? Le masque a été aussi une question très difficile au moment du Covid. À l'hôpital, on me disait qu'un gamin de 10 mois arrivait avec un masque. Mais ce n'est pas possible. Ce n'est pas une maladie pédiatrique le coronavirus 19.

Donc c'est vrai que dans nos comportements de tous les jours, il faut enseigner, éduquer et les emmener sur le terrain. Aider nos amis enseignants à les emmener sur le terrain. Si vous avez un vieux fossile pourri dans le tiroir de la classe, le gamin ne va pas réagir. Si vous l'emenez dans une carrière près de Bordeaux : « tiens, du corail ? Il a fait chaud ici ? Il y a eu la mer ? » C'est lui de trouver cela. Ou lui montrer un herbier. Maintenant on construit des lycées maintenant où on intègre dès le départ du vivant. Il y a un coin pour la couleuvre, il y a un coin pour les abeilles, un coin pour les chauves-souris. Je crois que ça, c'est très important. Vraiment donner envie avec ce côté merveilleux. Parce que la collapsologie ne va jamais montrer le côté merveilleux, au contraire. On va dire « écoutez, c'est fichu ». Il faut vraiment donner autre chose à penser. Pas se donner bonne conscience en disant « je vous ai rassurés ». Simplement dire que si l'humain était capable de faire ça il est capable de faire un petit peu mieux en utilisant mieux ses neurones. Mais bien sûr qu'il faut réagir. La pire des actions, ça serait l'inaction. Je suis entièrement d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. D'autres questions, remarques ? Il n'y en a pas. Merci Gilles. On a pris de l'avance. On doit avoir une présentation par Jean PISANI-FERRY à partir de 15h. Donc je vous propose une suspension de séance d'un quart d'heure pour l'attendre.

## PAUSE DEJEUNER

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Jean, d'être au rendez-vous de cet échange un peu extraordinaire entre l'Assemblée régionale et vous-même et d'autres scientifiques. Je

rappelle que vous avez été commissaire général de France Stratégie de 2013 à 2017, président de l'Institut de l'économie pour le climat et coauteur du rapport *Les incidences économiques de l'action pour le climat* qui a été remis à la Première ministre en mai 2023.

Nous sommes au moment où la région va analyser son deuxième document qui s'appelle NéoTerra après avoir fait travailler plus de 450 scientifiques, créé un conseil scientifique sur les actions de la Région. Vous savez mon sentiment : le budget des Régions n'est pas toujours à la hauteur de nos ambitions. Mais, en tout cas, la marge qui existe est appropriée par la Région Nouvelle-Aquitaine sur ce défi de la transition climatique en essayant d'embarquer tout le monde. Je vous donne la parole. Propos libres.

### INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN PISANI-FERRY

**M. PISANI-FERRY.** - Merci, Monsieur le Président. Je suis très content d'intervenir, même à distance. Cela me fait plaisir d'être de retour parmi vous, mais aussi parce que je pense que c'est essentiel que les collectivités territoriales et bien sûr notamment au premier chef les Régions se saisissent de ce enjeu. C'est-à-dire ce n'est pas quelque chose qui peut réussir s'il n'y a pas une appropriation des objectifs, des stratégies, au niveau décentralisé. Et, ça, c'est une conviction forte qui s'est construite dans la préparation du rapport et qui s'est construite aussi dans les quelques échanges qu'on a eus, notamment, d'ailleurs, à Bordeaux, avec la Métropole de Bordeaux. Première chose que je voulais vous dire, c'est ça. La deuxième chose que je voulais vous dire c'est que l'on parle d'un dispositif de planification très centralisé. On parle d'objectifs assez contraignants à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050. Mais je pense que l'on doit aussi parler des forces du changement technique et du fait que ces forces du changement technique vont nous aider.

On part simplement du fait que nous n'avons pas beaucoup de temps. Le temps est vraiment compté. Vous le savez, il faut raisonner en budget carbone, c'est-à-dire en total des émissions cumulées qui sont compatibles avec tel ou tel objectif de température. Vous avez là les objectifs 1,5 et 2 degrés pour le monde et les budgets carbone correspondants. Vous voyez qu'ils sont très différents. Celui pour 1,5 degré est presque épuisé, mais pas totalement. Celui pour 2 degrés est un peu plus confortable. Et il faut nous habituer à raisonner de la sorte. C'est-à-dire que ce ne sont pas simplement les flux qu'il faut plus maîtriser. Ce sont les stocks. Et ce n'est pas quelque chose qui est habituel. Le slide suivant de la présentation vous montre les implications. Il reprend la composition de l'offre énergétique mondiale depuis 1800 et projette jusqu'à 2050 dans l'hypothèse l'atteinte de la

neutralité carbone en 2050 sur la base d'un scénario de l'Agence internationale de l'énergie. Ce que vous voyez ici de manière très saisissante c'est que l'on a évidemment une révolution industrielle, mais une révolution industrielle aussi à un grand galop, qui va beaucoup plus vite, qui est appelée à aller beaucoup plus vite que toutes les révolutions industrielles et les révolutions énergétiques du passé. Dans le passé, quand le charbon est arrivé, il a conquis effectivement une place majeure dans l'offre énergétique mondiale, mais il l'a conquise en quelques décennies. Là, il va falloir que les renouvelables et l'énergie neutre en carbone conquièrent cette place beaucoup plus vite. Et, donc, la question est : est-ce que l'on peut faire confiance, pour cela, à la technique et quel est le mix d'approche qui nous y conduira ?

Je voulais vous montrer d'abord, bien sûr, que les engagements qui sont pris dans le cadre de l'accord de Paris sont insuffisants. Ils nous amènent à la neutralité carbone à l'horizon en tout cas 2100. Les politiques en place aujourd'hui sont loin de correspondre à cet objectif puisque les politiques en place sont des politiques qui nous font monter jusqu'à 2,5 degrés de réchauffement ce qui est considérable et ce qui est évidemment pour la France et pour la région Nouvelle-Aquitaine très au-delà de ce qui est acceptable et supportable, pour ne pas parler, évidemment, des économies du sud. Mais, si je regarde en même temps ce que l'accord de Paris a obtenu, je voudrais m'inscrire en faux contre l'idée que l'accord de Paris n'a rien changé puisque, avant l'accord de Paris, on était sur une tendance de l'augmentation des émissions qui semblait simplement irrépressible. Et, depuis l'accord de Paris, on a aujourd'hui, avec les politiques en place, ce qu'on appelle le STEP, State energy policies, l'arrêt de la croissance des émissions à l'horizon 2030. C'est très insuffisant, bien sûr, puisque, à l'horizon 2030, on doit avoir une baisse des émissions, mais, déjà, on a enrayé la poursuite de la hausse. Donc c'est un peu d'optimisme qu'il faut rappeler dans un monde dans lequel on nous dit, avec les meilleures intentions du monde, à chaque étape, que l'on est très loin de l'objectif.

Je vais donner encore deux éléments d'optimisme. Le premier, c'est la part des renouvelables, du vent, de l'éolien et du solaire, et la part des voitures électriques, des véhicules électriques telle qu'on la projette pour 2030 et telle qu'on la projetait depuis qu'on a commencé à faire ce genre de projection, c'est-à-dire vers 2015 au moment de l'accord de Paris. Et vous voyez qu'à chaque fois les prévisions ont été démenties. C'est-à-dire que le résultat a été meilleur que ce qu'on a anticipait. Le point rouge, c'est ce qu'on prévoyait au moment de l'accord de Paris, le point bleu foncé, c'est la dernière projection de l'Agence internationale de l'énergie. Et vous voyez que, à chaque fois, d'année en année, chaque point correspond à une génération de projection, on fait mieux. Cela me semble très

important parce que cela veut dire qu'effectivement ce qu'on a mis en route est une forme de progrès technique qui est approprié et qui finit par se développer elle-même pour des raisons simplement d'efficacité coût et donc ce qui conduit à ce que les choses s'accélèrent d'elles-mêmes.

On a ensuite une mesure de la nature des solutions qui sont projetées, encore une fois, par l'Agence internationale de l'énergie. Lorsque la première fois cette production a été faite pour la neutralité carbone en 2050, l'agence a dit que ce serait, pour la moitié, sur la base de technologies qui en sont au stade du démonstrateur, ou du prototype, et pas du déploiement. On a refait ces calculs en 2023 et cette proportion, toujours à l'horizon 2050, passe de la moitié au tiers. C'est encore une fois une indication du fait que, bien sûr, il y a beaucoup de problèmes sans solution, mais que la part de problèmes sans solutions est en baisse. Cela me paraît tout à fait important.

Je vais aborder des éléments plus pessimistes. Comme le montrent les sondages des fractures françaises, les Français doutent beaucoup de ce que la technologie soit la solution. 18 % pensent que c'est le changement technique qui va améliorer les choses, contre ceux qui pensent, à l'inverse, ce que c'est la modification des modes de vie, 29 %, les changements dans les modes de production des entreprises, 36 %. Les pessimistes irréductibles représentent 12 %. Donc, on fait face, je crois que c'est vrai un peu partout, à ce très grand scepticisme. C'est-à-dire qu'il faudrait des changements de mode de vie absolument considérables et que ces changements sont difficiles à obtenir. Sion rentre un petit peu dans le détail de ce à quoi les Français sont prêts, vous voyez qu'il y a une majorité qui représente 68 % qui considère que ce n'est pas aux Français de faire des efforts, mais aux entreprises et à l'État. La question des collectivités territoriales n'était pas posée. Et, ensuite, la manière de faire c'est qu'il faut que le gouvernement agisse, mais sur les modes de vie des Français. Il ne faut pas demander aux Français de faire des sacrifices financiers, en tout cas une courte majorité pense qu'il ne faut pas leur demander de faire des sacrifices financiers. C'est ce qu'on a observé à travers un certain nombre d'épisodes, en France, avec les gilets jaunes, mais aussi, tout récemment, en Allemagne avec la révolte des chaudières ou tout récemment, au Royaume-Uni, avec le résultat d'une élection locale au voisinage de la zone à faibles émissions du grand Londres et qui a donné le résultat inverse du résultat attendu. C'était une circonscription qui était très acquise au Labour et elle a voté conservateur parce que, quand on a interdit aux gens d'entrer avec leur voiture dans la zone à faibles émissions du grand Londres, ils se sont révoltés et se sont tournés vers quelques hommes politiques et femmes politiques pas forcément orientés dans le sens du progrès, mais qui ont expliqué que cela n'était pas possible. Et, donc, cela a valeur de répétition. On

retrouve le même phénomène un peu partout. C'est-à-dire que, quand on demande des efforts, quand on met des gens devant une équation sans solution, ils se révoltent. Ils se sont révoltés en France, ils se sont révoltés en Allemagne, ils se sont révoltés au Royaume-Uni et on peut multiplier les exemples de ce type. C'est très important de bien comprendre que l'on ne peut emmener les Françaises et les Français que si on leur offre des solutions.

Je change un peu de perspective pour identifier la difficulté dans cette affaire et essayer de la localiser. La difficulté c'est que les mécanismes fondamentaux, à part la réorientation du progrès technique qui vaut pour le long terme, il y en a deux. Il y a la sobriété, ce à quoi les Français sont, dans l'ensemble, plutôt prêts, en tout cas en théorie. Et, deuxièmement, c'est l'investissement pour substituer du capital aux énergies fossiles. La sobriété à l'horizon 2030 va représenter environ 15 % de l'objectif de réduction des émissions. La substitution du capital aux énergies fossiles va en revanche être le principal mécanisme. Et ce principal mécanisme, en fait, si on y réfléchit, est très générique. C'est-à-dire qu'il se retrouve derrière la production d'électricité par l'hydroélectricité, la production d'électricité par l'éolien ou le solaire, l'électrification des véhicules, l'isolation des bâtiments. Tout cela est intensif en capital et cela implique des investissements importants. Mais cela réduit les coûts d'exploitation à l'avenir. Mais ce sont des investissements qui, donc, sont consacrés à limiter les effets d'émissions et à économiser des combustibles fossiles, mais ce ne sont pas des investissements qui augmentent le potentiel de production. Et, donc, vous allez voir tout de suite l'implication. Un calcul a été fait par le Climate Change Committee britannique qui chiffre ce dont on parle. Au-dessus de la ligne en bleu, vous avez les investissements. En dessous de la ligne en orange, vous avez la baisse des coûts d'exploitation. Et, ce qui est très frappant, quand on regarde ce graphique, qui va jusqu'en 2050 c'est que, au début, ce sont les investissements qui arrivent d'abord et que, progressivement, on en retire les bénéfices en termes de baisse des coûts d'exploitation. Vous voyez que, si on raisonne à l'horizon 2030, le montant des investissements auxquels il faut consentir est de l'ordre de 2 % du PIB en 2030. Les gains en termes de baisse des coûts d'exploitation sont significativement plus faibles. Donc, ce n'est que graduellement que l'on va tirer les bénéfices. Vous avez ensuite une évaluation des investissements que cela requiert. Si vous regardez la dernière ligne, vous avez les investissements que cela requiert au total, de l'ordre de 60 à 70 milliards d'euros par an, pour la France. Et, à l'intérieur de cela, la part des investissements publics est de l'ordre d'une trentaine de milliards. C'est ce qu'il faut retenir. Donc à peu près la moitié. Et donc c'est à cela qu'il faut essayer de s'attaquer. C'est beaucoup et une partie va concerner des bâtiments publics qui sont à la charge des collectivités territoriales, puisque la première ligne vous donne justement les bâtiments publics. Vous avez 10 milliards par an, en 2030, d'investissements. Ces bâtiments publics,

pour beaucoup, ce sont des bâtiments d'enseignement, ce sont des hôpitaux, ce sont des bâtiments divers et ce sont principalement les collectivités territoriales qui les ont à charge. Alors, pour les Régions, ce sont en principe beaucoup les universités, mais, au-delà des Régions, il y a tous les autres bâtiments publics. Et c'est un effort très important puisque, 10 milliards d'euros concernent totalement du public, ce qui représente environ un tiers d'effort qui doit être fait d'ici 2030 en termes d'investissement.

Nous abordons maintenant la question du financement. Je voudrais m'attarder un peu là-dessus parce que je pense que c'est tout à fait important. Il y a plusieurs manières de financer. Si le partage public-privé est incertain, on peut essayer d'utiliser de l'ingénierie financière pour cette évolution et déplacer le partage public-privé dans le financement. Mais il y a des limites à l'ingénierie financière et il est dangereux de compter trop juste. Donc le message qu'on a essayé de donner dans le rapport c'est qu'il ne faut pas être trop juste sur l'engagement des fonds publics précisément parce que, la leçon de l'expérience, c'est que, à vouloir trop se passer des fonds publics, on finit par aboutir à une situation de blocage qui peut in fine coûter plus cher. Alors, pour le reste, il y a trois ressources. Il y a une ressource qui est le redéploiement des dépenses. Alors, évidemment, il faut mettre en œuvre le redéploiement des dépenses. Il y a aujourd'hui à peu près 10 milliards de dépenses brutes dans le budget de l'État, hors mesures exceptionnelles sur le prix de l'énergie. Donc c'est beaucoup. C'est équivalent à peu près au tiers de l'investissement qu'il faut faire dans la sphère publique d'une manière générale. Mais, d'abord, ces dépenses brunes, même si on les éliminait toutes, on n'arriverait pas à financer l'effort d'investissement qui, je vous le rappelle, se monte à de l'ordre de 30 milliards par an. Mais, en plus, les niches fiscales sont bien gardées c'est-à-dire qu'à chaque fois il y a des raisons très fortes pour ne pas réduire ces dépenses. Un point sur lequel j'attire votre attention, c'est que l'endettement public n'est pas quelque chose qu'il faut exclure a priori. Là, je pense en particulier aux collectivités territoriales parce que, au fond, quand on fait des investissements du type de ceux qu'on va faire, ce que vous montrait le graphique de tout à l'heure, avec les barres bleues et les barres orange, c'est que, au départ, il y a un investissement lourd à faire, mais, à terme, il y a des économies qui arrivent sous forme de baisse des dépenses d'exploitation, des baisses des coûts d'exploitation. C'est typiquement ce que l'on doit pouvoir financer par de l'endettement suffisamment long parce que le taux de retour est relativement faible. Mais il est très prévisible. En tout cas en volume. Et, donc, c'est une technique de financement qui est appropriée, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'aller récupérer sur les ménages les montants des investissements, les montants des économies qu'ils font à la suite des investissements qu'on leur a financés. Il s'agit, dans une approche plus contractuelle, de voir comment du financement, par exemple par la Caisse des dépôts, par des filiales de la

Caisse des dépôts, peut aider à ce que cet investissement se fasse. Et c'est important. Il y a un débat sur ce plan. Je sais les contraintes que vous avez, je sais les contraintes des collectivités territoriales, mais je pense qu'il faut réfléchir à la manière de faire. Et même si vous êtes dans le périmètre de Maastricht, vous n'êtes pas les plus endettés. Et, donc, il y a une capacité d'endettement supplémentaire qu'il ne faut pas exclure de mobiliser. Il ne faut pas non plus exclure le recours à la fiscalité, mais ça, on en a suffisamment parlé puisque c'est une proposition qui a beaucoup fait parler dans le rapport. On pourra y revenir dans la discussion.

S'endetter pourquoi ? Il y a un rendement économique qui est identifié. Il y a un engagement crédible sur les économies de dépenses à venir qui pourront être consacrées à amortir la dette. Et, donc, si on fait des calculs, on voit que l'on peut, si on considère qu'on a un investissement qui va s'étaler sur 30 ans et qui va commencer à baisser en termes de flux à partir de la vingtième année et on a donc quelque chose qui donne une trajectoire de dette qui peut être soutenable et qui, en tout cas, n'impose pas de faire exploser la dette.

Dernier point sur ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. On sait qu'il n'y a pas de raison de postuler un arbitrage permanent entre croissance et préservation du climat. C'est un point important. L'économie décarbonée, on ne sait pas si elle sera plus efficace ou moins efficace que l'économie intensive en carbone. Moi, j'ai tendance à penser qu'il y a des chances, une probabilité élevée qu'elle soit plus efficace. On sait que la structure des coûts sera différente, on sait que la structure des consommations sera différente, mais on ne s'engage pas dans quelque chose qui nous oblige à renoncer à la croissance et à l'efficacité économique. Je pense que c'est important et ce n'est pas suffisamment mesuré et traduit dans le débat public. Deuxième chose que l'on sait, c'est que l'enjeu de l'équité est central. Dans la bataille pour le climat, les exigences d'équité sont plus fortes. Ce qu'on dit dans le rapport, c'est que c'est un peu une équité de temps de guerre qui s'applique. Et, donc, il faut le reconnaître, il faut accepter ça et il faut bien comprendre que ce n'est pas avec les approches traditionnelles d'équité qu'on va répondre à cette exigence particulière. Et, enfin, troisième point, il y aura des coûts, il faut le reconnaître. Il y aura des coûts économiques, il y aura des coûts budgétaires, il y aura des coûts sociaux, mais encore une fois, si on pense qu'il n'y a pas d'arbitrage permanent entre croissance et préservation du climat qu'il n'y a pas d'arbitrage permanent entre pouvoir d'achat et préservation du climat, c'est un moment qu'il faut passer. C'est une décennie, peut-être être un peu plus d'une décennie. C'est un effort important à conduire, il ne faut pas se cacher. Il faut le reconnaître. Mais il faut aussi situer correctement cet effort et ne pas exagérer ses conséquences. De ce point de vue-là, le débat politique n'est pas tout à fait à la hauteur de l'enjeu.

Dernier point, il y a des questions qui méritent débat. Celle sur la meilleure stratégie de décarbonation. C'est-à-dire est-ce que l'on doit décarboner l'ensemble des secteurs, ce qui est un peu la stratégie du secrétariat général à la planification écologique en disant qu'il faut arriver à la neutralité carbone et qu'il faut donc investir systématiquement dans tous les secteurs pour arriver à tenir nos objectifs. Et, effectivement, cela correspond à la législation européenne. L'autre stratégie, c'est de commencer par des mesures qui sont celles dont les coûts sont les plus faibles. Je pense que c'est une question qui se pose de manière générale, mais aussi une question qui se pose dans votre propre réflexion stratégique puisqu'il est assez naturel de se dire que l'on commence par les mesures dont les coûts sont les plus faibles, mais que, en même temps, cela peut simplement repousser les problèmes dans le temps avant de se retrouver face à une équation à peu près insoluble dans une dizaine d'années. Donc, c'est quelque chose qui mérite d'être débattu, évidemment sur la base des réflexions que vous avez commencé à conduire des 2019 avec votre document NéoTerra que vous allez débattre aujourd'hui. Et je pense que c'est très important, cela fait partie de l'appropriation, de se fixer une stratégie et de voir quels sont les coûts et les avantages de stratégies alternatives. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je vous propose de prendre quelques questions si les collègues souhaitent vous interroger.

**Mme BEDU.** - Je souhaiterais effectivement intervenir pour remercier Jean PISANI-FERRY d'avoir osé parler d'un choc macroéconomique engendré par les politiques d'action pour le climat, d'avoir insisté sur l'urgence à agir et d'avoir rappelé, aussi, le rôle de l'Union européenne dans votre rapport, notamment sur la coordination nécessaire à l'échelle européenne des plans étatiques. Je partage ce constat avec vous. Je partageais également l'ambition, bien sûr, d'amener l'équité au cœur de nos choix publics sur les sujets liés à la transition énergétique, notamment. J'ai noté que votre proposition, qui avait été largement commentée dans les médias, de taxer les plus riches avait d'emblée été écartée par le Président de la République. En revanche, pour ce qui relève des solutions que vous proposez, je suis évidemment beaucoup plus nuancée, voire surprise. Finalement, lorsque je vous ai écouté et c'était aussi le cas de votre rapport, trois ingrédients sont présents dans votre solution. Plus de technologies vertes. La substitution de capital aux énergies fossiles et la sobriété. Je partage bien sûr ce dernier point sur la sobriété. D'ailleurs à un pourcentage que vous maintenez élevé, 15 à 20 %. Et je vous rejoins. La deuxième partie de votre rapport, et vous en avez peu parlé aujourd'hui, et j'étais, pourtant, très attentive, porte sur une critique très virulente de la décroissance puisque vous soulignez, dans votre rapport, un découplage possible entre la croissance économique et l'impact climatique.

Pour ma part, je pense aujourd'hui que ce découplage est un mirage économique puisque produire plus et consommer plus, malgré tous les efforts visant à verdir ces pratiques va forcément engendrer des impacts environnementaux plus importants. Consommation d'espace, consommation des ressources naturelles, pollution, anéantissement de nos écosystèmes, élimination des espèces et dans un milieu terrestre récepteur qui est déjà en grande détresse. Pour moi, il n'y a pas de débat possible sur ce point et tous nos indicateurs depuis des décennies le démontrent. Ce qui me dérange également dans la présentation qui a été faite, du point de vue de la méthode, c'est l'absence d'un raisonnement écosystémique. C'est-à-dire qu'on s'intéresse aux solutions sur le changement climatique en omettant de tenir compte de l'ensemble des autres problèmes que rencontre notre environnement et notamment, bien sûr, l'effondrement de la biodiversité bien rappelé par Gilles BOEUF tout à l'heure. Donc, dans le propos que vous faites et dans la présentation qui a été faite aujourd'hui, il me paraît incontournable de tenir compte de l'ensemble des dysfonctionnements, voire des catastrophes qui vont être engendrées par cette perte de biodiversité, par la perte d'espace, par les pollutions, etc. On ne peut pas isoler la question du changement climatique, me semble-t-il, de l'ensemble des autres impacts, si on veut avoir un raisonnement prospectif qui puisse s'accorder avec une réalité. Donc, c'est cette finalement illusion que nous pourrions encore traiter des politiques publiques de manière segmentée qui me paraît être très critiquable, finalement, dans l'approche que vous proposez. Je vous remercie.

**M. PISANI-FERRY.** - Je peux vous répondre tout de suite. Simplement, est-ce que vous pouvez me dire à quel groupe vous appartenez, même si je le devine ?

**Mme BEDU.** - Sans doute sans surprise, je fais partie du groupe Écologiste solidaire et citoyen. Mais j'ai toujours eu ces convictions depuis un quart de siècle et j'ai mis ma vie professionnelle au service de ces questions.

**M. PISANI-FERRY.** - Je vais vous répondre sur le sujet central, c'est-à-dire sur le sujet de la décroissance. Moi, j'ai de la sympathie, philosophiquement, sur la décroissance. Ce qui me pose problème c'est l'économie de la décroissance et en particulier l'économie de décroissance par rapport à la question du changement climatique puisque, encore une fois, ce qu'il faut, c'est ramener nos émissions à zéro. Et si on ramène nos émissions à zéro par des voies de la décroissance, je ne sais pas ce qu'il restera de notre économie à l'arrivée. Je crois que c'est indispensable de raisonner en termes de découplage, c'est-à-dire de voir comment on peut inventer une sorte de croissance qui soit neutre en carbone, à la fin. Graduellement cela passe par un découplage. Pour, à la fin, avoir une économie qui soit neutre en carbone. C'est très ambitieux. Si je vous ai montré des éléments sur les progrès

qu'on est en train de faire et l'avancée des changements techniques c'est parce que je voulais vous montrer que ce n'est pas une utopie.

Maintenant, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que je n'ai traité, en faisant cela, qu'une partie du problème, c'est-à-dire que je n'ai traité que ce qui correspondait à mon mandat, c'est-à-dire la question du climat. Et, donc, toutes les questions des limites à la croissance, liées à la biodiversité, aux ressources naturelles, liées à la finitude de la planète de manière générale, je ne les ai pas traitées et c'est certainement une critique que je reçois tout à fait. Ce n'est pas écosystémique, comme vous le dites, et je reconnais effectivement que ce n'est pas traité. Qu'est-ce qu'on sait là-dessus ? On sait que toutes ces autres limites, c'est-à-dire les limites touchant la biodiversité, les limites touchant les ressources naturelles, à l'eau, aux matériaux critiques, ce sont des limites qui sont réelles, bien sûr, que le secrétaire général à la planification écologique, contrairement à moi, prend en compte. Mais ce ne sont pas des limites absolues. C'est-à-dire que ce que je crois que ce qui peut se passer c'est que l'on va avoir une décennie très difficile parce qu'on va avoir beaucoup de raisons d'aller solliciter des disponibilités en matériaux comme le cuivre, comme le lithium, comme les terres rares, mais on va s'apercevoir qu'il y a des ressources qui peuvent être plus importantes que ce que l'on a identifié aujourd'hui dans les réserves. Donc, cela n'enlève pas la question que vous soulevez, cela n'enlève pas votre inquiétude sur le caractère écosystémique de l'approche, mais je pense que cela fait partie des raisons qui nous obligent à construire une économie qui soit beaucoup plus économe en ressources, qui préserve le climat, qui préserve les autres dimensions de l'équilibre global qui s'inscrit dans des limites planétaires. Et je crois quand même, contrairement, peut-être, à vous, que c'est possible, que cela passe en partie par la sobriété, par les changements des modes de vie, mais que ce n'est pas le seul levier. Je crois que c'est ça que j'essaye de vous dire.

**M. TAUZIN.** - Merci beaucoup pour cette intervention fort enrichissante qui nous montre qu'au fond, il y a une voie possible pour arriver à la neutralité par carbone par innovation, par l'économie, et par l'investissement. Cela me pose deux questions. Puisqu'on est dans un monde ouvert où on n'est pas les seuls à mener ce combat puisqu'il est international. On voit bien que lorsqu'on met en œuvre la transition, on a un surcoût dans un premier temps. Cela pose toute la question du désavantage concurrentiel que nous pouvons avoir. Je pense notamment à l'agriculture où on met en œuvre une transition qui est souhaitable, mais qui, sur bien des aspects, nous met en concurrence déloyale par rapport à des pays étrangers. Et je n'oublie pas que la France, qui était autrefois un pays avec une balance commerciale très positive, si on sort les vins et spiritueux, est déficitaire sur les biens alimentaires depuis 2 ans. Donc, est-ce que vous avez réfléchi à tout ce qui est taxe carbone au niveau

européen, est-ce que vous êtes favorable pour essayer de permettre dans cette période où au fond on investit et on accepte un surcoût de pouvoir protéger certains secteurs ?

Et la deuxième question, puisque vous avez beaucoup parlé d'énergie, concerne le fait que l'on a l'impression dans le débat public qu'il y a des énergies renouvelables à la mode, type l'éolien, le solaire et d'autres moins et à la mode. On parle très peu, de l'hydraulique et des capacités nouvelles que nous pourrions avoir dans le pays. Et, bien sûr, du nucléaire. Comment vous voyez le mix du futur pour la France au regard de ses avantages concurrentiels sachant que, sur le solaire, on a quand même l'impression d'être très dépendants de la Chine et d'autres pays qui ont pris de l'avance sur nous.

**M. PISANI-FERRY.** - Même question, est-ce que vous pouvez me dire à quel groupe vous appartenez, si vous voulez bien ?

**M. TAUZIN.** - Je suis pour l'écologie efficace donc je suis républicain.

**M. PISANI-FERRY.** - Ce sont deux bonnes questions, c'est-à-dire à la fois la question du désavantage concurrentiel et de la dimension européenne et puis le mix énergétique.

Sur le premier point, il y a effectivement du côté de l'effort d'investissement un certain nombre d'implications sur l'équilibre économique et donc forcément aussi sur la balance commerciale. Et la France n'est pas grande productrice d'un certain nombre des biens dont on parlait, en particulier du point de vue de l'investissement. On peut prendre la voiture électrique, sur laquelle nous sommes en retard, on peut prendre le solaire sur lequel nous avons largement perdu pied comme le reste de l'Europe. Pour les éoliennes, les choses sont un peu plus favorables. Mais, de l'autre côté, on a quand même tous les combustibles, aujourd'hui, qui sont apportés, le poids des combustibles fossiles dans la balance commerciale, du côté des importations et, donc, on va tout de même se débarrasser de cela. Donc je pense que de ce point de vue on a une perspective qui n'est pas une perspective aussi défavorable que vous le suggérez.

Sur la taxe carbone européenne, oui, elle est en place, elle existe. Elle va se développer, elle existe avec le mécanisme qui n'est pas un mécanisme stricto sensu de fiscalité, mais qui oblige un certain nombre de secteurs industriels à acheter des quotas sur le marché des quotas d'émissions. Pour une part il y a des allocations gratuites, mais, ce qui est prévu, c'est que, peu à peu, on va diminuer ces allocations gratuites et que l'on va étendre le champ de ce qui est soumis au prix du carbone. Donc, les Européens ont une stratégie assez construite dans ce domaine, même très construite. Cela va se mettre en place progressivement et, de manière à éviter des délocalisations motivées par la question des fuites de carbone, ils vont mettre en place, parallèlement, un mécanisme d'ajustement aux

frontières. Donc, oui, l'hétérogénéité des politiques climatiques est là et va se poursuivre. C'est-à-dire que l'illusion qu'on avait c'est que, le jour où les Américains nous rejoindraient dans l'accord de Paris, ils changeraient de stratégie et reprendraient une stratégie analogue à la nôtre. En réalité, non. En réalité, ils ont rejoint l'accord de Paris, ils ont mis en place un programme ambitieux, même s'il est moins ambitieux que le programme européen, mais c'est leur stratégie à eux. Ce n'est pas la nôtre et donc il va y avoir toutes sortes d'effets de bord, sur la compétitivité, qui sont inévitables. Il va falloir être très vigilant dans ce domaine. Il va falloir faire en sorte que l'on n'ait pas des fuites de carbone importantes. En même temps, c'est vrai que le fait qu'un certain nombre de pays, et je parle des États-Unis, mais je pourrais parler aussi de la Chine, se développent dans ce domaine, est une stratégie qui est différente de la nôtre, mais qui est une stratégie très engagée. C'est une bonne nouvelle pour la planète. Mais cela pose beaucoup de problèmes de compétitivité. Et je pense qu'il va falloir essayer de traiter ces problèmes de compétitivité de manière aussi coopérative que possible.

Sur les énergies à la mode, et les énergies qui ne sont pas à la mode j'aurais tendance à dire que, si on parle de l'horizon 2030, les énergies renouvelables ont plus de capacité à venir produire des réductions d'émissions que les technologies dont vous parlez, c'est-à-dire des barrages et de nucléaire. Je pense que c'est surtout du nucléaire dont vous parlez. Sur le nucléaire, je pense que l'on a raison de maintenir le nucléaire dans le mix énergétique français. On a raison de penser à la prochaine génération de centrales, mais cette prochaine génération ne sera pas en service en 2030 et ne sera peut-être pas en service avant 2040. Donc, dans l'immédiat, il faut compter sur autre chose.

**M. SAINTE-MARIE.** - Merci tout d'abord pour l'acuité et la pertinence de vos propos. J'ai deux questions en une. Le système fiscal français actuel, d'après vous, est-il juste au regard de la transition écologique ? Et si, du coup, la réponse est non, quelles modifications concrètes pourrait-on y apporter. Et, en corollaire, sachant que les recettes fiscales des Régions sont quasiment basées sur des revenus venant des transports carbonés, comme par exemple la taxe sur les cartes grises ou les taxes carburant, comment changer tout cela ou comment en tout cas commencer à modifier tout ça. Et, donc, pour gagner du temps, sachez que je suis membre du groupe majoritaire de gauche à la Région.

**M. PISANI-FERRY.** - La fiscalité, aujourd'hui, elle n'est pas construite en fonction de cet objectif. La fiscalité, elle est ce qu'elle est et, comme vous le dites, cela pose un certain nombre de problèmes. Par le fait que toutes les recettes qui sont assises sur des émissions indirectement ou directement vont avoir tendance à baisser. Donc il va y avoir nécessairement un réexamen d'ensemble de la fiscalité et vous avez raison de souligner que

cela pose un problème de ressources, de la nature des ressources pour chacun des niveaux d'administration depuis la commune jusqu'à l'État. Le travail a été entamé sur ce sujet et je crois que tout le monde est conscient du fait que la nécessité de réexaminer la fiscalité est là. Il est évident qu'il va y avoir des pertes de recettes substantielles liées au fait que toute la recette sur les consommations de combustibles fossiles va avoir tendance à baisser. Sur les cartes grises, c'est un peu différent puisqu'il y a les cartes grises pour les véhicules électriques. Ce n'est pas ça le sujet. Mais effectivement le sujet, c'est le réexamen de l'ensemble de la fiscalité, et je pense que c'est un sujet qui est devant nous, auquel il faut qu'on travaille. Je crois d'ailleurs que le ministère des Finances et en particulier le ministère du Budget est très conscient de cette dimension.

**M. ELOPHE.** - Je suis membre du groupe Rassemblement National. J'ai été surpris de constater que vous faisiez l'association entre des résultats électoraux et des mesures écologiques contraignantes. Nos concitoyens aspirent à une écologie constructive et non punitive et je trouve que les stigmatiser systématiquement ne favorise pas un débat équilibré et peut être même considéré un peu comme du mépris. Je vous remercie.

**M. PISANI-FERRY.** - Je ne crois pas qu'il y avait du mépris dans ce que j'ai dit. Il y avait du réalisme. Ce que je disais c'est que, lorsqu'on néglige la question de l'impact sur les revenus des mesures qu'on prend et des difficultés que certains ménages, et en particulier des ménages de la classe moyenne, pour ne pas parler des ménages à faibles revenus, vont avoir pour pouvoir effectuer les investissements que cela requiert, ce sujet-là, on ne peut pas la traiter par le mépris. Ce n'est pas les gens que l'on traite par le mépris, c'est le sujet. Et, donc, de ce fait, si on traite le sujet par le mépris, effectivement, on traite les gens par le mépris. Mais je ne crois pas que c'est ça que j'ai dit. Au contraire, ce que j'ai dit c'est qu'il fallait absolument que ce sujet soit au centre de la réflexion. Si on ne le traite pas, on a des conséquences, que ce soit des conséquences sociales ou des conséquences politiques. Si j'ai pris cet exemple de ce qui s'est passé au Royaume-Uni, c'était pour montrer que ces conséquences se manifestaient éventuellement dans le choix des citoyens dans les élections locales. Mais cela peut se manifester aussi par d'autres formes. Par exemple, en Allemagne, cela s'est manifesté par une révolte ouverte contre un projet de loi du vice-chancelier chargé du climat et de l'économie.

**M. BACHÉ.** - Très brièvement parce que la question de la fiscalité a déjà été évoquée. Mais cela ne fait que renforcer ce que je dis dans l'Assemblée régionale depuis plusieurs mois. Il faut effectivement trouver des ressources financières. Et vous nous parlez également, et cela corrobore ce que je défends également, que l'endettement ce n'est pas mauvais, y compris pour les collectivités locales. Je sais que cela ne fait pas rire notre Président, mais

on voit bien qu'il y a le retour sur investissement. Je dis cela parce que ce sont les propositions que nous portons en tant que communistes dans l'enceinte régionale.

**M. PISANI-FERRY.** - Sur l'endettement, je pense qu'il y a de bonnes et de mauvaises raisons de s'endetter et que l'endettement n'est pas mauvais en soi, que l'endettement est bon s'il y a une logique économique dans cet endettement. Et cette logique c'est que l'on doit faire typiquement des investissements de manière importante précocement et qu'on ne va avoir le produit de cet investissement que graduellement dans le temps. Ça, c'est la justification de base de l'endettement en dehors évidemment de toutes les circonstances un peu exceptionnelles qu'on a pu connaître ces derniers temps notamment avec le Covid ou la hausse soudaine des prix de l'énergie. Mais, si on dit ça, cela veut dire qu'il faut à la fois que c'est une bonne justification pour l'endettement et, en même temps, qu'il faut construire le système qui permettra de rembourser la dette sur la base des économies qui seront réalisées sur les coûts de fonctionnement. Et je pense que l'échelon territorial est important de ce point de vue là parce que l'on parle à la fois d'économies importantes dans ce domaine. On a quand même un sujet qui est très centré sur le sujet, encore une fois, des bâtiments publics. 10 milliards d'euros dans l'ensemble de la sphère publique. Probablement 6 ou 7 milliards pour l'échelon territorial. Donc c'est important. Ces investissements auront un rendement économique et, si on construit des outils qui permettront de faire en sorte que les économies qui vont être faites dans le futur seront consacrées au remboursement de la dette, un endettement qui est fondamentalement sain.

C'est ma position sur ce sujet. Je suis conscient de toutes ces difficultés auxquelles cela se heurte, que ce soit les difficultés européennes avec la question de la soutenabilité de cet endettement et je pense que je pense qu'il est soutenable, même s'il se heurte à aux règles budgétaires européennes. Je pense qu'il faut porter le débat sur la réforme des règles budgétaires européennes non pas pour dire qu'on peut faire n'importe quoi au nom du vert, de l'objectif climatique, mais parce que l'on peut faire une place pour un endettement qui est sain. Donc il faut faire ça et puis il faut construire évidemment, aussi, des dispositifs qui permettront d'aller chercher des économies et de les consacrer au remboursement de la dette. Et c'est un sujet de gestion des collectivités territoriales et un sujet d'élargissement de leurs capacités d'endettement pour des finalités qui soient directement liées à celle de la transition.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Merci beaucoup de votre participation à nos débats. Merci de vos éclairages. On va faire notre miel de ce que vous avez dit, notamment un de nos collègues. Et puis nous allons maintenant, en vous

souhaitant une bonne après-midi, ouvrir la séance plénière du Conseil régional sur le débat de NéoTerra 2.

**M. PISANI-FERRY.** - Je vous remercie et vous souhaite de fructueux débats.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE INSTITUTIONNELLE, PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

**INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Avant d'ouvrir notre séance puisque les disparitions se cumulent, je voudrais avoir en votre nom une pensée émue pour un de nos anciens collègues qui nous a quittés la semaine dernière, Bernard BOURNAZEAU. Certains d'entre vous le connaissaient. Il fut conseiller régional d'Aquitaine de 2004 à 2010. Une figure de la Haute Gironde notamment dans sa commune de Saint-Aubin de Blaye, de 1989 à 2020. Une cheville ouvrière de la communauté de communes de l'estuaire et de la mission locale de Haute Gironde. Conseiller principal d'éducation de profession, je dirais même de vocation, il s'est tout particulièrement impliqué dans la question de la formation des jeunes comme notre collègue Lydia HÉRAUD peut ici en témoigner. Il laisse le souvenir d'un élu chaleureux, attentif aux autres. Philosophe, aussi. Il animait de temps en temps l'université du temps libre de Blaye, très engagée autour des Olympiades des métiers. Je garde en mémoire un magnifique déplacement au Québec avec Anne-Marie COCULA qui avait inspiré notre politique de persévérance scolaire. À sa famille et ses proches, j'aimerais cet après-midi leur dire l'émotion d'une Assemblée qui fut la sienne. Et, en souvenir de Bernard, je vous propose que nous procédions à une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

Merci. Mes chers collègues, je crois que ces quatre interventions de ce matin et de ce début d'après-midi ont été particulièrement éclairantes, instructives, y compris d'ailleurs dans le jeu de questions-réponses. Je les remercierai encore. Depuis 12 ans, on travaille avec plus de 450 scientifiques et je pense que c'est un point important d'une stratégie avec à la fois toute l'ambition, la modestie et l'humilité que l'on peut avoir, de s'appuyer sur ces points-là. Je vais

rapidement laisser la parole à Guillaume RIOU. Je veux d'ailleurs remercier les équipes qui ont travaillé avec lui depuis 16 mois, dans une démarche d'écoute, de construction, de travail d'élaboration sur ce document dont j'ai félicité d'ailleurs et Guillaume et les services. Rassembler, Jean PISANI-FERRY le disait tout à l'heure, rassembler l'ensemble des thématiques sur lesquelles nous pouvons avoir un pouvoir d'agir n'est pas si évident que cela. Il faut mesurer nos latitudes. Qu'elles soient financières ou politiques. Mesurer l'effet d'entraînement que l'on peut avoir est important. J'ai relevé ce matin un paradoxe qui a été je crois évoquée par Madame MASSON-DELMOTTE. 2050, c'est loin. Et on voit bien, avec la démonstration que viennent de faire soit Madame MASSON-DELMOTTE soit Jean PISANI-FERRY, que, du côté de l'Europe, il y a une stabilisation. Mais, en même temps, on n'est pas seul. Donc, il est impératif que l'on continue de baisser nos émissions de gaz à effet de serre. On pourrait d'ailleurs, au niveau d'une région, rester simplement dans l'adaptation. Elle est essentielle. Mais l'atténuation, voire la baisse, l'est aussi.

Manquons-nous de moyens ? Pas forcément. Jeudi soir, jeudi et vendredi, il y avait à la chambre de commerce de Bordeaux une réunion organisée par ADI avec les entreprises qui sont dans notre accélérateur qu'on fomenté avec la BPI sur développement économique, bifurcation, transition, prise en compte du dérèglement climatique. Il y avait une unanimité dans le monde de l'entreprise pour dire qu'il faut que les acteurs économiques se saisissent de ce défi. Et, pour la plupart, en tout cas les entreprises qui étaient là, accompagnées par la Région, s'en saisissent. Est-ce le seul élément ? Je ne crois pas. Je veux dire que l'attractivité de la région sur les entreprises qui sont liées directement aux emplois liés à la transition climatique, je pense notamment au à la récupération de terres rares, au biosourcing des principes actifs des médicaments, aux alternatives à proposer aux impasses des agriculteurs quand pesticides et intrants chimiques seront interdits, fait partie des initiatives essentielles. Je voudrais oser reprendre ce que disait Nicolas THIERRY, à un moment donné, y compris pendant la campagne électorale. Il y a autant d'emplois à créer que ceux qu'on va détruire. Et c'est tout cela qu'il faut qu'on fomenté, qu'il faut que l'on accompagne. Est-ce que le monde agricole est rétif ? C'est un paradoxe. Je ne le pense pas. Ce n'est pas ce qu'on me dit. Mais, en même temps, il faut se départir d'incertitudes. Il y a des éléments contre-intuitifs. On a parlé ce matin des réserves de substitution. Je n'ai pas de certitudes non plus, là-dessus. Mais, je le disais à Madame MASSON-DELMOTTE, quand je regarde l'expérience de Vendée que j'ai développée devant l'agence de bassin Adour-Garonne, qu'est-ce qu'on observe ? La remontée des nappes. On me disait que les canaux allant vers la mer du Marais Poitevin allaient s'assécher. C'est l'inverse qui se passe. L'eau, avec la perte des lentilles, retrouve de la qualité. L'agriculture biologique a bondi. Et, donc, il faut qu'on se pose la question de savoir si le laisser faire, à savoir laisser les céréales

sèches retourner les près des Deux-Sèvres est la bonne solution. Donc, ce sont ces questions et comme cela qu'il faut se les poser pour voir, avec l'accompagnement des agriculteurs.

Bien sûr, il faut faire la transition agroécologique. Bien sûr, il faut que ce soit une orientation. C'est ce que nous avons, avec Jean-Pierre RAYNAUD, écrit, y compris dans le PSN que vous avez adopté. Est-ce qu'il y a des opportunités ? J'y reviens encore une fois. Oui, quand je regarde l'écosystème des batteries, l'action de formation sur 35 000 emplois futurs que nous sommes en train d'engager avec le projet BATTENA. Est-ce que nous avons tout réussi ? Non. Mais quand je regarde ce que nous avons engagé avec le conservatoire des espaces naturels qui protège la biodiversité, nous avons aujourd'hui, selon le président du SEN de Nouvelle-Aquitaine, la moitié des réserves naturelles françaises protégées par le SEN. Donc, il y a quelque part un mouvement qui a été engagé.

Et puis, avec NéoTerra 2, il s'agit aussi d'intégrer les problèmes de santé. Gilles BŒUF a suffisamment démontré, nous l'avons fait, Denis MALVY, d'autres, l'émergence des maladies rares. La semaine dernière nous avons eu une réunion avec tout le réseau régional sur les maladies émergentes. Comment allons-nous nous structurer, pour faire que nos concitoyens, les animaux de notre région, l'environnement de notre région soient mieux protégés, préparés. Quelle est la prévention, dans notre schéma environnement et santé que nous devons proposer. C'est cela aussi. Et j'avoue, et Françoise JEANSON pourrait en parler mieux que moi, que les débats nationaux sur la mise en cause de l'aide médicale d'urgence sont un pur scandale. Et une bêtise. Un scandale pour des raisons humanitaires, pour des raisons qui tiennent au serment d'Hippocrate. Et, moi, je suis très fier de lire les 3 500 médecins qui disent que c'est absurde. Et c'est absurde, aussi, pour des problèmes de santé publique. Tout le monde a bien évoqué, Madame MASSON-DELMOTTE, Gilles BŒUF, etc., que c'étaient les plus fragiles qui pouvaient être malades le plus possible qui le sont, d'ailleurs. C'est non seulement une bêtise, mais c'est une aberration.

Est-ce que l'on peut se dire « après tout, c'est l'Europe, c'est l'État. » Non. Je crois qu'on a notre part à jouer. On a notre part. On voit bien que, dans nos contrats, avec les 52 contrats des territoires, que la bifurcation environnementale écologique « néo-terrarienne » est essentielle. Et, avec, en plus une réceptivité assez extraordinaire. On voit bien, sur le logement, la reconquête des centres-villes. La reconquête des logements vacants. Il y avait un article dans *Le Monde* de ce week-end qui montrait que l'on crée deux logements, contrairement à ce qu'on dit sur la crise du logement, deux logements neufs pour un habitant supplémentaire. Avec autant de logements vides qu'il y a de constructions. Donc il y a des marges de manœuvre. Et c'est pour ça que nous avons pris la décision, à la demande,

aussi, de beaucoup de collectivités, d'avoir un volet européen majeur, unique en France, de 193 millions d'euros à la main des collectivités. Du côté de la Région, je parlais des contrats du territoire, je parlais de ce qu'on fait avec le conservatoire des espaces naturels. Ce que l'on va faire, depuis qu'on a la compétence, avec les zones Natura 2000. Ce que l'on va faire sur la politique de l'eau avec les agences de l'eau, avec l'Occitanie. Comment l'on accompagne toutes ces entreprises qui proposent même si l'ANSES ne les homologue que tardivement. On a une entreprise que je cite régulièrement qui s'appelle Immunrise qui est obligée de se faire homologuer aux États-Unis alors qu'elle a une alternative précise, efficace, sur le mildiou et l'oïdium. Il y a quelque part une aberration dans ce domaine-là.

Voilà, mes chers collègues. Ce que je voulais simplement dire en étant assez fier, avec les collègues de l'exécutif, de vous présenter cette somme à débattre.

On me dit qu'il faut un volontaire pour le secrétaire de séance. Sophie WEBER, consultée, a bien voulu accepter.

**M. WEBER.** - Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On doit aussi, Jean-Louis, pour des raisons d'opérationnalité auprès de nos lycées, préciser qu'il y a eu une erreur technique des services sur la dotation globale de fonctionnement. On le présentera à la fin.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2023**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a un procès-verbal de notre séance du 16 octobre. Est-ce qu'il y a des observations, des remarques, des modifications demandées ? S'il n'y en a pas, je vous en remercie.

On me demande et je vous demande de rappeler les règles déjà énoncées, pour l'inscription des votants et de leur vote au procès-verbal. Il faut que chaque président de groupe énonce clairement le vote des élus. Merci. Et les pouvoirs ont été remis, bien entendu, en début de séance ou de la mise en discussion des points de l'ordre du jour. Guillaume, pour la présentation de NéoTerra 2.

## 01 – NÉOTERRA

**M. RIOU.** - Merci, président. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, d'abord, Président, permettez-moi de saluer, de remercier. Vous le savez, l'action publique, quel que soit le niveau, quelle que soit la strate, révèle souvent que son efficacité est le fruit d'une collaboration intense de binômes entre élus et techniciens, entre élus et administrations. Et je voudrais saluer le travail d'Emilie CONGIU-BALLESTE ici présente et de tout son service NéoTerra ainsi que l'ensemble des 50 pilotes, des 50 personnes qui ont suivi, au sein des 9 pôles, au sein des 50 administrations qui composent la Région, tous ces travaux, afin de faire de NéoTerra une réalité, un système régional, un système de politiques publiques régionales. Et puis, je veux remercier également mes collègues de la majorité et même parfois de notre opposition qui ont, à un certain moment, pu être constructifs. Et je salue cette posture qui, parfois, peut être une posture tout à fait positive, constructive.

Alors, nous y voilà, après, effectivement, le Président l'a dit, 18 mois de consultations, de travaux d'écriture, de remise de manière incessante du travail sur le métier, de contributions, nous avons consulté, je pense, l'ensemble de l'écosystème régional politique, socio-professionnels, élus, représentants des territoires. C'est toujours très frustrant. Nous aurions voulu avoir des navettes multipliées, des retours, mais, à un moment, il faut bien arrêter l'exercice et proposer, avant que le mandat ne soit trop avancé, un certain nombre de propositions.

Je vais donc vous présenter un PowerPoint. Vous avez déjà, pour bon nombre d'entre vous, pu l'entrevoir. Je vais essayer d'amener quelques variantes afin de vous distraire, a minima.

Tout d'abord, le diagnostic. Il a été posé ce matin, largement, quant à la diminution, certes, de l'émission de gaz à effet de serre, mais encore insuffisante. 44 millions de tonnes d'émanations de CO<sub>2</sub> ou de leurs équivalents, en gaz. Une petite baisse de la

consommation, à 155 TWh versus 170. Mais c'est encore insuffisant. Une cible à 125 TWh par an de consommation finale. 7 000 bâtiments soumis au risque d'érosion côtière. Là aussi, Valérie MASSON-DELMOTTE l'a présenté, 3 millimètres par an de montée des océans. Cela finit par faire quelques centimètres, quelques dizaines de centimètres au bout de quelques décennies et c'est préoccupant. Et nous devons trouver aussi des solutions main dans la main avec l'État qui en a la responsabilité majeure, à un certain moment. La question de la stagnation de production de déchets, voire de l'augmentation d'un certain nombre de déchets. Nous sommes à plus de 4 millions de tonnes par an sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes passés de 600 à presque 700 kilos de production ménagère, même si nos productions alimentaires, elles, tendent à baisser, nous continuons de porter dans nos déchetteries de nos intercommunalités trop de matières plastiques, par exemple. La question de la pollution atmosphérique, même si, sur certains paramètres, elle tend à se stabiliser, néanmoins, la production de particules et notamment de particules fines et nous en reparlerons tout à l'heure avec François VINCENT reste préoccupante. La question de la biodiversité, vous le savez. 700 espèces végétales, 30 % de cette composition globale, sont en danger. 300 espèces animales, également. Et vous avez toutes et tous en chiffres, nous l'avons présenté plusieurs fois, ce rapport écobiose, qui nous dit que 45 % des richesses produites en Nouvelle-Aquitaine ne le sont qu'à condition que ces écosystèmes soient en équilibre. Là aussi c'est un élément de préoccupation. Enfin, la tension hydrique. Le Président en a parlé. Nous continuons de consommer 150 litres par personne et par jour, soit environ 50 mètres cubes par an. Et les tensions se font jour, petit à petit, sur l'ensemble de nos territoires. Les 189 communes en coupures d'eau potable cet été, le double de l'année 2022, sont une préoccupation jusque sur le territoire qui a priori bénéficie d'eau suffisamment d'eau. Mais il faut que nous anticipions la chose.

C'est pourquoi le Président, il y a 18 mois, nous a demandé de revisiter cette feuille de route. Avec cette annonce du GIEC, mais qui n'a surpris personne, en mars 2023, nous disant que nous irions vers 1,5 degré de réchauffement quoi que nous fassions, en 2035. Évidemment, la question de la Covid qui nous a percutés, mais les autres inquiétudes quant au franchissement de la barrière des espèces pour un certain nombre de virus, je pense au virus de la grippe aviaire et aux virus influenza en général, qui peuvent poser de graves problèmes de santé publique, est une préoccupation majeure que nous avons touchée dans notre chair, de manière très réelle ces derniers mois, ces dernières années.

Il s'agit aussi de la préoccupation belliqueuse, évidemment, d'une géopolitique instable. Nous vivons en agriculture avec ces variabilités de géopolitique du blé, mais elles existent dans d'autres domaines et évidemment celui de l'énergie, celui du sourcing de nos matières

industrielles qui, là aussi, révèle un certain nombre de questions qui sont posées à notre société moderne. Et puis, les rapports qui se succèdent, de notre CESER, sur le point de vue sociétal, avec la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, avec 800 000 personnes en grande difficulté et 2,5 millions de personnes qui se trouvent là aussi en difficulté de fin de mois, bien souvent.

Tout cela nous renforce évidemment à penser notre boussole commune, certes, mais aussi notre horloge. Et nous sentons la nécessité d'accélérer cet horizon qui n'est plus à l'horizon 2050, qui n'est plus à l'horizon 2100. Quand bien même il le reste, pour les questions d'atténuation de gaz à effet de serre, pour autant, la préoccupation 2030 est notre cible préférentielle. Et puis, bien sûr, ne laisser personne, aucun être humain au bord du chemin. C'est ça notre réponse qui forge une vraie proposition à travers NéoTerra. Une proposition de politique générale, au cœur de l'Europe. NéoTerra comme, finalement, l'articulation, le pendant du Pacte Vert européen, du Green Deal en Nouvelle-Aquitaine NéoTerra. Tout ça n'est pas facile à articuler.

Les six ambitions, vous les connaissez toutes et tous, maintenant. Vous savez pourquoi nous avons voulu condenser, plutôt passer de 11, voire une 12<sup>ème</sup>, éventuellement, avec la question de la santé globale, passer à six ambitions pour être plus lisible, plus synthétique aller toucher l'ensemble des 6 millions de nos bénéficiaires de nos politiques publiques. Les 6 millions d'habitants. Et, pour ce faire, il nous a paru assez essentiel de synthétiser un certain nombre de choses que je vais vous présenter à suivre.

La première des ambitions concerne la question des ressources. Je vais vous proposer une lecture puisqu'il s'agit non seulement d'une nouvelle horloge, d'un nouveau temps qui vous est proposé, mais peut-être, aussi, d'une nouvelle lecture géographique, pour vous présenter nos ambitions et nos objectifs, par ambition, au nombre de 3 ou 4, par un certain nombre d'illustrations. Ce sont des choses concrètes qui se passent sur les territoires. Cette construction d'un nouveau rapport au monde. Cette construction d'une souveraineté plus forte sur nos territoires, sans jamais renier, pour autant, nos échanges commerciaux extérieurs, sans jamais renier notre développement. Mais penser nos ressources propres, « propres » dans les deux acceptions du terme.

Alors, sur l'ambition une et la question des ressources, la première question qui nous est venue à l'idée, dans nos échanges, c'est la question de l'eau. Même si nous n'avons pas de compétence directe. Mais nous partageons ce destin de l'eau avec les agences, avec l'ensemble des territoires, des EPTB, de nos syndicats d'eau. Mais nous pouvons intervenir, et c'est ce que nous faisons, par exemple, dans la construction d'un nouveau PNR en Gâtine poitevine. C'est ce que nous faisons parce que la prairie est au cœur des préoccupations et

c'est ce qui permettra le soutien des étiages estivaux et donc de l'eau potable, in fine. C'est ce qui se fait également en montagne, dans les Pyrénées. Et puis, c'est l'eau industrielle. Lorsque nous sommes par exemple à Aix-sur-Vienne, auprès de l'entreprise Imerys, pour penser l'eau dans la construction de leurs produits. C'est absolument fondamental. C'est aussi la réutilisation de l'eau pour des usages secondaires, tertiaires du côté de Mont-de-Marsan. Et puis j'étais, il y a quelques mois, à Peyrelevalade en Corrèze, sur la haute vallée de la Vézère, où nous avons pu aussi renaturer un espace a priori dédié au tourisme, mais pour penser aussi les écosystèmes, pour penser le soutien d'étiage, et des rivières de première catégorie. Mais plus en aval. Là encore une fois sur les questions d'eau potable.

Et puis, la deuxième préoccupation concerne les questions de biodiversité. Après ce que nous avons vécu l'année dernière sur la forêt, nous pourrions avoir une entrée agricole. Mais prenons une entrée forestière. Multiplier les expérimentations et notamment celles avec le parc naturel régional des Landes de Gascogne pour penser une forêt plurielle, pour penser peut-être, aussi, nous avons vu ça avec notre collègue Henri SABAROT, un nouveau contrat social forestier. Après avoir rencontré la filière, il faudra que nous puissions penser cette cohésion entre les citoyens, qui ont des nouveaux désirs, mais aussi les systèmes socio-économiques. C'est le liège, à Soustons, n'est-ce pas, Frédéric, mais aussi l'ensemble de nos dispositifs de sensibilisation auprès de nos 6 millions d'habitants grand public, avec nos 48 heures nature.

Sur l'énergie, autre ressource absolument essentielle, nous avons de multiples initiatives citoyennes. D'Andilly-les-Marais, sur l'éolien, jusqu'au Pays basque, sur les toitures des collectivités où les habitants investissent. Mais c'est également ce que nous pouvons penser avec le club des ETI, par exemple, sur des contrats de gré à gré, avec une vocation de stabilité du prix d'échange entre des partenaires industriels de la production des énergies renouvelables et les utilisateurs in fine et variés que peuvent composer ces groupements d'achats d'entreprises de taille suffisante pour pouvoir le penser. Ou avec les Kiwis rouges, dans l'Adour, avec les innovations autour du photovoltaïque. Vous voyez que les entreprises, partout, s'investissent. Les territoires, partout, s'investissent.

Et puis, dernière ressource qui, aujourd'hui, est pensée comme un comme une difficulté, qui est celle du déchet, comment en faire une matière ? C'est ce que, à Hendaye, nous avons contribué à faire auprès de SETIA pour retransformer les tissus, le cuir, dans un usage secondaire. C'est ce que nous faisons également du côté de Saint-Loubès, avec le groupe Envie sur la déconstruction des panneaux photovoltaïques, mais des fois, aussi, l'analyse de leur capacité, encore, à fournir un deuxième usage photovoltaïque, de manière industrialisée, avec la récupération de silicium, de métaux rares, etc.

Elle est importante cette ambition une, permettez-moi d'y passer quelques instants. Avec les collectivités, c'est aussi ce que nous menons, par exemple, avec Cyclades ou avec Valorisons du côté de Marmande.

Maintenant, passons à l'ambition deux puisque le temps nous est compté. Mais Jean-Louis NEMBRINI y reviendra très largement, autour des questions de l'ascenseur social, de notre capacité à faire 56 000 formations professionnelles, dont 50 % sur les compétences nouvelles de transition écologique, de transition énergétique. C'est VETSUP Agri, pour poursuivre ses études, à partir du lycée agricole alors qu'a priori, ces jeunes ne sont pas destinés à faire des études à l'agro ou aux grandes écoles vétérinaires. Et, pourtant, nous les encourageons à le faire. C'est le programme régional d'accès à la formation, à la qualification des personnes en situation de handicap ou le PAREF pour encourager les femmes à devenir des entrepreneuses. C'est notre feuille de route, aussi, je tiens à insister là-dessus, autour des transitions écologiques. Lorsque vous êtes à Luxeuil, mon cher Serge, que des milliers de personnes, dans les Landes, viennent prendre du plaisir, je sais que toi et tes équipes vous pensez aussi l'écologie à travers les transports, à travers la sobriété de vos énergies, à travers le compostage et tant d'activités qui permettent de mettre en lien fortement la culture et les questions nature. C'est ce que nous faisons à Ménégoûte, avec le festival international du film ornithologique et même aux Châteliers, mon cher Nicolas, où est installé l'institut de la formation au film où nous ferons, demain, un master deux en la matière, où nous pouvons avoir l'université à la campagne sur ces questions naturalistes. Et puis, enfin, vous aurez dans quelques jours, à Pessac, le Festival du film historique. Et, cette fois, la thématique sera « Notre terre ». Donc vous voyez que ces questions de nature, de préservation, peuvent aussi forger une cohésion forte.

La question de l'ambition numéro 3, qui est restée une ambition unique parce que se nourrir c'est bien sûr l'eau potable comme premier aliment. Avec la constitution d'une filière, de l'amont à l'aval, de la production à la transformation jusqu'aux consommations. Virginie nous parlera des conditions nouvelles de la production que nous envisageons. Et, moi, je vous parlerai très rapidement des questions de transformations avec Péchalou, par exemple, en Dordogne, cette laiterie qui permet de faire de la transformation de produits assez exceptionnels. Et, dans cette région où nous avons presque 300 signes officiels de qualité alimentaire, il faut le souligner de manière forte. Mais c'est aussi l'aide alimentaire que nous apportons directement auprès des personnes les plus démunies avec une augmentation, ce qui est rare, avec nos contributions, nos difficultés budgétaires, nos contraintes. Mais, vous le savez, nous avons augmenté de 100 000 euros notre allocation auprès de la Banque

alimentaire. Et puis tout ce que nous faisons auprès d'ACENA, avec 60 millions de repas servis. Mais, là, vous en avez déjà largement entendu parler.

L'ambition 4 est autour de la question, notamment, de l'énergie, des ressources, de la durabilité de l'industrie, de la durabilité de nos entreprises de l'économie. Énormément de choses sont faites. Nous étions il y a quelque temps chez TERREAL, du côté des Charentes, en limite de la Haute-Vienne, où nous faisons de la transformation de leur système énergétique. Comment passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables, à l'électricité, par exemple. Et voici des expériences extrêmement intéressantes que nous menons. La question, sans doute, aussi, de l'innovation autour des solutions fondées sur la nature. Et, là, je m'arrêterai un petit instant, permettez-le moi, encore, autour d'une filière en pleine émergence. Nous avons démarré, dans les Deux-Sèvres, en Charente, une expérimentation autour du chanvre. Je vous en ai parlé à de nombreuses reprises, le chanvre a de multiples vertus. Bien entendu pour penser l'innovation et l'innovation dans l'ensemble de nos bâtiments, à commencer par ceux qui sont attribués à notre jeunesse qui a besoin de consolider son économie de tous les jours, à travers notamment sa capacité à se chauffer. Mais cela veut dire aussi engager de la formation parce que passer de la laine de roche et du placoplâtre à l'isolation par ce type de process ne s'invente pas. Il faudra former un certain nombre d'artisans en la matière partout sur les territoires. C'est la question aussi d'une agriculture qui permettra cette transition agroécologique avec moins d'intrants sur le champ. C'est une question industrielle. Il faudra mécaniser les systèmes. Et puis c'est une question de santé, ma chère Françoise. Les graines de chance peuvent être un alicament jusqu'à une huile de massage autour des questions de nos eaux thermales. Vous voyez, à partir d'une ressource naturelle, nous pouvons envisager des développements socio-économiques sur l'ensemble de nos territoires. C'est bien sûr, aussi, l'usine du futur. Nous accompagnons aujourd'hui plus de 500 entreprises.

Notre cinquième ambition, autour des questions d'aménagement du territoire, embarque les questions de mobilité durable, les questions d'urbanisme. Oui, en Nouvelle-Aquitaine, nous aimons les transports collectifs. Nous aimons le train et nous allons passer de 60 000 voyageurs en 2019 à 97 000 aujourd'hui et sans doute 120 000, 125 000 voyageurs par jour dans notre région par nos TER. Et puis ce sont nos 5 000 cars que nous allons verdir à 100% en supprimant le recours au diesel. Il s'agit de faire le choix des transports collectifs. De faire le choix d'un destin collectif en la matière. Ce qui ne nous empêchera pas de forger aussi un certain nombre d'innovations pour des mobilités individuelles auprès des entreprises, là encore. Mais c'est aussi, bien sûr, la question du logement des jeunes. 5 000 logements rénovés d'ici 2027. Et puis, pour finir, troisième objectif, la question

contractuelle avec nos territoires. Et vous êtes nombreux, dans cette Assemblée, à en avoir bénéficié. Autour d'une politique contractuelle. 53 contrats de territoire, 53 contrats de développement et de transition, 100 % en transition. Et puis, demain, un réseau de territoire NéoTerra qui seront les nouveaux leaders des territoires d'expérimentation qui permettront de diffuser auprès des leurs dans un temps second.

Enfin, l'ambition 6. Je laisserai Françoise et François VINCENT développer plus largement, mais vous connaissez le grand symbole autour de notre école publique vétérinaire, métier qui est aussi un métier sentinelle des questions de santé publique. Ce métier ne s'adresse pas qu'aux questions de santé animale, mais plus largement permet former des observateurs, des vétérinaires, des agronomes, des écologues, dont le métier de demain sera de penser cette santé qui va non seulement de la santé végétale, à la santé humaine en passant par la santé animale, et Gilles nous le disait tout à l'heure, mais aussi penser la santé des micro-organismes, jusqu'au minéral. Lorsque l'on parle d'eau potable, de nappes phréatiques, il s'agit déjà de questions de santé géologique, de santé humaine in fine. Je te laisserai, Françoise, développer ces questions-là.

Septième axe, septième ambition, j'aurais voulu, nous aurions pu la traiter comme une septième ambition, comme un septième jour, pratiquement, autour de cette administration que nous dirigeons, à laquelle vous contribuez au quotidien, toutes et tous, dans cette Assemblée. Une collectivité très engagée autour de la question du budget vert, par exemple. 50 % de nos allocations, 50 % de nos emprunts seront verts à l'horizon 2030. C'est aussi la question des achats responsables, de nos éco-conditionnalités, évidemment. 100 % des dispositifs y sont ou y seront demain soumis. Et puis, un objectif, là encore en lien avec ces questions de cohésion sociale, lorsque nos agents sont bénéficiaires, et le nombre a été multiplié par deux, ces dernières années, du forfait mobilité durable. Là aussi, nous accompagnons, l'institution régionale accompagne l'ensemble de ses agents sur ces dispositifs.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce qui vous est proposé, vous le comprenez, ce sont des ambitions très concrètes qui se traduiront par des cahiers de solutions qui seront mis en œuvre au fur et à mesure des mois et des années qui sont devant nous, auxquels vous serez appelés à contribuer à nouveau, partout sur les territoires, avec l'ensemble de nos entreprises, l'ensemble de nos collectivités locales comme nous avons tradition de le faire dans cette Région. Et puis, NéoTerra c'est aussi penser cette tempérance des usages. L'usage de nos biens communs, loin de toute affirmation extravagante, parfois péremptoire, jusqu'à spécieuse. Mais pour une prospérité pérenne à l'endroit de l'ensemble de nos habitants. Alors, chers collègues, j'espère que vous adopterez le plus largement possible

cette proposition de délibération qui vous est faite. Merci pour votre écoute, merci à toutes et tous.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,*

*En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

## INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES

**Mme BROUILLE.** - Avant de passer aux présentations, il a été convenu de passer la parole aux neuf présidents de groupe pour les propos liminaires qui ouvrent le débat. Madame DIAZ.

Groupe Rassemblement National Et Apparentés

**Mme DIAZ.** - Monsieur le président ROUSSET rêvait de l'image d'un Président d'une grande Région adoubé par des scientifiques renommés et applaudi par une Assemblée régionale docile. Voilà que cette séance ne se passe pas tout à fait comme prévu. Le sujet était pourtant central : quelle région voulons-nous pour demain ? Quelle transition énergétique, environnementale, économique et sociale voulons-nous enclencher pour réussir à répondre aux enjeux climatiques sans pénaliser nos entreprises et les classes populaires ? C'est un sujet fondamental. Cela annonçait des débats passionnants et majeurs pour l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, vous avez réussi à tout gâcher. Car, depuis des jours, ce qui cristallise l'attention politique et médiatique, ce n'est plus NéoTerra, mais l'organisation totalement chaotique de cette séance. On peut regretter que la polémique ait pris le pas sur nos débats de fond. Mais vous en êtes le seul responsable. J'ai vu que vous étiez particulièrement agacé par une lettre rédigée par des élus d'opposition dont certains qui, au passage, n'assumeraient plus vraiment, pour vous plaindre des conditions d'organisation de cette séance. Je vous le dis d'autant plus librement que je ne suis pas signataire de cette lettre. Alors, Monsieur le Président, commencez par faire votre autocritique.

On va donc récapituler ce qui vous est reproché. Pour que les choses soient claires et que la colère théâtralisée que vous nous réservez pour la fin de journée ne dupe personne. Je vous

le dis tout de suite, le problème n'est pas la présence de scientifiques à l'occasion de cette plénière, bien au contraire. Mais la seule chose que nous vous demandions était de respecter le temps du débat démocratique et notre rôle d'élus. En résumé, tout l'inverse de ce que vous faites. Vous avez commencé par nous dire que la session débutait à 16h et qu'il était prévu qu'elle se termine en soirée. Ce qui veut dire nous limiter à 5 ou 6 heures de débats maximum pour un document que vous nous présentez comme le plus important de votre mandat. Ce paradoxe a de quoi nous faire tiquer. Puis, en réunion des présidents de groupe, vous nous dites que nous n'aurons droit qu'à quatre petites minutes par groupe pour s'exprimer sur un document qui couvre pourtant tous les domaines de l'action régionale, de l'agriculture à la recherche, en passant par la formation ou les lycées. C'est se moquer du monde parce que, dans un mail envoyé le 7 novembre, il était écrit, je cite, « débat sur la délibération avec intervention sans limite de temps de parole pour les élus ». Eh oui ! Mais la mascarade ne s'arrête pas là. Voilà que vous vous mettez à râler parce que des groupes d'opposition ont déposé des amendements et, le comble, c'est que vous vous agacez, parce que ces amendements seraient trop nombreux. En réponse, vendredi, toujours à l'occasion de cette même réunion des présidents de groupe, vous ne trouvez rien de mieux à faire que de proposer un genre de réunion à huis clos qui se tiendrait à la hâte en présence d'une poignée d'élus, en dehors de toute procédure, pour présélectionner des amendements afin d'éviter des discussions au sein de l'hémicycle. Quel mépris pour nos collègues qui ont consacré du temps pour s'impliquer dans leur mandat qui leur a été confié par les électeurs. À croire que vous ne considérez le Conseil régional que comme une vulgaire chambre d'enregistrement de décisions prises en comité Théodule sur un coin de table. Et comme cette idée n'a pas fonctionné, vous nous avez demandé d'intervenir le moins possible, que nos présentations soient extrêmement brèves, alors que le règlement intérieur nous accorde 4 minutes par un amendement, et que nous nous exprimons le moins possible sur les amendements présentés par les autres groupes. C'est particulièrement lunaire. Tout comme je pourrais citer ce moment où vous nous demandez expressément par mail de jouer le jeu de cette session spéciale NéoTerra et de limiter nos motions et questions orales au sujet du jour, pour qu'au final, votre propre groupe dépose un vœu pour défendre l'aide médicale d'État, au profit des clandestins. Est-ce que vous vous rendez compte que vous avez violé la règle que vous vous êtes vous-mêmes imposée ?

Alors, pour qu'il n'y aucune ambiguïté, notre groupe respectera le cadre, c'est-à-dire le règlement intérieur. Et si nous devons terminer à 4h demain matin, cela ne nous pose aucun problème. Et si nous devons revenir demain, nous reviendrons demain, même si vous n'avez rien fait pour nous faciliter la chose. En effet, je tiens à porter à la connaissance de nos collègues que je vous ai demandé vendredi d'ouvrir, par mesure de sécurité, la séance de

demain. D'une part, par respect pour le débat démocratique, d'autre part, par respect pour nos collègues salariés qui ont besoin de prévenir leur employeur. Vous avez refusé d'envoyer une convocation. Très sincèrement, j'en ignore la raison. Mais puisque vous n'avez pas voulu formaliser la réunion de demain, ne venez pas essayer de venir nous mettre la pression ce soir, comme vous avez l'habitude de le faire, pour finir vite et ne venez pas non plus tenter de faire porter la responsabilité de l'absence de quorum et donc de l'impossibilité de faire voter la délibération à ceux qui n'ont fait que contester votre organisation et qui vous ont adressé des préconisations pour que tout se passe bien.

En bref, de A à Z, dans la préparation de cette séance, c'est du grand n'importe quoi. Vous seriez novice dans la fonction, on aurait pu comprendre, mais, au bout de 5 mandats, ce n'est plus expulsable. Alors, ce débat sur NéoTerra, il est indispensable. Il est indispensable, car si nous sommes tous d'accord sur le constat d'urgence environnementale et sur la montée indéniable des revendications de nos concitoyens en la matière, c'est sur la réponse à y apporter que nous sommes en opposition totale avec votre projet. Et organiser cette séance aura au moins un mérite, permettre aux Néo-Aquitains de constater que, contrairement à ce que vous voulez bien afficher, Vous n'avez pas le monopole de l'écologie, bien au contraire. Nous refusons catégoriquement de vous laisser prendre en otage cette noble cause. Avec vous, ce qui devrait transcender les clivages se transforme en un énième combat idéologique de la gauche militante. En effet, votre feuille de route n'est pas de l'écologie, mais de l'écologisme politique. Et nous considérons que l'une des premières urgences écologiques est de nous détourner de cette fausse écologie que vous voulez nous imposer. Une fausse écologie qui aura pour seul résultat d'aggraver la fracture sociale et territoriale et de générer de puissants mécanismes d'exclusion et de discrimination. Cette fausse écologie qui consiste à peindre en vert les pires atteintes à l'environnement. Cette fausse écologie qui est aussi le terreau fertile dans lequel pousse l'écologisme radical de vos amis d'extrême gauche galvanisés par l'impéritie d'un ministre de l'Intérieur incapable de constituer un dossier solide devant le Conseil d'État et qui, donc, échoue à dissoudre les Soulèvements de la Terre dont tout le monde et les forces de l'ordre en particulier ont bien vu les agissements considérablement virulents, saccageurs et dévastateurs. Ce fondamentalisme vert qui fait la promotion de la décroissance et qui entend en finir avec les modes de vie, les traditions et les mœurs auxquels nous sommes attachés et qui a choisi la violence comme mode d'action régulier. Cette fausse écologie qui désigne des catégories entières de la population comme des boucs émissaires, les agriculteurs, les automobilistes, les entreprises et bien d'autres, pour faire oublier l'essentiel, la menace mortelle pour notre planète n'est rien d'autre que le système économique que vos familles politiques ont mis en place depuis des décennies.

L'écologie, la vraie, basée sur le localisme, est incompatible avec le libre-échange qui est une course au moins-disant social, fiscal et environnemental. Elle est incompatible avec l'ouverture totale des frontières qui fait fabriquer par des esclaves, en Asie du Sud, des produits consommés par des chômeurs en France, avant de les faire retraiter dans des conditions épouvantables en Afrique. Elle est incompatible avec la mobilité infinie des biens et des individus promise par le mondialisme. Mais tout cela ne vous intéresse pas, car cela vous obligerait à reconnaître votre culpabilité, desservirait votre agenda idéologique, et reviendrait à avouer qu'une grande partie de cette feuille de route est inutile, voire même contreproductive. Cela vous contraindrait également à reconnaître que la France est déjà l'un des pays les plus verts au monde et, donc, cela mettrait fin au fonds de commerce particulièrement juteux des associations environnementalistes et des collapsologues de tout poil. Pour nous, la situation est claire, oui, la Nouvelle-Aquitaine doit prendre sa part, toute sa part, mais rien que sa part dans l'effort écologique mondial.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

Groupe Renaissance

**Mme BALLET-BLU.** - Monsieur le Président, je vais essayer de faire de mon mieux. Excusez ma voix cassée. Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout d'abord remercier les 4 scientifiques pour leur contribution fort éclairante. Il y a un mois nous avons débattu sur le rapport NéoTerra 2022. J'étais déjà intervenue sur l'urgence de la situation, le point de non-retour atteint et les attentes des jeunes générations envers lesquelles nous avons de grandes responsabilités. En effet, nous le voyons y compris dans notre région, et Madame MASSON-DELMOTTE l'a souligné ce matin, les événements climatiques alarmants se multiplient, s'intensifient et s'accélèrent. Inondations, incendies, tempêtes, canicules, sécheresses, etc. Si bien que la question n'est plus comment prévenir, mais comment guérir. La question n'est plus à l'anticipation, mais à la résilience et à l'adaptation. Pendant de longues années, la crise climatique est restée un sujet politique qui consistait à défendre ou non l'écologie selon où l'on se situait sur le l'échiquier politique, sans que soient prises de véritables décisions qui auraient pu éviter la situation actuelle. Et, malgré cela, encore aujourd'hui, le sujet du dérèglement climatique percute trop peu le public puisque la sortie du sixième rapport du GIEC, en mars dernier, après 8 ans de travaux, quand même, n'a occupé que 0,3% de l'espace médiatique, et ce malgré le fait que nous nous rapprochons

dangereusement du précipice. Gardons toutefois un peu d'optimisme puisque l'environnement est une préoccupation majeure chez les 15-25 ans et que, comme je le disais précédemment, ces jeunes générations nous obligent.

Nos concitoyens attendent de nous, politiques, des solutions pragmatiques. Mais comment ? Le problème est mondial, globalisé, multifactoriel, et arrive là une contradiction qui doit être au cœur de nos échanges. Les solutions politiques proposées pour répondre aux dérèglements climatiques sont souvent la cause de problèmes du quotidien pour des millions de Français. Rappelons-nous de l'impopularité de la taxe carbone, qui a mené à la crise des gilets jaunes. Citons également le sujet ô combien sensible des ZFE.

Une question centrale se pose donc. Comment faire rimer fin du monde et fin de mois, comment composer avec cette terrible équation ? Nous devons surtout entendre et prendre en compte toutes les strates de la société et passer de l'acceptabilité des mesures politiques à la désirabilité.

Monsieur le Président, votre réponse à l'échelle de notre collectivité est depuis 2019 la boussole NéoTerra. Ce texte transversal vient guider l'ensemble de nos politiques dans le but justement de répondre à cette urgence climatique. Nous considérons qu'avec NéoTerra, vous avez réussi à construire une marque. Une marque qui n'évoque pas chez nos concitoyens, encore, une adhésion unanime. Car elle est parfois synonyme d'incompréhension, voire même de défiance, lorsque les petites structures économiques doivent se retrouver dans la foudrille d'aides, pimentée par les éco-socio-conditionnalités. Il nous paraît indispensable de créer la dynamique sur l'ensemble du territoire et auprès de l'ensemble de la population Néo-Aquitaine. Afin que tout un chacun puisse s'emparer du sujet NéoTerra, nous préconisons l'instauration d'une COP régionale. La question centrale reste pour notre groupe la suivante : comment notre Région peut avoir un véritable impact sur la question climatique, tout en ayant une politique faisable techniquement, viable pour la collectivité et désirable pour les Néo-Aquitains ?

Groupe PRG – Centre Gauche

**M. ARMAND.** - Je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de notre président de groupe, Jean-Philippe PLEZ, absent pour raisons de santé et qui a préparé cette intervention. Notre groupe tient à souligner l'attitude démagogique de l'opposition consistant à critiquer l'organisation de cette séance dans ses modalités pratiques, tout en déposant 40 amendements. 15 amendements pour le groupe Écologiste, solidaire et citoyen. Merci de

me laisser continuer. 14 pour le Centre et Indépendants. 11 pour le Rassemblement National. Zéro pour Les Républicains dont on appréciera la sobriété énergétique.

Au-delà de la tentative de polémique politicienne, cela pose aussi la question de notre règlement intérieur et des 40 amendements reçus ce vendredi matin. Réjouissons-nous plutôt de la qualité des interventions de scientifiques dont nous saluons et remercions l'ensemble des intervenants et du fait que NéoTerra soit aujourd'hui devenue une réalité alors que ce n'était hier qu'une vision politique et une construction intellectuelle. L'ambition était là, hier, elle est encore présente aujourd'hui même si cette ambitieuse feuille de route régionale doit encore devenir réalité pratique. À ce titre, notre groupe formulera un certain nombre de propositions pour rendre NéoTerra plus efficient de façon pratique.

Tout d'abord, disons-le, nous partageons la vision politique et philosophique qui sous-tend NéoTerra 2, une vision politique qui découle d'une écologie du réel, à laquelle les modérés sont attachés. Nous y sommes attachés, car l'heure n'est plus aux oukases. L'heure n'est plus non plus strictement à la lutte contre le réchauffement climatique. DE rapports du GIEC en paroles d'experts, on constate que l'heure est grave et que le combat devient inégal. La lutte contre le réchauffement climatique doit évidemment se poursuivre, mais c'est aussi l'adaptation sur ces effets qui doit nous occuper. Réalisme ne signifie donc pas inaction et nous souhaitons maintenant voir NéoTerra en actes, dans de nouveaux règlements d'intervention qui permettront de traduire nos ambitions dans les faits. Argent, budget, c'est aussi le nerf de la guerre en matière d'écologie. À ce titre, et afin d'apprécier notre action, ses effets, sa pertinence, nous évoquons il y a quelques séances la mise en place d'un budget vert. Un budget vert doit nous permettre d'apprécier la réalité de ces actions dont la pertinence n'est pas uniquement comptable. Même s'il s'agit aussi d'un paramètre à prendre en compte.

Dans la même idée, il sera également signifiant d'apprécier quels sont les financements pour NéoTerra et ceux qui sont contre. Nous sommes à une période charnière de transition pour plusieurs secteurs et activités humaines et il convient de regarder précisément si ce que l'on continue à subventionner de manière classique ne vient pas trop contrebalancer nos actions estampillées NéoTerra. Objectiver, évaluer, mais aussi faire connaître NéoTerra par les Néo Aquitaine et favoriser l'appropriation par les professionnels et acteurs du territoire.

Pour ce faire, nous proposons à nouveau que NéoTerra devienne un véritable Label, une marque régionale garante de l'engagement environnemental d'une production, d'une entreprise, d'un produit agroalimentaire. C'est la condition de l'action, de la visibilité et de l'appropriation de NéoTerra 2. En 2012, Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine, et Martin MALVY, Président de Midi-Pyrénées, créaient la bannière Sud-Ouest France, sous

les auspices d'une association gérant cette initiative et de productions agricoles de qualité. C'est la voie que nous proposons pour accroître la visibilité et l'efficacité de NéoTerra. Actons la labellisation NéoTerra.

Pour conclure, nous souhaitons souligner le rôle et l'importance de l'océan à la fois comme facteur de séquestration carbone, comme espace encore mystérieux dont les ressources peuvent représenter un espoir sur les biocarburants ou en santé, mais aussi comme un espace menacé, à sauvegarder. L'océan c'est un peu l'angle mort de NéoTerra, alors que de nombreuses ambitions et propositions s'y rapportent, que le trait de côte est évoqué. De même que les pesticides, par exemple. Ce thème mérite d'être une ambition à part entière. C'est en prenant en compte l'océan, de façon globale, que nos politiques terrestres progresseront aussi à travers le lien terre, mer et les interfaces entre les deux milieux. Aujourd'hui, le réchauffement climatique et les activités humaines impactent les océans. À l'image de la pollution plastique qui les menace et contamine ensuite les humains. À ce titre, je vous rappelle que chaque humain ingère 5 grammes de plastique par semaine, soit l'équivalent d'une carte de crédit. Bon appétit à tous. Je souhaiterais ajouter la perspective d'un grand plan vert dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine. La végétalisation et la désimperméabilisation ne sont pas anecdotiques. Ce sont des nécessités finançables avec les agences de l'eau. C'est aussi notre ambition NéoTerra en actes. Ce sera également l'occasion de commémorer les assassinats abjects de Samuel PATY et de Dominique BERNARD en plantant, de manière symbolique, un arbre de la laïcité dans chaque lycée de notre région. En cette période, c'est malheureusement aussi essentiel et cela permettra de lier Écologie et citoyenneté, de faire émerger une écologie républicaine.

Nous le redisons en conclusion, NéoTerra va incontestablement dans le bon sens et les pistes que nous venons d'évoquer ne feraient que renforcer son excellence. Je vous remercie.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**Mme SEGUINAU.** - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, je voulais moi aussi tout d'abord remercier les scientifiques qui ont témoigné de l'urgence qu'il avait à agir et de l'état de notre planète. Je suis également un peu surprise des propos qui ont été déjà évoqués par certains groupes, notamment ce reproche au fait qu'il y ait déjà 40 amendements pour cette délibération. Je crois quand même que nous partageons tous et toutes, le constat, c'est à voir, qu'il est vraiment normal qu'il y ait des amendements puisque

cette feuille de route NéoTerra nous engage pour 2030. Donc c'est normal que chaque groupe puisse faire des propositions, puisque, dans les réunions que nous avons pu avoir en bi-partie, il y a eu des propositions qui ont été faites. On n'a pas eu forcément des retours et, nous, on est un peu tenace et, donc, on propose des amendements. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je voulais aussi, pour démarrer ces propos, faire un rappel. Les écologistes ont toujours été fer de lance de la transition écologique et sociale à l'échelle régionale. En 2013, l'actuelle sénatrice écologiste Monique DE MARCO avait initié le rapport scientifique Acclimaterra pour anticiper les changements climatiques à l'échelle régionale. Rapport rédigé sous l'égide du climatologue français Hervé LE TREUT, et qui a été réactualisé et élargi à la Nouvelle-Aquitaine en 2018 sous la vice-présidence de Françoise COUTANT, en charge du climat et de la transition énergétique. En 2017, vous l'avez évoqué, Président, tout à l'heure, Nicolas THIERRY, qui est désormais député écologiste, alors Vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité de la Région, avait quant à lui initié la mise en place d'un comité scientifique régional baptisé éco-biose, chargé d'évaluer le rôle de la biodiversité dans les sociaux-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine. Et ce rapport, paru en 2020, démontre l'interdépendance entre état de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et production de services économiques et socioculturels. En 2019, le Conseil régional présentait sa première feuille de route NéoTerra, dédiée aux transitions écologiques et énergétiques. Sous l'impulsion, encore, du groupe écologiste puisque, à l'époque, Léonore MONCOND'HUY, actuelle maire de Poitiers, avait proposé, vous devez vous en rappeler, en octobre 2018, un manifeste transpartisan sur l'urgence écologique.

Oui, Monsieur le Président, vous avez pris conscience de la réalité de l'urgence écologique en travaillant avec des élus écologistes. Et, désormais, la Région doit agir et ne pas rester à regarder que notre territoire et ses habitants subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique. Nous connaissons et partageons le constat scientifique rappelé ce matin et cet après-midi et nous le respectons. En revanche, les objectifs proposés dans la feuille de route NéoTerra sont totalement en décalage avec ce constat, car les conséquences, et cela a été dit et redit aujourd'hui, les conséquences du dérèglement climatique sont bien là et cela va encore plus vite que prévu. On peut le voir, après un automne qui a été relativement étonnamment chaud et sec, ce sont maintenant des pluies très abondantes. Sachez que l'on a près de deux tiers des précipitations qui sont tombées en même pas trois, semaines, de la quantité annuelle. Ce qui pose, notamment, je pense notamment aux familles du Pas-de-Calais qui vivent des moments très compliqués dus à ces inondations. Et, ensuite, on a eu également des tempêtes à répétition qui mettent à mal des

pans entiers de l'économie et accélèrent l'érosion de nos côtes. Alors, oui, il faut agir plus fort.

Nous, nous demandons depuis longtemps des bilans, des orientations de politiques publiques, avec la mise en place des éco-socio-conditionnalités pour toutes les subventions régionales, pour ne plus subventionner à outrance des politiques écocides. Or, 4 ans après NéoTerra, nous ne pouvons toujours pas avoir de bilan. Les indicateurs sont toujours flous et les fiches-actions qui avaient été promises à la plénière de NéoTerra en juillet 2019, sont bien sur le site de la Région, mais elles n'ont jamais été votées, elles n'ont jamais été suivies. Donc, on a une question : est-ce qu'il en sera de même pour les cahiers de solutions qui nous sont promis dans cette nouvelle version. Comment les élus, le CESER, les syndicats, la population, les acteurs, seront associés à la rédaction de ces cahiers ? Seront-ils aussi présentés en séance plénière ou en commission permanente ou nulle part ? Ne pas avoir de bilan global est bien dommage. Oui, les services ne peuvent pas tout faire et ils en font déjà beaucoup et je souhaite d'ailleurs saluer leur travail, leur sens du service public et leur volonté de bien faire. Vous dites souvent que nos demandes de suivi, d'évaluation, sont source de charges supplémentaires pour les services. Et, là, nous sommes complètement d'accord. C'est pourquoi nous vous proposons, via un amendement, de recruter pour permettre d'alléger la tâche des agents dans les services et de renforcer notamment l'équipe de NéoTerra.

Les bilans partiels de NéoTerra montrent que la précédente feuille de route n'a pas permis de réduire suffisamment les gaz à effet de serre, les quantités de pesticides, les possibilités de laisser la voiture pour aller travailler, se balader en prenant un car ou un TER. Il aurait été judicieux de revoir la feuille de route, non pas en effectuant un catalogue d'intentions ou d'actions en cours ou à venir, mais vraiment en proposant des mesures efficaces pour atteindre des objectifs et donner des indicateurs.

Le CESER avait demandé à intégrer Néo-sociétas avec des mesures fortes. Alors, certes, on y trouve quelques références, concentrées dans l'ambition 2, des données du dernier rapport sur la pauvreté, mais, concrètement, bien peu de choses pour traiter les territoires en fonction de leur spécificité ou d'enrayer la précarité énergétique ou de la mobilité. Président, vous reprenez la phrase des écologistes dans le texte « il ne faut pas opposer fin du mois et fin du monde », mais les objectifs sont bien en deçà des besoins et les propositions du CESER pour embarquer l'ensemble de la population ne sont pas reprises ni celles pour réduire les fractures territoriales et sociales.

Nous sommes donc face à une situation sans précédent qui s'accélère et nous oblige à agir fortement, à bifurquer, pour être à la hauteur en tant que décideurs politiques. Les plus

pauvres sont les plus fragiles et les plus touchées par les catastrophes climatiques, tandis que l'effondrement de la biodiversité menace déjà notre agriculture et donc notre alimentation. Nous ne pouvons pas continuer sur la même trajectoire. Il faut opérer un vrai changement dans les choix politiques et budgétaires de la Région. Or, dans cette nouvelle feuille de route, on a beaucoup d'incohérences et d'insuffisances. On ne peut plus se contenter de bonnes intentions. Deux exemples concrets. On nous dit que l'on va favoriser la protection des zones Natura 2000 et, en même temps, on nous dit que l'on va détruire 4 800 hectares de zones agricoles, de forêt, de zones humides, espèces protégées, avec le projet GPSO. Ou alors on va passer de 19 à 25 % d'alimentation biologique et locale dans les cantines des lycées, mais, à ce train-là, les enfants, nos enfants ne mangeront 100 % bio qu'en 2050. Nous regrettons vivement que l'agriculture biologique ne soit pas indiquée clairement comme le mode de production à privilégier par rapport à la certification haute valeur environnementale qui est trompeuse et insuffisante.

Donc, si je résume, Président, dans ce document, nous trouvons certes une véritable prise de conscience de l'urgence à agir pour répondre au constat partagé des scientifiques. Un constat que l'atteinte des objectifs à 2030 est en retard. On a un nouveau aucun indicateur, aucun suivi, pas de gouvernance du projet, pas d'arrêt des politiques de subventions à des projets écocides. Un soutien inconditionnel au projet GPSO, qui est un gouffre financier et un désastre écologique. Et pas de prévisions budgétaires pour les ambitions.

Mais on ne peut plus aujourd'hui faire du greenwashing ou du « néo-blabla ». On dirait du « en même temps » à la MACRON. Nous sommes déçus de cette actualisation de la feuille de route. La prise de conscience est là, les enjeux aussi, mais le plan d'action n'est vraiment pas à la hauteur. Et, sur la méthode, encore une fois, nous avons travaillé sur une feuille de route présentée en commission et, jeudi, en fin d'après-midi, est arrivé une nouvelle version avec, certes pas grand-chose, 12 pages de plus. Ce n'est pas sérieux. Nous regrettons que le bilan des émissions de gaz à effet de serre ne soit pas non plus réactualisé parce qu'avec cette jolie brochure l'AREC a sorti les derniers chiffres en octobre 2023. Alors, certes, il montre que l'on a une remontée des gaz à effet de serre. Nous présentons donc 15 amendements et deux motions notamment pour intégrer un volet social fort, pour une vraie transition écologique, économique et sociale. Je vous invite à les voter et permettre ainsi que la Nouvelle-Aquitaine devienne un modèle de politique en faveur de la transition écologique, sociale et démocratique reconnu au niveau national et européen. La boussole pour 2030 doit prendre une seule décision, celle des moyens donnés à notre Région et ses habitants pour faire face à l'urgence écologique et sociale. Je vous remercie.

**M. BACHÉ.** - Tout d'abord, je tiens à saluer l'organisation de la journée. J'ai la faiblesse de reconnaître que je ne suis pas un scientifique et que j'ai appris tout le long de la journée. Et j'espère qu'il en a été de même pour vous. Je salue également le travail qui a été piloté par Guillaume RIOU qui nous a permis effectivement aux uns et aux autres de pouvoir s'exprimer et je salue également le travail des équipes qui a été tout le temps à l'écoute des propositions que nous avons faites. Peut-être que vous n'êtes pas satisfait, on ne peut pas toujours être satisfait complètement, mais il n'en demeure pas moins vrai que cela, personne ne peut l'ignorer.

En même temps, depuis ce matin, on voit bien qu'il est question du devenir de la planète et de l'humanité. Oui, de l'humanité. Pas le journal, mais l'humanité. Si vous en voulez une lecture, je peux vous en donner quelques exemplaires, j'en ai de disponibles, là. Et cela pourrait peut-être vous faire du bien. Il ne s'agit pas, dans ce que nous discutons, d'affirmer pour avoir raison. Parce que la prise de conscience des citoyens est là. Ces citoyens nous regardent, nous interrogent, nous demandent d'intervenir. Malgré toutes les marches pour le climat, trop peu de politiques nationales vont dans le sens d'avoir un véritable changement de paradigme. Se battre pour qu'il y ait un changement possible c'est un finir avec la logique du « sans changement de méthode ». L'urgence écologique et climatique ne fait nul doute. Plus personne ne peut oser remettre en cause un consensus scientifique montrant que le bouleversement climatique est en cours. Cette urgence nécessite, sur un plan plus large, plus vaste, au-delà des frontières de la région, de casser la relation de domination du système capitaliste sur la nature. Nous n'avons plus le temps d'attendre. Nous sommes celles et ceux qui pouvons apporter des solutions pour les générations futures, pour rendre à la vie sur Terre supportable et soutenable. Comme le soulignait Pablo Picasso, « l'action est la première marche vers le succès ». NéoTerra 1 était une ambition assumée de la Région pour aller chercher des actions concrètes dans les politiques publiques ou la région est présente. C'est pourquoi, alors que notre groupe n'existait pas dans la précédente mandature, nous aurions appuyé ce texte. Nous le disons haut et fort, il faut aller plus loin dans cette première ambition, c'est l'objectif de NéoTerra 2.

Nous assistons à une session spéciale par l'urgence caractérisée. Importante et centrale. Spéciale en raison du sujet urgent qu'est le changement climatique. Importante au regard des demandes de plus en plus forte des citoyens pour lutter contre les effets du changement climatique. Centrale, afin d'établir une nouvelle feuille de route pour notre Région qui irriguera toutes nos politiques. C'est bien là le sens de cette ambition continue et élargie aux

problématiques extra-écologiques que sont l'entrée de la santé globale et des questions de solidarité afin d'embarquer le plus grand nombre de nos concitoyens. Les fractures sociales, comme l'a montré, dans un constat, le CESER au sein du rapport « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine », sont indissociables des fractures territoriales où la corrélation est prégnante. Nous l'affirmons, il faut prendre en compte les difficultés de vie des Néo-Aquitains tout comme il faut les accompagner dans la transition écologique et énergétique que la situation nous impose. Les pouvoirs publics ne peuvent pas se focaliser sur l'un ou sur l'autre, il est impératif pour la Région de se doter de ce Néo-Terra deux qui marche sur ses deux jambes, le social et l'environnemental. Je tiens à rappeler un élément factuel, à celles et ceux qui jugeront que NéoTerra ne va pas assez loin et que ce n'est que de l'incitation. La Région n'a pas la compétence réglementaire, cela entraîne des conséquences qui font que NéoTerra n'est pas une norme, mais bien un chemin guidant nos actions régionales.

En revanche, l'infusion d'une feuille de route comme celle qui nous est présentée aujourd'hui dans toutes les compétences de la Région rend l'exercice plus imposant, plus ambitieux, plus concret. Il n'est pas question de faire de NéoTerra une vitrine où le verdissement serait le maître mot. Il s'agit d'en faire le nouveau contrat social et écologique d'une Région qui a choisi de marcher sur ses deux jambes. Un sujet majeur qui est évoqué de manière précise dans cette délibération et celle du budget vert. Ce ne sera pas un gadget ni une mesurette, ce sera un outil pour verdir nos politiques publiques et nos ambitions régionales. Au contraire, installer l'idée d'un budget vert nous permettra de connaître un équilibre entre nos dépenses régionales et les ambitions portées par NéoTerra. Dans NéoTerra, le mix énergétique devait construire une autonomie de notre région. Là encore en utilisant la géographie et la géologie locales, les influences climatiques ainsi que les caractéristiques agricoles et forestières. Cela impliquera de continuer de continuer l'implantation de productions d'énergies renouvelables. NéoTerra 2 n'y échappe pas. Les ressources naturelles, notamment l'eau, centralisent des questionnements en raison de l'accélération des effets du changement climatique. Il faut à la fois consommer moins et consommer mieux. Dans ce contexte inflationniste, on n'arrivera pas à une décarbonation de la société et de l'économie, si on est incapable de garantir une accessibilité de l'énergie à tous les citoyens.

En évoquant cette ambition, je ne peux que penser à nos agriculteurs et agricultrices qui voient, année après année, des changements climatiques sur leurs Terres sur leur production et qui se posent comme simple question « aurais-je une alimentation hydrique suffisante pour me garantir un revenu convenable et permettre une production optimale pour

nourrir les populations ? » C'est bien là le sens de ce NéoTerra 2, aider au quotidien nos concitoyens tout en préservant l'environnement. La transition écologique et énergétique ne peut s'effectuer qu'en embarquant le plus de citoyens possible. En visant un changement de modèle pour tous et pour toutes. Ce tournant se réalise à travers l'intégration des enjeux sociaux et de solidarité dans cette nouvelle feuille de route bien qu'en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes, et de solidarité des territoires, ce soient les Départements qui soient chefs de file. Ancrer les solidarités au cœur des transitions est une ambition partagée par notre groupe.

Parmi les mesures portées par cette ambition sociale inclusive, l'insertion professionnelle est un des sujets qui nous incombe à nous, Régions, en tant qu'institution. Nous le savons, les emplois de demain ne sont pas encore existants. De nouveaux naissent chaque jour. C'est pourquoi je pense à ces jeunes qui sont perdus dans leur formation. Je veux leur dire qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il y aura des portes ouvertes avec les enjeux de transition qui arrivent très vite. Transition numérique, transition dans le domaine de l'ESS. Depuis 2020, les crises se succèdent et entraînent les conséquences sur le domaine économique, nous amenant à repenser le modèle actuel. La conviction partagée par notre groupe réside dans l'idée qu'une alternative est indispensable afin de garantir à toutes les personnes une transition écologique humaine. L'économie ne peut pas passer sous les radars de la feuille de route NéoTerra 2. Placer l'humain au cœur de celle-ci se fait par l'intégration de sobriété dans les modes de production. Bien que la transition écologique et énergétique puisse se suffire à elle-même, on ne peut faire l'économie des sujets sur les mobilités et le logement. Se déplacer, habiter sur les territoires, adapter au changement climatique constitue le cinquième pilier de NéoTerra.

Dans ce NéoTerra 2, l'approche One Health est incluse, avec l'ambition 6, prévenir et soigner, une approche unifiée de la santé des écosystèmes humaine, animale et végétale. Dans ses manuscrits, MARX exposait l'idée selon laquelle la nature, c'est-à-dire la nature qui n'est pas elle-même, le corps humain et le corps non organique de l'homme. Prendre soin de l'environnement, c'est donc prendre soin de sa personne et des autres personnes nous entourant. La santé des écosystèmes se définit comme la matrice de la santé. Le groupe communiste, écologique, citoyen se félicite d'avoir pu contribuer à ces réflexions collectives qui est l'ambition de NéoTerra 2 englobant à la fois le social, l'environnement, en partant de la vie réelle des citoyens. Merci de votre attention.

Groupe Les Républicains

**M. COSTE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord dire qu'on s'associe aux propos de notre collègue qui sont très factuels, sur l'organisation de la séance. Nous n'avons effectivement pas déposé d'amendement tant il y en aurait eu à faire, et nous aurait pris à vouloir emboliser cette séance. Et, surtout, on a respecté votre mail du 7 novembre pour pouvoir prendre un peu plus de temps sur nos propos liminaires puis quelques interventions complémentaires lors du débat. Derrière un métier, celui de paysan, beaucoup décrié, bâché, commenté par tous, derrière un syndicaliste, celui des jeunes agriculteurs et de cette « affreuse FNSEA », bouc émissaire facile de bien de nos problèmes environnementaux, derrière une étiquette politique bien ancrée à droite, assumée, et revendiquée beaucoup auront déjà classé voire caricaturée mon intervention et celle du groupe LR. Pourtant, les élus du groupe LR, comme beaucoup, ici, à la tête d'exécutifs, font énormément, au-delà des réglementations, et n'ont pas attendu NéoTerra pour faire. L'écologie, cela se débat, certes, mais, surtout, cela se pratique au quotidien dans chacun de nos actes et nos responsabilités. Voilà la doctrine de notre groupe. Monsieur le président, je comprends votre besoin d'afficher, en ces temps, votre flamme pour l'écologie. D'autant que le bilan de NéoTerra est d'un vert bien pâle. Mais alors, pourquoi en rajouter une couche ? L'écologie est une bonne fille, mais pour qu'elle soit fidèle, il faut l'embrasser tous les jours. C'est là, peut-être, votre ambition première. Elle ne se satisfait guère d'intentions, mais plutôt d'actes. L'expérience des élus de terrain LR nous a dicté de livrer quelques réflexions sur ce grand débat de l'écologie moderne qui peut faire basculer le monde d'un côté ou de l'autre.

D'un côté, la stérilité d'une écologie du renoncement et de la décroissance. De l'autre, l'espoir de fertilité d'une écologie positive. Notre objectif est de redonner espoir, espoir à tous ceux qui croient que la planète est condamnée. Il est encore temps d'agir. Même si le temps presse. Nous n'avons plus le choix, la température de la Terre est rentrée dans un cycle d'augmentation continue et puissante. Les derniers climatosceptiques sont en train de battre en retraite devant l'évidence. La planète se réchauffe vite, beaucoup plus vite que durant n'importe lequel des nombreux cycles climatiques qu'elle a connus dans son histoire. C'est incontestable. Mais sachons aussi relativiser comme l'a d'ailleurs souligné Valérie MASSON-DELMOTTE, en matière de réchauffement climatique, la Nouvelle-Aquitaine et la France appartiennent au club des territoires les plus vertueux au monde. Nous émettons 7 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est un des plus petits chiffres des pays développés. C'est un quart de moins que la moyenne européenne ou de la Chine. Moitié moins que l'Allemagne qui nous fait la leçon régulièrement, la Russie ou le Japon. Et deux tiers de moins que les États-Unis. Ce succès, nous le devons au nucléaire. Merci mon général. Merci mon général d'avoir eu la vision et le courage politique qui fait tant défaut aujourd'hui. Le nucléaire nous permet d'éviter chaque année des rejets considérables de gaz

à effet de serre, mais aussi, il faut bien l'admettre, une relative désindustrialisation. Nous réaffirmons notre soutien au nucléaire et à l'industrialisation. Et vous, Monsieur le Président, quelle est votre position. Car cette dernière, malgré une lecture studieuse, ne transpire pas plus dans NéoTerra 2 que dans NéoTerra 1. Oubli ou omission, c'est en tout cas bien fâcheux. Si la Nouvelle-Aquitaine et la France sont parmi les petits producteurs de CO<sub>2</sub>, son bilan est en revanche bien plus dégradé quand on prend en compte l'effet des importations. Nous doublons notre impact en passant de 300 à 605 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. En résumé, nous polluons peu en France, mais nous consommons beaucoup de produits polluants que nous faisons produire à l'étranger par des pays moins regardants. C'est ainsi que nous comptons parmi les receleurs des émissions du charbon chinois, du lignite allemand et du gaz de schiste américain. Trois scandales de pollution des temps modernes qui répondent sans conteste à la définition du crime d'écocide qu'a fait émerger la convention citoyenne voulue par le Président MACRON et qui a pourtant si peu été écoutée. Il y a 20 ans, la Chine émettait 3 milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, comme la zone euro. Aujourd'hui elle est à plus de 12 milliards. C'est-à-dire davantage que les Européens et les États-Unis. Tout conduit à l'inévitable conclusion que notre génération a beaucoup abusé. Le moment est venu d'en prendre acte et de choisir un autre cap. La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre doit dicter notre action collective, sociale, économique et politique. Il y a urgence à produire moins ou mieux.

Voilà le début d'un clivage que l'on retrouve régulièrement dans cette Assemblée. Celui-ci va servir de ligne de démarcation pour les années à venir. Il sous-tend déjà ce qui nous différencie dans les choix politiques à prendre. Monsieur le Président, le choix, comme vous essayez de nous le faire comprendre depuis ce matin, comme si nous en avons besoin, d'ailleurs, le choix disais-je, ne porte plus sur l'objectif, mais sur la méthode et les priorités à fixer. C'est bien là ce qui nous sépare, Monsieur le Président. Or, NéoTerra ne répond pas vraiment à ces grands enjeux. Jean-Marc JANCOVICI, polytechnicien et écologiste brillant et influent, vous a vraisemblablement inspiré avec un de ses thèmes favoris, la décroissance. Il prédit des temps difficiles, notamment en raison de l'impact social du réchauffement, des migrants, d'instabilité politique. On doit comprendre que notre bien-être social, les 35 heures ou même les retraites sont intimement liés à l'abondance de l'énergie. Avec la fin du charbon et du pétrole, JANCOVICI prédit une contraction sévère et longue du pouvoir d'achat. Pour lui, elle a déjà commencé en 2008 avec le pic de production du pétrole conventionnel. Dans la même veine, le professeur Serge TOUCHE souhaite une « a-croissance » tout en allant plus loin avec un vaste projet de société qui couvre l'organisation politique, la philosophie, l'économie. L'a-croissance est pour lui une révolution à mener, totale et englobante, bien plus qu'une somme de conséquences inévitables de la fin du pétrole.

Monsieur le Président, nous nous interrogeons parfois si ce n'est pas votre dessin à vous, vos alliés d'hier ou d'aujourd'hui, localement, ou nationalement. S'il vous plaît, éclairez-nous. Les décroissantistes veulent faire croire que la croissance économique et les émissions de carbone sont liées par un rapport immuable. Voyant le PIB augmenter en même temps que les émissions de CO<sub>2</sub>, ils déduisent que l'un est la cause des autres et vice-versa. Les données de la Banque mondiale démentent le propos. En 90, pour chaque dollar de PIB, le monde émettait 0,4 kilo de CO<sub>2</sub>. En 2018, c'était 0,27. L'Europe, plus vertueuse, est passée de 0,29 en 90 à 0,15 et pas 0,18, contrairement à ce que disaient tout à l'heure nos experts. Si nous arrivions à maintenir notre continent sur la ligne droite déjà engagée, sans accélérer la pente, il n'y aurait plus d'émissions de CO<sub>2</sub> pour l'Europe d'ici 30 ans.

Mes chers collègues, vous ne serez pas étonnés que notre groupe LR ne soutienne pas ces oiseaux de malheur. Nous avons confiance dans la science. Nous aimons le progrès, mais aussi nous mesurons les risques écologiques qui sont devant nous et l'urgence de la situation. Face à l'avenir, nous estimons que le pire n'est pas certain et nous restons persuadés qu'il existe des solutions si nous arrivons à mobiliser nos énergies, nos sciences, nos entreprises dans la bonne direction. Pour réussir, il faudra de l'optimisme, du pragmatisme et du bon sens. Optimisme, pragmatisme et bon sens, autant d'ingrédients qui font défaut à notre feuille de route NéoTerra. Comme l'a rappelé Jean PISANI-FERRY, il n'y a pas d'arbitrage permanent à rendre entre croissance ou pouvoir d'achat et préservation de l'environnement. Notre groupe LR est convaincu que la transition écologique est un vecteur de croissance. Pourquoi ne l'affirmez-vous pas également, Monsieur le Président ? La révolution du bas carbone, qui doit être notre priorité absolue, va emporter un nombre considérable d'innovations dans tous les secteurs. Ces innovations donneront envie de consommer différemment, mais de consommer quand même. Sans oublier la sobriété sur un certain nombre de secteurs. À cela s'ajoute la fierté, celle de participer au grand projet de sauvetage de la planète et des êtres vivants.

Après les révolutions agricoles, industrielles, numériques, nous allons connaître une révolution écologique. Notre collègue, Gilles BŒUF, dit une « métamorphose ». Cette métamorphose ou révolution sera d'abord imposée par le consommateur. La prise de conscience de la valeur environnementale des produits est un phénomène récent, mais qui gagne du terrain. Il y a bien plus qu'une saine tendance de consommation, bien plus qu'une mode. Mais il n'y aura pas que la consommation. La révolution bas carbone va engendrer des investissements considérables qui contribueront également à la croissance économique. La raréfaction des ressources fossiles va nécessiter la réalisation, quoi qu'on en pense, malgré les « anti-tout » de méga-projets, notamment en matière d'infrastructures. Il y aura

les énergies renouvelables, affirmons-le. Mais aussi le nucléaire, l'hydrogène, la voiture électrique, les transports en commun, le TGV et bien d'autres. Par ailleurs, nous disposons d'une grande puissance agricole et forestière en France et particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Et, par vos choix de conditionnalité en 2023 et par les choix de NéoTerra, elle n'est malheureusement plus la première région agricole de France. Face à votre politique de décroissance déclinée à travers NéoTerra et le PSR en matière agricole, nous soutenons pour notre part notre modèle forestier et agricole, moteur de croissance et développement des territoires. De fait nos forêts et notre agriculture, notamment avec les prairies et l'élevage qui y est lié nous permettent de stocker du carbone et de garantir à terme notre autonomie alimentaire. Au-delà de l'alimentation, qui reste une priorité, qu'il s'agisse d'emballage, de tissus ou de matériaux de construction, le végétal va progressivement se substituer au minéral et aux hydrocarbures. Cette mobilisation du végétal est un immense espoir pour notre économie. Nous devons répondre présents. Pourtant, NéoTerra ne l'aborde pas. La priorité bas carbone, voilà l'ambition que nous avons pour les Néo-Aquitains et pour notre pays.

Ce qui caractérise NéoTerra, c'est le mal galopant de la démultiplication des objectifs, sans de véritables moyens en regard. « Qui trop embrasse mal étreint ! » Ce qui frappe le plus dans cette feuille de route, c'est le manque de discernement. Presque toutes les préoccupations sont placées sur le même plan. On refuse la hiérarchie. Tout semble égal et, au total, on aboutit à un fatras informe de propositions qui, sans être dénuées d'intérêt, noient à l'essentiel dans l'accessoire. C'est la grande faiblesse de NéoTerra. Mais il faut bien faire plaisir au plus grand nombre, fût-ce au prix d'un document aussi touffu que confus. Ce n'est point qu'il ne faille pas se mobiliser pour préserver l'eau, recycler nos déchets, supprimer les intrants de synthèse en 2030, 2040 ou 2050 installer des nichoirs à oiseaux ou construire des hôtels à insectes et tant d'autres choses trouvées dans cet inventaire à la Prévert. Mais une préoccupation devrait dominer toutes les autres, celle de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, sans quoi nous finirons tous grillés. Ce jour-là nous regretterons de ne pas avoir fait le tri.

Pour notre groupe LR, l'écologie repose sur un triptyque : le bon sens, la priorisation des actions autour d'objectifs bien ciblés et une nécessaire action publique. Une action publique cohérente à tous les niveaux, national, régional et local, car il ne faut pas craindre de regarder ce qui se fait sur le terrain et qui fonctionne déjà. De même que la microéconomie nourrit la macroéconomie la micro-écologie doit nous éviter de tomber dans une écologie uniformisatrice et donc dangereuse, qui stérilise des territoires, au bénéfice d'une écologie de la différenciation, nourrie d'initiatives territoriales. Une écologie qui doit être éclairée par

les scientifiques plutôt que par les prétendus experts qui ne sont souvent que des moralisateurs. Une écologie de l'action reposant sur des mesures concrètes. La mise en place d'une véritable taxe carbone à nos frontières. La révision de la fiscalité. La mise en place d'une pastille verte et rouge consacrant les produits les plus ou moins vertueux en émissions de gaz à effet de serre. La mise en place de closes miroir avec les pays tiers. La reconnaissance d'une finance à impact au service du financement des opérations majeures de développement durable pour notre planète. La pondération du principe constitutionnel de précaution par le droit à l'innovation, la possibilité constitutionnelle de faire aboutir dans des délais raisonnables les grands projets structurants et d'intérêt général. La mise en œuvre d'une nouvelle étape de décentralisation pour permettre aux collectivités locales de porter ces grands projets à leur rythme, selon les besoins et leur population et les réalités de leurs territoires respectifs. Le corollaire est désormais de donner ou plutôt rendre aux territoires les moyens de conduire eux-mêmes leur transition écologique. Par exemple, en reconnaissant mieux les bonnes pratiques des territoires écologiquement vertueux et qui devraient pouvoir, à ce titre, bénéficier d'un régime de contraintes assouplies. Avec la création de zones de qualification environnementale, les ZQE. En passant de slogans tels que « zéro phyto à tout prix » à des principes de bon sens comme « pas d'interdiction sans solution », afin de ne pas imposer une écologie de l'interdiction pure, qui n'est ni viable économiquement ni vivable socialement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Tout le monde me demande de faire respecter le règlement intérieur. Cela fait 10 minutes.

**M. COSTE.** - J'entends bien. Mais, par rapport à votre règlement intérieur, moi, je me réfère au mail. Je pense être complètement dans le sujet et être aussi force de proposition, comme notre groupe, depuis toujours.

Pour conclure, mes chers collègues, NéoTerra est bien loin de nos objectifs prioritaires. Même si nous trouvons quelques axes complémentaires utiles. Mes collègues y reviendront. Toujours est-il, Monsieur le Président, que NéoTerra reste un ensemble cosmétique destiné à s'acheter une vertu, à plaire à vos alliés du jour et du passé. NéoTerra, c'est de l'incantation, alors qu'il y a plus que jamais besoin d'action. La feuille de route refuse de prioriser ou de rechercher des solutions concrètes aux problèmes des Néo-Aquitains dans leur diversité. De plus, elle ne repose et elle ne propose aucun cadre partenarial qui est pourtant la condition sine qua non pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre, ainsi que des moyens d'action à la hauteur des défis. Qu'on se le dise, la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas seule sur terre et elle aura besoin de partenaires pour conduire sa transition

écologique. Sans cadre partenarial et financier clair, NéoTerra reste éloignée de notre mission.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pascal, vous êtes à 17 minutes.

**M. COSTE.** - L'objectif bas carbone ainsi que sa capacité à financer son contenu.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pascal, vous n'êtes pas au Département de Corrèze, ici.

**M. COSTE.** - À quelques abstentions près, le groupe LR votera logiquement contre cette pâle feuille de route. Nous n'avons pas fait d'amendements, car il est nécessaire que nous puissions collectivement remettre l'ouvrage sur le métier. Nos concitoyens en ont besoin. De toute façon, Monsieur le Président, cela vous va parfaitement, car vous faites régulièrement votre cette maxime de VOLTAIRE rendue célèbre par Édouard HERRIOT : « en politique, mieux vaut avoir tort avec ses amis que raison avec ses adversaires ».

**M. LE PRÉSIDENT.** - Votre conclusion est assez insensée parce qu'une part de vos arguments ne correspondent pas aux pages 62, 63, 70 de ce qui a été évoqué. Vous faites des propositions qui dépendent, comme la révision constitutionnelle, la plupart, pas de nous. C'est complètement étonnant. Quant à maintenant dire que je serai, nous serions pour une forme de décroissance alors même que nous avons créé, unique région de France, 36% de l'emploi industriel net dans notre région, que nous avons déjà 350 000 emplois industriels sur la bifurcation... Allez en parler à Felletin, à côté de la Corrèze. Refaire un lycée avec un corps enseignant qui, s'il avait disparu, aurait fait disparaître 100 emplois. Allez en parler à La Souterraine, 350 emplois. Allez en parler à La Courtine, 120 emplois sauvés grâce à la Région. Allez en parler à Châtelleraut, sur l'hydrogène, que nous sommes en train de reconquérir sur le plan industriel. Allez accompagner sur le bassin de Lacq. Je parle de choses factuelles, pas de délire. Allez accompagner sur le bassin de Lacq. 2,5 milliards d'euros. Allez discuter avec les forestiers. Nous avons accompagné toutes les entreprises forestières sur la baisse de leur facture énergétique. Toutes. Donc, arrêtez. Ce qui est dommage c'est qu'au bout de 17 minutes, vous n'avez pas dit une seule fois ce que vous proposiez pour l'avenir écologique de la région.

Groupe Centre et Indépendants

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, à deux voix, dans les 10 minutes, avec Laurence FARRENG, nous allons faire ce propos liminaire. Nous sommes aujourd'hui dans un terrible paradoxe. D'abord parce que le dérèglement climatique est

mondial et qu'une large entente entre pays seule pourrait permettre de l'endiguer. Or, le monde, précisément, est divisé et dangereux. Dès lors, il est difficile tout de même de garantir à nos concitoyens que tous les efforts sans précédent pour l'Europe et pour la France ne soient pas annihilés par l'excès de pays qui s'embarrassent assez peu de réglementations, de conventions et, pour tout dire, de démocratie. Reconnaître cette réalité, pour commencer, ce n'est pas du tout un acte de résignation, au contraire, c'est un effort de lucidité qui, je crois, est nécessaire pour la crédibilité des politiques publiques. Et cela invite aussi à l'humilité, sans laquelle aucune politique ne pourrait réussir. Et mes collègues y reviendront.

Donc je peux vous dire tout d'abord que nous avons partagé l'ambition que vous avez exprimée, d'une certaine manière, au travers de cette feuille de route pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons réfléchi, nous nous sommes retrouvés depuis de longs mois, nous avons travaillé, beaucoup travaillé, pour aboutir à un pacte écologique contrat démocratique pour ne pas simplement réagir, mais pour proposer des actions des alternatives. Et donc ce ne sont pas des amendements, les 13 que nous présentons, qui auraient été imaginés au fil de l'eau, en feuilletant les pages, un soir, au coin du feu. Il s'agit d'une réflexion construite, cohérente, priorisée, et c'est sans doute en politique l'un des exercices les plus difficiles, plutôt qu'une longue énumération d'actions. Trois piliers, six règles du jeu. Cinq priorités. Vingt propositions. Que nous aurons l'occasion d'évoquer ici au travers, notamment, des amendements. Nous n'avons pas fait ce travail par ambition, il ne va pas changer demain quoi que ce soit aux résultats électoraux. Nous l'avons fait par devoir en nous fondant sur le respect inconditionnel de la personne humaine, des institutions démocratiques et de la démarche scientifique. Ce sont nos trois piliers, les trois piliers de ce document.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le pilier démocratique puisque les adversaires du climat ne sont plus simplement les climato-sceptiques. Nous devons dorénavant faire face à une tendance décliniste, aux tenants d'une décroissance organisatrice d'événements parfois violents. La lutte pour le climat se transforme en climat de lutte, prétextant qu'il n'y aurait plus le temps pour la démocratie. Et, partout, on fait naître un climat d'anxiété généralisée en usant d'arguments pour tenter d'imposer un agenda qui est d'ailleurs plus anti-capitalistique qu'écologiste. Ceci est pour nous absolument inacceptable. L'homme a besoin d'espérer pour vivre et nous considérons que l'écologie et la démocratie doivent dorénavant aller ensemble. C'est le sens de ce pacte que nous avons imaginé avec des points communs. Nous croyons à la croissance, comme vous, chère majorité, comme vous, Monsieur le Président, la croissance durable, respectueuse de l'homme et de la planète. Nous croyons

au budget vert que nous proposons depuis 5, 6 ans, à peu près, dans cet hémicycle. Et nous sommes très heureux de le voir naître. Nous partageons aussi le soutien au train à grande vitesse ou au TER quand il s'agit de reconventionner.

Et puis, nous avons des points de divergence. D'abord, la méthode. Il est vrai que les invités, je vais y revenir, de ce matin, étaient intéressants, mais pourquoi, par exemple, ne pas avoir invité ici intercommunalités de France, des représentants de l'État ou de l'Europe ? Bref, des gens avec qui nous avons vocation à travailler structurellement. Et, là, peut-être, aurions-nous pu avoir un débat sur l'organisation, la structuration des politiques publiques plus intéressant, à nos yeux, qu'une démarche scientifique que, bien sûr, nous ne remettons pas du tout en cause. Cette ambition partagée, néanmoins, elle a été gâchée par de graves problèmes de méthode. Cela a été dit. D'abord, on imaginait une journée complète consacrée à NéoTerra. Nous n'avons pas eu exactement cela, nous avons eu un mélange des genres entre sensibilisation et politique. Un mélange des genres pour nous préjudiciable. Nous avons alerté. Quatre groupes ont fait un courrier, plus un qui vous a fait son propre courrier. Le CESER l'a lui-même dit. Nous avons eu en retour une grosse colère qui, comme souvent, est faite pour détourner un petit peu l'attention et pour cacher en réalité qu'il n'y avait aucune précision claire sur le débat. Ce matin encore, on discutait pour savoir comment il allait être organisé. Vous nous avez renvoyés aux échanges avec le Vice-président qui ont été certes passionnants, mais qui ne se fondaient sur aucun document. Et, pour moi, la démocratie ne se passe pas dans un bureau. Vous ramenez toujours ça à des questions de personnes, d'orgueil, comme si on était là pour vous embêter. Eh bien, excusez-moi, ce n'est pas le cas et, plutôt que de vous prétendre le premier à vous plaindre de l'organisation des débats, vous feriez mieux de vous en accuser.

Enfin, le pire, puisque nous faisons trop de propositions, vous nous accusez d'être quasiment des climato-sceptiques, dans le journal, en disant qu'au fond, si nous n'avons pas conscience des enjeux, nous n'avons qu'à rester chez nous. Mais, enfin, je ne vous laisserai pas nous calomnier. Nous avons conscience des enjeux et c'est d'ailleurs pour ça que nous sommes là aujourd'hui, que nous prenons la parole. Nous ne sommes pas climatosceptiques, nous sommes « NéoTerra sceptiques ». Et, ça, c'est la démocratie, Président. Cet article, d'ailleurs, il est assez intéressant puisqu'il dit aussi que, les scientifiques, s'ils acceptent de venir, c'est parce qu'ils croient que NéoTerra est important, ils savent que nous sommes la seule Région de France, voire d'Europe, à avoir autant donné la parole aux scientifiques. On perçoit la méthode : les scientifiques ont parlé, un document nous est distribué, fermez le ban. Eh bien, nous ne croyons pas à cette manière de faire et, pour conclure, avant que Madame FARRENG poursuive, je dirais que nous regrettons ce

manque, aussi, d'humilité dans la démarche qui a été celle de NéoTerra. La Région est systématiquement non alignée. On ne fait pas comme les autres. On ne fait pas avec l'État totalement, on ne fait pas totalement avec l'Europe. Et cette démarche-là nous conduira à être moins efficaces. Néanmoins ce pacte donne lieu pour nous à 13 amendements qui ont été fondés, je crois, sur des idées réelles et qui, comme nous l'avons prouvé pour la démarche TER, pour la convention, montrent que nous ne pensons pas que la politique c'est camp contre camp. Maintenant, nous espérons que le débat permettra d'entendre nos idées et de former, au moins à l'échelle régionale, le front uni que nous n'avons pas aujourd'hui à l'échelle mondiale. Merci

**M. LE PRÉSIDENT.** - En tout cas, on vous a entendu.

**Mme FARRENG.** - Pour poursuivre et compléter l'intervention de Fabien ROBERT rapidement avant la présentation de nos amendements, je dirais qu'il y a deux points. NéoTerra est un sujet sur lequel nous travaillons. Nous l'avons prouvé à travers le document que nous avons produit. Il y a deux sujets sur lesquels nous voulons revenir plus particulièrement et qui nous posent problème. Le premier, c'est le process et la gouvernance et, le deuxième, ce sont des champs d'application qui, d'après nous, sont oubliés ou maltraités. Je vais m'arrêter sur le premier qui est le principal et qui motive beaucoup de nos amendements. Ce sont des amendements pour nous pertinents parce qu'il complète ce point.

La question, c'est la question de la bonne compétence au bon endroit. NéoTerra est très vaste, mais, sur tous les sujets qu'elle traite, elle est malheureusement majoritairement non compétente. Donc, pour ça, il faut que le principe de subsidiarité s'applique et donc qu'on parle enfin d'une chose qui manque absolument, c'est la nécessaire coopération entre les différents niveaux institutionnels. L'Europe, bien sûr, vous en parlez, mais c'est l'Europe tirelire alors qu'aujourd'hui, dans le cadre du pacte vert européen il y a 75 lois qui sont en cours d'élaboration et de finalisation avec notamment des choses très importantes qui portent sur l'innovation, le développement des énergies décarbonées qui, à notre avis, manque de structuration dans ce document. Le deuxième niveau c'est bien sûr l'État avec son programme de planification écologique. Et, donc, nous appelons à plus de coopération dans le cadre du logement, dans le cadre du transport, notamment. Troisième point et non des moindres, c'est bien sûr le niveau des collectivités locales des intercommunalités qui sont les vrais cadres de développement et d'application de la transition écologique. La politique utile, elle se fait là et c'est pour ça que nous allons appeler à appliquer NéoTerra au plus près des territoires avec de nécessaires coopérations. Je prends quelques exemples, parce que nous allons y revenir dans le cadre de nos amendements. Où sont les

contractualisations avec les intercommunalités sur les plans climat-air énergie ? Où sont les coopérations sur la territorialisation des fonds européens que nous appelons de nos vœux depuis le début de la mandature ? Je sais vous allez nous répondre « on a territorialisé dans le cadre des GAL », mais ce sont des montants qui sont extrêmement réduits et cela ne porte que sur un pilier de la politique communautaire européenne par rapport à la nécessaire planification qu'ont les intercommunalités en termes de programmation des développements des énergies renouvelables en termes de structuration. Et, enfin, troisième point sur le cadre de la méthode, c'est le cadre de l'évaluation. On l'a dit, encore et toujours, la transition écologique, cela se mesure. Dans la réduction des gaz à effet de serre, notamment, dans le développement du vélo, cher Jean DIONIS. Ce sont quelques exemples, évidemment, mais non des moindres. Or, nous restons toujours hors de l'évaluation des politiques publiques. Donc nous voudrions que NéoTerra ait réellement une évaluation concrète. Voilà pour quelques éléments sur lesquels nous reviendrons au fil de la séance et notamment sur nos amendements.

Et puis je voudrais m'arrêter sur deux champs d'application qui sont, à notre avis, sous-traités ou maltraités. Je l'ai déjà entendu par l'un des collègues, l'océan et le littoral sont les grands absents alors que nous sommes éminemment une région Atlantique forte, puissante, une région maritime qui a de vraies difficultés, d'une part, et de vraies opportunités de l'autre. Donc, nous avons un amendement sur ce point, sur en plus un projet et un sujet que nous partageons qui est celui de la création d'une macro-région Atlantique qui nous donnerait enfin les moyens d'investir, de développer les nouvelles énergies et de prendre soin de notre économie bleue.

Et puis deuxième point aussi qui a été évoqué, c'est la question de l'agriculture, parce qu'il y a une stigmatisation, une réduction du champ de l'agriculture alors que notre région perd en valeur sur le domaine de l'agriculture et qu'elle a un rôle éminent à jouer dans le cadre de la souveraineté alimentaire. Donc nous disons oui au développement de l'agroécologie, mais avec une vraie intégration de l'innovation à travers tout ce qui peut être fait, notamment les NGT. On a beaucoup de choses à faire pour d'un côté être vertueux, réduire nos intrants et, de l'autre, développer et rester une grande région agricole. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je pense qu'il doit y avoir un malentendu dans ce que vous venez de dire parce que, sur l'océan, vous savez que c'est l'État qui souhaite, dans les transferts des zones Natura 2000, garder la compétence sur les zones océaniques. Donc, nous, nous accompagnons avec le FEAMP les pêcheurs, mais c'est l'État qui a souhaité conserver cette compétence. J'essaye de vous répondre d'une manière totalement bienveillante.

**Mme FARRENG.** - Je vous l'ai dit, je crois que nous sommes d'accord sur la création d'une macro-région Atlantique. Mais nous regrettons qu'elle ne soit pas citée dans ce document, où elle a toute sa place.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Peut-être, OK, très bien. Je ne vous parlais pas de la macro-région, je vous parlais de l'océan. Je prends le point, mais on a essayé, avec Guillaume et avec les services, de rester dans nos compétences et nos possibilités d'intervention. Sur le littoral, il existe et vous en avez même le président dans cette enceinte, un groupement d'intérêt public État-Région sur le littoral. Gérard BLANCHARD n'est pas là, mais il existe, et je crois qu'on l'a fait voter dans une plénière, il y a peu, un grand projet de recherche sur les problèmes du littoral, comme la submersion. Donc je suis un peu surpris.

Sur la macro-région, vous m'avez vu écrire, dire, etc. Peut-être qu'il aurait fallu le mettre, mais c'est une initiative qu'a prise mon collègue du Pays basque espagnol. Mathieu BERGE est ici qui peut en témoigner. Je me suis mobilisé de suite pour être d'accord avec ça. Sur l'agriculture et sur l'innovation, il y a 30 millions de budget annuel sur l'innovation en agriculture. Toute la profession agricole sait bien que, dans ce domaine-là, nous intervenons massivement en recherche et notamment pour tout ce qui est, je le disais à Pascal COSTE tout à l'heure, les produits alternatifs aux pesticides fossiles qui vont bientôt être interdits. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'on supprime les pesticides d'ici 2030 sans rien faire. Mais alors, si on n'est pas sur l'innovation, je vous invite à aller voir l'entreprise Elicit plant qui est venue parce que l'on a un accompagnement spécifique de l'innovation, qui est venue de Lyon qui s'est installée et qui a maintenant 70 à 80 chercheurs et ingénieurs sur des extraits de soja qui produisent la lutte contre le stress hydrique des plantes.

Sur la coopération avec l'État, pas de souci. Il ne faut simplement pas, et cela a été le cas de l'ADEME, à un moment donné, sur injonction de l'État, que l'État, c'était le cas des méthaniseurs, l'ADEME de Nouvelle-Aquitaine dise « on n'aide plus les méthaniseurs ». On a vu avec l'ADEME, on a retravaillé avec l'ADEME pour qu'il y ait un travail. Le problème c'est que, sur cette politique-là, le niveau régional est shunté et que c'est le niveau départemental, préfet de département, commune, qui est renforcé. Sur le logement, la compétence a été transférée dans le programme SARR au niveau communal et intercommunal. Même si on maintient toujours notre intervention d'accompagnement par un appui d'ingénierie. Sur la contractualisation, attention, qui peut dire qu'on ne contractualise pas sur la base de NéoTerra avec les territoires. Vous vous trompez. Je vous emmène quand vous voulez, mon cher Fabien, ou Laurence vous emmène sur le travail que l'on fait sur tous les territoires d'Aquitaine. Certes, on a demandé à ce que les villes puissent jouer avec le milieu rural, et qu'il n'y ait pas un regroupement simplement des plus importantes

intercommunalités dessus. Mais on contractualise. Quant aux dossiers européens, on est la seule Région, de gauche ou de droite, qui a développé dans un objectif, l'objectif le plus important, cela avait été demandé par les collectivités et on l'a accepté, 193 millions d'euros qui soient à la main des territoires. Ce sont eux qui fixent leurs projets, leurs chantiers, leurs objectifs. Et, nous, nos services font le soutien pour éviter toute irrégularité, tout problème avec les crédits européens. Donc c'est assez surréaliste. Pardon de le dire, c'est un malentendu. C'est un malentendu dans ce domaine-là parce que cela ne correspond absolument pas avec ce que l'on fait dans la réalité. Les territoires nous avaient demandé, notamment le territoire de Poitiers, le territoire d'Agen, aussi et il y a des délégations de crédits et Laurence peut en témoigner et le dire.

Groupe Socialiste – Place Publique et Apparentés

**Mme PINVILLE.** - Peut-être, avant de débiter mon propos, je voudrais dire à notre collègue Pascal COSTE, élu Les Républicains, qu'il doit avoir un petit souci avec la question du consentement et je pense aux propos qu'il a tenus tout à l'heure qui étaient plutôt déplacés.

Nous sommes réunis en ce jour à l'occasion d'une séance plénière exceptionnelle pour diverses raisons. Exceptionnelle par l'enjeu immense et l'apport fondateur de la délibération qui est présentée impactant l'ensemble de nos politiques publiques et traçant un chemin renouvelé pour la Nouvelle-Aquitaine pour les années à venir. Exceptionnelle également par la qualité des interventions des personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Valérie MASSON-DELMOTTE, François DUBET, Jean PISANI-FERRY et notre collègue Gilles BŒUF, dont nous nous félicitons de la participation ici en tant que biologiste au parcours prestigieux. Nous leur exprimons notre reconnaissance et les remercions pour les apports de leurs présentations qui éclaireront, je n'en doute pas. Je ne me permettrais pas de refaire l'exposé des aléas désastreux qui confirment l'urgence d'agir. Ils ont été rappelés par les chercheurs et réaffirmés par Guillaume RIOU. Rappelons tout de même que la Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus impactées face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. 2022 a été l'année la plus chaude depuis 1950 et 2023 s'annonce déjà plus chaude en moyenne de 1,4 degré Celsius atteignant presque le niveau de l'accord de Paris. Comment ne pas rappeler les conséquences dévastatrices des nombreux feux de végétation de l'été 2022, l'augmentation des risques d'inondation, le déclin majeur de la microfaune ou la dégradation alarmante de la disponibilité de la ressource en eau pour ne citer qu'eux. Plus regrettable encore, nous savons que les conséquences du changement climatique, facteur principal de vulnérabilité, pèsent en premier lieu sur les plus

fragiles et les plus précaires. Rappelons qu'en Nouvelle-Aquitaine, 2,2 à 2,3 millions d'habitants ont un niveau de vie inférieur à un niveau de vie décent.

En ces temps incertains, nous nous devons de remplir notre mission d'élus pédagogues et responsables : expliquer, accompagner, convaincre des transitions à accélérer et proposer des trajectoires concrètes pour améliorer le quotidien des Néo-Aquitains, notamment à l'égard des plus fragiles. Une responsabilité également dans le combat contre les fake news et invectives qui polluent le débat. La transition écologique n'est pas synonyme de punition, ni de baisse de pouvoir d'achat, ni de baisse d'emplois. Au contraire, elle réinvente des métiers et crée de nombreuses opportunités. Elle promeut un aménagement du territoire plus juste, plus équilibré et plus durable. Ici, dans cet hémicycle, comme sur les territoires, en embarquant tous les acteurs, nous avons eu l'intuition de faire de la transition écologique la composante élémentaire de nos combats. NéoTerra a permis dès 2019 de fixer un sens. Une trajectoire qui repose sur 8 années de travail considérable avec 450 chercheurs qui a engagé notre Région bien avant l'heure dans la planification écologique et, au-delà de la planification, dans l'action de transformation de notre économie et de notre modèle sociétal. En Nouvelle-Aquitaine, désormais, il n'est d'action sans NéoTerra. Les éco-socio-conditionnalités l'illustrent parfaitement, nous sommes devenus, en 2023, la première Région à conditionner l'ensemble de nos aides à des critères sociaux et environnementaux pour la totalité des bénéficiaires. Pourtant, nous savons que tant reste à faire. Les enjeux sont complexes et les réponses simplistes trompeuses. 4 ans après l'adoption de NéoTerra 1, nous avons tenu compte de facteurs majeurs, de ruptures considérables qui sont venus conforter et renouveler notre ambition. Cette feuille de route prend acte, d'abord, de l'accélération des phénomènes et de leurs conséquences. Elle prend acte, ensuite, du besoin de transformation globale face aux vulnérabilités en matière sanitaire. L'approche globale et systémique, une seule santé, One Health a été intégrée comme pilier de l'action NéoTerra alors que l'expérience de la Covid-19 et d'autres maladies émergentes et infectieuses n'ont fait que renforcer notre prise de conscience du rôle indispensable d'un environnement préservé sur notre santé.

Elle prend acte, enfin, des potentielles tensions et exclusions qui nous ont conduits à comprendre la remise en route de l'ascenseur social comme point de passage obligatoire. Comment ne pas rappeler notamment que les femmes travaillent gratuitement depuis le 6 novembre 2023 jusqu'à la fin de l'année, car elles ont un salaire inférieur de 20% en moyenne à leurs homologues masculins pour des fonctions similaires. Avec cette feuille de route, nous conjuguons urgence des mutations et réalités du quotidien en ne laissant personne au bord du chemin. Ce qui vous est proposé ici c'est un engagement pour une

politique systémique de transition matérialisée en six ambitions thématiques et une collectivité engagée accompagnée d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. Elle matérialise notre capacité à protéger et à préparer durablement. Protéger en préservant notre qualité de vie, en veillant sur notre environnement, l'air, l'eau, la biodiversité. Préparer en accompagnant les transitions écologiques, énergétiques, mais aussi sociales. Préparer aussi en faisant confiance à notre jeunesse et en lui donnant les moyens de s'engager et en anticipant les transformations du monde, y compris les métiers de demain.

Chers collègues, pour conclure, NéoTerra c'est le modèle d'épanouissement néo-aquitain. Une trajectoire qui allie santé globale de l'être humain à la nature, au développement économique, à l'emploi, à la solidarité. À travers cette nouvelle feuille de route, nous restons pragmatiques et déterminés. Déterminés et convaincus que nous avons tous les atouts à travers la richesse des acteurs de nos territoires pour construire un avenir durable, respectueux de l'environnement et inclusif pour toutes et tous. Je salue et remercie vivement, au nom du groupe majoritaire, le président Alain ROUSSET à l'initiative de cette feuille de route, notre collègue et Vice-président Guillaume RIOU et l'ensemble de l'exécutif ainsi que toutes les équipes ayant contribué à l'aboutissement de ce projet. Et je vous souhaite une séance plénière des plus constructives.

Groupe UDI et Territoires

**Mme MOTSCH.** - C'est avec le plus grand intérêt que notre groupe UDI et territoires suit les travaux NéoTerra, convaincu de l'engagement de notre Région dans une démarche de transition environnementale et climatique. L'urgence et cela a été souligné à de maintes reprises et avec des interventions de qualité aujourd'hui, c'est d'agir et d'agir vite. Et de faire aussi, de chaque membre qui compose notre vénérable institution, un acteur déterminé, éclairé, volontaire, pour accompagner des changements qui sont impératifs et puis aussi de pouvoir ensuite les promouvoir dans nos territoires respectifs. Alors, si nous voulons que nos modèles économiques, financiers, constructifs, pivotent drastiquement, la compréhension et l'adhésion de tous sont un prérequis. Or, le sujet est complexe, on l'a encore vu ce matin. L'appropriation individuelle, l'acculturation est nécessaire pour que chacun puisse demain être l'ambassadeur de NéoTerra. Et, en ce sens, la présence de scientifiques ne peut être que saluée, remerciée. Et, moi, je me réjouis d'avoir un scientifique dans notre enceinte.

En revanche, Monsieur le Président, le déroulé de la séance, cela a été beaucoup dit et redit, qui mixe en une seule journée un temps de connaissance, d'appropriation et débats

politiques ne nous semble pas raisonnable. Cela bâcle le débat politique et cela a manifestement créé beaucoup de frustrations. Alors, on a une proposition à faire, puisque l'on est plutôt pragmatique, pour être, demain, des contributeurs avisés, un séminaire, en 2024, qu'on pourrait appeler le séminaire NéoTerra, qui serait distinct de la commission numéro 9, qui s'adresserait à tous, qui serait en immersion pendant une ou deux journées et pourquoi pas de l'Intelligence collective et travailler ensemble sous forme d'ateliers. Parce que si tout le monde dit que c'est l'urgence, ce serait peut-être important et urgent qu'on commence à travailler ensemble. En tout cas, je me réjouirais de pouvoir travailler de manière transverse avec l'ensemble des groupes pour un séminaire 2024.

On a beaucoup entendu ou écouté. Effectivement, tout est perfectible. Guillaume RIOU nous a présenté sa feuille de route. Il y a évidemment des choses qui vont, des choses qui vont moins bien. Moi, j'ai envie de dire, de manière opérationnelle, qu'elle a le mérite d'exister, cette V2. Elle prend en compte l'accélération du changement, l'urgence, un contexte géopolitique sans précédent. On est dans une situation, aujourd'hui, qui nous impose d'avancer vite et je pense que cette feuille de route NéoTerra a quand même pas mal d'intérêts et je voulais les souligner. Je voudrais juste pour le mot de la fin, m'attacher, car on a parlé beaucoup de croissance et de croissance décarbonées, à rappeler que l'on a un club ETI qui travaille vite, qui innove, qui avance. Je voudrais souligner le rôle des entreprises. Je travaille dans des entreprises, c'est mon quotidien. Elles vont très vite, elles sont en train de changer leurs modèles. Aujourd'hui, elles mettent au cœur de leur stratégie les objectifs de développement durable. On parle de performance globale. Aujourd'hui, les modèles financiers bougent. On travaille sur des finances durables et la performance financière n'est plus la seule au rendez-vous. La performance extra-financière fait aujourd'hui partie des critères requis. Et je voudrais souligner tout l'intérêt et l'innovation de votre budget vert. J'espère qu'il sera challengé par des cabinets indépendants type Ethi finance ou Carbo Metrix pour avoir des trajectoires décarbonées qui nous permettent effectivement de challenger les services et de pouvoir avancer vite.

Et puis, le mot de la fin. 2024 sera, vous le savez tous, je ne vous apprends rien, une année difficile économiquement. On va avoir des moments douloureux et je voulais juste souligner, parce que cela n'a été repris par personne, ma grande satisfaction d'avoir un prêt de 500 millions d'euros qui a été signé aujourd'hui parce que les finances se raréfieront en 2024. Et on a beaucoup de chance d'avoir 500 millions d'euros à investir dans le cadre de notre trajectoire durable. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Nathalie. Je prends le point, avec Guillaume, sur l'idée d'un séminaire en 2024. Je rappelle, et Guillaume l'a répété plusieurs fois, un peu à tout le

monde, ce matin ou cet après-midi, que nous entrons dans un processus et que les cahiers de solutions vont se continuer. Donc, l'idée de commencer par cela, à travers un séminaire, je prends le point et nous allons le mettre en place. Après, il y aura des discussions, mais, comme il y a deux objectifs nouveaux, l'un sur la santé, et l'un sur l'ascenseur social ou la solidarité, Françoise JEANSON et Jean-Louis NEMBRINI s'exprimeront, je voudrais que Guillaume puisse répondre aux différents intervenants.

**M. RIOU.** - Peut-être pas tous et pas forcément dans l'ordre, mais plutôt dans une forme de cohérence de pensée. D'abord, mon cher collègue, et je dirais mon cher confrère, cher Pascal, regardons ce qui se fait avec votre majorité dans d'autres Régions. Je ne suis pas sûr que l'on soit au même niveau d'intentions. Mais je ne veux pas rester dans une posture politique. Ce n'est pas le genre ni de la maison ni de ma personne. Vous avez raison, nous aimons le train, mais nous aimons aussi les agricultrices et les agriculteurs. Et je n'ai pas l'impression, dans vos propos, que, finalement, nous sommes si éloignés, parfois. Nous avons échangé autour des questions de forêt, je me souviens. Vous me faisiez part de votre inquiétude, en Corrèze, notamment, avec les mises en tension de la société sur les coupes. Une préoccupation qui est à mon sens légitime, partagée. Je le disais tout à l'heure, avec Henri, nous avons essayé justement de parler aux professionnels et de penser, et cela fera partie du cahier des solutions, des solutions qui restent à construire, ce que pourrait être un contrat social forestier. Donc j'ai l'impression qu'on a pu s'entendre sur ces questions-là. Vous avez beaucoup parlé des émissions, des émissions, des émissions. Bien sûr, il faut le penser et nous l'avons dit. Mais nous nous inscrivons aussi dans une forme d'urgence, avec les questions d'adaptation, de protection des populations, tel que vous le faites en Corrèze, vous m'en aviez parlé, sur notamment le développement des énergies renouvelables. Et c'est tout à fait salubre et c'est envisageable chez nous et nous avons largement commencé à le faire.

Sur la question bas-carbone, que vous avez évoquée, écoutez, Monsieur COSTE, c'est ce que nous faisons. Et si je reprends les émissions de gaz à effet de serre dans l'ordre, à commencer par les questions de décarbonation des transports, c'est ce que nous faisons avec Renaud au quotidien, avec nos 5 000 cars. On ne va pas tout répéter. Sur la question de la deuxième émanation qui concerne le bâtiment, le logement, nous travaillons au quotidien avec le groupement ODEIS sur les bâtiments durables de Nouvelle-Aquitaine, comment retransformer par le sourcing de matériaux, le bois notamment, mais aussi les argiles, le chanvre, les matériaux biosourcés. Et nous avons fait avec ces partenaires l'édition de nombreux guides sur la question. Sur la troisième source d'émanations de gaz à effet de serre qu'est l'industrie, avec environ 20 %, là aussi, nous passons notre temps, moi

j'en ai l'impression en tout cas, auprès des grands industriels du bois, de la cuisson céramique, des tuiles, des cimentiers, pour les encourager, les inviter et les accompagner dans cette décarbonation. C'est notre quotidien à la direction énergie-climat, en lien avec les directions de la performance économique. C'est notre quotidien. Et quant à l'agriculture qui est aussi une source d'émanation, nous la traitons à travers ce programme agro-écologique.

Enfin, vous parliez de la question des SHS et nous n'en avons peut-être pas suffisamment parlé avec, avec Serge LATOUCHE que vous citiez mais, évidemment, je souscris à vos propos et nous allons aussi dans ce processus d'accompagnement permanent avec les scientifiques, et notamment les sociologues, les économistes, les historiens, les philosophes que vous citiez, penser le devenir de notre société. Mais tout cela fait preuve d'énormément d'humilité. Et je regrette qu'à cet instant Monsieur ROBERT soit sorti. Il a dû sentir venir mon propos autour des questions d'humilité. Il me semble que nous l'avons fait largement par ces derniers moments, ces derniers mois, ces dernières années. Mais, comme il est sorti, je ne peux pas lui dire le fond de ma pensée, le concernant. C'est bien dommage, je m'en serais régalée. Reste que, concernant votre groupe, Madame FARRENG, nous étions, la semaine dernière, sous la houlette d'Isabelle BOUDINEAU, partis rencontrer les instances européennes pour présenter NéoTerra. Les retours que nous avons sont extrêmement satisfaisants. Les institutions européennes nous disent même que, sur les 150 territoires ou sous territoires qui composent notre continent européen, il y a peu d'initiatives comme celle-ci. Nous avons rencontré la DG climat, la DG Énergie. La DG climat est celle qui est le plus concernée, vous le savez, par le Green Deal, et qui le met en œuvre. Et ils sont tout à fait, très modestement, admiratifs de ce que nous avons pu construire. Et ce n'est pas sans faille, et nous allons contribuer, sur le plan européen, à le mettre en route. Sur le plan, national, nous sommes en train, avec les déclinaisons du secrétariat général de la planification écologique qui est quand même une institution interministérielle sous la houlette de la Première ministre, assez récente. On peut le constater. Et nous sommes en train, avec le préfet GUYOT, de mettre en place, nous l'avons fait il y a un mois, la commission, le comité régional énergie, pour planifier ce que vous appeliez de vos souhaits, la planification des énergies renouvelables sur nos 4 300 communaux. 155 EPCI. C'est ce qui est en cours. Les COP régionales seront mises en place avec un partenariat fort État-Région, avec le préfet GUYOT et le président ROUSSET et nous avons bon espoir que ces COP régionales soient effectivement intitulées ou en tout cas pensées telles que nous l'avons fait avec NéoTerra. Donc, tout cela est en cours. De toute façon, nous sommes des légalistes, et nous allons appliquer ce que pense le législateur, qu'il soit européen ou qu'il soit national.

Enfin, du côté d'Europe Écologie-Les Verts, je crois que vous avez raison. Vous avez raison, vous êtes des visionnaires. Vous avez même des visions. Mais le problème, c'est que c'est nous qui avons les lunettes et la clé à molette. Et c'est nous qui sommes les praticiens du quotidien. Je vous l'ai déjà dit et je le revendique comme tel. J'ai parfois l'impression que les théoriciens que vous êtes, et je crains que ce ne soit pas qu'une impression, ont parfois bien du mal à descendre sur le terrain et à aller éprouver la réalité des entreprises, le champ réel. Et je vous laisse, puisque vous êtes les sachants, les tenants du savoir, aller regarder les écrits d'Antonin POTIER de l'EHESS, aller regarder ce qu'a pu écrire il n'y a que deux ans, trois ans, Pierre CHARBONNIER autour des questions d'abondance et de liberté. Et, vos propositions, je les trouve parfois, souvent, trop souvent irréalistes. Et les démocraties sont en jeu et les aspirations de nos 6 millions d'habitants, je ne suis pas complètement sûr qu'elles soient en convergence avec vos propos du quotidien. En tout cas, nous, c'est ce que nous essayons de construire, de stabiliser notre démocratie, qui est en danger, avec des risques parfois d'autoritarisme, parfois des deux côtés. Et, pour les libertés, nous lutterons toujours aux côtés d'Alain ROUSSET sur ces questions présentes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous allons continuer le débat à travers les amendements qui ont été déposés. Il y a, du côté de l'exécutif, 4 intervenants thématiques. Jean-Louis NEMBRINI, Virginie LEBRAUD, Françoise JEANSON, François VINCENT. Cinq minutes chacun. Jean-Louis.

**M. NEMBRINI.** - Chers collègues, je serai en effet très bref. Parce que j'aurais d'abord des remerciements à la seule intervenante de la longue série à avoir parlé de la jeunesse et de l'ascenseur social. Alors il y a un verbe qui revient sans cesse, le « devenir ». L'avenir, etc. Mais dès lors qu'il s'agit de parler de la jeunesse, tout le monde est aux abonnés absents. C'est la vérité. Dès lors qu'il s'agit d'éducation, on est dans les grands principes mais on n'en parle plus. Et pourtant, je vous rappelle, chers amis, que vous avez décidé ici la création d'un Conseil régional des jeunes. Figurez-vous que la problématique principale, c'est précisément ce que nous faisons ici. Et, deuxièmement, la question des discriminations. Toutes, femmes-hommes, orientation sexuelle, mais aussi discrimination sociale, bien entendu. Ne les oublions pas. Alors, j'ai décidé de n'aborder qu'un seul sujet, la question de l'ascenseur social. Et de ne l'aborder qu'à travers la formation professionnelle.

Pourquoi ? Tout simplement parce que si on regarde le rapport du CESER, mais si on regarde aussi notre société, et tout le monde a parlé beaucoup des gilets jaunes, eh bien, chacun regarde les choses à sa façon. Vous savez ce que j'y ai vu, moi, dans les gilets jaunes ? J'y ai vu bien souvent des mères seules, avec enfant, soucieuses de l'avenir de leurs jeunes à raison de la baisse du pouvoir d'achat, ce qui signifiait qu'ils allaient où elles

allaient, et leurs enfants, être assignés à résidence sur leur territoire, faute de pouvoir financer des études ou même en imaginer la possibilité. Donc, l'ascenseur social, mais c'est sans doute la grande nouveauté, avec la santé, ma chère Françoise, de cette feuille de route. Vous passez rapidement là-dessus. Nous ne nous contenterons pas d'expliquer que nous agissons en fonction de l'ascenseur social. L'ascenseur social c'est à mon avis trois dimensions. Une dimension sociale. Dans cette partie de la population que le CESER déclare pauvre, je vous signale que ce sont les enfants de ces pauvres qui sont dans mon lycée professionnel. Ils ne sont pas dans les lycées généraux et technologiques. En majorité, ils ne sont même pas en apprentissage. Parce que pour, trouver le bon apprentissage, il faut déjà un réseau social. Ils sont dans nos lycées professionnels. Et si on ne rend pas possible l'ascenseur social par la voie professionnelle alors on est à côté. Il y a évidemment, puisqu'il s'agit de populations peu mobiles, de populations peu riches, une dimension territoriale au sujet. C'est pourquoi le Président dit « nous ne fermerons aucun lycée », sous-entendu petit lycée professionnel, sur le territoire. Je souhaite que l'on crée partout des campus des métiers sur les priorités de la Région mais qui concernent d'abord le territoire, c'est le campus de Felletin, c'est le Ferrocampus, c'est le campus de Blaye. Je pourrais tous les énumérer. Et, sur ces campus, nous voulons développer des formations diversifiées. Vous avez voté il y a deux ou trois jours la carte des formations professionnelles. Mes chers amis, regardez ce qu'il y a dedans. Regardez les intitulés, regardez ceux de l'année dernière et vous y trouverez beaucoup d'intitulés qui concernent précisément la réorientation de notre appareil de formation professionnelle vers les objectifs que nous discutons beaucoup. Nous n'avons pas discuté et, d'ailleurs, nous nous égarons, parfois, dans des questions méthodologiques alors qu'on pourrait parler du fond. Moi, je souhaite que, à côté du CAP, il y ait, à l'autre bout, des licences professionnelles comme celle que nous sommes en train de bâtir Ferrocampus avec l'université de La Rochelle. Nous y travaillions la semaine dernière avec Gérard BLANCHARD. Dans le système public. Un système qui permet de passer du Bac Pro par des mentions complémentaires, etc., pour aller vers l'enseignement supérieur et vers, aussi, une école d'ingénieurs. Ce matin, par miracle, la ministre de la Formation professionnelle a souhaité nous rencontrer, mon cher Alain, vous ne pouviez pas être présent, et c'est ce que je lui ai dit. Elle était face à moi et je lui ai expliqué ce que nous allions faire aujourd'hui et ce que nous faisons. Elle a trouvé ça très bien. Encore faut-il que cela se fasse et que la réforme de la voie professionnelle ne soit pas exclusivement orientée vers la satisfaction des entreprises. C'est essentiel, bien sûr, mais à condition qu'il y ait, à côté, la possibilité d'ascenseur social. Les deux jambes. Et c'est ce que nous faisons sur notre territoire.

Est-ce que nous faisons tout ? Est-ce que nous avons tout fait ? Non. Et pour être bien sûr de bien faire, j'ai entendu beaucoup de personnes qui réclamaient que l'on ait plus de concertation, mais nous en sommes, je crois, à la onzième conférence territoriale où, sur un territoire, certains d'entre vous y ont peut-être participé, nous réunissons tout l'appareil de formation, l'Éducation nationale, les consulaires, tout le monde, tous ceux qui s'occupent de formation initiale ou continue, les entreprises. Nous les invitons. Les établissements. Tous ceux qui sont intéressés. Et nous réfléchissons à l'évolution de la carte des formations en fonction de nos grands objectifs. Et vous imaginez bien que ceux-ci doivent permettre aux jeunes de prendre leur place dans l'avenir. Jean PISANI-FERRY a employé des formules très intéressantes. « Exigence d'équité », je viens d'en parler. « Rassurer », j'en parle. Cette jeunesse qui peut se sentir déclassée va trouver du sens dans les nouveaux métiers, elle va contribuer à l'avenir positif de la planète et de sa région, sur son territoire. Et puis, bien sûr, « prendre part à la solution ». Le sens que les jeunes recherchent c'est bien sûr trouver du travail mais c'est aussi prendre part à la solution, être acteur. Voilà, chers amis, ce que je souhaitais partager. Évidemment, il y a beaucoup de sujets qui concernent ma délégation mais j'ai voulu me concentrer là-dessus et je remercie à nouveau Martine PINVILLE d'avoir parlé des jeunes et de l'ascenseur social, ce qui a permis mon développement.

**Mme LEBRAUD.** - Chers collègues, sur l'ambition numéro 3, le défi majeur que l'agriculture régionale doit relever, c'est l'adaptation. Et vous l'avez dit, Président, l'atténuation face au changement climatique. Changement climatique qui impacte très durement et dès à présent les filières régionales : hausse des températures, raréfaction de l'eau, augmentation des aléas météorologiques. Il passe, ce défi, par la transition agroécologique, avec la bonne utilisation de la ressource en eau, la sortie des pesticides de synthèse et la réduction des intrants. La restauration, également, de la biodiversité. Gilles BŒUF nous a rappelé qu'il fallait ramener la vie dans les sols, notamment. Il passe aussi par la participation au stockage de carbone et la production d'énergies renouvelables et aussi la sobriété. Un second défi que je voulais vous exposer sans quoi l'agriculture n'a pas de sens est la recherche de ce que Valérie MASSON-DELMOTTE a appelé ce matin, la recherche de la sécurité alimentaire. Nous accompagnons notamment des projets de circuits courts et de relocalisations de filières. Un troisième défi, enfin, c'est le renouvellement des actifs agricoles. 50% des agriculteurs partiront à la retraite dans moins de 10 ans. Alors oui, Président, il faut embarquer tout le monde. Je veux donc insister ici sur les aspects sociaux plus souvent négligés de l'agroécologie. L'attrait du métier, le bien-être au travail, l'égalité des genres, la production de qualité et l'accessibilité au plus grand nombre. L'attrait du métier, tout d'abord. Nous entendons favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs freinés dans leur projet d'installation par le prix des terres, la spéculation, la capitalisation et l'accès

au crédit. Nous travaillons avec la SAFER, Terre de liens, avec les banques dans le dispositif alternat et, dans le cadre de la DNJA, dotation nouveaux et jeunes agriculteurs, nous favorisons l'achat en CUMA et en prenant en compte aussi le service de remplacement.

Jean-Louis NEMBRINI parlait du parcours des jeunes et de l'ascenseur social. Nous formerons les futurs actives et actifs agricoles dans les fermes des lycées, à l'image de ce qu'est et ce que seront les transitions en agriculture. Et puis, nous réactiverons l'ascenseur social avec les campus des métiers comme Viticampus ou le Campus régional de l'alimentation. La diffusion et l'innovation comme AGROS marque Campus, l'accès aux formations supérieures pour les jeunes issus du milieu rural comme le projet d'école publique vétérinaire à Limoges.

Enfin, autre aspect social, l'égalité des genres. Et vous me permettez, avant de laisser la parole, de dire quelques mots des femmes en agriculture et de leur place dans NéoTerra 2. De plus en plus de femmes se lancent dans l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs. Mais les inégalités de genres sont fortes dans les milieux ruraux, où les femmes ont du mal à accéder à l'emploi, aux soins de la santé féminine, à la reconnaissance dans des métiers réputés physiquement difficiles. Un rapport du Sénat nous indique que le salaire médian des femmes est inférieur d'environ 15 % à celui des hommes dans les territoires ruraux. Alors, aujourd'hui, 30 % des chefs d'exploitation en Nouvelle-Aquitaine sont des femmes, contre 24% en 2010. Et, pour poursuivre ce mouvement, 30 % des installations sont féminines. Nous devons prendre en compte les besoins spécifiques des femmes avec des produits financiers, des établissements de formation, du matériel, des conditions de travail qui peuvent être plus favorables, avec une mécanisation intelligente, smart, des services qui correspondent à leur approche. À ce titre, je voulais donner un exemple. Nous soutenons le réseau régional GAIA NA, qui vise à ouvrir le champ des possibles pour les femmes agricultrices, notamment pour renforcer leur représentation au sein des instances agricoles. Cher Président, je vous remercie.

**Mme JEANSON.** - Il me revient aujourd'hui de vous parler de cette ambition santé dont on s'était dit sur le précédent NéoTerra qu'on ne la mettrait pas comme ambition puisqu'elle était transversale mais, finalement, quand on réfléchit One Health, on se dit qu'il faut une ambition spécifique. Cette ambition santé a finalement deux grands volets. Le volet impact des changements dont on a parlé ce matin sur la santé des habitants de la Nouvelle-Aquitaine, comment s'y préparer et quelle réalité cela va avoir dans nos vies. Et c'est François VINCENT qui en parlera après. Et puis, il y a l'autre volet, qui est assez original puisque nous sommes la seule Région à travailler sur ce sujet : comment diminuer les

émissions de gaz à effet de serre par le système de santé. Et ce n'est pas rien puisque le système de santé émet plus de 8 % des gaz à effet de serre, dont 50 % qui sont liés à l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux. Donc, je vais me contenter de vous expliquer ce que les personnes qui sont dans ma commission ont déjà entendu la semaine dernière.

C'est le travail qui est fait en partenariat avec Aquitaine Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine et qui s'appelle Loop santé. Ce travail qui vise à faire travailler ensemble les entreprises qui produisent des produits de santé, les hôpitaux, les centrales d'achat, ce qui est très important, les universités pour ensemble arriver à avoir des produits de santé qui soient plus durables et qui impactent moins les émissions de gaz à effet de serre. Avec cinq volontés. Écoconcevoir. Travailler sur les emballages. Quiconque est allé dans un hôpital a vu combien l'emballage est un sport national à l'hôpital puisqu'il y en a au moins deux autour de chaque instrument. Travailler sur le traitement des déchets hospitaliers dont le plastique, les alternatives au plastique, et les achats durables. Sur l'éco-conception, nous avons lancé avec eux un appel à manifestation d'intérêt qui s'appelle Transition économique en santé en Nouvelle-Aquitaine. Et c'est là qu'on s'aperçoit que les entreprises sont hyper réactives. Nous en sommes déjà à cinq lauréats sur cet appel à manifestation d'intérêt. Je vous en donne deux. Une entreprise de Limoges qui s'appelle SANODEV qui travaille sur des modalités de désinfection par les ultraviolets alternatives aux produits chimiques, qui va travailler sur l'impact environnemental, organisationnel, et sur l'impact financier. Une autre qui s'appelle SOMNO Engineering, qui est à Poitiers qui travaille sur quelque chose de très innovant, qui surveille le sommeil des patients qui sont en réanimation parce qu'on sait que c'est un enjeu, le bon réveil après la réanimation. Et, donc, ils travaillent sur l'emballage, sur la conception du bandeau. Un troisième, Ambu33, qui travaille sur les endoscopes. Vous savez que les endoscopes qu'on introduit dans l'organisme pour l'examiner de plus près sont des produits à usage unique qui contiennent des terres rares, qui sont très chers et qui sont jetés. Donc, le travail d'Ambu33 c'est de travailler sur une filière de recyclage de ces endoscopes et éventuellement à terme une filière de recyclage complet des endoscopes.

Le travail, aussi, se fait sur la valorisation des déchets hospitaliers et sur leur examen. Parmi les 120 personnes qui participent à ce programme, figurez-vous qu'ADI les a emmenées visiter les déchets hospitaliers. Ce qui est une excellente façon, vous le savez, de savoir ce qu'on va pouvoir recycler et d'où vient et ce qu'il advient de ce qu'on achète et comment on peut modifier nos achats en regardant ces déchets. Troisième sujet, comment est-ce qu'on a des alternatives, par exemple, aux mousses en polyuréthane qui sont utilisées pour faire les fauteuils des personnes polyhandicapés. Est-ce qu'on peut sortir de ces mousses qui sont pétro-sourcées. Voilà quelques-uns des exemples de ce qui peut se faire avec Loop

santé. Vous dire que 120 personnes de toutes origines qui travaillent avec plus de 60 entreprises, c'est vraiment assez exceptionnel.

Le deuxième sujet, c'est une question extrêmement pratique parce qu'on peut transformer les objets de santé, les produits de santé, mais, après, il faut des professionnels de santé qui sont en capacité de les utiliser, de changer leurs pratiques. Et c'est pour ça qu'on travaille aussi avec l'ensemble des formations sanitaires et sociales. On va former l'ensemble des directrices et des directeurs à la question de la santé durable. Comment est-ce qu'on fait un soin durable. Comment est-ce qu'on utilise moins de matériel. Comment est-ce qu'on gère une structure durablement. Et puis former les étudiants à la santé durable et à une seule santé parce que si les professionnels de santé et les professionnels sociaux ne sont pas là pour montrer l'exemple, pour montrer comment travailler différemment, je pense que, d'abord ce serait dommage de pas très travailler auprès de cette jeunesse-là qui s'engage dans la santé et, ensuite, ce serait dommage de faire tous ces efforts s'ils ne sont pas utilisés par la suite par les professionnels. Voilà pour cet exemple.

Et, la dernière chose, c'est que l'on va peut-être former aussi l'ensemble de ces professionnels à la cuisine parce qu'après avoir entendu Valérie MASSON-DELMOTTE je pense que si on donne des bons exemples en cuisine pour utiliser les protéines animales locales au lieu de les faire venir de l'autre bout du monde, on fera d'énormes progrès. Donc peut-être qu'il faut aussi qu'on forme les professionnels de santé à savoir faire des cuisines locales.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie. Il y a un point qu'on a peu abordé depuis le début ou qui n'est pas tout à fait dans la compétence régionale, mais que l'on peut suivre, c'est le problème de l'air. J'avais demandé à Hervé LE TREUT de constituer une équipe de scientifiques et de travailler dans le cadre d'Acclimaterra sur l'état des lieux et la documentation sur le problème du réchauffement climatique, il y a eu une carte, il faut qu'on la retrouve et qu'on vous la distribue, qui montrait que la partie la plus polluée de la région c'était la nationale 10. Et, maintenant, dans la grande région jusqu'à Limoges. Angoulême, Limoges. Versus 10 000 camions, des dizaines de milliers de voitures qui passent dans ce domaine-là et leurs conséquences, bien entendu, sur la santé. Il se trouve qu'on a aussi la chance d'avoir un professeur de médecine qui est spécialiste de la pneumologie. Est-ce que François VINCENT veut bien nous dire un mot sur le problème de la pollution de l'air ?

**M. VINCENT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce jour particulier de plénière consacrée à l'actualisation de la feuille de route NéoTerra 2 et en complément de ce que Françoise JEANSON vient de présenter, je souhaitais vous parler à mon tour des relations, au-delà de l'air, entre la santé humaine et notre environnement et plus précisément de la

relation que nous entretenons tous entre nos corps en bonne santé et le monde extérieur en mauvaise santé. Comment le silence de nos corps en bonne santé et le monde extérieur bruyants sont intimement liés dans cette relation intérieure et extérieure corps-environnement. Je souhaitais l'illustrer en vous parlant d'une navette non pas spatiale mais gazeuse, indispensable à la vie. Lors de notre premier souffle jusqu'à la fin et qui nous entourent tous, ici, mais également au niveau de la nationale 10. Je veux parler de l'air que nous respirons en commun, sans distinction de race, de sexe ou de continent.

L'air est l'élément le plus symboliquement lié à la vie. L'air, les êtres humains, on en respire, on en consomme environ 11 000 litres par jour, gratuitement. Mais si l'air que nous respirons depuis l'environnement extérieur est contaminé, bien entendu, il peut aussi entraîner à son tour des dérèglements climatiques à l'intérieur de nos corps et donc des maladies. Tout est lié. Il existe de très nombreux faisceaux toxicologiques, épidémiologiques mesurés sur des centaines de milliers de personnes qui montrent une relation très claire entre la pollution de l'air et le risque de morbidité ou de décès prématuré. Pour le coup, riches comme pauvres, 99% de la population mondiale respire un air de mauvaise qualité, avec des conséquences multiples sur notre santé et notre organisme. Plus de 4 millions, c'est ce que l'OMS met en avant, représente le nombre de décès prématurés provoqués par la pollution de l'air dans le monde. Vous avez vu les images récentes de New Delhi, où cette tueuse silencieuse qui est la pollution atmosphérique aurait causé 1,6 million de décès non pas à New Delhi mais prématurément dans toute l'Inde et près de 17 500 simplement pour New Delhi en l'espace d'un an. En France, la pollution de l'air, comme l'a rappelé le Président, est responsable de 40 000 décès. Pas en Nouvelle-Aquitaine. Si l'on rapporte cela à la Nouvelle-Aquitaine, c'est environ 4 000 décès prématurés par an, avec une perte pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine de huit mois d'espérance de vie en moyenne. Bronchites, asthme, cancers du poumon, infarctus, accidents vasculaires cérébraux, ce qu'on appelle les AVC, diabète sont les principales causes de cette mortalité prématurée due, comme le Président l'a rappelé, à la respiration de particules fines de diamètre tout petit, de deux microns. Je ne vais pas vous présenter ce que cela représente mais mon cheveu, le vôtre, c'est 70 microns. Et on respire tout le temps, toute la journée, des petites particules de deux microns. Et, le cheveu, c'est 70 microns. Donc tous ces polluants atmosphériques, comme ces particules fines de deux microns, ont des impacts directs sur notre santé. Ces impacts sont flagrants pendant les pics de pollution. On en a malheureusement vécu un l'année dernière, lors des feux de forêt en Nouvelle-Aquitaine avec, notamment, une hausse très claire. On a fait une étude à Limoges, d'augmentation des consultations et des hospitalisations, en particulier dans les services des urgences, à l'occasion de ces grands pics de pollution.

Très irritants, tous ces polluants dans l'air abîment notre poumon, nos poumons. Mais c'est là où je voulais insister, pour une bonne compréhension, c'est que ces particules traversent le poumon. Elles se retrouvent dans le sang. Elles se retrouvent dans la circulation sanguine pour déclencher des infarctus, des accidents vasculaires cérébraux et même des cancers. Alors, le Président l'a rappelé à l'instant, par rapport à la nationale 10 et les 10 000 camions par jour. Moi, je vais vous citer une étude épidémiologique. Si vous vivez pendant 10 ans à moins de 100 mètres d'une autoroute ou d'un périphérique routier, ce qui pourrait être la nationale 10, votre risque de faire un accident vasculaire cérébral est multiplié par 9. Par 9. Et celui de faire un infarctus du myocarde pour ceux qui vivent à moins de 100 mètres d'un trafic autoroutier dense, il a augmenté de 85 %. Réduire la circulation et le trafic routier par les mobilités décarbonées dont on parle très pratiquement aujourd'hui, c'est bénéfique pour la santé. Et, mon cher Guillaume, il n'y a pas d'action sans NéoTerra. Un autre exemple, la pollution de l'air liée aux particules fines provoque plus de 250 000 morts de cancers du poumon à l'échelle mondiale. Cela veut dire que tout le monde est touché, même les non-fumeurs. Mais il existe d'autres exemples et je vais pratiquement conclure ma présentation mais je voudrais aussi rappeler, non pas pour faire un mauvais jeu de mots, mais qu'il n'existe pas de vaccin contre la mauvaise qualité de l'air. Le seul remède consiste à réduire nos émissions de polluants atmosphériques. Bien entendu avec des actions très concrètes comme NéoTerra, en agissant sur les mobilités douces que l'on a rappelées aujourd'hui et que Guillaume a réprécisées, décarbonées, bien entendu. En accélérant la transition agroécologique et notre sobriété, en poussant les entreprises, le Président l'a rappelé, on est la région qui a accueilli le plus d'industriels, mais il faut qu'on les décarbone. Qu'elles se décarbonent, qu'on les accompagne à émettre moins de polluants, en conditionnant nos aides à des critères sociaux, environnementaux. Jean-Louis l'a rappelé mais, bien entendu, pour nos plus jeunes, la qualité de l'air touche aussi nos lycéens et il faut aussi qu'on travaille sur la qualité de l'air dans les lycées. Et on le fait et vous le faites.

Donc, en conclusion, la pollution de l'air reste, même si cela a été rappelé à plusieurs reprises dans le GIEC, une forte menace environnementale, à la fois aujourd'hui et pour demain. Elle attaque donc, comme je l'ai rappelé, notre environnement, notre milieu intérieur, notre santé. Et c'est probablement ce que Guillaume a rappelé tout à l'heure et Françoise, cette connaissance de l'ensemble de l'exposition environnementale à la pollution atmosphérique qui a permis d'orienter nos politiques, en particulier celles de NéoTerra qui continueront demain à réduire l'énorme impact sanitaire de cette pollution silencieuse. Je rappelle que c'est une pollution silencieuse. Et l'air est une chose, pour l'instant, gratuite. C'est enfin l'intégration urgente de la santé dans son acceptation globale que met vraiment en avant cette feuille de route NéoTerra, en tout cas il me semble, qui mêle l'humain à

l'écosystème. En tout cas dans son pilier et dans ses actions. Et c'est, pour terminer, l'ensemble des politiques de NéoTerra 2 qui agissent maintenant pour maintenir un milieu, j'allais dire, entre l'extérieur et l'intérieur, harmonieux, pour notre santé, pour faire des conditions stables de l'extérieur et de l'intérieur. C'est ce que j'appelle, mon cher Guillaume, et ce qu'on appelle l'homéostasie sociale environnementale, en dépit des perturbations extérieures sociales, environnementales et climatiques. Pour tout cela, et pour vraiment terminer, c'est peut-être dans ces politiques portées qu'on pourrait appeler, Monsieur le Président, Air NéoTerra 2 qu'on doit être prêt à ne jamais s'essouffler.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On va passer aux amendements. Christophe DUPRAT.

**M. DUPRAT.** - Mes chers collègues, notre groupe n'a pas d'amendement. Je vous ai tous écoutés depuis ce matin. Il y a un mot qui revient assez régulièrement, c'est le mot « agir ». Et on y associe souvent le mot « vite ». « Agir vite ». Donc, j'ai choisi d'évoquer l'ambition cinq. Pourquoi l'ambition cinq ? C'est peut-être celle que je connais le mieux, mais surtout parce que le transport, les déplacements génèrent la plus grande partie des gaz à effet de serre. 31%. Cela veut dire que si on veut agir et vite c'est peut-être sur cette problématique qu'il faut agir en priorité. Alors, on retrouve dans votre feuille de route, jusqu'en 2030, des choses extrêmement positives. Les cars au bio GNV, les trains qui seront en batteries, et puisqu'on est jusqu'en 2030, je pense qu'on peut pousser jusqu'à l'hydrogène. D'ici là, les progrès auront été faits et peut-être que notre filière locale pourra abonder.

Il y a aussi les trains à grande vitesse. Parce que, j'y reviendrai, on ne peut pas ne pas parler du fret. Il faudra qu'à un moment donné une initiative soit prise par toutes les collectivités régionales. Mais, si l'on veut décider, parce que c'est ainsi que cela se passe, on peut mettre en place toutes les politiques publiques que l'on veut en termes de déplacements mais il nous faut des voyageurs ou clients ou usagers. On les appelle comme on veut. Pour qu'ils puissent changer de méthode, changer de mode de déplacement, il faut répondre à deux questions. La première c'est la fréquence qui est souvent associée à la régularité. Si l'on propose de la fréquence et de la régularité, les gens sont prêts à franchir le pas. Il faut qu'ils soient sûrs, tous les matins, et tous les soirs, d'avoir un train, d'avoir un quart, d'avoir un transport à la demande pour pouvoir changer de mode. La deuxième raison, c'est la carte multimodale. On n'en peut plus, finalement, d'avoir une carte pour prendre le car, une carte pour prendre le bus, une carte pour prendre le vélo. Cela avance, je ne dis pas qu'il n'y a rien qui a été fait, loin de là, je serais très malhonnête si je vous le disais. Mais la Région parisienne a inventé, à une époque, la carte orange qui s'est transformée avec la carte Île-de-France. Il faut faire la nôtre. Il faut qu'on puisse le faire parce que, sans cette deuxième

solution, les gens, pour eux, ce sera trop compliqué de changer de mode. Ça, c'était pour les transports de personnes.

Sur les transports aériens, moi, je ne fais pas partie de ceux qui vous disent que, du jour au lendemain, il faut arrêter. J'ai même lu, car quelquefois pour s'instruire il faut lire, quelqu'un qui disait que l'on aurait droit à quatre voyages par avion dans sa vie. En ce qui me concerne, c'est foutu, je vais pouvoir arrêter jusqu'à la fin de mes jours. L'avion a encore beaucoup de chance. Et nous avons ici un pôle d'excellence, d'avenir, et je pense qu'il faut aussi, dans NéoTerra, qu'on puisse avoir des filières pour la déconstruction des avions qui seront trop polluants mais aussi, pour ceux que l'on aura déconstruits, pouvoir, pour certaines pièces, éventuellement, les réutiliser pour d'autres choses. Ce qui sera beaucoup plus vertueux.

Et, enfin, pour terminer parce que je serais presque à mes trois minutes, le fret. Monsieur le Président, vous avez souvent des réunions de l'Association des Régions de France. Je crois que le fret ne passera pas autrement que par une loi. Je vous le dis comme je le pense. Tous les autres pays européens sont arrivés à avancer sur le fret et je ne vous citerai pas d'exemple, parce qu'à un moment donné on a obligé les choses. Si on ne les oblige pas, on n'y arrivera pas. Et commençons par, peut-être, aussi, des axes secondaires. Je n'aime pas dire le mot de « petites lignes ». Mais il y a des bouts de ligne qui desservent des entreprises. Les rails sont là, les quais sont là, les trains pourraient y passer, il y a de l'herbe dans les rails mais il suffit de l'enlever. Et cela permettrait, ce transport du quotidien, de transporter les marchandises au travers de ces trains. Mais, encore une fois, il faudra que les régions se mobilisent pour demander à l'État de légiférer parce que, sans légiférer, on n'y arrivera pas. Voilà ce que je voulais dire pour contribuer.

Et, pour terminer, Monsieur le Président, j'ai un regret. J'ai un regret parce que cette délibération est tellement importante que j'aurais rêvé qu'on puisse la voter ambition par ambition. Parce que, tout simplement, on aurait pu se retrouver sur certaines, on ne se serait pas retrouvé sur d'autres, mais je pense que celle-ci, par exemple, l'ambition cinq dont j'ai dit qu'elle avait une immense importance pour faire baisser les gaz à effet de serre, je pense qu'elle aurait trouvé peut-être pas l'unanimité mais une très large majorité. Ce qui nous aurait confortés. Alors que, sur d'autres, c'est beaucoup plus compliqué. Je comprends que vous avez choisi et vous tenez l'exécutif et je ne peux pas vous en faire le reproche. J'en tiens un moi aussi donc je ne veux pas qu'on m'explique de faire l'inverse de ce que j'ai envie de faire. Mais, en tout cas, cela aurait été, pour NéoTerra, une excellente chose pour un certain nombre d'ambitions qui auraient été portées par tout le monde. Je vous remercie de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est vrai qu'il nous a semblé, comme l'on dit tous les scientifiques que l'on a entendus ce matin, que c'était un projet global qu'il fallait porter. Global. Dans le cadre de nos compétences, dans le cadre de nos expériences. Avec, je l'ai dit au début, humilité et en même temps fierté. Par rapport à votre questionnement, Renaud, au cours de la conversation, pourra répondre, en tant que président de NAM, auquel vous participez en tant qu'élu de la Métropole. Tout ça avance bien, y compris avec la Métropole. Sur le plan de la déconstruction, on a accueilli, et j'étais allé les visiter au Québec, une entreprise qui s'appelle Optimaéro, à Biarritz, sur la déconstruction des hélicoptères. Et nous sommes en train de travailler avec Tarmac sur la déconstruction sur l'aéroport de Mérignac. Sur l'avion décarboné, ça s'appelle Voltaéro. C'est un prototype que l'on a soutenu, y compris à la dernière commission permanente. Puisque c'est un vol court-courrier ou moyen-courrier qui, pour l'instant, est hybride, mais qui sera demain à hydrogène. Donc les choses avancent bien.

Ce que je voulais, c'est qu'on aborde nos présentations avec les amendements.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - On a deux interventions qui les éclairent.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc vous abordez l'amendement numéro un ?

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Non. Il avait été...

**M. ROBERT.** - Sauf erreur de notre part, il a été prévu que nous avions 4 minutes de discussion par groupe, puis les amendements.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Comme habituellement, vous vous êtes exprimé sur la délibération. Vous vous êtes exprimés longuement, plus de 10 minutes, même 15, pour Pascal COSTE, sur la délibération. Je vois bien où vous voulez en venir. C'est d'une habileté grossière.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Nous entrons dans l'examen des amendements et nous avons donc effectivement deux interventions pour les éclairer. J'interviendrai sur la méthode, la méthode démocratique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela a déjà été fait, Jean.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Sur les amendements, pour les recadrer un peu, car il a quand même un goût amer, ce débat.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si on s'engage sur des redites... Fabien ROBERT s'est exprimé suffisamment longuement comme votre voisine de gauche sur la méthode ou alors il y a un autre objectif que l'intelligence dans vos interventions.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - On éclaire nos amendements par deux petites interventions.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, on a reçu un mail le 7 novembre qui nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de limite de temps dans les débats.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il ne venait certainement pas de moi.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Nous, on a des critiques sur la méthode démocratique et on a, après, des remarques générales sur le contenu. C'est Pascale qui fera le contenu. On a une première critique, cela a été dit, sur le mélange de trois genres de réunions qui compriment le temps alloué au temps de délibération et qui nous amène à bâcler ce temps qui est premier. On a commencé par quatre interventions scientifiques. Cela a été, laissez-moi vous le dire, un moment d'intérêt inégal. C'était dans le sujet pour Valérie MASSON-DELMOTTE et Jean PISANI-FERRY, mais c'était hors sujet pour François DUBET. Il veut refonder l'Éducation nationale, c'est son droit, mais il était complètement hors sujet. Cela s'est poursuivi avec un temps de communication régionale sur la signature d'une convention entre la BEI et la Région. Et cela ne se termine pas avant 16h30, après 4 heures, consommées à cette sensibilisation.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai l'impression que vous en avez bien besoin, mon cher Jean. Tant que vous interdirez le vélo dans le centre-ville d'Agen.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je suis à peine plus jeune que vous, Président, et, dès 1972, j'ai entendu l'appel du MIT. J'ai vu Monsieur DUMONT et son verre d'eau. Donc, la sensibilisation, on a eu tout ce qu'il faut. Deuxième critique, et c'est plus fondamental, et cela va expliquer nos amendements, l'articulation entre expertise scientifique et assemblée délibérante. Cela dysfonctionne, Monsieur le Président. Cela dysfonctionne lourdement au Conseil régional. Nous partageons avec vous le fait que les politiques publiques doivent être éclairées par l'expertise scientifique. Vous mettez en avant les centaines de scientifiques, 450, si on en croit votre document. C'est bien. Encore heureux que la Région ait des contacts avec le monde de la recherche et de l'université. Tout cela est fort bien. Mais cela ne fait pas un éclairage scientifique de politique publique. Pour cela, il faut une pluridisciplinarité permanente, il faut de la collégialité, il faut le temps de bâtir des consensus, il faut au moins la majorité pour donner des avis qualifiés pas sur tout, comme ce matin, et n'importe quoi, mais sur les politiques publiques régionales. Et, donc, il manque cruellement un conseil scientifique permanent pluridisciplinaire, collégial, saisi en articulation avec le CESER sur les politiques publiques. Nous vous proposerons un amendement qui va dans le sens d'installer un conseil scientifique digne de ce nom.

Troisième critique, et cela a été dit par Christophe DUPRAT, l'adoption du vote bloqué avec une délibération unique. On a un objet de la feuille de route extrêmement large et

transversale, 5 ambitions, 20 objectifs, 7 ans, 2023-2030, des centaines de millions d'euros et nous voterions une seule fois oui ou non, blanc ou noir. Franchement, ce n'est pas sérieux. Ce n'est vraiment pas sérieux. Le minimum aurait été de nous faire voter sur chacun des 20 objectifs et, après, d'avoir un vote sur le texte global. Alors, vous allez me dire « trop tard, on s'est planté, pour corriger cette erreur originelle ». Peut-être. Mais, au moins, organisons un vrai débat, un vrai débat et ne le bâclons pas, et c'est pour ça qu'on voulait parler avant, sur la quarantaine d'amendements déposés. Et que notre Assemblée, et je me tourne vers les collègues de la majorité, fasse au moins là-dessus son travail. Et pas l'administration, notre Assemblée. On est là pour ça, Monsieur le Président. On est là pour les amendements. Et ne me dites pas que cela a été fait en commission. Ce n'est pas vrai. Marion GUST, notre directrice générale adjointe, est venue présenter un PowerPoint un quart d'heure. J'ai posé une question et « roule ma poule », c'était terminé. Donc ce n'est pas ça, une discussion en commission.

Quatrième critique, Monsieur le Président, la proposition de l'exécutif manque clairement d'humilité et de clarté. Vous avez élargi NéoTerra 2 par rapport à NéoTerra 1. Vous y avez mis la santé. C'est un secteur énorme. Compétence pour l'essentiel régaliennne. Et, au final, votre proposition met au même niveau les compétences exclusives de la Région, les lycées, les transports, le développement économique, avec les secteurs en compétence partagée où nous ne sommes qu'une modeste, toute petite partie prenante, comme la santé. Un document humble, cela aurait été par exemple d'être exemplaire dans l'ampleur et la quantification là où la Région commande. Bref, la stratégie, un peu, du petit colibri : là où j'ai la main, je fais ma part. Là où je ne l'ai pas, je rentre dans l'équipe, modestement, efficacement. Nous n'avons pas trouvé cette ambition forte, chiffrée, sur nos compétences exclusives, dans votre feuille de route. Seule la voie contractuelle avec le responsable de la compétence aurait été pertinente pour le reste. Bref, nous appelons de nos vœux une réécriture de cette feuille de route.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous annonce que vous avez largement dépassé les quatre minutes.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Plus modeste, plus petit colibri, et plus clair à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si vous voulez respecter la moindre des choses... Jean, ça suffit. Donnez des leçons mais aussi en dehors de cette enceinte.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je fais mon travail.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, vous ne faites pas votre travail, vous mettez le bazar. En plus avec aucune proposition.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Cela va venir avec les amendements, Monsieur le Président.

**Mme REQUENNA.** - Bien entendu, si nous partageons l'ambition de cette feuille de route, nous regretterions qu'elle reste un rendez-vous manqué ce soir. Jean DIONIS vient d'intervenir sur la forme, sur le fond je noterais quelques écueils ou des angles morts qui feront l'objet de plusieurs contributions à travers les amendements que nous avons déposés. Nous les présenterons et en débattrons le moment venu. De manière générale, comme pour la contractualisation, nous déplorons que la construction de ce document n'ait pas été élaborée en lien étroit avec les collectivités infra-régionales. Et les concertations territoriales qui consistent à faire des grand-messes sur deux communes, des départements, ne sont pas des concertations avec les élus de territoires qui, notamment particulièrement les EPCI, travaillent déjà et sont engagés dans la transition écologique à travers les CRT, les plans climat-air énergie territoires pour lesquels des diagnostics sérieux ont été réalisés et des plans d'action ambitieux sont portés. Alors, Monsieur le Président, dès lors, et ces plans d'action et ces diagnostics sont réalisés avec les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des agriculteurs, des industriels ou encore des citoyens, dès lors, sur les compétences partagées, au moins, la Région pouvait s'inspirer des territoires et les territoires de la Région pour une politique environnementale planifiée, coordonnée, et surtout plus efficace parce que chacun veut prendre sa part. Chacun peut et prendra sa part dans ce problème qui nous sensibilise tous.

S'agissant de l'ambition de trois, tout d'abord, trois constats essentiels qui ne figurent pas dans ce rapport, ce que nous ne pouvons que regretter et ce qui nous surprend à la fois. D'une part, la cruelle nouveauté de 2022 qui nous dit que la région Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole française en valeur, puisqu'elle a été détrônée par la région Grand-Est et, pire encore, ou plus grave, historique, certains secteurs de production agricole sont en net recul, avec moins 23 % sur le maïs, moins 18 % sur les légumineuses et moins 10 % sur les fruits. La déprise agricole est en marche. Autre élément, l'inquiétante tendance dépressionnaire du nombre d'agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine. En 2010, 83 000 exploitations, un peu plus. En 2020, 64 000 exploitations. Avec, en parallèle, une perte de SAU sur le territoire. Troisième élément, une région qui attire avec une population en hausse constante.

Alors, à la lumière de ces éléments, de notre point de vue, le premier objectif qui aurait dû être posé est celui de continuer à accompagner la transition écologique pour nos agriculteurs, continuer de l'accompagner parce que cela fait bien longtemps et bien avant

NéoTerra qu'ils sont engagés. Avec pour ambition de répondre à la souveraineté alimentaire qui, naturellement, permet de mieux manger, et diminue les gaz à effet de serre, tout en garantissant le maintien en nombre suffisant des agriculteurs sur le territoire. Notre collègue l'a rappelé, d'ici 10 ans, on pense que 50 % des agriculteurs vont arrêter leur activité. Et en ayant pour ambition, également, de leur fournir et de leur donner des revenus décents pour qu'ils ne puissent pas être les publics les plus fragiles de Nouvelle-Aquitaine. Alors vous avez fait un autre choix, celui de la sécurité alimentaire. Mais la sécurité alimentaire ne peut pas aller sans la souveraineté alimentaire. Oui, Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît, on est à quatre minutes.

**Mme REQUENNA.** - Je suis sur plusieurs ambitions, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vois bien quel est votre jeu. Vous concluez, s'il vous plaît. On passe aux amendements.

**Mme REQUENNA.** - Vous avez reproché à nos collègues de ne pas faire de propositions alors, nous, nous faisons des propositions. Nous mettons un point de vigilance sur la petite musique l'idée lancinante qui consisterait...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez quatre minutes pour intervenir et on en est déjà à cinq. Alors respectez au moins, si vous ne respectez pas l'Assemblée, le règlement intérieur. C'est la moindre des choses.

**Mme REQUENNA.** - La moindre des choses, je vais redire ce que les autres ont dit, c'est qu'on traite ces sujets avec un peu plus de responsabilité et de respect pour les élus que nous sommes. Depuis ce matin, il n'y en a aucun.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'assume totalement.

**Mme REQUENNA.** - Et, d'ailleurs, il n'y a même pas de respect pour les experts, parce que nous ne les avons pas écoutés comme nous aurions dû et pu le faire s'il y avait eu une séance distincte.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bravo ! J'ai l'impression, surtout, mais je ne le redirai pas une deuxième fois, que ce texte, avec son ambition, sa construction, est tellement important que cela vous ennuie et que vous trouvez toutes les fuites pour essayer de voter contre.

**Mme REQUENNA.** - Franchement, s'agissant de notre groupe, c'est vous qui allez pousser notre opposition.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Centre et Indépendants, UDI.

**M. ROBERT.** - Si c'était notre état d'esprit, vous n'auriez pas de convention TER aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Votre état d'esprit, Fabien, il n'est pas terrible aujourd'hui.

**M. ROBERT.** - Si c'était notre état d'esprit, vous n'auriez pas de convention TER aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement numéro 1, qui le présente ?

**M. COLOMBIER.** - À toi de savoir organiser tes débats.

**Mme DIAZ.** - On n'est pas aux amendements, Président. Je veux juste rappeler ce qu'on a convenu vendredi en réunion des présidents.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a une seule délibération. Il y a eu des propos liminaires suffisamment longs. On est maintenant à la lecture des amendements. C'est le règlement intérieur. Vous avez quatre minutes, point barre.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, moi je vais faire un rappel au règlement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le seul à présider la séance, c'est moi.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, vous êtes le seul à avoir la police de l'Assemblée, mais vous devez respecter votre propre règlement intérieur qui stipule à son article 23, de votre règlement intérieur, et je dis bien votre règlement intérieur parce que nous, nous ne l'avons pas voté, que sur chaque délibération, les intervenants ont droit à quatre minutes. Les propos liminaires, c'est à part. C'est 10 minutes et c'est ce que nous avons convenu vendredi en réunion des présidents.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ne me dites pas ça. Il y a une seule délibération. Vous êtes intervenus sur la délibération.

**Mme SEGUINAU.** - On va demander une suspension de séance, ça suffit.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, vraiment je répète parce que vous faites preuve d'une mauvaise foi inouïe. Attendez, Christine, je vais finir de lui répéter ça et je suis d'accord avec la suspension de séance et, si jamais il ne vous la donne pas assez longue, on en redemandera une, nous aussi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vois bien qui met le bazar ici.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, c'est vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vraiment, cette délibération a l'air de vous rester en travers de la gorge.

**Mme DIAZ.** - La réunion des présidents de vendredi qui, habituellement, est une formalité, dure entre 20 et 30 minutes, a duré plus d'une heure et demie, au cours de laquelle nous...

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai bien compris.

**Mme DIAZ.** - Alors, vous nous laissez les quatre minutes comme c'est prévu au règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Anne-Laure BEDU, pour quatre minutes.

**Mme BEDU.** - Merci beaucoup, Président. Chers collègues, je tenais à remercier très sincèrement et chaleureusement les scientifiques qui ont livré leur propos ce matin. Ils sont le fruit d'un travail très noble, au quotidien, celui qui consiste à faire progresser la connaissance. Je les félicite d'apporter leur pierre à cette belle quête. Mais, au-delà de cette ambition théorique, il y a des enjeux pratiques. Sans les travaux des scientifiques, nous ne pourrions éclairer avec raison nos choix publics ce qui est une condition essentielle de leur justesse. Sinon, la politique s'apparenterait à une pure idéologie. Et, justement, l'écologie politique s'est structurée depuis les années 60 sur la base des constats scientifiques. Lutte pour la préservation de la nature, lutte contre les pollutions et contre les risques industriels, lutte contre la société de consommation, lutte contre la confiscation des terres, lutte pour une alimentation saine. Elle a de ce fait contribué à faire progresser l'écologie dans les consciences de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Dans cette perspective, l'invocation des constats scientifiques dans le champ du politique n'a de sens que si les contenus de leurs propos servent à fonder nos prises de position. Par l'invitation de ces quatre scientifiques de renom, nous pourrions donc espérer que votre majorité engage sa responsabilité et qu'elle s'engage à prendre les décisions publiques et à conduire les politiques régionales, conformément à la gravité des constats et à l'urgence de les prendre en compte. Je pense aux sept plaies de la crise écologique qui ont été dénoncées ce matin par Gilles BŒUF, mais aussi aux 2 millions de personnes en situation de pauvreté dans notre région.

D'après nous, le rappel de ces constats qui, pourtant, effectivement, n'ont rien de très nouveau devrait amener à trois choses. Une véritable transversalité de nos politiques publiques en arrêtant de développer ce que j'appelle le syndrome de Pénélope où on fait d'un côté ce qu'ont défait de l'autre, avec le développement économique, la mobilité ultrarapide, la destruction de la nature et, de l'autre côté, les politiques de transition écologique. Deuxièmement, un tempo accéléré. Celui du rythme de transformation de notre économie dans le sens de la sobriété. Moins de consommation et de production de matières premières et de bioressources. Je rappelle le chiffre en France par habitant : 17 kilos de matière sont consommés. On devrait être à six. Il faut donc oublier la croissance verte. Le découplage, comme on l'a dit ce matin, est un mirage. Enfin, nous invitons à un approfondissement des niveaux d'exigence de l'ensemble de nos engagements avec les éco-socio-conditionnalités. Aucune de nos subventions ne devrait passer à la trappe. Si cela

n'était pas le cas, je crois que l'intervention de ces scientifiques, à la demande de votre majorité, servirait uniquement de paravent à des décisions bien trop molles pour coller à l'immense défi de notre temps. Merci.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,*

*En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**Mme LAURENT-GUEGAN.** - Mes chers collègues, à la plénière précédente, nous avons acté le bilan du rapport de NéoTerra visionnaire à celui de repenser notre système d'interactions entre des écosystèmes et la planète. Ce bilan a marqué, prouvé et validé une double vision. Une vision scientifique, celle des femmes et hommes qui travaillent et œuvrent sur le réchauffement climatique. Produisant un immense travail de concertation entre les scientifiques, comme Gilles BŒUF, le Vice-président Guillaume Rioux, et les services que nous pouvons à nouveau saluer et remercier. Et une vision politique, celle d'Alain ROUSSET et sa volonté d'être comptable de ses actions. Soulignons une politique courageuse et ambitieuse, rendant ainsi la Région Nouvelle-Aquitaine visible, symbolique, synthétique observée par l'État et Bruxelles.

Oui, le réchauffement climatique est une réalité tangible. Tout comme l'est NéoTerra, ce programme régional qui est souvent sous le feu des critiques des climato-sceptiques. À travers l'expérience NéoTerra 1, nous avons pu constater plusieurs choses. Premièrement que la transition écologique doit et peut être aussi économique, créatrice d'emplois et d'activités. Ce qu'offre NéoTerra 2 c'est un New Green Deal c'est la perspective d'une métamorphose sociétale, écologique, économique. Que des pratiques évoluent tout comme les mentalités, à une vitesse grand V, ce qui prend parfois de court les pouvoirs publics. Nos politiques et la transition NéoTerra concernent l'ensemble des acteurs et des secteurs. La réponse doit être globale et NéoTerra l'est aussi. Nous avons clôturé une première étape importante et pionnière. Nous avons aujourd'hui NéoTerra 2, cette nouvelle matrice des politiques régionales. Ce travail colossal, attendu, co-construit est plus concret que jamais. Simplifier pour mieux communiquer sur le terrain. Embarquer et réenchanter les acteurs. On passe de 11 à 6 ambitions. C'est un choc de simplification. Pour mieux communiquer, nous proposons de faire de NéoTerra une labellisation régionale afin d'embarquer les acteurs, de favoriser l'adhésion du grand public à travers des productions alimentaires ou entreprises NéoTerra labellisées par la région. Notre groupe reste persuadé de l'intérêt de cette démarche. Cet acte permettra de faire de NéoTerra une marque, une marque garante d'un engagement environnemental et sociétal reconnu par notre collectivité et au-delà, ensuite, connue du grand public.

Et puis, NéoTerra 2, c'est une vision transversale, totalement globale et transversale, à travers NéoTerra, One Health, et un volet social Néo societas qui permettent de lier fin du monde et fin du mois. À travers cette triple ambition, les compétences régionales sont mobilisées afin d'acter la remise en marche de l'ascenseur social et la prise en compte, enfin, de la santé.

Trois remarques également. La première, sur les océans, qui sont une richesse pour notre région. Avec nos 720 kilomètres de côtes et le recul du trait de côte, il y a urgence, urgence du lien terre-mer, voire océan-terre. Même si de nombreuses politiques relatives aux pesticides, au plastique ou à la gestion de l'eau sont en lien avec la sauvegarde des océans, il conviendrait de mettre l'océan pleine lumière à travers une politique maritime intégrée, permettant d'engager aussi la transition maritime comme la politique de la mer en région Bretagne. En effet, nous déplorons tous des disparitions d'espèces et l'altération majeure de grands écosystèmes sur terre comme en mer. Deuxième suggestion et remarque, notre groupe réitère également sa proposition du grand plan vert des lycées. Notre président de groupe, Jean-Philippe PLEZ, en a parlé à la dernière plénière et Jean-Luc ARMAND l'a réitéré dans ses propos liminaires, l'ambition est de verdir nos lycées à travers la végétalisation et de lier écologie et citoyenneté à travers la plantation d'arbres de la laïcité. Enfin, je termine, nous soutenons la nécessité d'un budget vers, un outil de comptabilité et d'analyse permettant de mesurer, sur la base de critères scientifiques, l'impact des dépenses, que ce soit au travers de subventions ou de marchés sur l'ensemble des sujets liés à notre feuille de route. Ce budget permettrait d'évaluer le degré d'implication de notre collectivité à s'adapter au changement car, pour marcher sur nos deux pieds nus, chers collègues, nous avons besoin de lutter contre le réchauffement et besoin également de politiques d'adaptation au changement. C'est cela que propose NéoTerra 2 et notre groupe y souscrit en suggérant ces pistes d'amélioration. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme BROUILLE.** - Une attention qui est subtile, parfois. S'il était possible effectivement de respecter ceux qui parlent, s'il vous plaît. Et un autre petit message puisque j'ai été à plusieurs reprises choquée : les remarques et allusions sexistes n'ont pas leur place dans cet hémicycle. Merci.

**Mme REQUENNA.** - C'est au Président de le dire.

**Mme TARIOL.** - Nous saluons le travail qui a mené à la présentation de cette feuille de route NéoTerra actualisée. Nous sommes fiers de participer à cette réflexion très importante pour ce qui constitue le fondement même de notre action politique commune dans notre région, notre environnement. Et fiers, aussi, de pouvoir ensuite mettre en œuvre des décisions qui visent à le protéger des dégradations irréversibles. Notre région peut s'enorgueillir d'élaborer

un plan qui veut stopper l'accélération des effets du dérèglement climatique qui place l'humain dans son écosystème comme pilier de l'action, qui reconnaît la solidarité comme condition absolue d'une transition réussie, embarquant tout le monde. Elle peut être fière d'avoir lancé ces consultations de savants éminents et de faire participer les élus à la réflexion commune. Le constat des scientifiques unanimes s'impose à nous. La nécessité d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré par rapport à l'ère pré-industrielle. Donc de se passer complètement des énergies fossiles pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Cela exige des transformations profondes de notre économie, de notre façon de produire et de consommer comme, peut-être, on n'en a jamais connu en si peu de temps.

À notre avis, que nous ne voulons imposer à personne, il faut, pour y parvenir, un nouveau mode de développement qui ne s'inscrit pas dans les logiques capitalistes. Sa condition nécessaire est une démocratie étendue aux choix de production, à la gestion même des entreprises et des ressources qu'elles utilisent par celles et ceux qui y travaillent et selon les intérêts de celles et ceux qui vivent sur le territoire. Non des seules exigences du profit de quelques investisseurs. Les chercheurs estiment qu'en ne pointant que l'activité humaine, sans plus de problématisation, le concept d'anthropocène semble cautionner l'idée que cette pression sur l'environnement est liée exclusivement à la nature humaine et non au système économique dans lequel s'inscrit son activité. Nous mettons simplement cette réflexion dans le débat et observons que les propositions de NéoTerra, si elles ne vont évidemment pas au bout de ce raisonnement, en prennent le chemin. Nous saluons l'intégration de la dimension sociale et nous la considérons comme une première étape qui reste à approfondir pour véritablement irriguer l'ensemble des ambitions au même titre que les enjeux environnementaux. Les catégories populaires ont besoin de mesures conciliant écologie et social. Depuis des mois, nous parlons des transports. L'exigence de baisse de 97 % des émissions du secteur impose des décisions fortes et un très vaste plan. Il faudrait par exemple multiplier par 2,6 le transport ferroviaire de passagers et par beaucoup plus le fret.

Nous avons parlé de l'immense progression nécessaire de la production d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre et autres pollutions pour se passer du pétrole et du gaz. Cela ne se conçoit que par la mise en place d'un mix énergétique sous maîtrise publique et démocratique, qui allie l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables. Je dis amicalement à nos collègues écologistes qu'il faudra augmenter nettement les capacités de production nucléaire. Il faut investir entre 6 à 8 % du PIB pour relever le défi climatique et tenir nos engagements. Ce qui va conduire à des choix industriels lourds pour faire décroître les productions inutiles ou dangereuses et relocaliser un maximum des productions utiles sur

nos territoires et freiner ainsi le grand démenagement du monde. En inscrivant comme ambition l'ancrage des solidarités au cœur des transitions avec des objectifs relevant principalement des politiques éducatives de jeunesse, de formation, d'emploi et d'insertion, NéoTerra répond au constat d'urgence sociale. Pour ces très grands besoins de financement, nous pensons enfin qu'il faudra que l'État crée un pôle public qui permettra de faire de la création monétaire du crédit pour financer les investissements. Il faudra veiller à ce que cet argent aille là où il doit aller. Notre groupe votera cette délibération.

**Mme MAGNE.** - À travers cette délibération, il s'agit pour nous aujourd'hui de répondre à 3 enjeux. L'acceptabilité et la désirabilité des mesures prises vis-à-vis des Néo-Aquitains dans ce NéoTerra 2. La faisabilité technique des dispositifs et, enfin, leur viabilité pour la collectivité. D'abord, la désirabilité des dispositifs et leur appropriation, finalement, par la population. Jean PISANI-FERRY justement insiste sur la puissance performative du verbe et l'importance de tenir un récit mobilisateur. Le risque d'imposer une politique écologique, notamment au travers des éco-socio-conditionnalité est de démobiliser justement une partie de la population, voire de créer un sentiment de rejet vis-à-vis de cette politique. Si NéoTerra est, il est vrai, un nom, une marque identifiée sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, ce qu'elle englobe, son action, demeure inconnu, illisible, voire invisible. L'enjeu de cette nouvelle feuille de route est de rendre lisible et en ce sens nous saluons le resserrement à six objectifs. L'enjeu est donc de rendre lisible, concrète, moins technocratique, plus agile, son action, et d'obtenir une adhésion de la population. C'est la raison pour laquelle nous soutenons l'amendement visant à mettre en place un système de bonifications pour les petites structures. Il s'agit d'une démarche plus encourageante dans sa philosophie qu'un conditionnement des aides.

Par ailleurs, dans un contexte que vous décrivez où près de 40 % de la population de Nouvelle-Aquitaine est touchée par la précarité, la transition écologique peut être abordée comme une opportunité sociale en matière d'emploi et de formation. Un accompagnement spécifique des publics éloignés de l'emploi vers de nouveaux métiers liés aux transitions aurait été un marqueur social non négligeable. Vous parliez tout à l'heure des jeunes, mais pas seulement. Nous regrettons que, au-delà de ce constat alarmant sur la situation socio-économique de notre région, NéoTerra au terrain manque l'occasion d'apporter une réponse pourtant à la croisée des compétences régionales.

Concernant la faisabilité maintenant technique des dispositifs présentés, il nous semble certain que seule l'action de la Région reste limitée. Nous pensons qu'elle doit s'inscrire dans un schéma d'entente et de coopération, à la fois à l'échelle infrarégionale, et c'est donc l'objet de l'amendement que nous co-signant sur la contractualisation avec les EPCI. C'est

un enjeu d'ancrage local des politiques régionales et gage de leur réussite. Et cela affirme clairement le rôle de la Région comme chef de file pour piloter et harmoniser les politiques territoriales en matière de transition écologique. C'est une coopération, aussi, à définir entre la Région et l'État. À ce titre, les COP territoriales, notamment, vous en avez parlé, doivent venir renforcer la politique régionale et l'aider à atteindre ces objectifs.

Enfin, concernant la viabilité pour la collectivité, vous le dites, tant dans les OB que dans ce document NéoTerra 2, le budget de la Région est de plus en plus contraint. Cela oblige la Région à faire de véritables choix budgétaires. Si nous partageons globalement les ambitions de ce texte, il y a néanmoins un risque d'éparpillement et donc de saupoudrage. Le risque, hélas, est qu'à vouloir être partout, on ne s'investisse nulle part. Il y a des choix à opérer, une communication à parfaire et des indicateurs à consolider. Par ailleurs, cette problématique de saupoudrage des aides régionales fait un rendu finalement en demi-teinte de l'action de la Région. Et, en ce sens, nous sommes favorables à un resserrement de son action sur des objectifs clairs, visibles et plus lisibles. Tenir des promesses réalisables c'est un enjeu de viabilité, peut-être, et aussi, surtout, un enjeu de confiance démocratique et de confiance dans la parole politique. Afin de tenir les objectifs que la Région s'est fixés, nous soutenons donc un amendement sur l'évaluation continue des dispositifs NéoTerra. C'est une garantie de transparence aujourd'hui indispensable et nous entendons parfaitement que les services ne peuvent procéder à leur auto-évaluation continue. Mais ils récoltent de la donnée sur laquelle peut s'appuyer sur un travail d'analyse. Il vous appartient alors de nouer des liens, des passerelles, notamment avec le monde universitaire afin de traiter ces données quantitatives et de mener des recherches qualitatives qui permettraient d'ajuster quotidiennement ces politiques. Si nous sommes donc favorables à la volonté affichée par la Région de mener une politique dédiée aux transitions écologiques, énergétiques et agro-écologiques et favorables à voter cette délibération, il nous paraît néanmoins essentiel, au préalable, de définir davantage les modalités d'évaluation de cette feuille de route. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup je rappelle à mes chers collègues, qu'il existe des espaces de convivialité à l'extérieur de cet hémicycle, pour permettre à ceux qui veulent écouter les interventions de pouvoir le faire dans le calme et la bienveillance. Vous pouvez parler, il n'y a pas de souci, mais à l'extérieur. C'est-à-dire que quand quelqu'un parle, déjà, on a la politesse, au moins, de l'écouter.

**Mme DIAZ.** - NéoTerra 2 n'est pas une feuille de route écologique mais la traduction d'un agenda idéologique qui dévoie totalement cette noble cause. Tout d'abord, vous nous inventez une écologie sans le peuple. Or, parmi les 6 millions d'habitants de notre région,

combien ont déjà entendu parler de NéoTerra et, parmi eux, combien savent à quoi cela correspond ? Et, avec la version deux, vous arrivez à faire encore plus technocratique, avec de nouveaux gadgets, comme le budget vers où l'indicateur NéoTerra. Bon courage pour rendre tout cela lisible pour nos concitoyens. Et plus qu'une idéologie sans le peuple, vous faites le choix d'une écologie sans le peuple, contre le peuple. Or la transition écologique ne se fera pas par la peur, la mauvaise conscience, ou la punition. Vos discours qui font de chacun un coupable quand il prend sa voiture, se fait couler un bain chaud ou mange une entrecôte sont la démonstration de cette climato-hypocrisie qui exaspère nos compatriotes.

En effet, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, vous ne vous attaquez jamais au seul responsable du désordre climatique, à savoir le système économique mondialiste que vous avez mis en place, mais à ceux qui en sont les premières victimes. Vous attaquez l'ouvrier, contraint de prendre sa voiture pour aller travailler, plutôt que les cargos qui sillonnent nos mers, vous soutenez les ZFE pour chasser les classes populaires des grandes villes plutôt que de remettre en question l'hyper métropolisation du territoire. Vous stigmatisez nos agriculteurs français plutôt que de combattre les monstres agricoles du Brésil et des États-Unis dont nous importons les produits, et vous imposez des contraintes insupportables à nos TPE PME et à nos artisans et nos commerçants plutôt que d'attaquer le modèle des très grandes entreprises aux supers profits qui pratiquent notamment l'évasion fiscale. Voilà le grand résumé de votre projet, être faible avec les forts et impitoyable avec les faibles. Votre pseudo-écologie est également bâtie contre les territoires ruraux et, à force de vouloir tout préserver, rien toucher, au nom de la sacro-sainte cause environnementaliste, on assiste à une situation déconcertante, anti-réindustrialisation et anti-emploi sur les territoires ruraux, une situation où les crapauds font reculer les pelleteuses. C'est à peu près ce qui risque de se passer avec le projet Flying Whales sur la commune de Laruscade. Et vous allez mettre en œuvre une ségrégation territoriale avec la mise en place de la règle du zéro artificialisation nette des sols, qui pénalisera bien plus les territoires ruraux que les grandes villes. Avec le ZAN, ce sera moins de foncier disponible pour les relocalisations d'entreprises, pour les logements et pour les infrastructures publiques indispensables pour revitaliser nos campagnes. C'est finalement condamné ces territoires fragiles à une mort à petit feu.

Et, en plus de tout cela, vous menacez directement notre économie et notre souveraineté. La mise en place des éco-socio-conditionnalités va exclure, soit par leurs critères restrictifs, soit par le découragement des dirigeants face à la complexité administrative qu'elle engendre, bon nombre d'entreprises qui vont se détourner des dispositifs régionaux. Alors qu'elles sont pour beaucoup dans une situation financière très fragile. Dans certaines filières, c'est même

la décroissance que vous allez encourager. Parmi elles, l'agriculture est votre principale cible. En ajoutant des normes régionales à des normes nationales déjà plus contraignantes que les normes européennes, vous allez accentuer la concurrence déloyale avec nos concurrents européens, mais aussi la créer avec d'autres régions françaises. Vos mesures vont seulement conduire à ce que nous ayons moins d'agriculteurs et moins de production dans notre région. Enfin, au nom de l'écologie, vous allez porter de graves atteintes à notre environnement. C'est bien sûr votre volonté de couvrir la Nouvelle-Aquitaine d'éoliennes. Ces éoliennes qui défigurent les paysages, qui bétonnent nos sols, qui menacent la biodiversité et qui, par leur intermittence, nous obligent à recourir à toujours plus de gaz. Le tout pour seulement satisfaire les lubies anti-nucléaires de la gauche. Ni démocratique, ni économique, ni social, ni écologique, NéoTerra 2 est un rendez-vous manqué avec les Néo-Aquitains et avec notre planète. Vous écrivez que votre objectif c'est de préparer le monde d'après. Le nôtre, c'est de nous tenir prêts pour préparer l'alternance.

**Mme BROUILLE.** - Pas d'autres demandes d'intervention ? Nous allons donc commencer avec l'amendement numéro un sur l'ambition numéro 1.

**Mme FARRENG.** - Ce premier amendement reprend la question de la subsidiarité et des nécessaires relations de contractualisation qu'il doit y avoir entre les différents niveaux territoriaux. Donc ce premier amendement concerne les relations qui doivent nous lier à la planification écologique de l'État telle qu'annoncée en septembre 2023 par le Président de la République et qui connaîtra demain sa première COP régionale, à Metz. Donc, dans ce cadre-là, nous jugeons utile que soit apportée cette mention. Je crois que c'est encore temps puisqu'il y a 12 pages qui nous ont été envoyées en fin de semaine dernière. Et je pense que cela aurait dû l'être. Donc, simplement, nous souhaitons que soit rajoutée, dans l'exposé des motifs de la délibération, une mention à ce titre-là. Je vais la dire rapidement : « les marges de manœuvre limitées de la Région, aussi bien budgétaires que du point de vue des compétences doivent aussi nous conduire à saisir la main tendue de l'État pour réussir la territorialisation de la planification écologique et agir en parfaite coordination avec les orientations du Pacte Vert européen ».

**M. PAGÈS.** - Chers collègues, juste pour expliquer notre vote. On ne participera pas au vote pour une raison simple, c'est que ce vote ne correspond absolument à rien. On nous dit que l'État nous tend la main mais l'État n'a pas de main ni de bras dans le domaine de l'écologie. Donc cela n'a aucun sens. Depuis le naufrage de la Convention citoyenne pour le climat, on sait qu'il n'y a pas de plan MACRON pour l'écologie. Pour nous, c'est simple, on ne participe pas à ce genre de vote.

**M. OBRADOR.** - La majorité présidentielle nous présente un amendement qui ne sert strictement à rien. Son seul objectif semble d'ajouter quelques lignes glorifiant la politique environnementale du Président de la République. Permettez-moi cependant de désapprouver ce que vous avancez. Le Pacte Vert européen auquel vous faites référence dans votre amendement est une série de politiques visant à imposer, entre autres, des objectifs de réduction des émissions en matière de plus en plus draconiennes. Alors que l'Europe et, et particulièrement la France affiche des performances environnementales bien plus louables que certains de ses voisins ou, pour l'Europe, que le reste du monde. En ce qui concerne l'agriculture, on en a parlé tout à l'heure. Les objectifs de ce pacte Vert ne semblent pas compatibles avec la nécessité croissante d'augmenter la production agricole, notamment en raison du conflit en Ukraine. Par ailleurs, ce texte ne prend pas en compte les conséquences désastreuses du libre-échange sur l'environnement et l'hypocrisie de ceux qui prétendent défendre simultanément les deux.

Quant à la planification écologique, dont la majorité présidentielle se vante en permanence, la planification écologique, qu'est-ce que cela implique, réellement, selon vous ? Ce sont les RER métropolitains dont vous vous êtes accaparé la cause alors que c'étaient des dossiers qui étaient en discussion, notamment dans les régions, depuis plus de 10 ans. Le leasing social qui ne va rien résoudre, et complètement inapplicable. Ou encore planter davantage d'arbres. Alors permettez-moi de vous dire que ce que vous proposez, ce que vous avancez, on pourrait requalifier ça pour « la politique environnementale pour les nuls ». C'est un zéro pointé. Donc, nous voterons contre cet amendement.

**M. SARGIACOMO.** - Le groupe socialiste apparenté s'est beaucoup interrogé sur la main tendue et il est toujours difficile de refuser une main tendue. Toutefois, cette main tendue, pour être vraiment efficace, nécessiterait une véritable clarification des compétences, une meilleure répartition des moyens entre les collectivités et l'État. La Région veille déjà à la meilleure articulation de son action avec l'État et ses opérateurs. Pour preuve, sur les transitions, par exemple, avec des appels à projets communs ou des comités coprésidés, comme le comité régional de l'énergie. Ou encore, par exemple, la Région-Nouvelle Aquitaine devrait être l'une des premières Régions en France à expérimenter la délégation du fonds chaleur et économie circulaire par l'ADEME. Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas nous contenter uniquement d'un travail parallèle et partenarial avec l'État ou être un simple supplétif de l'action de l'État. À la fois parce que nous portons une vision qui va plus loin et parce que nos compétences exclusives, là où nous sommes seuls responsables, ne peuvent évidemment pas attendre la main tendue de l'État, donc nous voterons contre.

**M. FLORIAN.** - Comme vous avez l'air de regretter notre manque de participation au débat et qu'on était peut-être un peu distrait, nous n'allons pas voter les amendements mais, par contre, on va peut-être intervenir sur chacun d'entre eux. Comme ça, on va bien vous préciser notre pensée. Je pense que, tout à l'heure, vous aviez l'air un petit peu interloqué par les propos de Pascal COSTE mais cela va nous donner l'occasion de le faire. Par contre, nous n'allons pas les voter puisque majoritairement, dans le groupe, je ne suis pas à l'heure où il faut que je vous donne le quantum des votes, mais il y en aura à peu près 14 ou 15 qui vont voter contre et nous serons 4 à nous abstenir. Et, donc, nous ne pensons pas que, par le biais d'un amendement, on puisse enrichir ou améliorer un texte. Autrement, on aurait pris la peine de le faire. D'ailleurs, c'est peut-être une erreur. Mais cela s'adresse plutôt au Président. Je lui ai déjà dit tout à l'heure en aparté, mais je lui repréciserai peut-être en séance, si les règles avaient été claires un petit peu avant, nous aurions peut-être pris la peine, pour contourner la regrettée sobriété en termes de production d'amendements de certains de nos collègues, d'en présenter, qu'ils soient constructifs, ou plutôt vinaigrés. Mais nous l'aurions fait. Mais les règles du jeu n'étaient pas celles-ci, au début. C'était une parole libre avec un enrichissement au débat de chacun d'entre nous. C'est comme ça qu'on nous l'avait présenté. C'était plutôt riche comme idée.

Et, second point, cela a été dit par Christophe DUPRAT tout à l'heure, pourquoi ne pas faire un vote de ce qu'on pourrait appeler des chapitres, des ambitions. On le fait bien sûr le vote du budget. Alors, qu'il y ait un vote global, à la fin, dont acte, mais qu'on puisse avoir une expression sur chacune des ambitions. Elles sont sûrement liées mais elles ne sont pas hiérarchisées ou alors il faut qu'on nous explique en quoi la une est plus importante que la six. Ce n'est pas le cas. Donc, nous ne voterons pas les amendements. On a un avis sur chacun d'entre eux ou à peu près. Donc, nous nous autoriserons des interventions au fil de l'eau, ici ou là, pour vous faire partager nos sentiments, nos espoirs, nos regrets. Je n'irai pas jusqu'à l'amertume, mais enfin, c'est quand même une occasion manquée.

**Mme BROUILLE.** - Mais alors, du coup, sur celui-ci, vous faites combien ? Parce que je vous rappelle quand même juste la règle des deux minutes. Je n'ai pas entendu.

**M. FLORIAN.** - Avec vos quatre secondes, j'étais à deux minutes.

**Mme BROUILLE.** - Pour faciliter le travail des assemblées, nous allons effectivement passer au vote. Y a-t-il des pour ? Des abstentions ? Des contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 déposé par les groupes Centre et Indépendants,  
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

**Mme SEGUINAU.** - Juste une explication de vote parce que vous avez simplement oublié la possibilité de non-participation au vote.

**Mme BROUILLE.** - Alors, non-participation au vote ? On peut passer à l'amendement numéro 2 de l'ambition numéro 1.

**Mme REQUENNA** - C'est à moi qu'il appartient de présenter cet amendement. Au préalable, je tenais à vous faire part de ce qui est écrit dans le mail reçu le 10 novembre à 17h17. Je suis très heureuse que certains ou certaines s'émeuvent de certains propos, mais quand on nous écrit qu'il y a « débat sur la délibération avec intervention sans limite de temps de parole pour les élus », j'aimerais bien qu'on s'émeuve tous ensemble quand nous nous faisons interrompre de manière virulente. Donc, ceci étant dit...

**Mme BROUILLE.** - Mais c'est bien le président qui décide des règles du jeu en Assemblée.

**Mme REQUENNA.** - Donc, il faudrait quand même s'organiser un peu mieux parce que, nous, quand on reçoit ce type d'éléments, on est en droit de penser qu'on peut intervenir selon ce qui est porté à notre connaissance et non pas selon ce qui va sortir de la tête du Président le jour J à l'heure H. C'est assez imprévisible.

Alors, Madame la Présidente, nous proposons un amendement qui vise à ajouter un encadré intitulé « contractualiser à l'échelle des intercommunalités pour déployer massivement et efficacement la transition écologique, afin d'affirmer la volonté de la Région d'agir en coopération avec les collectivités infrarégionales ». Donc, l'objectif étant ici de coordonner et d'articuler efficacement l'action des EPCI qui ont mis en œuvre des plans climat-air, énergie, territoire et des CRTE, également, pour une politique environnementale planifiée,

coordonnée, et surtout plus efficace sur les territoires parce que l'objectif est bien celui-là. Et cela éviterait aussi les postures qui consistent à affirmer de manière verticale, qu'il y aura, et cela nous a un petit peu émus lors de la présentation par notre collègue Guillaume RIOU qui consiste à dire qu'il y aura des territoires NéoTerra. Selon quels critères, on ne sait pas. Donc, plutôt que d'avoir des volontés complètement verticales, nous souhaitons qu'il y ait de la coordination entre la Région et les territoires. Mais pas du néo-blabla avec des grands-messes sur certaines des communes. Simplement une véritable concertation. De l'écoute et puis reprendre des éléments, des diagnostics et des politiques déjà mises en œuvre. Merci, madame la Présidente.

**M. SOULAT.** - Voilà un amendement dont on saisit difficilement l'intérêt. Pardonnez-moi de vous le dire, chers collègues de l'intergroupe, que vous enfoncez peu les portes ouvertes. C'est d'ailleurs ce que vous faites sur la très grande majorité de vos abonnements puisque vous arrivez quand même à en présenter 7 sur la partie introductive de ce document qui en elle-même n'a pas de grande valeur. Je trouve ce besoin de chipoter pour la moindre virgule ou mot mal placé ou d'ajouter un petit bout de phrase qui ne change strictement rien un peu curieux. Probablement est-ce pour masquer le fait que vous n'avez en réalité aucune proposition de fond pour vous différencier de la majorité. Alors, une fois qu'on a dit ça, on a un peu résumé votre amendement : vous enchaînez les banalités. Oui, la Région doit contractualiser. Oui, elle doit coopérer avec d'autres collectivités. Oui, elle n'a pas les moyens réglementaires d'imposer quoi que ce soit. Oui, elle ne peut pas tout territorialiser depuis Bordeaux. Franchement, ce que vous dites relève de la totale évidence et n'apporte strictement aucune plus-value à cette feuille de route. Nous voterons donc contre votre proposition. Merci.

**Mme ROUËDE.** - La contractualisation, elle existe déjà et vous le savez et vous n'êtes pas à l'abri d'ailleurs pour certains d'entre vous d'être un peu schizophrènes parce que, par ailleurs, vous êtes présents sur les signatures des contrats de territoire qui se font à l'échelle de 53 contrats de territoire, justement notamment pour des raisons d'efficacité, parce que, du côté de la Région Nouvelle-Aquitaine, on pense qu'il est bon de créer du lien entre les EPCI et surtout on s'adapte bien souvent à des organisations territoriales qui ont été décidées par les élus locaux eux-mêmes à travers leur territoire, leur périmètre de SCOT. Leur périmètre de coopération intercommunale, leur périmètre de PETR ou de pays. Et, donc, on s'adapte à ces territoires-là. Vous parlez dans votre amendement d'efficacité mais je vous rappelle qu'il y a environ 150 EPCI en Nouvelle-Aquitaine et que, justement, si on se concentre à l'échelle de 53 contrats de territoire, c'est pour pouvoir être efficaces pour pouvoir porter des moyens cohérents et dépenser une partie de l'énergie d'accompagnement des projets des territoires

notamment en finançant de l'ingénierie. Et que les situations des EPCI et des intercommunalités sont extrêmement disparates. Il y a même, figurez-vous, en Nouvelle-Aquitaine, certains d'entre vous le savent, c'est le cas par exemple de Pascal COSTE qui n'est plus là pour le moment, des EPCI qui sont même à moins de 15 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine et qui sont à des échelles qui sont extrêmement réduites. Et ces EPCI sont en général contents que l'on réfléchisse et que l'on propose une contractualisation à une autre échelle. On a bien compris que vous souhaitiez faire cadrer cela avec les CRTE. Les élus locaux, en tout cas, moi, c'est ce que j'en entends, ont un avis très mitigé sur les CRTE et leur réelle efficacité, pour le coup. Autant ils louent l'intérêt et la valeur de la contractualisation et de l'accompagnement concret des projets et de l'ingénierie apportée par la Nouvelle-Aquitaine autant, sur les CRTE, il y a des questions qui se posent et sur l'ANCT je vous ramène à un rapport sénatorial qui, là aussi, reflète la réalité des faiblesses, parfois, de cette échelle de réflexion.

Et, pour ce qui est de l'efficacité de la transition dans les contrats, je vous rappelle que nous avons voté cette nouvelle génération de contrats qui s'appellent des contrats de transition et que, à l'heure actuelle, avant même la feuille de route NéoTerra 2, 40 % des projets qui sont portés dans les contrats de territoires sont des projets qui correspondent à la feuille de route NéoTerra. Et, travaillons ensemble pour la suite, puisque, vous l'avez compris, c'est une feuille de route qui est work in progress et sur laquelle on va travailler encore et avec les cahiers de solution, notamment, cela a été dit, on aura sûrement l'objectif, à terme, de 100 % de projets NéoTerra à travers les contrats de territoire où l'on retrouve les projets des EPCI qui sont autour du comité de pilotage, qui sont autour des comités techniques, qui sont en discussion avec nous et qui peuvent complètement, dans le cadre des contrats de territoire, nous proposer leurs projets. Ce sera un vote contre.

**Mme REQUENNA.** - Juste pour préciser que les PCAET sont réalisés avec les EPCI non pas les PETR ni les périmètres de contractualisation. C'est ce que nous défendons de manière systématique et ce sont les EPCI de plus de 20 000 habitants, ce qui fait naturellement un tri.

**Mme ROUÈDE.** - Non. Les EPCI peuvent porter leur projet à l'échelle des contrats de territoire.

**Mme REQUENNA.** - Les PCAET sont obligatoires sur les EPCI de plus de 20 000 habitants. Les contrats de territoire, c'est autre chose.

**Mme BROUILLE.** - Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des pour ? Des non-participations au vote ? Des abstentions ? Des contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 déposé par les groupes Centre et Indépendants,  
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Amendement numéro 3, Adopter une approche territoriale des fonds européens.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Il s'agit d'aller jusqu'au bout de la territorialisation des fonds européens. Pour le moment, on en a juste un petit bout. Donc effectivement, il y a un bout des fonds FEADER qui est territorialisé mais l'essentiel des fonds ne l'est toujours pas et cela gagnerait à l'être. Donc il nous semble qu'il faut, il ne faut pas rester entre deux eaux et il faut clairement que la Région, en les contrôlant, en assurant la consolidation territorialise la gestion de l'ensemble des fonds européens.

**M. PALUTEAU.** - Je ferais une rapide explication de vote sur cet amendement du groupe centriste. Autant nous partageons l'attention de nos collègues quant à la territorialisation et la bonne répartition des fonds prétendument européens, autant nous ne partageons pas cette volonté d'encre plus décentraliser leur gestion. Question de cohérence, Messieurs-dames. Tout d'abord, puisque nous étions déjà opposés au transfert de la gestion de ces fonds aux Régions et estimions qu'ils devaient rester de la compétence souveraine de l'État. Transfert qui n'est d'ailleurs pas fait sans poser un certain nombre de difficultés. Vous comprendrez donc qu'en décentraliser encore davantage une partie nous semble particulièrement inopportun. Cependant, c'est aussi une question purement pratique. Vous indiquez dans l'exposé des motifs de cet amendement que d'autres Régions ont déjà fait le choix de confier leur gestion à un organisme intermédiaire en prenant l'exemple des Pays de Loire. Cependant, vous oubliez que d'autres Régions qui l'avaient fait ont décidé de faire marche

arrière car cela posait dans les faits des problèmes particulièrement importants. Je pense par exemple à la Bretagne éternelle. Je ne vous ferai pas toute la liste et me concentrerai sur le problème principal, qui démontre que votre solution provoquerait l'inverse de ce que vous recherchez. Ces comités de gestion n'avaient en effet pas l'ingénierie suffisante pour accompagner tous les dossiers. Résultat, ils ont fait des choix qui se sont faits au détriment des projets les plus modestes. Sauf que ces projets étaient tous portés par des petites communes pour qui ces fameux fonds européens étaient essentiels pour boucler leur financement. Donc, conclusion, au final, en voulant territorialiser davantage la gestion de ces fonds, on en a privé d'accès les territoires les plus ruraux, les plus périphériques, les plus oubliés. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet amendement.

**Mme BOUDINEAU.** - Refuser cet amendement nous paraît extrêmement surprenant parce que ce n'est pas du tout une territorialisation basée sur le seul LEADER. On a été la Région qui a mis le plus de FEDER axe 5 sur cette territorialisation. 125 millions de FEDER axe 6 plus 65 millions de LEADER, plus une part du FEAMPA pour 4 millions. Donc on est vraiment à une enveloppe de 193 millions tel que c'est dit dans l'introduction de l'ambition cinq et on est vraiment la Région qui est la plus ambitieuse là-dessus, sur cette territorialisation. Vous n'en trouverez aucune qui fait autant avec autant de moyens. Pays-de-la-Loire, l'exemple que vous citez, réserve ses ITI uniquement aux communautés d'agglos. Ce n'est que du pur urbain. Donc ce n'est vraiment pas un exemple de traitement égalitaire des territoires.

Nous on est exactement dans la politique de cohésion, c'est-à-dire dans la réduction des inégalités et, en plus, on a fait le pari de l'intelligence territoriale, c'est-à-dire que, comme l'a dit Laurence ROUÈDE, on a laissé les acteurs locaux faire le choix de leur périmètre géographique et de leur gouvernance. Ils ont fait le choix de la structure porteuse qui pilote la stratégie et qui sélectionne les projets et, selon leur choix, ce sera un EPCI, un syndicat mixte, un pays, un PETR ou encore un PNR. Donc c'est difficile d'être plus à l'écoute et plus décentralisé. Ensuite, on a fait le pari de l'intelligence territoriale, aussi, en permettant aux équipes de se recentrer sur leur mission première qui est celle d'établir une stratégie de développement territorial, de mettre autour de la table les acteurs locaux, d'animer un projet. Et, donc, vraiment, on les a déchargés des pesanteurs administratives de l'instruction. Je peux vous dire que la plupart nous ont vraiment remerciés de cette stratégie et très peu voudraient revenir en arrière par rapport à ce que nous proposons. On est cité en exemple par la DG Regio. On intervient régulièrement au titre de Régions de France pour exposer notre modèle. Je crois que vraiment on n'a rien à redire sur notre politique territoriale.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**Mme FARRENG.** - Je voulais juste faire une remarque par rapport à votre intervention, Isabelle, et dire que, oui, pour les GAL, mais on est bien sûr les groupements d'action locaux et des projets, en effet, qui lient les EPCI et les zones rurales. Très bien. Ce dont on parle ici, ce sont les intercommunalités et les projets d'agglomération. Il y a 10 communautés d'agglomération, en début de mandat, qui ont fait des demandes pour avoir une partie des fonds territorialisés pour faire de la planification sur les projets et pour ne pas être obligées constamment de revenir faire des demandes aux guichets et d'avoir une certaine visibilité et prévisibilité de leurs investissements dans certaines politiques publiques qui sont directement liées à la transition écologique sur des investissements dans les transports propres, les réseaux de chaleur, etc. Là, on parle d'un vrai dialogue sur des projets d'agglomération. Et, là, ça ne se fait pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je m'inscris en faux parce que ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que l'organisation non seulement de la partie décentralisée des fonds européens mais tout le reste se fait par un comité de 240 personnes. La direction des affaires européennes traite de tout cela en direct non seulement sur les dossiers décentralisés, ce qui a été obtenu parce que c'était une revendication de certains comités d'agglomération ou d'autres, y compris en milieu rural. Mais ensuite tout est discuté et ce sont systématiquement des discussions collégiales. Donc, sur cet amendement numéro 3, le vote du groupe majoritaire, Isabelle ?

**Mme BOUDINEAU.** - Contre, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°3 déposé par les groupes Centre et Indépendants,  
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

## AMENDEMENT REJETE

**Non-participation : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'amendement numéro 4, sur la macro-régions.

**Mme DIAZ.** - Président, j'ai une question préalable sur cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela existe ? Je vous fais confiance.

**Mme DIAZ.** - Oui, c'est l'article 24 du règlement intérieur qui s'appelle « questions préalables, rappels au règlement, explications de vote ». Je voudrais revenir sur l'article 33 de notre règlement intérieur parce qu'on a un problème avec cet amendement. On a une date limite de dépôt des amendements en l'occurrence jeudi soir avant minuit, c'est-à-dire 3 jours francs, mais un délai qui peut être amené à un jour franc en cas d'urgence de procédure d'urgence, ce qui n'est pas le cas, et en cas de modification substantielle du rapport ou de la délibération. Ça n'est pas le cas. Donc, je m'interroge de savoir pourquoi nous avons reçu aujourd'hui sur nos tablettes une modification de cet amendement et pourquoi vous nous le présentez au vote. Pourquoi on a reçu une demande de modification ? C'est normal parce qu'on se rend compte que le groupe Centre et Indépendants a fait une grosse boulette dans la rédaction de son amendement et, en fait, il a juste oublié d'indiquer ce qui devait être amendé dans cette proposition. C'est leur problème, s'ils ont mal regardé leur truc, ce n'est pas très grave mais, du coup, je me demande pourquoi vous l'acceptez alors que ce n'est pas du tout prévu dans notre règlement.

Donc, moi, ce que je vous propose, c'est que l'on s'en tienne au règlement. C'est-à-dire que si leur amendement ne tient pas la route, ils le retirent. Ou, sinon, on ne débat pas sur l'amendement dernière version qui, à mon sens, n'est pas acceptable, et on débat sur l'amendement première version parce que, sinon, je ne vois pas l'intérêt d'une date limite pour déposer les amendements.

**M. ROBERT.** - Ma chère collègue, ce n'est pas le règlement intérieur de la Région, c'est la loi. Le droit de délibérer, il est consubstantiel du droit d'amendement. Plutôt, le droit d'amendement est consubstantiel du droit à délibérer. Quand un amendement est déposé, il peut être sous-amendé, il peut être modifié, peut-être parce qu'on discute avec d'autres groupes, et mis aux voix différemment. Et, donc, en l'occurrence, c'est ce qui se passe là.

C'est la loi. Et s'il est refusé, il n'y a aucune base légale pour le faire. Alors, maintenant, que vous remettiez en cause le droit d'amendement, c'est un autre sujet.

**Mme DIAZ.** - Il n'est pas cosigné par un autre groupe, puisque les deux versions qui nous sont présentées sont présentées par le groupe Centre et Indépendants.

**Mme FARRENG.** - Cet amendement concerne un sujet qu'on a évoqué en début de séance sur la macro-région Atlantique. C'est la version qui a été renvoyée. Il propose d'ajouter un encadré intitulé « projet de la création d'une macro-région Atlantique ». Je ne vais pas lire parce que c'est un petit peu long. Je comprends que vous ayez des problèmes avec les projets européens. On l'a remarqué à plusieurs reprises mais, sur le fond, puisque, en tout cas, moi, je vais m'arrêter sur le fond, comme on a vu qu'il y avait un gros manque d'appréhension des sujets océaniques et littoraux, ce projet vise à pousser la création de la macro-région atlantique. Et, donc, puisque l'exécutif est favorable à cette macro-région et la pousse d'ores et déjà, nous souhaitons que cette mention soit ajoutée en introduction du projet NéoTerra.

**M. ELOPHE.** - L'amendement proposant la création d'une macro-région Atlantique est assurément une très mauvaise idée. En effet, cette approche à grande échelle favoriserait encore davantage une centralisation très préjudiciable à la diversité de nos territoires. Ce qui est déjà malheureusement le cas dans notre trop grande région, largement centrée autour de la métropole bordelaise. Que deviendraient nos territoires enclavés de l'ex-Limousin dans un tel projet, par exemple ? Ce concept de « Macron région » ou de macro-région, irait dans le sens de la loi NOTRe et de l'absurdité de la nouvelle carte des Régions alors que les citoyens ne comprennent déjà plus rien à l'enchevêtrement des compétences entre collectivités. À contrario, il nous faudrait privilégier des solutions locales adaptées à chaque territoire, afin de répondre au mieux aux besoins concrets des habitants. Pire encore, cette Macron-région atlantique...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas Macron-région atlantique...

**M. ELOPHE.** - ...s'étendrait également aux pays tiers de l'Union européenne. Mais quelle idée absurde ! Si notre région a évidemment besoin de coopération avec d'autres collectivités. Cela s'est toujours fait naturellement et en bonne Intelligence. Nul besoin de créer un énième gadget technocratique qui, finalement, complexifiera encore notre fonctionnement administratif. J'ai deux minutes. En outre, certains dispositifs de coopération existent déjà dans des espaces transversaux, notamment dans le cadre des coopérations interrégionales ou des bassins maritimes. Et on ne voit vraiment pas ce que cet amendement permettrait d'y rajouter, si ce n'est de réaffirmer l'attachement indéfectible du

groupe centriste au principe des euro-régions ou du fédéralisme européen. En conclusion, nous voterons bien évidemment contre cet amendement tout en rappelant que seule une Europe des nations, sans les euro-régions, permettrait une coopération européenne à la fois efficace et pragmatique entre les territoires de notre continent. Je vous remercie.

**M. BERGÉ.** - « L'Arc Atlantique, une macro-région inachevée ? » C'est le sujet que j'ai donné à mes étudiants, il y a 15 jours, en master de coopération transfrontalière. Et comme annexe, je leur ai transmis la déclaration politique la commission à Arc Atlantique qui a été prise en mai 2023 à Cardiff, réunion à laquelle j'ai participé et qui prônait la création d'une macro-région atlantique pour répondre aux insuffisances de la stratégie maritime Atlantique portée par les États mais sans moyens, comme vous savez, chers collègues, et également un lien avec des fonds Interreg insuffisants puisque, pour tout cet espace Atlantique qui va de l'Irlande, au Portugal, on n'a que 100 millions d'euros alors que sur l'espace transfrontalier franco-espagnol on a 245 millions d'euros. Le 1<sup>er</sup> mars, nos bureaux, à Bruxelles, accueillait un séminaire de la commission Arc Atlantique pour discuter de la gouvernance de cette future macro-région atlantique. Y participaient la DG Regio et le député européen Younous OMARJEE et nous avons avancé et fini de convaincre toutes les Régions françaises. Qu'est-ce qui manque, aujourd'hui, pour créer une macro-région atlantique ? Comme vous le savez, la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne l'a mis à l'ordre du jour. C'est la présidence actuelle. Elle est aujourd'hui soutenue par toutes les régions portugaises, toutes les régions espagnoles, toutes les régions françaises. L'État espagnol, l'État portugais. Manque le soutien de l'État français. Si vous pouvez faire quelque chose pour nous aider là-dessus, ce serait bienvenu. Et, donc, bien évidemment, nous accepterons cet amendement puisqu'il confirme nos orientations politiques et qu'il rentre parfaitement dans la feuille de route NéoTerra. Merci beaucoup.

**Mme DIAZ.** - Excusez-moi, j'ai encore une question préalable. Je comprends bien que nos collègues se soient vexés qu'on se soit rendu compte qu'ils avaient mis une coquille dans leur amendement. Mais, du coup, nous, nous avons déjà proposé des sous-amendements. Cela nous a été refusé. Donc, moi je voudrais que la chose soit explicitée et donc je voudrais que, dans notre règlement intérieur, soit précisé qu'on puisse sous-amender autant de fois qu'on le souhaite et surtout sans délai. Parce que, là, l'amendement est arrivé tout à l'heure et on n'a pas suffisamment de temps pour l'étudier.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On va revoir notre règlement intérieur.

**Mme DIAZ.** - Tout à fait, cet article 33. Et, du coup, je me permets, parce que, comme ça, je ne reprendrai pas la parole tout à l'heure, si on a le droit de sous-amender un amendement, admettons, OK, mais, du coup est-ce qu'on a le droit de modifier une motion en cours de

séance ? Parce qu'on a les écolos, sur leur motion éoliennes offshore, qui ont fait une modification, aussi, aujourd'hui. Et donc vous nous proposez d'étudier leur motion dernière version mais la question que je vous pose c'est : est-ce qu'ils ont le droit de nous faire étudier une motion dernière version alors qu'elle ne respecte pas les délais imposés pour le dépôt.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je reprends votre proposition. On va faire, avec les présidents de groupe, un groupe de travail sur cela. Mais je pense que le bon fonctionnement, le fonctionnement tranquille de notre assemblée va avec des complétives, des sous-amendements, des modifications posées en séance. Donc je soumetts cet amendement qui a été réécrit. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement n°4 déposé par le groupe Centre et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement, ensuite, sur un conseil scientifique pluridisciplinaire et indépendant.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Pour le moment, en termes d'échanges avec le monde scientifique, et personne ne conteste le fait que la décision politique soit éclairée par la vérité scientifique, je le dis pour les collègues qui sont sur la droite de l'hémicycle, on a de choses. On a un réseau Acclimatera.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et Ecobiose.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Dans lequel il y a 450 correspondants. Très bien. Ce sont les correspondants de la Région et c'est très bien que la Région, qui a une compétence

recherche et éventuellement universitaire ait des correspondants. C'est le premier contact. Le deuxième, c'est un petit peu ce qu'on a eu ce matin. C'est-à-dire qu'on a eu des réunions de sensibilisation. Tout ça, quand même, cela ne fait pas un conseil scientifique qui travaille sur les politiques publiques de la Région. Et, donc, je pense qu'il y a, nous pensons qu'il y a effectivement un manque et un conseil scientifique, encore une fois, c'est permanent, c'est collégial, cela travaille de manière consensuelle ou majoritaire et c'est très distancié par rapport à l'assemblée délibérante que nous sommes. Donc nous pensons qu'il a dans la gouvernance de la Région quelque chose vraiment de très utile à faire. Et c'est le sens de cet amendement, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Jean. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il en a déjà un qui a été composé.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Où ? Qui ? Quand ? Comment ? Quelle est la composition, qui l'a fait ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Hervé LE TREUT.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Donnez-le nous. Jamais vu. Quelle est la délibération ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jamais vu ? Il était venu ici témoigner. Il est membre du GIEC.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Quelle est la délibération qui l'installe ? Monsieur le Président, il ne faut pas nous répondre ça. Il n'y en a pas.

**M. RIOU.** - Cette instance est présidée par Didier ROUX qui est physicien. Cette instance a été mise en place par le comité de coordination des experts scientifiques, le CCES et cela a été passé en séance, adopté avec le coordinat. On vous donnera la composition, cher monsieur. Laissez-moi finir, cher Jean DIONIS. On vous donnera la composition de ce comité scientifique présidé par Didier ROUX et les travaux qu'il mène notamment dans le cadre de la labellisation des projets NéoTerra. Il y a 67 projets qui sont labellisés. On vous donnera toutes les informations nécessaires.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Est-ce qu'on peut avoir la délibération s'il vous plaît, sur laquelle est assise ce conseil ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, on va vous la donner.

**Mme COLLARD.** - L'idée défendue par cet amendement de créer un nouveau conseil scientifique permanent en plus du comité Acclimaterra pour gérer le suivi de la feuille de route NéoTerra ne nous sont pas raisonnable. Comme si NéoTerra ne coûtait pas suffisamment cher aux contribuables de l'État. Chaque année la région soutient financièrement les comités Acclimaterra et Ecobiose, qui est un conseil scientifique, à

hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. La feuille de route dont nous discutons aujourd'hui a largement été inspirée de leurs travaux avec, d'après votre propre document, 8 années de travail réalisées par plus de 450 chercheurs. Nous sommes évidemment favorables à la démarche scientifique mais difficile d'imaginer à quoi pourrait servir ce nouveau conseil qui serait une entité supplémentaire voire une usine à gaz sans intérêt concret. Sans oublier que cela conduirait notre Région à dépenser encore de l'argent, l'argent supplémentaire inutilement. En outre, de nombreuses structures scientifiques existent aussi au niveau national dans ce domaine. Quelle serait donc l'articulation entre ce conseil et les autres comités scientifiques nationaux ou régionaux déjà en place ? Nul ne le sait et l'amendement n'explique pas ce point. Arrêtons donc de créer sans cesse des structures qui viennent s'ajouter aux trop nombreuses structures déjà existantes et qui ne sont en fin de compte jamais supprimées même quand leur inutilité est ensuite avérée. Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je crois qu'il y a une délibération pour le conseil scientifique, le comité pour la recherche et le développement de l'innovation durable, qui s'appelle le coordinat, et il y a un comité de coordination des expertises scientifiques qui s'appelle le C.C.E.S.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Qui l'installe, Monsieur le Président ? Quelle est la délibération ? On ne l'a pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce que je vous dis là a été délibéré en plénière.

**M. ROBERT.** - Quand ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est Gérard BLANCHARD qui l'a présentée. On vous donne le numéro. Ceci dit, moi, je ne suis absolument pas contre l'idée de créer, à partir de ces scientifiques, un troisième comité. Celui qu'on a mis en place et qui lui n'a pas été validé dans une séance plénière, qui est présidé par Didier Roux, Denis SALLE, Hervé JACTEL, Gilles BŒUF, Daniel COMPAGNON, Vincent BRETAGNOLLE. Il est installé.

**M. ROBERT.** - Vous avez dit qu'il n'était pas passé en plénière.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien entendu qu'il est installé. Et avec Alain DUPUIS qui est un hydrogéologue. Si vous souhaitez qu'on crée un troisième comité...

**M. ROBERT.** - Il n'y a pas de malice sur cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais si, il y a de la malice, vous le savez très bien. Arrêtez de nous donner des leçons. Tu as, toi, Jean, des conseils scientifiques, à Agen, que tu as présentés devant ton Conseil municipal.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je ne suis pas la Région.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chers collègues, on ne va pas jouer. Moi, je propose qu'on accepte ce comité scientifique NéoTerra. Y a-t-il des oppositions ? Le RN. Y a-t-il des non-participations au vote ? Ce comité est donc adopté.

**M. TRIFILETTI.** - On vote pour, Président, le groupe écologiste. Je le précise parce qu'on n'a pas pu faire le vote, finalement, là encore.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je viens de le faire faire.

Vote sur l'amendement n°5 déposé par le groupe Centre et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'évaluation continue, des 3 groupes centristes, qui présente ? C'est l'avenant numéro 6. On a essayé de suivre comme on vous l'a dit vendredi.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Il s'agit donc effectivement d'améliorer notre processus d'évaluation par un système d'indicateurs qui soient des indicateurs tout à fait objectifs, à chaque fois qu'on pourra. Il nous semble qu'il faut quadriller la feuille NéoTerra, même s'il y en a déjà, mais de manière beaucoup plus systématique, avec des indicateurs, des points de départ d'évolution, etc. C'est juste de la bonne gouvernance.

**Mme DERVILLE.** - Effectivement, la Région dispose déjà d'outils de suivi d'indicateurs NéoTerra que nous allons d'ailleurs renforcer, et avec des indicateurs appliqués à l'ensemble de ces nouvelles ambitions de ces six ambitions et de l'ensemble des objectifs. Quelques éléments pour compléter. Évaluer l'ensemble de la feuille de route NéoTerra de façon systématique et complète, franchement, si on veut être honnête entre nous, c'est infaisable sauf à tout évaluer en continu, parce que NéoTerra irrigue l'ensemble de nos politiques

régionales, et même au-delà. Donc si on se fixe pour objectif d'évaluer en temps réel NéoTerra cela veut dire qu'on ne fait que s'évaluer tout le temps. Je rappelle quand même que le programme d'évaluation en cours et également à venir est défini régulièrement par la commission d'évaluation des politiques publiques et que ce programme inclut de très nombreuses évaluations en lien avec NéoTerra, chers collègues, et cher Président. Je peux en mentionner quelques-unes, si vous le souhaitez. Par exemple, l'évaluation du pacte bio qui a démarré et qui va se poursuivre, chemin faisant, pendant plusieurs années. L'évaluation également des éco-socio-conditionnalités. Nous allons prochainement, lors de la prochaine commission d'évaluation des politiques publiques, proposer aux membres une évaluation de la feuille de route santé.

Bref, je n'ai cité que les principales, mais il y a d'autres évaluations, notamment par exemple une évaluation sur les dispositifs d'écologie industrielle et territoriale, ou une évaluation sur nos dispositifs de maraîchage, de circuits courts. Bref, beaucoup de nos évaluations sont rattachées et renvoient aux ambitions inscrites dans NéoTerra 2 mais se fixer pour ambition d'évaluer tout NéoTerra c'est un enjeu absolument colossal. Donc, les indicateurs, oui, et on va les renforcer, on va les mettre en place, et je laisserai peut-être Guillaume compléter, expliquer et détailler ces indicateurs, mais évaluer en continu NéoTerra c'est sincèrement très ambitieux et on ne sait pas faire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si je prends en compte un certain nombre de choses, l'air, la qualité de l'eau, cela suppose, ce que l'on fait déjà, de travailler en partenariat avec d'autres organismes dont c'est déjà le métier.

**Mme DERVILLE.** - Ce que l'on vous propose plutôt, c'est de faire des focus sur des sujets. Mais pas évaluer tout NéoTerra. Donc proposition de vote contre, Président.

**M. COLOMBIER.** - Cet amendement est une excroissance, en fin de compte, du précédent. Décidément, chez les centristes, la priorité semble résider dans les évaluations permanentes sur toutes les actions de NéoTerra, car elle figure dans plusieurs de vos amendements. Certes, constater la pertinence des objectifs et des résultats est une bonne chose pour une vision claire et pragmatique. En revanche, permettez-moi de vous dire que vous enfoncez là des portes ouvertes car j'imagine et j'espère qu'ici nous nous fondons sur des indicateurs précis, c'est-à-dire sur la réalité d'un problème, d'un dossier et les conséquences qu'il implique afin de le résoudre. Ces indicateurs, à savoir l'analyse des paramètres d'une situation à rectifier, ou d'un problème à résoudre, il n'est point besoin de préciser qu'ils doivent être objectivables. Car, s'ils ne l'étaient pas, ceci voudrait dire qu'on ne sait pas pour quel objectif ils sont nécessaires. Ce n'est pas sérieux.

D'autre part, vous souhaitez une évaluation continue et permanente car dans votre amendement précédent vous allez jusqu'à vouloir nous imposer en effet un conseil scientifique permanent. Nous devrions donc juger du choix et de la pertinence de nos décisions à chaud et non le juger avec le recul nécessaire. Ce conseil devrait, je vous cite, excusez du peu, « déterminer nos orientations politiques et leurs modalités de mise en œuvre ». Rien que ça ! Car, là, vous dépouillez les élus que nous sommes de la pleine et entière responsabilité de nos analyses, de nos choix et la mise en œuvre de nos politiques régionales. Ma collègue Nathalie COLLARD l'avait évoqué tout à l'heure. Les centristes « ça ose tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît ». Ils osent beaucoup de choses. Ces évaluations doivent donc être faites par nous car elles sont de notre responsabilité. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cet amendement.

**M. TRIFILETTI.** - Une explication de vote. Nous allons accompagner cet amendement centriste pour deux raisons. La première, c'est que, depuis 2019, nous réclamons effectivement la mise en œuvre d'une évaluation continuée. Et, en même temps, le deuxième argument qui nous semble important, c'est que nous avons proposé là aussi et c'est Christine SEGUINAU qui, tout à l'heure, le présentera, c'est l'amendement huit qui va dans le sens effectivement d'une continuation dans l'évaluation pour permettre de mieux accompagner les politiques publiques. Donc nous voterons pour cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Très bien. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°6 déposé par les groupes Centre et Indépendants,  
Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
  
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement numéro 7. Centre et Indépendants.

**Mme LAPOUGE.** - Cet amendement vise à intégrer une mesure de l'impact social des politiques publiques menées en matière de transition écologique. Parce que nous sommes convaincus que la transition écologique et le progrès social, non seulement, ne sont pas incompatibles mais doivent être inlassablement associés. Nous croyons au fond qu'une politique écologique et une politique sociale qui ne demandent pas les mêmes efforts à chacun et qui veillent à ce que toutes les mesures prises ne soient pas nécessairement confortables mais tout du moins supportables ou compensables. Monsieur le Président, nous mentirions si nous disons que cette dimension sociale est absente de la feuille de route. Sous l'influence du CESER, notamment, elle est très souvent évoquée et elle a même inspiré toute une ambition, la numéro deux, en l'occurrence. Ce qui nous chagrine, c'est ce que cette préoccupation ne se traduise pas de manière transversale. Il nous semble que si l'on voulait vraiment que NéoTerra devienne, je cite, un « contrat écologique et social » nous devrions en premier lieu mesurer l'impact social des mesures que nous mettons en œuvre.

Je vous donne deux exemples sur lesquels nous vous avons déjà interpellés. Lorsqu'il s'est agi, par exemple, de voter le pacte d'ambitions régionales pour l'agriculture biologique, nous aurions aimé pouvoir nous positionner en ayant davantage d'éléments sur le risque d'une conversion massive au bio dans un contexte d'effondrement du marché. Mais ma collègue Pascale REQUENNA reviendra plus en détail là-dessus lorsqu'il sera question de l'ambition numéro 3. Autre exemple, vous avez souhaité ne pas exonérer les détenteurs de véhicules hybrides du paiement de la carte grise, même partiellement. Pourquoi pas. Mais cela ne risque-t-il pas d'amenuiser la transition nécessaire vers le non thermique en réservant le soutien de la Région aux seuls ménages en capacité financière d'acquérir un véhicule électrique. Là encore, cela aurait été un élément éclairant à ajouter au débat. Non nécessairement pour y revenir en cas d'impact négatif, car nous l'avons encore entendu ce matin dans les prises de parole des scientifiques, nous devons être lucides quant aux efforts à fournir, mais tout du moins pour être parfaitement lucide sur les conséquences de nos politiques publiques et, le cas échéant, pour adopter les mesures idoines, afin de compenser les difficultés sociales qu'elles pourraient engendrer. J'ajoute que, parfois, peut-être, nous serions agréablement surpris car certaines politiques ont sans nul doute des effets positifs d'un point de vue social, et tant mieux. Quelle meilleure manière de convaincre nos concitoyens de l'intérêt de mener une transition écologique profonde qu'en démontrant qu'elle peut être à l'origine d'un cercle vertueux. Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, il ne s'agit pas de bloquer les projets ou de restreindre notre ambition mais bien de traduire

de manière la plus transversale possible la dimension sociale de la transition écologique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je croyais qu'on avait justement dans ce NéoTerra 2 justement intégré d'une manière transversale la préoccupation sociale. Sur les véhicules bimodes, vous savez de quoi il s'agit ? Ce sont des gros véhicules qui circulent en ville. Les SUV. On avait un super dessaisissement des SUV. Par contre, ce que nous avons fait, je crois que vous l'avez voté, on a voté cette délibération récemment, pour permettre à ceux qui avaient commandé avant la décision de la Région de pouvoir bénéficier de l'exonération.

**M. PAGÈS.** - Nous allons nous abstenir parce que, en fait, on voit venir les arrière-pensées mais ils l'ont dévoilé avec leurs gros sabots. Ils veulent faire semblant d'être du social pour bloquer l'écologie. Avec les deux exemples d'exonérer les SUV et de bloquer l'installation d'agriculteurs bio. Ils sont bien exemplaires des arrière-pensées. C'est pour ça qu'on pense, nous, que cela ne va pas assez loin, de toute façon, par rapport à Néo societetas. Et, de toute façon, cela ne rajoute rien à ce qu'est à l'heure actuelle NéoTerra 2. Donc, on s'abstient.

**M. RIOU.** - Nous proposons de voter pour cet amendement. Parce que c'est aussi l'idée de Néo Societas. Donc, si on peut avancer dans ce sens-là, c'est notre proposition.

**Mme RECHAGNEUX.** - Nous aussi nous voterons pour cet amendement puisque nous considérons qu'il est essentiel que l'homme soit au cœur de tout projet écologique. Sauver la planète, sauver le climat, tous ces poncifs que certains idéologues utilisent font parfois oublier quel devrait être le but ultime d'une politique écologique préservant un environnement sain, garantissant l'épanouissement de l'homme. Les mots sont importants. Quand on utilise une expression, elle façonne notre pensée. Et l'utilisation de ces expressions débouche forcément sur une question : pour sauver la planète, demain, devra-t-on supprimer l'homme ? C'est une question que certains se posent aujourd'hui et cette idée rencontre d'ailleurs une certaine forme de succès chez les jeunes de 20, 30 ans. Elle a parfois même été défendue au plus haut niveau de l'État avec par exemple Yves COCHET qui était ministre de l'Environnement sous le gouvernement de Lionel JOSPIN et qui disait qu'un enfant européen avait un coût écologique comparable à 620 trajets Paris-New York. Cette dérive dangereuse doit être condamnée. Mettre l'homme au cœur de notre projet écologique c'est supprimer définitivement l'écologie punitive qui laisse de côté les classes populaires, voire qui les condamne définitivement. C'est mener une politique écologique également dans le respect des libertés individuelles. C'est croire dans le progrès technique et dans le génie humain. C'est ne pas considérer également qu'en mettant au monde un enfant on ne met pas au monde un pollueur en puissance mais on met au monde un homme une femme qui, peut-être, demain, trouvera une alternative aux pesticides ou développera un nouveau mode

de transport non polluant. La seule écologie qui ait de l'avenir, c'est l'écologie humaniste. Certains, ici, seraient bien inspirés de le garder en tête. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Cet amendement est adopté.

Vote sur l'amendement n°7 déposé par le groupe Centre et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**AMENDEMENT ADOPTE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite un amendement du groupe Écologie, Les Verts.

**Mme SEGUINAU.** - Avant de le présenter, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non. Vous présentez l'amendement.

**Mme SEGUINAU.** - C'est simplement par rapport au vote que vous venez de faire où on n'a pas eu la non-participation au vote et il n'y a pas eu une majorité de mains levées pour le pour. Mais vous faites comme vous voulez, vous êtes le Président de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On vérifiera. Donc, pour la présentation de cet amendement, moi, je voulais revenir un petit peu sur les propos tout à l'heure de notre Vice-président Guillaume RIOU, qui a dit que, les écologistes, nous étions des visionnaires mais que nous n'étions pas pragmatiques. Donc, là, je le reprends aux mots puisque dans cet amendement, nous avons vraiment des propositions qui sont très concrètes. Et j'ai entendu aussi Sandrine DERVILLE expliquer que, enfin, nous allons avoir de nouveaux indicateurs. Donc, attendons de voir. Dans cet amendement on vous propose que, pour chaque ambition, on puisse fixer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent de fixer la trajectoire pour la Région. Que l'on parte d'un état des lieux, et je crois que l'on a quand même pas mal de données actuellement. Et, ensuite, de pouvoir avoir ces objectifs à atteindre, avec les moyens bien sûr financiers puisque, ces projets, pour les atteindre, il faut de l'argent, il faut également du

personnel. Cela permettrait aussi de pouvoir suivre ces indicateurs. Voilà donc nos propositions pour cet amendement.

**M. VERRIERE.** - Cet amendement demande l'instauration d'indicateurs et d'objectifs chiffrés dans le cadre du programme NéoTerra. Bien que l'écologie soit un enjeu majeur pour nous, nous avons des réserves concernant cet amendement. En plus de conduire à une bureaucratie accrue, cette méthodologie soulève plusieurs inquiétudes. D'abord, elle semble éloigner l'écologie de sa dimension humaine et sociale. L'écologie ne devrait pas être une affaire de chiffres mais plutôt un engagement commun pour améliorer la qualité de vie de tous les Français en préservant notre environnement naturel. La France est l'un des pays les plus vertueux et ne devrait pas être puni pour les erreurs des autres, ni être soumis à une écologie qui met en danger son indépendance nationale et le niveau de vie de ses citoyens. Votre amendement, en ne tenant pas compte des réalités territoriales économiques et en ajoutant des normes régionales aux normes nationales, risque d'intensifier la concurrence déloyale avec d'autres régions françaises et européennes, particulièrement en agriculture. De plus, l'amendement ne différencie pas les ambitions variées de la feuille de route, ce qui soulève des inquiétudes quant à son impact sur les territoires ruraux. Les indicateurs proposés, appliqués à des mesures comme le zéro artificialisation nette des sols, pourraient restreindre le développement de ces zones cruciales pour la vitalité de nos campagnes et la préservation de notre patrimoine rural. Notre position est de suivre une voie écologique française suivant les objectifs des accords de Paris mais adaptés à nos propres conditions et à notre rythme. Au Rassemblement National, nous préconisons une écologie qui n'est ni punitive ni basée sur la peur mais qui inclut la transition énergétique, économique et sociale. Sans pour autant sacrifier notre tissu économique local et régional, notamment les PME et les artisans. Nous voterons donc contre cet amendement.

**Mme LAURENT-GUEGAN.** - Voici la position de vote pour la majorité régionale, PS, place publique, PC, PRG. NéoTerra 2 reprend les engagements précédents en les complétant, en les actualisant au filtre de notre expérience et des éclairages scientifiques. Les indicateurs de suivi seront donc repris et complétés au prisme de ces données et de nouvelles ambitions. Concernant les moyens financiers mais aussi RH, l'enjeu est plus de réallouer nos investissements que de les renforcer. La majorité régionale a déjà mis en place les éco-socio-conditionnalités sur lesquelles le travail se poursuit de façon régulière. À travers NéoTerra 2 et conformément à ce que le groupe PRG avait aussi demandé, la Région s'engage aussi dans la mise en place d'un budget vert devant permettre d'apprécier l'efficacité pratique de NéoTerra et servir d'outil d'aide à la décision. Un outil permettant pleinement d'assurer une cohérence entre les dépenses régionales et les ambitions portées

pour les transitions climatiques. Donc la majorité propose de rejeter ces amendements. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Que fait le centre ? Contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : UDI et Territoires ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement du groupe EELV sur la création d'emplois supplémentaires pour NéoTerra.

**Mme SEGUINAU.** - C'est l'amendement numéro 2. Donc je poursuis puisque, pour être pragmatique, c'est le complément de pouvoir réaliser l'amendement précédent, même si je note bien qu'il est rejeté à une large majorité. Donc, pour cet amendement en fait, on le redit, on a eu un bilan partiel de NéoTerra, les réductions de gaz à effet de serre, on voit bien que les objectifs ne sont pas atteints. On nous avait promis un groupe de travail transpartisan mais je crois que la dernière fois qu'on s'est réuni c'était il y a plus d'un an. On n'a pas du tout de suivi des indicateurs et ces indicateurs, ce suivi sont vraiment indispensables pour nos politiques publiques, il nous semble. Président, vous nous le redites bien souvent, et nous partageons le constat, et je vous l'avais dit en début d'après-midi, il est indispensable de ne pas surcharger les services et, au contraire, de leur amener un peu plus d'air. Et, donc, on propose que, au prochain budget de 2024, on puisse augmenter les moyens de l'équipe de NéoTerra dont je salue le travail mais qui pourrait aller encore plus loin et plus sur un champ beaucoup plus élargi pour mener à bien cette action.

**M. DUFAY.** - Globalement, cette feuille de route est une logorrhée de souhaits sans description précise des actions à mener. Ce n'est donc pas de moyens supplémentaires dont

cette feuille de route a besoin, mais plutôt d'actions concrètes qui éclaireront les trajectoires. Qui fait quoi, quand, combien ça coûte et combien ça rapporte. En outre, vu la situation financière très inquiétante de notre Région, chaque dépense peut compter et il serait dangereux d'engager encore de nouveaux moyens en créant ces emplois supplémentaires sans réellement savoir à quoi ils pourraient servir. Gouverner c'est faire des choix et, assurément, les priorités budgétaires du groupe du Rassemblement National sont tout autres. À chaque séance plénière, nous votons d'ailleurs un nouveau tableau des emplois qui induit à chaque fois des embauches supplémentaires sans jamais nous donner une vision d'ensemble de la situation RH en Nouvelle-Aquitaine. Cet amendement vise à satisfaire les lubies néo-terriennes du groupe écologiste. Donc, nous voterons contre cette équipe supplémentaire dédiée pour suivre un projet aussi abscons.

**Mme DERVILLE.** - NéoTerra, ce ne sont pas seulement les emplois au sein du service dédié NéoTerra, au demeurant service très compétent au sein de notre collectivité mais il s'agit pour nous de transformer en profondeur l'ensemble de nos services, l'ensemble de nos politiques publiques, comme on a commencé à le faire depuis 2019. Et, donc, tous les collaborateurs de la collectivité sont impliqués dans NéoTerra. L'enjeu n'est donc pas pour nous de tout centrer sur le seul service NéoTerra en lui ajoutant des moyens supplémentaires mais bel et bien de réorienter progressivement l'ensemble de nos services, de réorganiser nos services, en renforçant la transversalité, par une approche vraiment pour l'ensemble de la collectivité et cela ne passe pas forcément par des créations d'emplois. Je pense d'ailleurs que nos échanges sur les sujets budgétaires, notamment, montrent que nos capacités financières ne permettent pas de créer des emplois sur tous les sujets. Mais, pour moi, en tout cas, je pense que l'enjeu c'est vraiment d'adapter notre organisation. C'est le travail que fait la DRH avec l'ensemble des pôles, et je les en remercie, de redéployer, d'accompagner les changements de métiers, les changements de missions de nos agents au sein de la collectivité. Accompagner l'évolution de la mission de nos agents vers encore plus de NéoTerra et plus de transversalité. Mais pas forcément numériquement plus d'emplois pour le service NéoTerra à proprement parler. Donc je vous propose un vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote ?

Vote sur l'amendement n°2 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. ROBERT.** - Président, une explication de vote. On sait que c'est par pilier, mais on n'a pas l'ordre par pilier. Donc, celui d'avant, c'était un vote pour. Pas celui-ci mais celui d'avant c'était un vote pour. J'ai fait une confusion.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement précédent c'était « se donner les moyens pour atteindre les objectifs NéoTerra ».

**M. ROBERT.** - C'était l'évaluation.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc évaluation avec les moyens. Et, maintenant, vous votez contre le fait d'avoir des moyens.

**M. ROBERT.** - Vous en faites la traduction que vous voulez mais ce sont nos votes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce n'est pas que moi. OK.

Sur le l'amendement numéro 1 déposé par le groupe RN sur l'eau et les pesticides.

**M. ELOPHE.** - Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs décennies, notre agriculture est réellement en crise avec pour conséquences la baisse des exploitations, l'effondrement de la vocation, seul 1 % des agriculteurs ont moins de 25 ans, la durée de travail hebdomadaire qui s'élève souvent à plus de 55 heures et beaucoup d'agriculteurs qui déclarent un revenu nul, voire négatif. Cette crise s'est ressentie au niveau régional, puisque la Nouvelle-Aquitaine a perdu son statut de première région agricole au bénéfice de la Bourgogne Franche-Comté. Notre agriculture a fait énormément d'efforts pour la transition écologique. Plus que n'importe quel autre secteur de notre économie. Nos agriculteurs n'ont pas attendu votre feuille de route pour prendre des mesures concrètes concernant le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la réduction de leur

consommation en eau. Pour y parvenir, ils ont diversifié leurs cultures, mis en œuvre des technologies durables et réduit leur utilisation de pesticides et d'engrais chimiques pour mettre en œuvre l'agriculture la plus vertueuse possible en matière de préservation de l'environnement. En cela, ils sont les véritables garants de la durabilité de nos territoires ruraux.

Malheureusement, en dépit de ces efforts considérables, il est consternant de constater que, au lieu de le reconnaître, et de soutenir leurs initiatives, vous leur imposez votre écologie punitive avec cet objectif autoritaire de sortie des pesticides à l'horizon 2030 déjà renouvelé à plusieurs reprises. Cet objectif déjà inscrit dans la première feuille de route NéoTerra. Voté en 2019 et réaffirmé à travers une motion lors de la dernière séance plénière, cet objectif inquiète légitimement nos agriculteurs. S'ils ne font évidemment pas l'apologie des produits phytosanitaires, ils s'interrogent sur les conséquences potentielles d'une sortie trop hâtive en termes de rendement faute de l'existence jusqu'à maintenant d'une solution alternative. En effet, bien trop souvent, les alternatives suggérées ne sont pas du tout satisfaisantes en termes d'efficacité ou de rendement, ce qui n'est pas soutenable économiquement, vu l'état actuel du marché agricole.

Certaines d'entre elles, basées sur la nature, comme le biocontrôle, sont prometteuses, mais ont besoin de temps pour être crédibles à grande échelle. Laissons donc du temps à nos agriculteurs. Car depuis, des décennies, à force d'imposer de façon autoritaire des normes sociales et environnementales excessives à nos produits, notre agriculture est en souffrance et, finalement, nous subissons l'importation massive de produits venant de Chine, d'Inde ou du Brésil. En résumé, tous les pays qui ne respectent aucune norme environnementale. Un comble et un désastre pour notre environnement.

En outre, il me semble incongru que ce soit la Région qui impose des objectifs sur le sujet alors que cela devrait relever d'une décision nationale. Quel sens y aurait-il à sortir des pesticides et engrais de synthèse en Nouvelle-Aquitaine si les Régions limitrophes prennent une position inverse. Cela créerait une distorsion de concurrence qui aurait des effets désastreux sur l'état du marché agricole. Cet amendement vise donc à rééquilibrer cet objectif en conditionnant la fin des produits phytosanitaires à l'existence d'une alternative économiquement viable pour les agriculteurs, qui leur permette de conserver leurs rendements tout en prenant soin de l'environnement, comme ils le font déjà, pour eux-mêmes, dans leur activité agricole du quotidien. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Avec les fameux PFAS...

**M. TAUZIN.** - Tout à l'heure vous avez interpellé, Monsieur le Président, Pascal COSTE, en disant qu'on n'avait pas de propositions. Comme si, au fond, il n'y avait pas de politique alternative que nous pourrions mettre en œuvre. S'il y a bien un sujet sur lequel nous sommes porteurs d'une politique alternative, c'est sur l'alimentation. Parce que, pour nous, la priorité d'une politique agricole de Nouvelle-Aquitaine, c'est de rétablir une souveraineté alimentaire et de veiller à ce que, face au changement climatique, elle ne se détériore pas. En ce sens, et je voudrais revenir sur la dernière séance plénière, la première politique que nous regrettons qu'il n'y ait pas en matière agricole, sur NéoTerra, le maintien de nos capacités d'irrigation qui passe obligatoirement par un investissement massif.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela n'a rien à voir.

**M. TAUZIN.** - J'ai deux minutes. Chaque groupe peut intervenir. C'est en lien avec l'amendement qui est proposé. Cela vous dérange peut-être.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela ne me dérange pas du tout, mais on essaye de se respecter les uns les autres, c'est tout.

**M. TAUZIN.** - Si vous pouviez me laisser continuer, ce serait du respect.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais vous allez finir. Je note simplement que vous n'intervenez pas sur l'amendement.

**M. TAUZIN.** - J'interviens sur l'amendement. Monsieur PISANI nous disait qu'il fallait un investissement massif. Où est l'investissement massif de la Région sur les retenues de substitution pour, face au dérèglement climatique, stocker l'eau lorsqu'elle est en excédent et éviter qu'elle manque lorsque nous sommes en plein été ? Aucun investissement en la matière. Or, sans eau, et des pays qui sont plus chauds que nous l'an déjà mis en œuvre depuis bien des années, nous ne pouvons pas faire de culture. Donc, là, c'est le premier clivage entre vous et nous. Le deuxième, c'est, bien entendu, sur une vision de l'agriculture qui se limite au bio, circuits courts, signes officiels de qualité. J'en vois au quotidien, je le défends. Pour autant, c'est dans ma commune qu'est né le Label rouge sur le poulet. 65 ans après, 80 % de la consommation française se fait sur les standards. Et, donc, il nous faut une agriculture compétitive sur tous les créneaux. Et, en ce sens, affirmer une sortie des pesticides sans solution est effectivement un contresens. Et nous craignons en la matière une augmentation des importations, nous aussi. Et, donc, il manque un deuxième pilier dans votre politique agricole qui, malheureusement, n'est pas dans ce NéoTerra 2, un soutien à la R&D en matière génétique. Un soutien à l'agriculture de pointe, avec les outils numériques, les nouvelles technologies, et une mécanisation dans tous les secteurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Pierre RAYNAUD vous répondra tout à l'heure parce que c'est à côté de la plaque, là.

**M. LABROUSSE.** - Je ne répondrai pas à Arnaud TAUZIN parce que, comme l'a dit le Président, ce n'est pas par rapport à l'amendement. Pour rappel, nous avons déjà pris l'engagement, lors de la dernière séance plénière, d'inclure l'arrêt de l'utilisation du glyphosate d'ici 2025 dans le cadre de politiques publiques. Cet engagement a été pris malgré l'absence d'alternative immédiate soulignant notre détermination à avancer vers des pratiques agricoles plus durables. Nous sommes conscients des préoccupations des agriculteurs concernant les alternatives aux pesticides. Cependant notre engagement envers la réduction des pesticides est un élément clé de notre stratégie pour la durabilité environnementale et la santé publique. Notre Région reste engagée à soutenir les agriculteurs dans cette transition en cherchant des solutions viables et en investissant dans la recherche et le développement d'alternatives. Nous devons maintenir notre cap vers un avenir agricole plus durable et sain en ligne avec nos objectifs environnementaux et de santé publique. Nous rejetons donc cet amendement proposé par le groupe RN car il contredit notre engagement résolu envers l'agro-écologie et la transition écologique dans l'agriculture.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est pour l'adoption de cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Les Républicains (1) ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Un deuxième amendement, l'amendement numéro 2 déposé par le groupe RN, sur les canalisations d'eau potable.

**M. ELOPHE.** - La problématique de l'eau est devenue un enjeu majeur et transversal. En effet, elle concerne à la fois l'urbanisme, l'agriculture, l'écologie, la santé, le développement des territoires. C'est pourquoi les Régions doivent être pilotes en matière de gestion de la ressource en eau avec pour objectif d'optimiser sa consommation. Nous proposons donc la mise en place d'une cartographie détaillée des réseaux de canalisations d'eau potable, accompagnée d'un soutien financier pour leur réfection. Cette cartographie devra être réalisée en collaboration avec les autorités locales, les entreprises de distribution d'eau, les experts du secteur de l'eau et les communautés locales afin de garantir sa fiabilité et sa pertinence. Elle serait une étape cruciale pour garantir la durabilité de notre approvisionnement en eau et réduire les pertes. À titre d'information, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement et l'Office français de la biodiversité estiment que près d'un milliard de mètres cubes d'eau sont perdus chaque année à cause des fuites provoquées par la vétusté du réseau d'eau potable, ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle de 18 millions d'habitants. Et cette eau a pourtant été traitée, en consommant de l'énergie pour rien. Si un rendement de 100 % est irréaliste, celui-ci pourrait être largement amélioré pour préserver la ressource en eau dans un contexte où les sécheresses et les pénuries se multiplient. En effet, l'OFB estime que près de la moitié de ces pertes est liée principalement à la qualité des tuyaux, à la corrosion des conduites, au vieillissement des joints d'étanchéité et pourraient être résorbées grâce à un plan d'investissement ambitieux. La situation est alarmante, mais le coût énorme de ces travaux de réfection est un frein considérable. Le soutien financier de l'État pourrait accélérer le renouvellement qui serait plus que nécessaire dans la ruralité. Il est loin d'être à la hauteur des enjeux. Ainsi, le Centre d'information sur l'eau a regretté que seulement 440 millions d'euros aient été réservés ponctuellement à la problématique de l'eau dans le cadre du plan France relance, alors que les scientifiques estiment qu'il faudrait y consacrer au moins 1 milliard d'euros pour chaque année.

Vu les montants évoqués, il est clair que bon nombre de collectivités territoriales, particulièrement les petites communes, n'ont pas les moyens de réaliser de tels efforts financiers sans être contraintes d'augmenter drastiquement le tarif de l'eau payée par l'usager, ce qui serait inacceptable. En outre, elles ont souvent d'autres priorités budgétaires. Les travaux payent le prix de cette situation puisque le taux de renouvellement moyen des réseaux est seulement de 0,67 % par an.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez passé votre temps de parole.

**M. ELOPHE.** - C'est un amendement. J'ai quatre minutes de présentation, et on est à 2 minutes 53. Excusez-moi, Président, je continue. C'est pourquoi la Région Nouvelle-

Aquitaine pourrait leur venir en aide en accompagnant – et je rajoute 10 secondes puisque vous m'avez coupé – financièrement les collectivités qui s'engageraient dans de tels travaux de réfection pour les y encourager. Elles joueraient ainsi un rôle moteur dans la transition vers une meilleure gestion de la ressource en eau tout en améliorant la qualité du service public rendu aux Néo-Aquitains dans ce domaine. À rebours de la vision d'une écologie punitive réclamant une réduction toujours plus drastique de la consommation d'eau, notamment à nos agriculteurs, ce projet consensuel aurait pour effet d'augmenter l'offre disponible au lieu de sans cesse gérer la pénurie. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La réponse est non. On ne peut pas accepter cet amendement pour trois raisons. La première c'est que ce n'est pas du tout notre compétence. C'est la compétence des syndicats mixtes, des agglomérations, etc. Deuxièmement, les agences de l'eau vont considérablement, notamment l'agence de l'Adour Garonne ou celle de Loire-Bretagne pour ce qui concerne les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, augmenter leurs aides. Par contre, ce que nous faisons, c'est que nous intervenons avec les agences de l'eau sur les zones de captage parce qu'un des vrais problèmes c'est la potabilité de l'eau. Pas que son transport, et comment on réalise des captages. Je ne sais pas si vous avez regardé la presse récemment mais il y a un certain nombre de captages qui devraient être fermés par une pollution qui est liée à votre précédent amendement. Cherchez l'erreur. Et, aujourd'hui, le débat sur la qualité de l'eau, le réchauffement de l'eau à cause du réchauffement climatique est un problème considérable. À Toulouse ou Agen, l'eau est à 27 degrés l'été, en période d'étiage, 27 degrés. Vous imaginez le problème de la potabilité. Par ailleurs, il y a eu d'énormes efforts qui ont été faits et la Région accompagne sur le plan technologique ces dossiers sur les entreprises qui ont mis au point des robots qui vont dans les canalisations pour vérifier où est la fuite. Donc c'est totalement hors compétence, même si c'est un vrai problème. Donc qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Non-participation au vote ?

**M. TRIFILETTI.** - On ne prend pas part au vote, Président, pour les raisons que vous avez évoquées, notamment parce qu'effectivement ce n'est pas une compétence régionale.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique,**

**Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur les réserves de substitution, c'est l'amendement numéro 8 de Centre et Indépendants. On est toujours sur l'objectif un.

**Mme REQUENNA.** - Nous souhaitons que, dans l'orientation régionale « S'adapter à une ressource de plus en plus rare », nous ajoutions une action à savoir soutenir les réserves de substitution en cofinçant les ouvrages qui répondent aux engagements fixés dans les protocoles ou projets de territoire pour la gestion de l'eau, PTGE élaborés localement. Alors Monsieur le Président, je l'ai déjà évoqué, nous avons cruellement appris que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole. Je ne reviendrai pas sur mon propos précédent. Nous savons qu'il n'y a pas d'agriculture sans eau. Nous savons également que le Conseil général de l'environnement et du développement durable et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, dans le rapport « Changement climatique, eau, agriculture quelle trajectoire d'ici 2050 ? » rappellent et considèrent que ces réserves de substitution sont le mode de sécurisation de la ressource anneau le plus satisfaisant. Cet amendement a pour ambition de sécuriser les revenus de nos agriculteurs, de répondre à la souveraineté alimentaire que nous souhaitons pour diminuer les importations, permettre à nos administrés de bénéficier d'une nourriture de qualité. Et puis nous vous invitons à vous rattraper par rapport à ce qui a été fait dans la délibération sur laquelle un débat a porté lors de la dernière séance plénière en l'occurrence hydraulique agricole et à prendre une position ferme pour soutenir nos agriculteurs sur le territoire et pour que, Monsieur le Président, vous puissiez de nouveau dire que la Nouvelle-Aquitaine c'est un territoire comme l'Autriche et que c'est également la première région agricole française.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle simplement que nous étions la deuxième région agricole, et que nous étions, par contre, la première région en valeur mais qu'il y a eu peut-être quelques petits problèmes, quelques petits problèmes, aussi, sur le prix du champagne.

**M. GUIBERT.** - Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement est particulièrement intéressant puisqu'il touche à la nécessaire adaptation de notre agriculture au changement climatique. Et, sur ce sujet, il serait intéressant de connaître la position de notre Président de Région car il joue un jeu trouble. Si, en 2022, il confiait qu'il n'était pas

possible de faire de l'agriculture sans eau et le besoin de faire des réserves de substitution, lors de la dernière séance plénière du 17 octobre 2023, un nouveau règlement hydraulique agricole régional présenté par Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD, Vice-président chargé de l'Agriculture et de la transition agroécologique indiquait, je cite, « la Région ne financera pas de réserves de substitution et accompagnera les exploitations engagées dans ces projets pour les amener vers plus d'agro-écologie ». Que vont penser nos agriculteurs néo-aquitains dépendant de cet or bleu de cette volte-face. Nous soutiendrons cet amendement des centristes car il va dans le bon sens. Nos agriculteurs étant pénalisés par les changements climatiques et l'agri-bashing des écolos.

Pour exercer pleinement leur métier et produire en quantité suffisante des céréales pour notre alimentation locale ou celle de nos élevages Made in France nécessaires à notre souveraineté alimentaire. Entre les périodes de sécheresse et de pluviométrie abondante, le stockage de l'eau est une condition nécessaire et primordiale pour gérer nos besoins en eau et en particulier par des bassins de rétention pompant l'eau, sous l'autorité d'une COP de l'eau, limitant ainsi les abus et les contre-vérités des écologistes. J'en veux pour exemple à l'heure actuelle dans les Deux-Sèvres, début novembre 2023, les 2 barrages du département. Celui de la Touche Poupard à Saint-Georges-de-Noisné, 15 millions de mètres cubes, passant de 50 % à 100 %, et le barrage du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé, 9 millions de mètres cubes sur les 11,5 millions de capacités nécessaires à l'alimentation du Thouet et qui ont atteint des niveaux très importants leur permettant de refaire leurs stocks en quantité suffisante. Ces surplus d'eau en hiver peuvent servir à alimenter les bassins de rétention pour l'été, au grand dam des éco-terroristes de l'extrême gauche mais au bénéfice des agriculteurs français profitant ainsi d'une autogestion de l'irrigation. Le Rassemblement National reste fiable dans ses principes depuis toujours pour le soutien des réserves de substitution et pour une régulation du pompage de l'eau avec une irrigation contrôlée. Malgré le sectarisme de nos opposants lors des votes de nos amendements ou autre. Le Rassemblement National votera favorablement à cet amendement comme nous l'avons déjà fait précédemment. Je vous remercie.

**M. PAGÈS.** - Bien sûr, nous serons contre cet amendement et je vais vous expliquer pourquoi. Quand vous dites qu'il n'y a pas d'agriculture sans eau, on dit la même chose. Mais souvenez-vous que, ce matin, Gilles BŒUF nous a dit « il n'y a pas de vie sans eau ». Et, à un moment donné, il ne faut pas que la vie soit pénalisée par l'agriculture. Il ne faut pas qu'il y ait un conflit. Et, votre texte, je trouve qu'il nous gêne parce qu'il est trompeur. Il est trompeur parce qu'il est tronqué. Quand vous citez le rapport du Conseil général de l'environnement sur le changement climatique, vous mettez en avant que les réserves de

substitution y seraient qualifiées de « mode de sécurisation de la ressource en eau le plus satisfaisant ». C'est écrit mais vous omettez de façon quand même, je trouve, un petit peu malhonnête, la phrase qui précède et que je vous livre mes chers collègues car elle disqualifie votre demande de multiplier inconsidérément les réserves. Il est écrit : « les développements des ressources en eau pour l'irrigation sont légitimes lorsqu'ils sont réalisés dans le respect des équilibres naturels et d'une gestion durable de la ressource. » Nous y souscrivons totalement et, donc, nous allons voter contre parce que votre amendement, il tend justement à confisquer la ressource et empêcher sa gestion durable. Et je suis désolé, Monsieur le Président, pour terminer, mais je trouve que se faire traiter d'éco-terroristes sans avoir une réaction de la part du Président de l'Assemblée, c'est un peu dommage. Et on aimerait que les insultes ne fussent plus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est l'extrême gauche qui a été traitée d'éco-terroriste.

**M. GUIBERT.** - Vous mettez en doute les propos de Monsieur DARMANIN.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Ce matin, Madame MASSON-DELMOTTE a répondu, je trouve, de manière parfaite. Elle a dit « effectivement, le scénario central c'est qu'il y a la même quantité d'eau et qu'elle est effectivement répartie différemment ». Alors il faut étudier les autres scénarios, mais globalement, dans ce scénario central.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce que je peux demander à Jean DIONIS, on se connaît depuis longtemps, de ne pas réintervenir.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Allez, pour vous, Monsieur le Président, je vais être sobre.

**M. LABICHE.** - Une petite intervention pour vous alerter et juste vous démontrer ce que j'ai vécu, ce qu'on a vécu à Châtelailon ce week-end et ce qu'on vit en Charente-Maritime. Cela fait un mois qu'il pleut. Et, aujourd'hui, il y a de l'eau partout. On regarde la cartographie de Météo France qui montre des zones de nappes phréatiques entièrement bleues. Au mois de septembre, on avait des restrictions de préfecture. Aujourd'hui, on ne risque pas de les avoir. Ce week-end, le maire de Châtelailon et moi-même, puisque nous sommes élus, nous avons la priorité de protéger les personnes et les biens. Nous sommes encerclés, vous connaissez Châtelailon, avec trois kilomètres de littoral avec des terres et des communes derrière. Et sur ces communes on reçoit l'eau et une goutte met un mois pour arriver sur le littoral et est rejetée normalement à la mer. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Il y a un réseau hydraulique qui existe depuis 1996 qui est aux normes, qui fonctionne. Aujourd'hui, avec le phénomène exceptionnel de ces pluies, notre système hydraulique ne permet pas d'évacuer les eaux. Environ 50 000 mètres cubes d'eau par jour.

Le maire a choisi de faire venir de Gironde un camion qui permet de faire débiter 650 mètres cubes par heure plus des pompes de 450 mètres cubes par heure supplémentaires, ce qui fait 1 000 mètres cubes par heure. J'ai moi-même appuyé sur le bouton. Et je me dis que l'on va protéger les personnes, on va protéger les biens. Très peu seront les pieds dans l'eau même si on en a quand même évacué quelques-uns samedi. Et, quand on voit ces quatre kilomètres de tuyaux et l'eau à 1 000 mètres cubes par heure se jeter dans la mer, on est ravi pour la protection mais on se dit « tout ça pour ça. C'est bien dommage. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de trouver des solutions pour cette eau ? » 72 000 mètres cubes d'eau qu'on jette à la mer, ça brasse le ventre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Tout le monde sait qu'on ne peut pas utiliser cette eau pour la mettre en réserve parce qu'elle est polluée. Chacun le sait, pour plein de raisons, notamment des raisons de micro-organismes.

**M. RAYNAUD.** - Cela a été un petit peu le fil rouge de la journée sur le fait que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole au niveau français. Ce n'est pas faux mais cela mérite quand même quelques explications et de voir quelles sont les causes. Comme vous le savez tous, la Région Nouvelle-Aquitaine a connu, sur le plan climatique, des excès d'eau ou au contraire la sécheresse, en 2022, avec des rendements, notamment dans le nord de la région, catastrophiques. Les crises sanitaires ont également eu un impact, avec la crise aviaire qui nous a impactés de manière très importante. Les problèmes de marché. Je rappelle que, vous le savez sans doute tous, les vins de Bordeaux traversent une crise importante. Malgré tout, la production agricole au niveau de Nouvelle-Aquitaine a augmenté de 7 % à 12 milliards d'euros. Mais, au niveau national, la production a augmenté de 17 % et le Grand-Est a augmenté sa production agricole de 30 %. Il y a deux causes qui expliquent ce phénomène. D'abord, l'augmentation du prix des céréales. Et le Grand Est est une grande région céréalière et vous savez que 2022 a été une année très faste sur le prix des céréales. Le président l'évoquait également, la conjoncture pour les vins de Champagne a été également excellente. On peut donc espérer que ce phénomène est conjoncturel et que l'on retrouvera dès 2023 notre place de leader en la matière. Je pense que cela mérite d'être expliqué au regard de ces facteurs.

Pascal, tu évoquais tout à l'heure le fait que le nombre d'agriculteurs diminue de manière très importante puisqu'on est passé de 84 000 à 60 000 environ. Malheureusement, cette baisse des actifs agricoles, on la connaît en Nouvelle-Aquitaine comme on la connaît au niveau national. Donc, on n'est pas, en la matière, plus mauvais que les autres et même, peut-être un peu meilleurs.

Je me dis que, après, il faut aussi avoir quelques motifs d'espoir et je rappelle que, en 2023, on va avoir un nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent à un niveau qu'on n'a jamais eu jusqu'à maintenant puisqu'on devrait approcher, voire dépasser les 1 000 installations, et je parle bien des installations, des jeunes agriculteurs. Donc c'est quelque chose qui ne compensera pas, malheureusement, la baisse, puisque je crois qu'on continuera quand même de perdre, mais c'est quand même une approche intéressante et je pense que le dispositif qu'on a mis en œuvre dans le cadre du PSR sur l'installation des jeunes y joue un rôle important.

Concernant l'amendement qui est proposé par les élus du groupe Centre, UDI et Territoires, je tiens à exprimer notre position qui s'aligne sur la stratégie régionale actuelle, qui vise à soutenir des agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables. On va retrouver d'ailleurs les thématiques qui ont été effectivement votées à la dernière plénière sur la fiche hydraulique. L'amendement suggère d'ajouter une action pour soutenir les réserves de substitution en cofinancement. Bien que l'objectif de pérennisation des exploitations agricoles soit partagé, il est important de considérer que notre responsabilité collective s'étend au-delà de la construction d'ouvrages pour le stockage de l'eau. Nous avons déjà établi des partenariats avec les agences de l'eau et l'État qui ont mis en place un projet de régime notifié pour intervenir directement dans la mise en œuvre de ces infrastructures de stockage. Et je rappelle bien tout ce qui a été proposé. Le fait qu'effectivement on a décidé de ne pas intervenir dans le financement des réserves de substitution. Pas qu'on remette en cause l'utilité et la nécessité de créer ses réserves mais c'est une répartition entre l'État, les agences de l'eau, et nous, sur le financement, sachant que l'on interviendra directement chez les agriculteurs pour les accompagner dans la transition agroécologique qui leur est demandée. Notre soutien s'est donc stratégiquement orienté vers l'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption des méthodes visant l'économie d'eau et l'agroécologie. Ce choix reflète notre engagement à favoriser un changement fondamental dans les pratiques agricoles et pas seulement dans le stockage de l'eau avec les réserves. Je rappelle quand même que nous avons doublé nos crédits sur le sujet sur la création de retenues à titre collectif et individuel. Nous restons déterminés à faciliter la transition vers des pratiques agricoles innovantes et économes en eau, en conformité avec les objectifs de la feuille de route NéoTerra. Cela permettra non seulement de répondre aux enjeux immédiats mais aussi de construire une résilience à long terme face aux défis environnementaux actuels et futurs. Nous rejeterons donc, en cohérence, cette proposition d'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ajoute que nous intervenons sur le plan de l'hydraulique, sur le plan des lacs collinaires, sur le plan de l'abreuvement parce que, notamment en Limousin, on a

financé 360 projets d'abreuvement. Le coût de ces réserves de substitution est pris en charge par l'État et par les agences de l'eau. Ce n'est pas du tout dans l'intervention de la Région et la Région n'apportera rien en dehors du débat que l'on a sur ces problèmes.

**M. RAYNAUD.** - Sur les réserves collinaires simplement pour dire que nous avons réalisé sur la programmation précédente 180 retenues et que notre objectif est d'en financer 400 sur la programmation actuelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc, qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°8 déposé par les groupes Centre et Indépendants et UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement, toujours sur l'objectif deux, déposé par le groupe ELV, sur les coupes rases.

**Mme MOTOMAN.** - Donc, sur la sylviculture, cet amendement est en lien avec l'ambition 1 mais également avec l'ambition 6 de prévenir et soigner les écosystèmes. Donc, depuis le 9 juillet 2019 et le vote de la feuille de route NéoTerra, les événements, comme vous avez pu le constater, se bousculent, et touchent l'ensemble de la société. C'est également le cas pour les forêts de la région. Actuellement, l'accélération de la mortalité des forêts françaises est constatée avec une surface forestière équivalente au cumul des surfaces touchées par les incendies depuis 35 ans. Il y a 5 jours, *Sud-Ouest* nous montrait en première page « nos forêts sont en danger », en sous-titrant « le taux de mortalité des arbres a augmenté de 80 % en 10 ans ». Alors, ce matin, Valérie MASSON-DELMOTTE et les autres scientifiques nous ont dit qu'il y avait ces nouveaux aléas qui s'additionnaient et qui allaient nous entraîner éventuellement vers des enjeux de sécurité critique. Peut-être que cette information nous oblige, en conscience, à restaurer et préserver les milieux naturels et à ne plus soutenir ces pratiques de coupes rases qui déséquilibrent l'écosystème forestier, réduisent la biodiversité et les puits de carbone. L'expertise d'ECOFOR de juin 2023 qui se trouve d'ailleurs en deuxième et troisième page de *Sud-ouest*, c'était jeudi dernier, 9 novembre, sur les coupes

rases et le renouvellement forestier en contexte de changement climatique, nous indique que, même après 50 ans, un peuplement issu de coupes rases est plus pauvre en espèces forestières qu'un terrain non coupé. Et il ajoute qu'un traitement en sylviculture irrégulière, avec des coupes sélectives, n'affecte pas significativement la richesse de la biodiversité locale, tout en permettant une activité économique. Je suis avec intérêt depuis 4 ans l'expérimentation Forêt d'avenir, Forêt mélangée, soutenue par la Région, qui va dans le bon sens, on peut le dire, pour la recherche d'adaptation des forêts. Mais, nous l'avons constaté encore cette semaine, elle se heurte à la temporalité, car nous avons eu un comité de pilotage mardi matin, de l'urgence d'adapter nos forêts. En effet, le protocole scientifique, qui est donc le même au niveau européen avec l'Espagne, le Portugal et la France, encadre cette étude en se basant sur des implantations de jeunes plants, résineux, feuillus. Et nous avons pu observer depuis le début de cette expérimentation la mortalité de plus de 40 % de ces jeunes plants suite aux canicules de ces 2 dernières années. Cette expérimentation, D'après les écologistes, devrait donc être complétée par une étude sur les systèmes forestiers existants afin de déterminer les pratiques et essences forestières, feuillus et résineux, à privilégier dès maintenant pour l'avenir des forêts.

Concernant particulièrement les coupes rases, je suppose que l'on est toujours encore dans cette opposition binaire entre l'économie et l'environnement. Pour la sylviculture industrielle apparemment, la coupe rase leur permet de faire moins de dépenses et est plus simple. Mais je pense que vraiment il faut élargir les réflexions au mode de gestion et au mode de gouvernance qui soit adapté à la multifonctionnalité des forêts avec pour objectif d'aboutir à un accord juste et équitable. Monsieur le Vice-président, vous nous disiez tout à l'heure que la vision des écologistes est une certaine vision. Moi, je vous demande : pour une politique forestière et climatique ambitieuse, est-ce que vous allez vraiment sortir des visions partielles et adopter une vision intégrée réunissant la gestion forestière, la conservation de la biodiversité, la captation du carbone, la santé des écosystèmes et du vivant, dans son ensemble. Pour ces raisons et en cohérence avec la feuille de route NéoTerra, nous vous demandons de voter cet amendement et de soutenir sa prise en compte dans le schéma régional de gestion sylvicole de Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'espère que vous savez, chère Laurence, qu'on n'a aucun droit sur ce genre de choses. On peut faire des expérimentations mais on n'a aucun droit.

**M. SABAROT.** - Tout d'abord, je vais peut-être vous redonner le moral. Si la région Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole, c'est toujours la première région forestière. Avec un chiffre d'affaires de 10 milliards par an et 50 000 emplois. J'ai bien écouté Laurence MOTOMAN, et c'est souvent que nous avons débattu là-dessus, et elle a un peu

tout mélangé, entre mortalité et coupe rase. Je crois que les propos méritent une approche beaucoup plus nuancée. Nous avons la chance, en Nouvelle-Aquitaine, d'avoir des hêtraies dans le 64, d'avoir des pins maritimes sur le massif des Landes de Gascogne et puis d'avoir de la forêt de montagne en Corrèze, en Limousin, et des peupliers dans le parc naturel régional du marais Poitevin. Et, donc, cette proposition de 4 hectares, en dehors du fait que, comme vient de le dire le Président, il y a un cadrage réglementaire là-dessus puisque quand on a une forêt on doit avoir un plan simple de gestion, à partir de 20 hectares, qui explique comment on doit gérer cela. Et lorsqu'il n'y a pas de plan simple de gestion, il faut une autorité administrative. Donc, 4 hectares et demi, c'est peut-être trop important si nous sommes dans la Creuse, sur les sources de la Vienne. Contrairement à une surface de 4,5 hectares dans le massif des Landes de Gascogne où, vu la structure de ce massif, il faut économiser l'eau, il faut garder de l'eau en sous-sol. Là où il y a des sources, des rivières, c'est plutôt une gestion pour la garder, pas un problème d'économies.

Je crois que sur ce sujet-là nous devons nous rassembler. Sans mélanger les problèmes que vous avez cités, de mortalité, qui n'ont rien à voir dans les coupes rases. Par contre, la coupe rase doit sous-tendre, des fois, un aspect paysager. C'est ce que l'on travaille, sur les parcs naturels régionaux. Dans toutes les chartes, nous retrouvons cela. Ensuite, il y a des choses vérifiées avec toutes les réglementations liées à l'eau. J'en ai parlé. Il y a Natura 2000. Il faut prévoir, aussi, quand on fait une coupe rase, tout ce qui est pistes de débardage, zones de stockage. Et, je vous l'ai dit, j'ai regretté, par exemple, à la dernière plénière, que vous votiez contre le projet de Flying Whales alors que, pour exploiter de la forêt de montagne, qui nécessite d'être exploitée, c'est le meilleur vecteur pour pouvoir exploiter cela sans détériorer l'environnement à côté. Et, donc, pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter contre cet amendement qui ne réglerait rien, sur lequel il y a un débat dans le cadre du schéma régional de gestion cynégétique que nous sommes en train de travailler. Mais la solution n'est pas la mesure draconienne avec plus de coupes de 4,5 hectares. Ce n'est pas possible, cela va aller à l'encontre de la biodiversité et de l'économie qui est sous-tendue par cette activité.

**Mme MOTOMAN.** - Monsieur le Président, j'ai deux remarques simplement en réponse. Les autres l'ont fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a d'autres personnes qui demandent la parole. Ce n'est pas sérieux.

**Mme MOTOMAN.** - Je voudrais rappeler que la filière économique dépend aussi de la ressource. Si on ne tient pas compte de la mortalité, on aura un problème.

**Mme JOUBERT.** - Une explication de vote, Monsieur le Président. Chers collègues, les écologistes ne sont pas à une contradiction près. Vouloir encadrer les coupes rases et les limiter à 4 hectares maximum et intégrer cette éco-conditionnalité dans les règlements d'intervention et, en même temps, vouloir implanter des éoliennes et des panneaux photovoltaïques au sol qui entraînent de facto le déboisement et l'artificialisation des sols, sincèrement, nous avons du mal à suivre. Protéger d'un côté, ravager de l'autre. Car, les coupes rases, qu'elles soient réalisées dans le cadre de la sylviculture ou dans le but d'implanter des éoliennes ou encore d'installer des panneaux photovoltaïques, ces coupes rases seront toujours des coupes rases destructrices de la biodiversité, des écosystèmes, des sols, des paysages et de ce poumon vert. Pourquoi stigmatiser les sylviculteurs mais soutenir ces aberrations ? Un peu de cohérence ! Nous le savons, la production d'électricité issue des énergies dites renouvelables contribue, par leur implantation, à une inévitable déforestation. Leur emprise au sol rogne inéluctablement les espaces forestiers mais aussi les Terres agricoles censées assurer notre souveraineté alimentaire. Par ailleurs, puisque la préservation des forêts semble vous préoccuper, nous aurions aimé que votre groupe soutienne l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National à l'Assemblée nationale en faveur d'une augmentation des crédits alloués à l'Office national des forêts afin de rétablir ses effectifs à leur niveau de l'année 2011, alors qu'ils ont honteusement baissé de 38% en 20 ans. Alors, vos petites larmes versées sur ces hectares de forêts décimées par ces coupes à blanc sont-elles feintes ? Avec vous, dame nature sait à quoi s'en tenir. Nous nous abstiendrons donc sur cet amendement.

**M. DUPRAT.** - Je vais répondre à ce que j'ai entendu et je vais essayer de le faire avec le cœur parce que la forêt des Landes de Gascogne, elle est à 80 % privée. La plupart des propriétaires sont des petits propriétaires qui doivent attendre 50 ans pour pouvoir réaliser leur bien. S'il n'y a pas eu une tempête, s'il n'y a pas eu un coup de vent. S'il n'y a pas eu un incendie. S'il n'y a pas eu des scolytes. S'il n'y a pas eu tout un tas de choses. Alors ils peuvent réaliser leur bien sur cinq hectares, six hectares, peut-être quelquefois fois 10. Mais c'est le bout du monde. Et c'est le petit-fils qui récolte ce que le grand-père a semé. Deuxièmement, je vous rappelle que ces forêts, avant la coupe rase, on y est passé cinq fois, pour pouvoir travailler au dépressage, etc., tout le long du temps et que c'est une production qui existe. Et puis, quand on a coupé, il y a 2 solutions. Ou on replante aussitôt ou il y a ce qu'on appelle la régénération naturelle qui fait que cela se fait tout à fait naturellement et qui donne d'excellents résultats par rapport à ça.

Et puis, je vous interroge : quand un pin a 50 ans, est-il dangereux ou pas, lorsqu'il y a des coups de vent de 75 à 120 km/h ? Un arbre de plus de 50 ans, un pin, il est dangereux et

peut mettre en danger la forêt qui est juste à côté avec des pins beaucoup plus petits. Voilà ce que je voulais vous dire, tout simplement. Je suis maire d'une commune qui a 500 hectares de forêt communale. Nous faisons effectivement des coupes rases et on replante, on le fait sur des parcelles pour pouvoir vendre le bois pour pouvoir permettre de faire du bois énergie, pour pouvoir faire du bois de palettes. Ne pensez pas que beaucoup de gens s'enrichissent avec la forêt. Ils gagnent juste un petit peu, de génération en génération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement n°3 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains (1)**
  
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, on a un amendement numéro 3 déposé par le groupe RN.

**M. ELOPHE.** - Cet amendement vise à protéger l'environnement et les paysages de notre région, face aux risques liés au développement des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. Ainsi, nous proposons ici de limiter le soutien aux énergies renouvelables, à celles qui ne sont pas intermittentes, tout en gardant à l'esprit que le nucléaire doit être le cœur d'une politique énergétique décarbonée. En effet, des inconvénients majeurs justifient la fin de notre politique de soutien concernant l'éolien et le photovoltaïque au sol. Tout d'abord, il est indéniable que les éoliennes et les panneaux photovoltaïques ont un impact visuel significatif sur nos paysages naturels. Leur installation massive altère le caractère esthétique de notre région en défigurant les horizons et en perturbant la beauté de nos espaces naturels. L'impact sur la valeur du foncier est aussi un argument à prendre en considération. De nombreux propriétaires ayant vu la valeur de leurs biens s'effondrer à la suite de l'installation d'un parc éolien près de chez eux. En outre, l'intermittence de ces sources d'énergie est un problème rédhibitoire. Les éoliennes ne produisent de l'électricité que lorsque le vent souffle et les panneaux solaires sont tributaires de la météo, ce qui

signifie que leur production d'énergie est imprévisible et souvent insuffisante pour répondre à la demande constante en électricité. Cette intermittence nécessite de maintenir des centrales électriques à combustible fossile en réserve pour pallier les périodes de faible production, ce qui est une hérésie environnementale. Rappelons aussi que les éoliennes ont un impact sur la faune locale, en particulier sur les populations d'oiseaux et de chauve-souris et peuvent perturber les écosystèmes déjà fragiles de notre région.

Il est donc essentiel que nous investissions dans des solutions énergétiques plus durables, en privilégiant des sources d'énergie non intermittentes, comme la géothermie, l'hydroélectricité, bien entendu le nucléaire. Nous serions alors capables d'assurer une production stable et fiable, réduisant ainsi notre dépendance aux énergies fossiles, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique. Concernant l'hydroélectricité et la géothermie, leur efficacité a été démontrée et désormais il faut encore accentuer les investissements, notamment pour les STEP concernant l'hydraulique.

Permettez-moi d'exprimer notre satisfaction quant à votre récente conversion à notre proposition concernant la création de stations de transfert d'énergie par pompage comme nous vous l'avions proposé en novembre dernier au travers d'une motion pour la réalisation de cet équipement sur le barrage de Redenat en Corrèze. Il est encourageant de constater que nos idées ont trouvé écho auprès de vous. Je ne peux m'empêcher de penser que ce refus initial avait pour origine le sectarisme qui vous caractérise. Pour autant, l'énergie nucléaire doit rester le pilier de notre approvisionnement énergétique, en raison de sa capacité à fournir une électricité continue avec une empreinte carbone faible. Ne vous en déplaise, c'est avant tout grâce à notre filière nucléaire que la France est un pays modèle en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Les chiffres sont là pour le prouver. En 2022, la France a pleinement rempli ses objectifs de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> alors que l'Allemagne, qui a abandonné le nucléaire tout en développant davantage l'éolien, n'est pas parvenue à le faire. En adoptant cet amendement, nous aurions donc l'assurance de conserver un modèle énergétique à la fois innovant, décarboné et productif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Simplement, ma réaction. D'abord, le nucléaire est bien inscrit comme faisant partie du mix énergétique, si vous avez lu la totalité de NéoTerra. Par ailleurs, s'il y a un domaine où ce n'est pas de la compétence de la Région et sur lequel on ne peut rien si ce n'est des vœux pieux, les uns et les autres, c'est celui-là. Donc, je ne peux pas proposer à notre Assemblée de voter pour votre amendement. Qui est pour ?

**M. TRIFILETTI.** - Président, s'il vous plaît, une explication de vote. Président, je ne sais pas quoi vous dire...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je veux bien, mais je vais voir qui va rester à une heure du matin.

**M. TRIFILETTI.** - C'est quand même incroyable que, sur un sujet comme ça, je ne puisse pas dire deux mots, quand même. Président, un petit peu de sérieux, quand même, un petit peu de sérieux et de respect pour votre Assemblée, ce serait pas mal.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas qui manque de respect, là. Monsieur TRIFILETTI, parlez.

**M. TRIFILETTI.** - Je vous remercie, Président. Donc, simplement pour dire qu'effectivement, de toute manière, les solutions EPR qui sont proposées seront effectives à l'horizon 2050, 2040. Donc on voit qu'on est en inadéquation par rapport au temps dont nous parlions ce matin qui est le temps de l'urgence. Donc, ces solutions « nucléocrates », entre guillemets, ne peuvent pas convenir, dans tous les cas, effectivement, au temps présent. Et puis, rappeler quand même, à ceux qui prônent la préférence nationale que ce sont effectivement des minerais qui proviennent essentiellement d'Ouzbékistan, du Kazakhstan, qui sont donc sous domination d'ailleurs souvent au niveau géopolitique, russe et que, effectivement, quelquefois, c'est même la Chine, quand on parle du Niger. Donc, prétendre que la France a une indépendance énergétique, c'est tout simplement mensonger. Évidemment, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement qui est ridicule.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°3 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement numéro 11 déposé par Centre et Indépendants sur le développement du photovoltaïque.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Il s'agit de partir d'une réalité de la Nouvelle-Aquitaine. Notre territoire est doué pour le photovoltaïque à la fois en heures d'ensoleillement, et aussi par rapport aux reliefs. Donc, si on veut vraiment, et c'est notre cas, être ambitieux sur une politique d'énergie renouvelable et par rapport au débat qu'il y a eu, il y a un argument qui n'a pas été cité. C'est que le kW/h solaire est maintenant bien plus bas que le kW/h nucléaire. Donc il faudrait peut-être le réintégrer dans le logiciel du Rassemblement National. Donc à la fois lorsqu'on regarde l'évolution du coût du kW/h et parce que c'est l'énergie qui colle le plus à notre spécificité régionale, il nous semble important de favoriser le développement du photovoltaïque et de le faire de manière à mon avis respectueuse aussi de la consommation de terres agricoles. C'est-à-dire d'abord sur les bâtiments publics de la Région et, ensuite, avec la facilitation de dispositifs financiers pour le développement de la filière solaire en Nouvelle-Aquitaine. J'en profite pour dire, tout à l'heure, que je voudrais m'excuser par rapport à notre directrice générale adjointe. L'expression « roule ma poule » n'avait absolument rien à voir avec elle. Je l'emploie de manière asexuée dans mon langage courant. Je voulais m'en excuser. Vraiment, je suis désolé si vous l'avez pris pour vous.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,*

*En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**Mme BROUILLE.** - La directrice et les élus que nous sommes apprécieront vos excuses. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des justifications de vote ?

**M. CHAGNIAT.** - Par cet amendement, vous nous vendez une énergie aléatoire qui produit l'électricité quand il fait beau alors que nous en avons besoin quand il fait froid. Et, pour remédier à ces carences, vous devez recourir à des sources d'énergie polluantes. Vous voyez l'exemple de l'Allemagne depuis l'arrêt du nucléaire. Quelle tartufferie ! Ensuite, vous nous vendez une soumission énergétique, d'importation auprès de la Chine qui représente 91 % de la filière. Mais, quand on sait que la souveraineté est un mot que certains souhaiteraient bannière du dictionnaire, cela ne nous étonne pas. Vous nous vendez ensuite l'impact positif sur l'environnement. C'est oublier que notre empreinte carbone ne tient pas compte de la production importée. En sous-traitant à l'étranger, vous vous donnez une bonne conscience. Or, la Chine produit 63 % de son électricité à partir du charbon et leurs panneaux génèrent 3 fois plus de gaz à effet de serre que s'ils étaient produits en France.

Sans tenir compte de la pollution liée à l'utilisation du silicium, avec un recours massif au chlore, autre solvant, tous produits polluant les nappes phréatiques. Sans parler des conditions humaines d'extraction au Xinjiang, sans parler du recyclage. Saurons-nous gérer l'explosion des panneaux en fin de vie, dans 10 ans ? Bel humanisme ou plutôt belle hypocrisie. Vous nous vendez aussi une production française mais la distorsion des coûts de production ne joue pas en notre faveur sauf à mettre en place des taxes à l'importation. Oui mais votre mondialisme débridé vous en empêche. Vous nous vendez enfin des coûts d'implantation en forte baisse. C'est vrai, pour les projets géants qui dénaturent nos campagnes et forêts. Mais, pour les particuliers ou petites entreprises, plus c'est petit, plus c'est cher. Il y a des économies d'échelle qui jouent. Mais qui s'en soucie ? Seule l'écologie punitive compte. Pour sa part, le RN continuera à prôner le développement d'énergies renouvelables non intermittentes, non subventionnées, telles que la géothermie, l'hydroélectricité, l'hydrogène et, bien sûr, la relance de la filière du nucléaire qui a été massacrée à la précédente mandature. Nous voterons donc contre.

**M. CAVITTE.** - Pour indiquer, pour le groupe majoritaire, que nous voterons pour cet amendement qui est un bon amendement, une fois n'est pas coutume. D'abord, pour dire que l'on parle là de photovoltaïque solaire essentiellement et qu'il y a déjà des dispositifs dans NéoTerra 1 qui étaient nombreux pour l'agri-solaire et pour les bâtiments publics. Dans ce bâtiment, par exemple, il y a des panneaux photovoltaïques et il y a également, cher Jean-Louis NEMBRINI, dans le milliard du plan pluriannuel d'investissement dans les lycées, lorsque cela est possible et crédible, des investissements qui sont prévus pour du photovoltaïque solaire. Donc le groupe votera pour cet amendement et ce n'est pas parce que les panneaux ne sont pas suffisamment fabriqués en France qu'il faut renoncer au scolaire, mais bien l'objectif régional de mettre en place une filière de panneaux solaires en France et dans la région.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des non-participations au vote ? Des votes pour ? Cet amendement est adopté.

Vote sur l'amendement n°11 déposé par le groupe Centre et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à l'amendement déposé par le groupe RN, « Conditionner l'agrivoltaïsme à un taux de couverture maximum d'une parcelle agricole pour les panneaux inférieur de 20 % ».

**Mme JOUBERT.** - Madame la Présidente, chers collègues, par cet amendement, notre groupe souhaite vous alerter sur les risques de transformer nos agriculteurs en producteurs d'énergie au mépris de notre souveraineté alimentaire si nous allons trop loin dans certaines pratiques agrivoltaïques. En effet, « l'agrivoltaïsme » est une pratique en pleine expansion qui offre à première vue des retombées économiques très intéressantes pour les agriculteurs. Au vu de la manne financière qui est en jeu et le risque de dérive qu'elle induit, il faut donc l'encadrer afin qu'elle ne devienne pas un objet de spéculation financière au détriment de la préservation des terres agricoles. D'ailleurs, le Président de la Région Normandie, Monsieur Hervé MORIN, est actuellement vent debout contre le développement massif et anarchique des projets agrivoltaïques dans sa région. Il met en garde contre les sommes faramineuses proposées aux agriculteurs par certains industriels de l'énergie qui pourraient les pousser à délaisser leurs activités agricoles. Or, les premiers éléments du décret gouvernemental qui devraient permettre d'en fixer le cadre général, notamment les paramètres définissant le caractère principal de l'activité agricole, sont très inquiétants. De nombreux syndicats agricoles comme les jeunes agriculteurs dénoncent l'influence très néfaste du lobby des énergéticiens qui demande que le taux de couverture maximum d'une parcelle agricole par les panneaux photovoltaïques soit revu à la hausse et atteigne les 40 %. Un taux aussi élevé constituerait une aberration écologique totale et mettrait en danger nos rendements agricoles. En effet, selon une étude de l'INRAE, un tel taux de couverture engendrerait, toutes cultures confondues, des baisses moyennes de rendement de 38 % sans augmentation de la qualité. Un vrai désastre en perspective pour nos objectifs de souveraineté alimentaire.

C'est pourquoi les jeunes agriculteurs militent pour que le taux de couverture d'une parcelle agricole par les panneaux ne dépasse jamais les 20 %, afin de limiter au maximum les risques de baisse de rendement et ainsi préserver notre modèle agricole. En outre, le risque est énorme que des projets de trop grande ampleur conduisent à dénaturer voire saccager les paysages de nos campagnes, comme c'est malheureusement le cas avec la multiplication des parcs photovoltaïques au sol. Ainsi, des limites en termes de superficie doivent aussi être posées, la préservation de nos paysages et espaces naturels remarquables devant rester une priorité, comme vous le dites vous-mêmes dans cette feuille de route. Dans ce débat essentiel et brûlant, la Région Nouvelle-Aquitaine peut jouer un rôle de garde-fous en réglementant le type d'agrivoltaïsme qui serait subventionnable par la Région Nouvelle-Aquitaine car étant écologiquement viable et acceptable en termes de rendements agricoles. L'agrivoltaïsme doit réaffirmer avec force le caractère principal et prioritaire de l'activité agricole et rester compatible avec une vraie agriculture. Il ne doit en aucun cas servir d'alibi pour recouvrir des sols productifs, afin de faire du profit ou conduire à un saccage de nos paysages si ces panneaux venaient à s'installer sur des surfaces démesurées. Cet amendement vise donc à faire de notre Région une collectivité pionnière en matière de réglementation et d'encadrement des pratiques agrivoltaïques qui serait ainsi préservée des dérives évoquées. Seuls les projets respectant scrupuleusement ces critères pourraient alors être éligibles aux subventions régionales. Je vous remercie.

**M. RIOU.** - Madame, nous avons déjà pris des dispositions en la matière mais qui ne sont pas les vôtres. Nous avons un appel à projets qui encadre, à titre expérimental, parce que nous n'intervenons plus sur l'industrie photovoltaïque, son développement qui, aujourd'hui, est un système qui est à maturité, et nous ne finançons plus que des essais, que de l'expérimentation, avec l'INRA, par exemple. C'est ce que nous avons fait avec Jean-Pierre RAYNAUD il y a quelques semaines à l'institut de la vigne et du vin, pour essayer de nouvelles modalités. Nous l'expérimentons sur des petits fruits, sur de l'élevage. Et nous avons fait le choix, pour des questions de rationalité, des questions d'opérationnalité, en lien, également, avec le marché, de mettre cette couverture à 50 % au maximum. Par ailleurs, nous savons que nous allons avoir des textes qui vont réguler les conditions, en préfecture, et nous ne déciderons pas de ces éléments. C'est bien au niveau de l'État que ces permis seront accordés, selon la loi, et selon les décrets d'application, vous l'avez dit, qui sont en attente. Je vous propose donc de voter contre cet amendement.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Des contre ? Des abstentions ? Non-participations au vote ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°4 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - L'amendement suivant porte sur la fin du soutien de la Région et opposition publique à l'extraction pétrolière.

**M. BAUDE.** - Un amendement destiné à viser la fin de l'extraction pétrolière. En effet, dans le dernier rapport de synthèse du GIEC, les scientifiques, une fois de plus, nous alertent avec des mots simples et clairs. Je cite : poursuivre l'expansion du pétrole, du gaz ou du charbon est incompatible avec le respect de l'accord de Paris et donc avec le maintien du réchauffement climatique sous la fameuse barre des 1,5 degré d'ici la fin du siècle. Et, donc, on ne peut pas être plus clair et plus simple dans les termes employés. Pourtant, mes chers collègues, dans notre région, de nouvelles demandes de forage continuent à voir le jour, notamment avec le groupe Vermillon et, avec un cynisme incroyable, Vermillon, mais c'est le cas pour beaucoup d'autres groupes, en réalité, à chaque fois qu'ils font des demandes, partout dans le monde, justifie la nécessité de ces nouveaux forages pour répondre à la demande, comme si la seule boussole était le marché, sans aucune limite, y compris les limites qui ont été démontrées au cours de la journée par les différents scientifiques. On a aussi des arguments qui consistent à nous expliquer que cela va financer la transition énergétique. C'est quand même un peu plus surprenant. Et, s'agissant de Vermillon, ils nous parlent même de circuits courts. Et, globalement, ils veulent essayer de nous faire croire que nous avons besoin de plus d'exploitation pétrolière pour sauver le climat. Et, donc, là, on atteint un niveau de cynisme et de dissonance cognitive rarement atteint, de mon point de vue, et il y avait d'ailleurs un article, récemment, fin octobre, dans *Le monde* qui expliquait cela. Et, si je m'attends à ce que ses arguments soient utilisés dans cet hémicycle, j'espère simplement que, vous, Madame la Présidente, et la majorité qui utilisaient des mots très forts puisque vous parlez, sur la première page de la délibération qui nous intéresse aujourd'hui, « d'urgence civilisationnelle », pour qualifier la transition énergétique, à la faveur des

recommandations du GIEC, à la faveur de tout ce que nous avons entendu aujourd'hui, la cohérence d'entendre les scientifiques et d'adopter cet amendement qui revient d'ailleurs sur une motion qui avait été adoptée en 2017 par le PS avec Les Républicains. Merci.

**Mme JOUBERT.** - Madame la présidente, chers collègues, au nom de votre sacro-saint combat contre le réchauffement de la planète et contre les émissions qui saturent l'atmosphère, vous souhaitez voir notre indépendance énergétique définitivement enterrée. Avec vous, tout y passe et tout trépasse, de l'énergie nucléaire à celle provenant du pétrole. Avec votre amendement, c'est encore un pan de notre souveraineté énergétique que vous voulez voir abattre. Vous qui aimez tant nous culpabiliser, nous effrayer avec vos prévisions catastrophistes, permettez-nous de vous rappeler qu'avec le développement croissant de la filière photovoltaïque, que vous soutenez avec acharnement, le bilan carbone n'est pas au vert. Nous sommes encore loin de la neutralité carbone. Car même si la production d'électricité issue des panneaux photovoltaïques ne pollue pas. Leur fabrication, leur transport et leur recyclage ne sont pas exempts de dépenses énergétiques considérables. Et quel comble lorsqu'ils sont produits, transportés et recyclés avec des énergies fossiles, ces mêmes énergies que vous voulez interdire à tout prix. Vous parez vos énergies renouvelables de vert sans révéler qu'elles sont tout aussi polluantes et consommatrices que les énergies fossiles et l'extraction pétrolière ici condamnée. Vouloir une extraction pétrolière plus vertueuse et une énergie plus propre, nous y sommes bien évidemment favorables. Mais, condamner par principe l'énergie pétrolière en France, alors que l'innovation peut nous faire espérer des améliorations sur le plan environnemental, c'est une ineptie. Gardons la tête froide et cessons de vouloir liquider systématiquement, sur des prétextes fallacieux, ces énergies qui nous sont nécessaires au quotidien, faute de solutions alternatives crédibles et efficaces. Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. TAUZIN.** - Je serai extrêmement court. Juste pour rappeler que, bien entendu, tôt ou tard, nous sortirons tous des hydrocarbures et que le plus tôt serait le mieux. Mais, tant que nous avons besoin, si l'on a un petit site de production en France, pourquoi le supprimer et continuer à importer, sachant que, sur ce site, les gaz qui sortent de ces puits de pétrole alimentent, par la cogénération, une filière agricole de pointe, sous serre, de production de tomates et bientôt de champignons, qui ont créé plusieurs centaines d'emplois sur site, sur des productions pour lesquelles on est en déficit de balance commerciale. Et, donc, il faut toujours voir la réalité avec plus de complexité que celle que l'on ne voit qu'à travers l'idéologie.

**M. LACARRERE.** - Si nous partageons l'orientation de cet amendement, il se trouve que la Région Nouvelle-Aquitaine ne soutient pas de projet d'extraction pétrolière et n'a par ailleurs

pas la compétence pour s'opposer à l'extraction pétrolière. Au contraire, elle accompagne les industriels pour décarboner leur consommation d'énergie. Les acteurs de la production d'énergie pour trouver et développer des alternatives et s'engager à « dédieseliser » l'ensemble de ses TER et cars régionaux. Dans le détail, nous soutenons la décarbonation des entreprises. L'action de la Région, depuis 2019, a permis de soutenir 120 projets qui ont engendré une économie d'énergie de 1,4 TWh soit l'équivalent de la rénovation énergétique de 170 000 logements. Par ailleurs, les productions d'énergie innovantes sont soutenues avec l'expérimentation de la production innovante de gaz vert de synthèse, la production de nouveaux carburants renouvelables et leurs usages en mobilité associés et le captage et la valorisation de CO2. On pourrait également évoquer le développement des ENR classique par notre fonds d'investissement régional Terra énergie. Enfin, juridiquement, il n'est pas possible d'abroger une motion comme proposé. C'est pourquoi nous proposons un vote contre cette motion. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Nous allons procéder au vote. Y a -t-il des contre ? Des abstentions ? Non-participations au vote ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°4 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à l'ambition deux, avec deux amendements. Le premier déposé par le groupe écologique solidaire et citoyen : « indicateur auprès des organismes de formation ».

**Mme SARRAZIN.** - Madame la Présidente, chers collègues, nous voici donc à l'ambition deux. Le rapport NéoTerra dit confirmer une vraie volonté politique de transition écologique.

Alors, il doit réellement irriguer toutes les politiques régionales dès maintenant et c'est ce que cet amendement propose de clarifier pour la politique de formation professionnelle. En effet, comme l'indique un article du *Monde* du 3 octobre dernier, avec la transition écologique, la formation professionnelle est forcée d'anticiper l'évolution des métiers. Il ne s'agit pas juste d'accompagner le développement de compétences pour un nouveau secteur d'activité qui regrouperait tous les nouveaux métiers divers. Non. Comme on l'a vu ce matin, cet après-midi, c'est une vraie transformation de toute l'économie qui est nécessaire. Les salariés, les chefs d'entreprises ont besoin de nouvelles compétences dans tous les secteurs pour construire une véritable économie décarbonée et résiliente. Avec NéoTerra 2, la Région doit donc vraiment plus clairement et avant tout accompagner « l'écologisation » comme le dit CAP Métiers dans sa lettre du 8 novembre. Donc, la prise en compte de la protection de l'environnement par toutes les organisations et leurs salariés actuels et à venir. D'une part, la Région doit aider les personnes en poste à se former pour l'écologisation de leur métier, voire accompagner leur reconversion professionnelle, tout particulièrement dans les secteurs qui ont un impact environnemental très négatif. Et, en même temps, la Région doit soutenir plus clairement et en priorité la bifurcation écologique des formations à destination des jeunes comme des personnes en recherche d'emploi, que ce soit dans leur centre de compétences comme dans leur programme. La Région doit clairement proposer à toutes et tous des formations, non pas aux métiers d'hier mais bel et bien aux métiers de demain.

Donc cet amendement clarifie clairement qu'avec NéoTerra 2 la Région va prioriser son budget pour les formations professionnelles qui prennent en compte les transitions au sens de l'ADEME et que cela sera inscrit et dans les contrats régionaux de filière et dans le contrat de plan formation régionale ou CPRDFOP, pour les experts. Et comme ces moyens ne sont pas illimités et que les besoins sont énormes, l'amendement précise que la Région ciblera, en plus des organismes de formation, les TPE, PME et entreprises intermédiaires. Les grandes entreprises ont les moyens de financer leur bifurcation écologique. L'argent public doit cibler les organisations qui ne les ont pas. Enfin, pour confirmer l'engagement nouveau dans la relance de l'ascenseur social, tel qu'évoqué ce matin par Monsieur DUBET puis Monsieur NEMBRINI ce soir, cet amendement précise que la Région va concrètement s'outiller pour vérifier l'accès à ces formations à toutes et tous, plus particulièrement aux femmes et aux personnes pouvant être discriminées, que ce soit pour leur orientation sexuelle, leur origine géographique ou sociale comme vous l'évoquiez tout à l'heure. C'est à ces conditions que la politique de la formation professionnelle intégrera vraiment NéoTerra et sera à la hauteur des enjeux exposés aujourd'hui toute la journée par les scientifiques.

**M. DARTIGOLLES.** - Dans cette feuille de route NéoTerra 2, a contrario de l'engagement 36 du CPRDFOP précédemment mentionné, que notre groupe centre et indépendants a fortement incité, aucun indicateur n'est prévu pour évaluer l'accès pour tous à la formation professionnelle. Par ailleurs, comme j'ai pu le signaler lors de notre dernière commission emploi formation apprentissage, je suis étonné et même peiné de constater qu'une seule page et demie sur les 103 de NéoTerra 2 soit seulement consacrée aux enjeux de la formation professionnelle. Ainsi, j'ai dû m'y reprendre à plusieurs reprises avant de débusquer mention du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, ce CPRDFOP pourtant largement adopté lors de la dernière session plénière. Une seule mention dans l'objectif traitant de l'inclusion et des transitions dans les parcours de formation professionnelle et même aucune mention dans le glossaire. En réalité NéoTerra joue petit bras en termes de formation professionnelle qui est et sera un levier primordial dans la mise en œuvre de la transition écologique dans notre région. La rédaction de la feuille de route NéoTerra deux aurait pu, aurait dû s'inspirer plus amplement des 4 engagements du CPRDFOP portant sur les transitions écologiques dont tout particulièrement l'engagement 21 qui inscrit la formation professionnelle dans les exigences des transitions climatiques, environnementales et énergétiques. C'est à l'évidence une occasion manquée d'inscrire pleinement l'orientation et la formation professionnelle comme des enjeux de premier plan, comme l'a indiqué précédemment tout à l'heure Jean-Louis NEMBRINI. Autant d'éléments qui nous amènent à voter pour cet amendement. Merci.

**M. GUERIT.** - Nous aurions pu soutenir la seconde partie de cet amendement. Mais sa première partie, relative à la mise en place, je cite, « d'indicateurs auprès des organismes de formation et des entreprises pour évaluer l'accès pour tous à la formation professionnelle », m'oblige à prendre la parole pour vous exprimer notre forte opposition.

Vous voulez encore et toujours des indicateurs, encore et toujours des évaluations encore et toujours des contraintes et ce sont encore et toujours les mêmes sur lesquels vous jeter la suspicion. Je vous le dis très gentiment chers collègues écologistes, nos organismes de formation et nos entreprises ont autre chose à faire que de répondre à des évaluations pour satisfaire vos lubies. À part tout complexifier et pénaliser des entrepreneurs et organismes dévoués à former la main-d'œuvre de demain, votre proposition n'a strictement aucun intérêt. Je pense sincèrement que cet amendement ne cherche qu'à imposer une présomption de culpabilité généralisée contre eux. Après tout, c'est inscrit dans l'ADN de votre famille politique. Avec vous, il y a toujours forcément de la discrimination et toujours forcément des coupables. Pour une raison très simple : vous avez toujours besoin de présenter des catégories de populations comme étant des victimes systémiques. Ici, les femmes ou encore

les fameux LGBTQ A+. On ressent quelques petits relents de wokisme derrière tout cela. La lutte contre les discriminations est un combat noble et beaucoup trop sérieux pour vous laisser le dévoyer. Nous, nous croyons en une réelle égalité. Pas celle qui adopte une approche punitive, pas celle qui divise, pas celle qui victimise, pas celle qui hiérarchise, pas celle qui discrimine au lieu de la combattre. En bref, nous croyons en la vraie égalité républicaine. Nous voterons donc bien évidemment contre cet amendement. Je vous remercie.

**Mme GAGNEUR.** - Cette proposition est discriminante. Je suis au regret de vous annoncer qu'il est tout à fait illégal de mettre en place des indicateurs basés sur l'orientation sexuelle. C'est discutable, plus qu'illégal, même. Les deux. Par ailleurs, les indicateurs existent déjà sur l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. On en rend compte tous les ans, en plénière. Et au sein du CREFOP, aussi, d'ailleurs. Pour les entreprises de 50 salariés ou plus, ils doivent publier tous les ans, avant le 1<sup>er</sup> mars, l'indice d'égalité. Et puis, enfin, concernant l'ascenseur social, je peux vous assurer que, en Nouvelle-Aquitaine, il n'est pas en panne. Il fonctionne très bien. On fait tout ce qu'il faut pour que tous les jeunes puissent accéder à des formations qualifiantes ou diplômantes. C'est le cas, par exemple, du dispositif Vet sup agri, en faveur des jeunes des lycées agricoles. Les Olympiades des métiers, aussi, qui mettent à l'honneur la jeunesse et puis dans lequel nous déployons le village de la formation et de l'emploi, qui est accessible à tous, au cœur de la ruralité.

**Mme BROUILLE.** - Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Non-participation au vote. ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°5 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - L'amendement pour le Fonds de soutien pour les lanceurs d'alerte.

**Mme BOURDIN.** - Face aux lobbies puissants de l'agro-industrie et des grandes entreprises, les lanceurs d'alerte de Nouvelle-Aquitaine sont bien démunis. Souvent criminalisés, intimidés, menacés, diffamés, ils tiennent bon et nous les en remercions. Ils s'appellent Paul-François, victime de phyto-terrorisme, Mauricio GARCIA PEREIRA, Julien LEGAUY. Elles s'appellent Valérie MURAT, Esther et Alice et même Valérie MASSON-DELMOTTE, qui nous a fait la joie de sa présence ce matin et pour laquelle vous ne tarissez pas d'éloges. À la fois scientifique et écureuil, elle était le 22 septembre à la cime d'un arbre, avec Thomas BRAIL, pour s'opposer à l'A69. Ils dénoncent les impacts des grands projets dits structurants. Ils observent des rejets d'arsenic dans la Charente, des prévalences anormalement élevées de cancers pédiatriques sur certains territoires. Ils s'insurgent contre la désinformation de certains industriels. Si notre objectif commun est de protéger les populations, le vivant et les milieux, il faut faire entendre leur voix. Parce qu'ils prennent des risques en se mettant en danger pour défendre l'intérêt général, leur combat doit être mené sans obstacle. Une Région qui se dit à leurs côtés doit les aider à les mener en créant un fonds de soutien pour emprunter des fonds pour faire face aux frais de justice et porter des recours, et financer des enquêtes pour leur permettre, par exemple, de répondre, à condition d'adapter les conditionnalités, à l'appel à projets culture scientifique de Nouvelle-Aquitaine. Les lanceurs d'alerte doivent être protégés. La majorité de cet hémicycle n'a peut-être pas l'intention de voter ce texte. Mais j'espère qu'elle changera d'avis car reconnaître leur rôle indispensable, c'est reconnaître l'intérêt de la contribution citoyenne au débat public.

**Mme GARRAUD.** - Nous nous opposons à cet amendement inutile et fort coûteux pour le contribuable s'il venait à être appliqué. Inutile car les justiciables, qu'ils soient personne physique ou morale, disposent de nombreux droits pour saisir la justice tant au civil qu'au pénal. Avec de nombreux dispositifs comme l'aide juridictionnelle pour ceux qui ne peuvent financer des actions en justice. Fort coûteux car ce fonds serait nécessairement abondé par des charges nouvelles qui pèseraient pour nos concitoyens alors que la France est déjà championne des prélèvements obligatoires. De plus, permettre aux lanceurs d'alerte de financer des enquêtes grâce à ce fonds est totalement absurde dans la mesure où c'est la justice qui prend en charge des enquêtes lorsqu'une affaire est lancée, à moins que les auteurs de l'amendement pensent à rémunérer des détectives privés ayant trop regardé de séries américaines à la télé. Enfin, que signifie le terme « lanceur d'alerte » ? Ce peut être tout et n'importe qui, pour faire tout et n'importe quoi. C'est exactement cela, cet amendement qu'il convient donc de rejeter.

**M. BERGERON.** - Le dernier règlement d'intervention en soutien à la vie associative, adopté lors de la séance plénière du 13 juin 2023 a été ajusté afin de venir plus particulièrement en aide aux projets en milieu rural, et à ceux répondant aux objectifs de NéoTerra. La région soutient et finance l'ensemble des associations, quelles qu'elles soient, indépendamment de leur positionnement. Avec près de 150.000 associations en activité, la Nouvelle-Aquitaine compte un tissu associatif très dynamique dans de nombreux secteurs, y compris dans l'environnement. Parmi elles, 120 associations d'environnement sont subventionnées, y compris des lanceuses d'alerte comme Surfrider, SEPANSO, SEPAC, ou encore la LPO. Sur un budget de fonctionnement de près de 24 millions d'euros en 2022, près de 10 millions d'euros sont attribués chaque année aux associations, soit 41 % du budget de fonctionnement. Côté recherche, également, la Région soutient fortement les programmes de recherche qui présentent des retombées significatives et jouent le rôle de révéler et éclairer sur un état de fait. Elle s'ouvre, à ce titre, à l'ensemble des disciplines. Vous le voyez, nous ne nous contentons pas de créer un fonds de soutien pour les lanceurs d'alerte qui s'engagent pour la défense de l'intérêt général, mais nous venons bien en aide à l'ensemble des associations et des chercheurs qui s'engagent pour la défense de l'intérêt général, sans faire de tri ni de distinction. Nous voterons donc contre cet amendement qui marque, notons-le, la moitié de l'étude des amendements. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci pour ce rappel. Donc, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Non-participations au vote ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°6 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons maintenant à l'ambition trois avec 9 amendements. Le premier amendement déposé par le groupe Centre et Indépendants sur les sorties des pesticides et alternatives.

**Mme REQUENNA.** - Merci, Madame la Présidente. Brièvement, nous souhaiterions que, dans le volet innovation, soient intégrées les nouvelles techniques génomiques dans l'hypothèse où la proposition 2017-25, de la Commission européenne du 5 juillet 2023 serait adoptée. Donc, ce terme désigne un ensemble de nouvelles méthodes scientifiques qui permettent de modifier le matériel génétique d'un organisme. L'objectif affiché par la commission, à travers cette proposition, est de sortir certaines nouvelles technologies génomiques du champ de la directive OGM afin de créer un cadre légal favorable au développement de variétés végétales améliorées qui résistent à la fois au changement climatique et aux organismes nuisibles et qui ont moins besoin de fertilisants et de pesticides, tout en présentant un meilleur rendement. Donc, s'il s'agit là d'une volonté d'une agriculture plus vertueuse, alternative aux pesticides, sans pour autant être dans un esprit de décroissance agricole. Donc, l'objectif transversal est bien entendu la santé, sécurité et souveraineté alimentaire de notre région. Je vous remercie.

**M. FREYCHET.** - Nous nous opposons à la baisse de l'emploi du volume de produits phytosanitaires s'il n'y a pas d'alternative crédible, c'est-à-dire sans impact sur notre souveraineté alimentaire dont l'ensemble du monde politique a pris conscience de sa fragilité depuis seulement 3 ans à l'issue des crises du Covid et de la guerre en Ukraine malgré les alertes historiques du Rassemblement National. Il ne sert à rien de réduire notre production agricole française par un moindre emploi de produits phytosanitaires si c'est pour importer en compensation des aliments produits avec des normes sociales et environnementales moins exigeantes. Nous ne voulons pas dans nos assiettes de produits ayant fait 3 fois le tour du monde, que ce soit de l'agneau de Nouvelle-Zélande, du bœuf aux hormones d'Argentine ou du poulet à la javel des États-Unis. Le principe de précaution sur le recours aux OGM prévaut pour la santé humaine. L'emploi d'OGM est à proscrire. Malgré les avantages de cette technologie, nous pouvons leur reprocher de provoquer des résistances chez les insectes, les plantes et à la protéine produite par l'OGM lui-même de contaminer les autres plantes et insectes se situant à proximité des cultures, de se disperser sans contrôle, ou encore de provoquer des effets indésirables sur la santé de l'homme. En France, il n'est pas possible de cultiver les OGM, sauf à des fins expérimentales. Par contre, il est possible de les importer et de les employer pour l'alimentation animale. Les MTG sont les cousins des OGM, se rapprochant davantage des mécanismes d'évolution génétique de la nature, certains MTG ne semblent pas poser de problèmes d'éthique ou de santé humaine, avec un

impact plus restreint sur la faune et la flore. Il ne s'agit pas, probablement, de la solution miracle sans effets indésirables. Celle-ci n'existe pas. Il s'agit, par contre, d'une avancée technologique potentiellement crédible pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires. Nous devons rester prudents et ne pas autoriser la technologie MTG les yeux fermés. Mais la recherche et l'expérimentation doivent être encouragées. Le transfert aux agriculteurs permettra de mieux défendre notre souveraineté alimentaire et de soutenir la compétitivité agricole de la ferme France. C'est pour ça que nous voterons pour cet amendement.

**M. PAGÈS.** - Nous, nous refusons les OGM, même quand ils prennent les nouveaux habits des MTG pour passer sous les radars des autorités sanitaires. On prétexte effectivement qu'ils ne mettent pas en œuvre le transgénisme. Certes mais, en revanche, c'est quand même une manipulation qui n'est pas naturelle. En fait il y a un danger de manipulation des gènes. Ils vont créer artificiellement des nouveaux végétaux et même si on ne crée pas des chimères, on peut quand même créer des monstres végétaux qui vont se disséminer pour polluer l'exploitation autour. La décision de proposition européenne, qui n'est pas encore validée par les États, qui a été prise, l'a été, forcément, comme on le sait, sous la pression des lobbies agro-industriels. Mais, ce qui est plus grave, c'est qu'elle a passé outre les avis négatifs de prudence de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire, la ESA. Elle n'a pas du tout tenu compte de ces remarques et de ces réserves. Alors, nous, nous suivrons aussi cet avis de réserve et on suivra les experts indépendants du comité du CESER qui demandait, avant même de lancer cette proposition, d'avoir une évaluation indépendante des risques. Donc c'est la raison pour laquelle ce type d'OGM, même s'il n'est pas transgénique, il ne nous semble pas justifiable d'être généralisé, au risque, effectivement, de toutes nos cultures. Donc nous voterons contre cet amendement.

**M. RIOU.** - Nous proposerons également de voter contre cette proposition d'amendement pour deux raisons. La première étant que le droit européen doit déjà s'exercer et, une fois encore, nous n'avons pas de compétence réglementaire sur ce genre de sujet. Deuxièmement, nous préférons envisager du point de vue de nos dynamiques de transition agricole la voie de l'agro-écologie pour imaginer les systèmes de demain. Si quelqu'un peut réellement nous expliquer quelles sont les origines de ces techniques complexes dont nous ne savons rien ni de leur fondement ni de leurs conséquences, qu'elles soient des conséquences de sécurité, de conformité, ou d'éthique, qu'on vienne me l'expliquer. Mais il faudrait qu'on en sache beaucoup plus pour pouvoir avancer sur ce sujet. Donc je vous propose et le la majorité présidentielle propose de voter contre.

**Mme BROUILLE.** - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Non-participations au vote ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°10 déposé par le groupe Centre et Indépendants

▪ **POUR : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à l'amendement déposé par le groupe écologiste solidaire et citoyen sur l'agriculture bio.

**M. BAUDE.** - Nous avons alerté sur la confusion que la HVE engendrait auprès des consommateurs et également sur son efficacité en particulier vis-à-vis de la sortie des pesticides. Je ne vais pas revenir sur la liste des organismes officiels qui ont fait le même constat que nous sur ce Label. Je vais simplement me référer au dernier rapport NéoTerra, celui que nous avons eu l'occasion de voter le mois dernier et qui met en évidence que, dans notre région, en 3 ans, on a constaté la multiplication par deux des exploitations labellisées HVE et, en même temps, la stabilité voire la progression des ventes de pesticides de synthèse, y compris les fameux CMR, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques. C'est bien la preuve par les chiffres et notamment, en l'occurrence, par vos chiffres, que la politique que vous menez en la matière depuis plusieurs années, parce que le Label HVE a été initié avant cette mandature, dans le mandat précédent. Et c'est donc pour nous l'occasion de rappeler une évidence qui est que l'agriculture biologique reste la plus aboutie en matière d'agroécologie. Et, d'ailleurs, je suis toujours surpris de voir que, dans un certain nombre de

propos que j'ai pu entendre aujourd'hui on recherche la solution technologique, la solution génétique, on vient d'en parler, qui va nous permettre de sortir des pesticides, qui va nous permettre de nous affranchir d'un certain nombre de problèmes, alors que, d'ores et déjà, on a ces solutions. Il n'existe aucun aliment, aucune production agricole qui ne peut pas être réalisée et qui n'est pas déjà réalisée à travers l'agriculture biologique et à travers un certain nombre de circuits de distribution. Et, en réalité, l'agriculture biologique est la seule, en tout cas, à preuve du contraire, puisque ce sont vos chiffres qui en témoignent, la seule en capacité d'atteindre les ambitions de NéoTerra, que ce soit en matière de santé des personnes et cela fait le lien avec One Health, que ça soit d'ailleurs les consommateurs ou bien les agriculteurs, ou la santé des écosystèmes. Je vous rappelle que c'est une agriculture avec 0 pesticide de synthèse. Mais aussi en matière de diminution de gaz à effet de serre puisque sans engrais de synthèse provenant des ressources fossiles, comme l'a également, dans son début de propos, souligné Madame MASSON-DELMOTTE. Et, donc, c'est pourquoi cet amendement vous propose d'acter cette réalité et enfin de la regarder en face et de prendre en considération vos propres chiffres pour, de façon pragmatique, faire en sorte de favoriser financièrement, et on propose un seuil de 50 % supplémentaire, l'agriculture biologique dans tous les dispositifs régionaux. D'abord pour sortir des pesticides de synthèse et en particulier pour les CMR parce que, l'horizon qui est rappelé dans cette feuille de route, c'est 2025 et, en réalité, c'est une des dernières chances, cette feuille de route NéoTerra, avec les solutions qui vont en découler, pour notre région. Non pas d'en sortir car en réalité, personne n'y croit, plus personne n'y croit, mais au moins de commencer d'amorcer une diminution de la vente et donc de l'utilisation de ces pesticides en plus, bien évidemment, de relancer cette filière qui est en difficulté notamment en raison de l'inflation et non pas d'une désaffection des consommateurs puisque toutes les enquêtes montrent que cette agriculture est privilégiée.

**M. ELOPHE.** - Les raisons pour lesquelles nous voterons contre cet amendement qui demande un financement plus important de l'agriculture biologique au détriment de l'agriculture à haute valeur environnementale sont nombreuses. Bien sûr, nous partageons l'objectif de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et nos agriculteurs s'y sont déjà engagés. Sans attendre la vision caricaturale défendue par les écologistes. Tout d'abord le marché du bio est un marché de niche. En effet les produits biologiques sont plus coûteux, ce qui limite nécessairement leur accessibilité aux ménages à revenus élevés. En promouvant uniquement l'agriculture biologique, nous risquons de créer une disparité économique dans l'accès à une alimentation plus respectueuse de l'environnement, excluant ainsi les classes populaires. D'ailleurs, la crise actuelle et profonde du marché du bio illustre parfaitement ce phénomène, les consommateurs cherchant

logiquement à limiter leurs dépenses en période d'inflation. Encourager davantage d'agriculteurs à se tourner vers ce marché, ce serait les conduire à la ruine. En outre, l'agriculture biologique, en raison de ses coûts de production plus élevés, n'est pas en mesure de répondre à la demande alimentaire croissante de manière aussi efficace que d'autres méthodes agricoles. Ne nous leurrions pas, nourrir toute la population voire exporter nos produits agricoles ne se fera pas avec le bio. Adopter cet amendement, ce serait renoncer à toute idée de souveraineté alimentaire et donc affaiblir l'agriculture française. L'agriculture à haute valeur environnementale, HVE, offre une démarche environnementale qui, dans bien des cas, s'avère au moins tout aussi efficace que les pratiques strictement biologiques, sans compromettre la faisabilité économique pour les agriculteurs. Elle prend en compte un ensemble de critères environnementaux, tout en restant plus flexible, ce qui permet aux agriculteurs de s'adapter plus facilement, tout en préservant leurs marges et leurs rendements. Nous voterons donc contre cet amendement.

**Mme LEBRAUD.** - La Nouvelle-Aquitaine est une région diverse, avec une variété de pratiques agricoles. L'agriculture biologique joue un rôle crucial dans notre transition vers des pratiques durables et nous reconnaissons pleinement sa valeur. Il est aussi essentiel de soutenir les agriculteurs qui ont choisi la voie de la HVE. Éliminer ou minimiser cette option serait non seulement contre-productif mais aussi injuste pour ceux qui ont investi dans ces pratiques responsables. Notre région doit rester un lieu où différentes agricultures durables peuvent prospérer, où les agriculteurs peuvent choisir le chemin qui convient le mieux à leur exploitation et où notre politique agricole reflète la diversité et la richesse de notre patrimoine agricole. Par conséquent, pour le groupe majoritaire, nous voterons contre cet amendement.

**Mme BROUILLE.** - Nous allons passer au vote. Y a -t-il des contre ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Des pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°7 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Amendement suivant déposé par le groupe Centre et Indépendants, s'assurer de la soutenabilité économique, sociale et financière des incitations agricoles.

**Mme REQUENNA.** - Effectivement, nous souhaitons que soient intégrés l'impact social et la soutenabilité économique des incitations proposées dans la feuille de route NéoTerra. Particulièrement, si nous sommes favorables ou soutiennent des installations déjà en bio, nous nous interrogeons sur les incitations à la conversion tant que la demande n'aura pas rebondi. Nous savons que le marché est en net recul. L'inflation est toujours présente et le facteur prix est un élément majeur pour les consommateurs, pour l'acte d'achat de nos concitoyens. Nous savons également que le phénomène de déclassement en 2022, phénomène qui consiste à produire du bio et à le vendre à du prix conventionnel a été massif et s'élève à 43 %. Donc, dans ces conditions, nous souhaitons qu'il y ait systématiquement et à la lumière également de ce qu'a dit notre collègue et Vice-président en charge de l'agriculture à savoir qu'on veut éveiller des vocations, installer massivement des jeunes, la capacité de s'assurer de la soutenabilité économique et financière des mesures que l'on met en œuvre. Et je le dis avec d'autant plus d'engagement que ces éléments ne figuraient pas dans le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique et que, de manière générale, il n'y a jamais aucun élément en la matière qui sont mis dans les rapports. Alors même qu'on parle souvent de publics fragiles, souvent, qui vont vers la pauvreté et parfois discriminés. Nous devons être beaucoup plus attentifs en matière sociale au monde agricole, à nos agriculteurs. J'apporte une précision. Le risque de mortalité par suicide des assurés au régime agricole qui ont entre 15 et 64 ans est supérieur de 32,9 % à celui des assurés de tous les régimes sociaux. Donc, ayons une attention particulière, soyons certains que les demandes que nous posons que les évolutions que nous accompagnons soient source d'une véritable possibilité économique et que ces transitions ne se fassent pas à n'importe quel prix.

**M. GUERIT.** - Soutenir l'agriculture et l'agro-écologie, c'est bien. S'assurer qu'elle soit viable pour nos agriculteurs, c'est mieux. Le modèle NéoTerra de la région en faveur de l'agro-écologie, notamment du bio, est très loin de la réalité de nos consommateurs français. En période de récession économique, la part du bio dans l'alimentation des Français est passée de 6,4 % à 6 % en 2022 et ne fait que baisser depuis. Cette brutale décélération est due à des surcoûts de production et une baisse de pouvoir d'achat de produits dits de luxe. Les personnes habituées à consommer une partie de leurs produits en bio ayant décidé de se reporter sur les produits de grandes marques ou de premiers prix à cause de la chute de leur pouvoir d'achat. Et, outre l'inflation, les marges des distributeurs, et la profusion de labels ne

font que renforcer cette baisse de l'agro-écologie. Nos agriculteurs étant soumis à des normes drastiques, perpétuelles, à un « agri-bashing » néfaste largement soutenu par la Région. Les chiffres reviennent ainsi à un niveau inférieur à celui de l'avant-pandémie, celui de 2018-2019. Le consommateur attache de l'importance aux valeurs environnementales de santé ou d'éthique associées généralement au bio mais, par prudence budgétaire, il privilégiera des produits conventionnels. Le bio étant souvent trop cher. Si vous faites le bon constat, vous tournerez un peu autour du pot, tout en passant à côté du sujet essentiel, à savoir l'arrêt des encouragements, au moins provisoirement, à la conversion au bio. C'est dans cet esprit que nous vous proposons juste après un amendement sur la question. Nouveau trop malgré tout pour cet amendement car nous partageons le même diagnostic. Nous espérons que les centristes seront cohérents et voteront le nôtre qui apporte la seule solution envisageable aux problèmes qu'il soulève, je vous remercie.

**M. BAUDE.** - Je suis vraiment atterré. Je comprendrais si cette baisse de consommation du bio était liée à une désaffection des consommateurs vis-à-vis de ces produits. Mais là ce n'est pas du tout le cas. Les gens y compris les plus modestes aimeraient consommer du bio. Ils ont conscience de l'impact positif que ça peut avoir sur la santé, sur les écosystèmes. Sur tout ce que j'ai dit. Ils ont conscience du caractère vertueux. C'est uniquement le coût, comme vous venez de le dire, qui freine la consommation du bio. Et, donc, plutôt que de dire « on va arrêter de produire du bio, parce que les gens n'ont pas assez d'argent pour se le payer, il vaut mieux rendre cette filière plus concurrentielle en l'aidant davantage. Et ce d'autant plus qu'elle est pertinente pour la santé des écosystèmes, pour le climat, pour tout ce qu'on s'est dit ce matin et tout ce que les scientifiques ont pu évoquer dans la journée. Et, donc, il y a quelque chose que je ne comprends pas. On marche sur la tête. Et, en plus, je voudrais continuer en rappelant, cela a été régulièrement évoqué en commission agricole, qu'un jeune agriculteur sur trois qui a envie de s'installer veut le faire en bio. Et on va lui dire « non, il n'y a pas de marché. OK, tu as envie de sortir des pesticides, tu as envie d'être vertueux pour le climat, d'être vertueux pour la santé des personnes qui vont consommer des aliments mais il n'y a pas de marché, on a décidé de plus t'aider, on va préférer aider le HVE. » Qui, en plus, cela a été rappelé, en toute incohérence, vient brouiller les cartes. Et, donc, enfin, vraiment, que ce soit la logique de l'intervention du RN ou bien de nos amis du centre, c'est incompréhensible. Donc, bien évidemment, nous voterons contre cet amendement.

**Mme LEBRAUD.** - L'engagement de la Région en faveur de l'agriculture durable n'est pas uniquement environnemental mais aussi profondément économique et social. Cela se traduit par notre soutien continu aux agriculteurs déjà engagés dans le modèle agriculture

biologique, y compris dans les mécanismes pour stabiliser leurs revenus et les protéger des fluctuations du marché. Nous devons continuer à équilibrer notre soutien entre la poursuite de la croissance du secteur vieux bio et la garantie de la stabilité économique pour ceux qui ont déjà opéré la transition. En conséquence, pour le groupe majoritaire, nous voterons contre cet amendement.

**Mme REQUENNA.** - La chute, on ne la comprend pas.

**Mme BROUILLE.** - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour ? Non-participations au vote ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°13 déposé par le groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National sur l'adoption d'un moratoire.

**Mme COUSIN.** - Bien loin de souhaiter la fin de l'agriculture biologique, il nous paraît essentiel aujourd'hui d'entreprendre les moyens de la préserver. Nous sommes tous conscients de la grave crise structurelle qui touche aujourd'hui l'agriculture biologique due à deux causes principales. La première de ces causes est d'une forte baisse de la consommation liée à l'inflation des prix sur les produits alimentaires, dans une conjoncture de forte baisse du pouvoir d'achat des Français, avec un impact important sur les viandes, les fruits et légumes. Désormais, les produits bio ne représentent plus que 6 % de la consommation des ménages. La deuxième cause est largement liée au développement intensif des conversions à ce modèle agricole avec moins de demandes mais plus d'offre, cette filière tombe dans une crise de surproduction d'une ampleur inédite. Pour tous les

acteurs impliqués, c'est la douche froide. Ce décrochage entre offre et demande revêt des conséquences économiques immédiates sur le prix d'achat au producteur et la destination des surplus. Bien souvent, ceux-ci sont déclassés et réorientés vers les marchés conventionnels pour être vendus sans la marque AB, Agriculture biologique, alors que, dans le même temps, les charges et coûts de production, eux, ne diminuent pas et ont même tendance à augmenter. Cela provoque d'importantes difficultés poussant de plus en plus d'agriculteurs à des conversions, voire à l'arrêt pur et simple de toutes pratiques agricoles. En effet, s'il reste encore marginal, le chiffre des dé-conversions a connu une augmentation de près de 42 % en un an. Celles-ci sont parfois même encouragées par de grands opérateurs par des incitations allant de simples levées de pénalités jusqu'à des compensations financières. Nous devons en tirer des conséquences en suivant un principe de bon sens : moins de conversions c'est moins de dé-conversions. Nous ne pouvons plus permettre de continuer à vendre le bio comme un eldorado aux agriculteurs qui chercheraient à améliorer leurs revenus ou à produire autrement. Nous devons tenir un discours de vérité sur ce qu'est le marché bio, un marché de niche qui a atteint un niveau de stagnation et qui ne pourra pas continuer à se développer de manière exponentielle. Le dire c'est protéger les agriculteurs déjà engagés dans cette démarche mais c'est aussi protéger ceux qui seraient tentés par cette démarche. C'est particulièrement le cas des NIMA, les personnes non issues du milieu agricole, qui ont des profils majoritaires pour les candidats au bio et que nous envoyons tout bonnement au casse-pipe.

Pourtant, vous annoncez des objectifs de conversion toujours plus importants et déraisonnables qui nous entraînent dans l'impasse. Il est important de sortir des réflexes idéologiques et de retrouver une posture pragmatique. C'est pourquoi nous proposons cet amendement et d'adopter un moratoire sur les conversions en bio afin de privilégier les aides au maintien et de permettre la restructuration de la filière afin de sauver ce qui peut encore l'être. Je vous remercie.

**Mme LEBRAUD.** - L'adoption d'un moratoire sur les aides à la conversion en agriculture biologique, comme suggéré, freinerait l'innovation et la transition nécessaire vers des pratiques agricoles durables. Il est également important de rappeler que le gouvernement a supprimé les aides au maintien. Notre Région reste déterminée à soutenir la conversion vers l'agriculture biologique, reconnaissant son importance cruciale pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En conséquence, pour le groupe majoritaire, nous voterons contre cet amendement.

**Mme BROUILLE.** - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour ? Non-participations au vote ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°5 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants (1)**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

**Mme BROUILLE.** - Amendement déposé par le groupe Rassemblement National sur la mise en place de visites des fermes pour les lycéens.

**M. FREYCHET.** - Notre agriculture régionale disparaît et vous regardez ailleurs, vers des contrées plus vertes que vertueuses. Cet amendement a une ambition simple : susciter des vocations chez les jeunes Néo-Aquitains. 250 000 exploitations agricoles étaient dénombrées en Nouvelle-Aquitaine en 1970. 64 000 seulement en 2020. Quand atteindrons-nous le plancher de cette chute vertigineuse ? Le renouvellement des générations est le grand défi de la prochaine décennie dans le milieu agricole. La situation est urgente. Les agriculteurs néo-aquitains sont vieillissants. En 2020, 22 500 chefs d'exploitation ont plus de 60 ans et 10 % des exploitations devant être transmises à court terme n'ont pas, actuellement, de repreneurs. Dans certains départements comme la Dordogne ou dans certaines filières comme la viticulture, le choc démographique qui s'annonce est encore plus vertigineux. Or, trop souvent, ceux qui ont travaillé avec passion dans leur exploitation pendant des décennies doivent se lancer dans un parcours du combattant pour trouver un repreneur. C'est aussi la question de la survie à moyen terme de nombreuses filières qui est posée. Si nous n'inversons pas la tendance, notre souveraineté alimentaire qui est pourtant un des objectifs annoncés par la feuille de route NéoTerra ne sera plus qu'un lointain souvenir.

L'enjeu est donc crucial. Il s'agit d'enrayer notre déclassement afin que la Nouvelle-Aquitaine ne passe pas de deuxième région agricole française en valeur à un désert agricole. Pour cela, nous devons faire de l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs une priorité régionale et mobiliser tous les leviers afin d'y parvenir. L'une des pistes de réponse est une action de bon sens : il s'agit de permettre aux lycéens et collégiens de découvrir des exploitations agricoles dans notre région, par des visites organisées en lien avec des établissements scolaires. L'objectif est tout simplement de donner envie à notre jeunesse. L'envie de découvrir davantage ce très beau métier et toutes ses spécificités. Car, malheureusement, beaucoup trop de jeunes Néo-Aquitains ont une mauvaise image de nos agriculteurs, de notre agriculture, trop polluante, trop industrielle, trop conservatrice, archaïque faisant souffrir les animaux d'élevage ou encore dévastatrice pour l'environnement. Nos agriculteurs sont les boucs émissaires d'une grande partie des maux de ce monde. Comment voulez -vous que ces jeunes, particulièrement sensibles aux questions environnementales, aient envie de s'orienter vers des métiers dont ils ne connaissent rien d'autre que des discours caricaturaux ou mensongers.

Cet amendement vise en effet également à combattre le fléau de l'agri-bashing diffusé par certains politiques aux groupuscules militants d'extrême gauche dans les médias, sur les réseaux sociaux, et même parfois au sein des établissements scolaires qui intoxiquent beaucoup nos jeunes. Il suffit de parler avec les organisations agricoles pour le comprendre. Encore plus que la concurrence internationale déloyale, que l'excès de normes ou que l'absence d'une réelle rémunération, l'agri-bashing est bien la plus grande menace pour l'avenir de nos agriculteurs. Ouvrir les portes de nos exploitations à ces jeunes est le rempart face aux fake news et au matraquage que subissent nos agriculteurs. Qui de mieux placé que l'agriculteur lui-même pour parler de son métier, tordre le cou aux préjugés et susciter des vocations. Nos agriculteurs sont des entrepreneurs, des innovateurs, et des protecteurs de l'environnement et ne sont pas des pollueurs. Ils sont soucieux du bien-être animal et ils entretiennent nos paysages. Ils accomplissent ce noble métier de nourrir les Français. Ils sont des maillons essentiels sur nos territoires. Nos agriculteurs créent des emplois agricoles. Et un emploi agricole induit 4 ou 5 emplois indirects. Un euro investi en agriculture génère six ou sept euros. Ainsi, pour garantir un avenir à notre agriculture, en finir avec la méconnaissance du monde agricole, renouons le lien indispensable entre notre jeunesse et ceux qui la nourrissent. C'est tout le sens de cet amendement pour faire face aux grands défis de demain.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je voudrais vous rassurer, nous venons de créer et de faire, au niveau régional, à partir des lycées agricoles, une préparation à la formation de vétérinaires. Et pendant les vacances de la Toussaint, professeurs et élèves se sont réunis au lycée des Vaseix, à côté de Limoges, avec un succès sur cette préparation de formation assez exemplaire et émouvant.

**M. TRIFILETTI.** - Nous ne prendrons pas part au vote. Et j'invite les collègues du Rassemblement National demain matin, moi, je serai l'INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée. Donc, c'est une chose qu'on fait quotidiennement d'aller visiter des exploitations agricoles et montrer des systèmes différents pour effectivement former nos jeunes et notamment en lycée agricole.

**Mme SOLA.** - Monsieur, vous connaissez bien mal toutes les actions mises en place. Au niveau, comme le disait le Président, de l'enseignement agricole notamment. Je vous donne un exemple à l'agro-campus de Saintes, en première et terminale, des classes ont été ouvertes pour sensibiliser au métier de vétérinaire mais c'était aussi une façon de sensibiliser nos jeunes à tout ce qui touche à la production animale dans le respect du bien-être animal et aussi toutes les facettes du monde de l'élevage et de l'agriculture par conséquent. Aussi, cet amendement propose une initiative qui existe déjà. En effet des programmes permettent aux jeunes de découvrir le monde agricole et ces métiers. Et tout cela est déjà mis en place dans notre région. Ces initiatives visent à sensibiliser notre jeunesse à sensibiliser. Les lycées agricoles sont ouverts, sont offerts à la population, mais en sachant que notre Région, la Région n'a pas la compétence à établir des programmes scolaires. On sait aussi, et Jean Louis NEMBRINI en est témoin et, moi, je sais l'application qu'il met avec Virginie autour de l'enseignement agricole, à sensibiliser l'enseignement classique, à travailler avec le directeur régional des affaires agricoles. Toutes ces passerelles sont déjà mises en place. Et, pour information, vous connaissez notre attachement à cet enseignement, et un lien se construit entre les lycées d'enseignement agricoles et les missions locales sur différents côtés du territoire. Des liens qui doivent permettre de faire découvrir la richesse et la diversité des formations qui sont offertes. Et il faut savoir que l'enseignement agricole est aussi une filière qui permet à des jeunes en rupture de retrouver l'appétence d'apprentissage de connaissance. Et cette diversité, d'enseignement et de pratique permet vraiment de donner du sens à un avenir agricole fondamental dans notre région. Nous rejetons donc cet amendement et nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ou ne participe pas au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°6 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a la suppression du partenariat avec Terre de liens. L'amendement du groupe RN.

**M. GUERIT.** - Monsieur le Président, je vais essayer de faire mes 4 minutes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pardon, je vous coupe 30 secondes parce qu'on nous a remis...

**M. GUERIT.** - Cela fera 4 minutes 30, donc...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais vous vous prenez pour qui ?

**M. GUERIT.** - Je respecte le règlement, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous n'aurez pas 4 minutes 30, vous aurez 4 minutes quand on aura déclenché le chronomètre. Je voulais juste annoncer que l'on avait trouvé un portable au deuxième étage.

**M. GUERIT.** - Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs oui mais pas avec n'importe qui. Vous nous proposez dans vos orientations un partenariat avec la Fédération Terre de liens. Une structure qui pose pour le moins d'importantes questions éthiques. Un rapide tour sur les réseaux sociaux de cette organisation nous donne quelques indices sur le bien-fondé de ses engagements. Par exemple, on découvre, au milieu de ses actions, qu'elle revendique le fait de mettre à disposition des terres agricoles pour des immigrés clandestins, notamment dans l'objectif de repeupler nos campagnes. Vous en conviendrez, nous sommes bien loin de la lutte contre la spéculation foncière et de l'aide à l'installation de nos jeunes agriculteurs néo-aquitains. On découvre aussi que cette association était particulièrement

impliquée dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui était pour elle, je cite, « une très belle expérience de désobéissance civile ». Une phrase pleine de pudeur à la mode chez les écologistes radicaux pour revendiquer leur mépris de l'État de droit et le viol de nos lois. Cela commence à faire beaucoup, mais cela ne s'arrête pas là car figurez-vous que c'est une association qui revendique sa proximité avec les soulèvements de la Terre. Ce groupuscule éco-terroriste et insurrectionnel dont la violence est le principal mode d'action, quoi qu'en dise la scandaleuse décision du Conseil d'État. Elle s'est notamment félicitée de la manifestation de mars dernier, à Sainte-Soline. Alors je ne sais pas de quoi elle était fière exactement. Était-ce de manifester aux côtés des Black blocs, étaient-ce les nombreuses dégradations de culture et de matériel agricole ? Ou les incendies de véhicules de gendarmerie ou, peut-être, même, les 47 membres des forces de l'ordre qu'ils ont blessés. Ou peut-être tout simplement de nombreuses menaces de mort contre les propriétaires des bassines en question. Monsieur le Président. Nous nous opposons régulièrement sur l'absence de neutralité politique de bon nombre de vos partenaires.

Mais, sur ce dossier, cela va beaucoup plus loin qu'une subvention à une énième association de gauche. Par ces actions et ces prises de position, elles soutiennent clairement un militantisme radical qu'une institution comme la nôtre ne peut pas tolérer. Vous avez un devoir de cohérence et de clarté. Vous ne pouvez pas vous enfermer dans cet « en même temps » si cher au Président de la République. Vous ne pouvez pas et condamner les attaques des bassines et les agressions que subissent les agriculteurs concernés et soutenir financièrement ceux qui encouragent les groupuscules à l'origine de ces violences. Après les affrontements de Sainte-Soline, vous avez déclaré que vous haïssez les violences et les condamnez. Prouvez-le. Nous, au Rassemblement National, nous avons choisi notre camp, celui des agriculteurs et de la loi. C'est le sens de notre amendement. Et c'est pourquoi nous vous proposons de mettre un terme à ce partenariat scandaleux. Le sujet de l'accès aux terres agricoles est un sujet beaucoup trop sérieux pour le laisser entre les mains de ces individus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose de voter contre. J'ai eu l'occasion de voir l'efficacité et la solidarité de cette association.

**Mme BUSSIERE.** - Le salon de l'agriculture paysanne Lurrama, qui veut dire « Terre mère » en basque, s'est achevé hier soir. J'y étais et ai constaté dans les discussions encore et toujours les mêmes problématiques de disparition de terres agricoles, d'accès au foncier de spéculation foncière. Un exemple parmi tant d'autres, au Pays basque, en 2021, la mise en vente de terres agricoles avec quelques bâtiments anciens pour 3,2 millions, je vérifie mon chiffre, 3,2 millions d'euros pour 15 hectares de terres agricoles. Bien loin, vous l'imaginez,

de l'évaluation de la SAFER. Cela a donné lieu à une occupation de 4 mois sur place et, depuis, d'autres ventes ont donné lieu à des mobilisations avec des actions de désobéissance civile. La situation sur l'accès au foncier agricole, vous la connaissez, nous en parlons régulièrement ici, la situation est dramatique. La préservation de la terre nourricière est une nécessité vitale. L'accès au foncier agricole un enjeu majeur et important. Dans ce contexte, le rôle des SAFER est complexe et limité et la complémentarité avec la Fondation Terre de liens est importante. C'est une fondation reconnue d'utilité publique qui fête ses 20 ans cette année. Il y a 44 000 membres, 330 fermes aidées dont 37 dans notre région.

Concernant l'amendement et le lien évoqué avec les sous les soulèvements de la Terre, nous vous rappelons qu'il y a près de 200 organismes qui ont soutenu les soulèvements de la Terre. Des collectifs, des associations, des ONG, des syndicats et des partis, et plus de 150 000 personnes. Nous rappelons l'arrêt du Conseil d'État de la semaine dernière du 9 novembre qui a annulé le décret de dissolution et qui, très clairement, dit qu'il n'y a rien dans le dossier, rien du tout. Et, d'ailleurs, le ministre n'allait pas sur ce terrain-là de lien et d'incitation aux violences physiques contre des personnes, forces de l'ordre ou autres. Donc l'explication du Rassemblement National est non avenue. Par ailleurs, ils allèguent que le soutien de Terre de liens aux auteurs de violences serait avéré. J'ai vainement cherché dans les dernières communications.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On n'est pas là commenter des décisions de justice.

**Mme BUSSIÈRE.** - J'ai juste cité la décision, je n'ai pas fait de commentaires positifs ou négatifs. C'est un fait. Il n'y a, à aucun moment, eu d'incitation à la violence de la Fondation Terre de liens. À aucun moment. De notre côté, nous avons, nous, dénoncé les violences physiques à Sainte-Soline. Les propos donc populistes du RN ne reposent sur aucun fait. Pour finir, c'est donc un amendement qui démontre une nouvelle fois la duplicité du Rassemblement National. Ils n'ont pas arrêté cet après-midi de dire qu'ils sont les premiers défenseurs des agriculteurs et on a là une délibération avec un soutien concret à l'accès au foncier, avec Terre de liens, en complémentarité à la SAFER, et ils rejettent cette complémentarité-là et cette aide-là. Donc il y a une incohérence totale. Vous avez compris que nous voterons contre l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce que je proposais. Qui souhaite voter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°7 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un nouvel amendement du RN sur réserver l'accès aux cantines scolaires à des produits bio issus de l'agriculture française.

**M. MARKOWSKY.** - Des millions de Français fréquentent quotidiennement la restauration collective hors foyer. Ce sont 3,4 milliards de repas servis chaque année en France. L'intérêt de la restauration collective est donc indéniable et représente un levier économique de commandes publiques importantes pour nos agriculteurs. En effet une grande partie de ces repas à destination des collectivités publiques, des établissements scolaires ou publics sont financés par les impôts et cotisations sociales des Néo-Aquitains. Il nous paraît donc essentiel de donner priorité aux produits français. Cependant, les objectifs de la loi Egalim du 30 octobre 2018 mettent en relief quelques problématiques. Elle impose un minimum de 50 % de produits issus de filières durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas servis à la cantine. Ces objectifs sont tout à fait souhaitables et vont dans le bon sens. Cependant, dans les faits, ils peinent à s'appliquer. L'année dernière, par exemple, déjà 3 ans après la publication de cette loi, ce taux n'atteignait pas 50 % mais 22 % dans les restaurants collectifs de l'État.

En cause, notamment, une législation trop complexe à propos de la définition du critère local pour définir si un produit est éligible ou non. Déplorant l'absence de précisions géographiques. Bref, si le niveau local paraît compliqué à respecter bien que prioritaire, nous devons a minima réserver les commandes publiques aux produits français. Condition essentielle pour une économie durable et une autonomie alimentaire, mesure que nous défendons depuis toujours au Rassemblement National. Nous proposons de nous concentrer sur du bio 100% français, non seulement pour fournir une alimentation saine à nos enfants, mais aussi pour soutenir notre agriculture biologique qui traverse aujourd'hui

une crise profonde. Face à une offre bien supérieure à la demande, à une concurrence déloyale, avec des normes que les agriculteurs bios étrangers ne respectent pas, des effets impactants liés aux transports, les produits importés reviennent moins cher dans nos assiettes. Encore une question de bon sens qui manque sur votre feuille de route NéoTerra. Produire local manger local, c'est ainsi que nous arriverons à réconcilier l'économie et l'écologie. Et c'est aussi au cœur de nos préoccupations au Rassemblement National.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle juste que ce sont les intendants des lycées ou des collèges qui dépendent de l'Éducation nationale qui organisent les appels d'offres et que nous avons créé en Nouvelle-Aquitaine une structure à partir des chefs de cuisine et des intendants, qui s'appelle la CENA, qui s'adresse au niveau des lycées et des collèges, des EHPAD, etc. et qui, donc, sont très attentifs pour régler le problème des circuits courts, de proximité et du bio français. Donc je ne vous propose pas de voter cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°8 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement du groupe EELV sur territoire zéro faim zéro précarité alimentaire.

**M. TRIFILETTI.** - Cet amendement est parti d'un constat. De nombreux et de très nombreux même, malheureusement, Néo-Aquitains sont en situation de précarité alimentaire. Des milliers de personnes luttent quotidiennement contre l'insécurité alimentaire pour eux-mêmes, pour leurs enfants, pour leur famille dans toute notre région, malheureusement. Les crises qu'on a connu les deux dernières années ont été un peu plus s'accélérateurs d'ailleurs de cette insécurité alimentaire croissante. Les plus démunis doivent donc faire des choix difficiles et c'est l'alimentation qui, en premier lieu, en souffre. Le droit à l'alimentation est un droit fondamental selon nous et nous proposons via cet amendement de mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation. C'est une idée simple mais au potentiel transformateur majeur. Elle permet aux Néo-Aquitains de manger à leur faim et payer

décemment les agriculteurs et les agricultrices et c'est vrai que notre groupe demande cette expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation. Donc, à travers cet amendement, nous souhaitons que la Région s'implique dans le concept de territoire zéro faim. On peut également le nommer territoire zéro précarité alimentaire qui, à l'instar de celui de territoire zéro chômeur, pourrait démontrer toute sa pertinence. En Nouvelle-Aquitaine, cette idée a suscité l'intérêt d'ailleurs de certaines collectivités, d'ores et déjà. Je pense notamment au Conseil départemental de la Gironde, à la ville de Bordeaux, et c'est vrai que nous avons la possibilité d'explorer ça et ces pistes à l'échelle régionale dans l'ensemble de notre territoire. Ce serait une belle expérimentation et c'est pour cela qu'on vous propose aujourd'hui cet amendement qui paraît innovant par rapport à la situation du terrain qui est particulièrement difficile.

**M. NEMBRINI.** - Cet amendement met en évidence la nécessité de garantir l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous. Nous le partageons. Cependant, les modalités de mise en œuvre de cet amendement nous paraissent devoir être profondément réfléchies et, en l'état, nous ne soutiendrons pas cet amendement. Cependant, nous proposons de créer un groupe de travail sur le sujet de la sécurité alimentaire qui nous permettra d'approfondir tout ceci et d'en établir la faisabilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Avec les Départements, sur les collèges, les communes, etc.

**M. TRIFILETTI.** - Merci d'initier ce groupe de travail.

**Mme RECHAGNEUX.** - Nous voterons contre cet amendement puisque nous sommes gênés par la proposition de carte vitale de l'alimentation. La Région n'a pas vocation à devenir un guichet social mais à impulser des projets pour essayer d'arranger la situation. Nous pensons également que pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages français il faut en priorité supprimer la TVA sur un panier de produits de première nécessité comme nous le demandons depuis 2 ans maintenant. Il faut également que les pouvoirs publics se ressaisissent car ils participent, par leur gestion des cantines, à amplifier quelquefois cette précarité alimentaire. Pas un jour ne passe sans un témoignage de parents sur la qualité déplorable des aliments servis dans les cantines, que ce soit en primaire, au collège ou au lycée. Il n'est pas normal que les plus jeunes, qui parfois n'ont que la cantine du midi comme seul repas, en sortent en ayant encore faim. On voit d'ailleurs là les limites du repas végétarien qui est de plus en plus imposé alors que les cantines sont parfois la seule possibilité pour certains enfants de manger de la viande. Et que dire des quantités également qui sont de plus en plus limitées à l'image de la grande distribution qui pratique ce que l'on appelle la « shrinkflation », les quantités ont été considérablement réduites depuis la

rentrée. Concentrons-nous en priorité sur ces aspects pour améliorer la vie quotidienne des Français.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui vote contre ? Pour ? S'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc refusé.

Vote sur l'amendement n°8 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement 100 % restauration scolaire en bio d'ici 2028. Le groupe EELV.

**M. TRIFILETTI.** - Cet amendement vise à assurer que les lycéens, apprentis bénéficient d'une alimentation saine, respectueuse de l'environnement. Et que notre Région de Nouvelle-Aquitaine devienne un modèle de restauration scolaire 100 % biologique. La question essentielle derrière, évidemment, est une question de santé et nous en reparlerons lorsque nous examinerons d'ailleurs la motion sur le panier bio pour les femmes enceintes. C'est la même chose. Et les enjeux sont évidents. Il s'agit de favoriser la production d'aliments plus sains, exempts de résidus de pesticides. Et je vous renvoie d'ores et déjà au rapport de l'INSERM de 2013 et à celui de 2021 qui nous montrent qu'une seule santé, si on veut la respecter, notre fameux One Health en région Nouvelle-Aquitaine, il faut mettre le paquet là-dessus et être en capacité, peut-être, de se dire que, d'ici 2028, on a une politique très volontariste et on essaye de généraliser cette alimentation biologique pour l'ensemble des lycéens sachant que ce sera une plus-value pour leur santé, pour l'environnement et évidemment pour les eaux. C'est une approche systémique globale comme on a pu nous l'expliquer notamment ce matin.

**Mme BOULTAM.** - En effet, l'objectif de fournir 100 % de repas bio dans la restauration scolaire d'ici 2028 pose des questions cruciales sur la capacité de production actuelle et future ainsi que sur les implications économiques pour les familles et les producteurs locaux. La capacité actuelle de production agricole bio est insuffisante pour couvrir une telle demande, ce qui risque d'autant plus de créer des tensions sur les volumes et les prix affectant les familles et la disponibilité des produits. Un tel objectif pourrait déséquilibrer l'agriculture régionale en créant une concurrence déloyale et en perturbant les marchés locaux. À titre d'exemple, la CENA, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, gère 60 millions de repas par an et n'atteint que 19 % des produits bio dans ses achats. Les exemples les plus performants comme le SIVU, sur Mérignac, ne dépassent pas les 60 % de bio.

Enfin, cet objectif de 100 % bio représente un écart considérable par rapport à notre objectif actuel de 30 % d'ici 2025, remettant en question la cohérence stratégique globale. Pour ne pas être trop longue mais pour terminer, la Région a également choisi d'investir durablement et a annoncé en juillet dernier le campus régional de l'alimentation promouvant une alimentation saine, durable et traçable qui se concrétise et sera incarné par un nouveau site unique en France dédié à la formation aux métiers de la cuisine collective à Chasseneuil du Poitou notamment où la région Nouvelle-Aquitaine réalisera d'importants investissements pour le doter de nouveaux plateaux techniques. C'est pour toutes ces raisons que nous rejetterons donc cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce sont 30 millions d'euros d'investissement sur la formation à la cuisine collective.

**M. DUPRAT.** - Si l'on écoute et si on va jusqu'au bout du raisonnement de notre collègue, il ne faut pas s'arrêter aux lycées, il faut le faire au collège, il faut le faire dans les écoles. Parce que sinon cela ne sert à rien.

**M. TRIFILETTI.** - On n'a pas la compétence.

**M. DUPRAT.** - Avec 100 % de bio dans tous les établissements scolaires, vous allez faire mal au portefeuille des parents, vous allez faire mal au portefeuille des collectivités et vous n'allez pas avoir assez de production pour pouvoir servir tout le monde dans de bonnes conditions. Donc c'est encore une fois une proposition pour se faire plaisir quelques minutes, mais qui est irréalisable.

**M. TRIFILETTI.** - Absolument pas. Cela existe déjà chers collègues. Il y a déjà des lycées qui tendent vers le 100 %. Et les externalités négatives vont être énormes, vous le savez.

**Mme FRANCESCHINI.** - Cet amendement est typique de la vision étrequée de l'agriculture qu'ont les élus verts. Cette proposition d'imposer 100 % de produits bio dans les cantines scolaires de Nouvelle-Aquitaine n'est ni souhaitable ni réaliste. J'entends la démarche de soutenir davantage nos agriculteurs bios, c'est d'ailleurs pourquoi nous avons nous aussi présenté un certain nombre d'amendements en la matière. C'est une agriculture en crise qui a besoin d'une attention particulière. Cependant, vouloir priver, comme le propose cet amendement, l'agriculture conventionnelle des opportunités qu'offre la commande publique est inacceptable. Encore une fois, les Verts nous pondent leur caricature habituelle et leur mépris de l'agriculture conventionnelle. On le sait, leur rêve, c'est de la voir disparaître. Eh bien, ce n'est pas notre cas. Quoi qu'en pensent ces élus qui ne connaissent rien du monde agricole, l'agriculture conventionnelle fournit elle aussi des produits d'excellente qualité. Cessez d'opposer de manière caricaturale le bio et le conventionnel. Non, être un conventionnel ne fait pas de vous un pollueur et non les produits qui en sont issus ne sont pas de mauvaise qualité. Ce sont deux modèles agricoles complémentaires et il faut les soutenir de manière équitable.

Deuxième point, certes, il faut savoir mettre à disposition des enfants qui le souhaitent des menus végétariens, car il y a effectivement une demande mais nous voyons bien où vous voulez en venir. Ce n'est pas la progression des menus végétariens qui vous intéresse, mais la diminution de la consommation de la viande. On le voit d'ailleurs dans vos mairies. Nous, nous défendons nos éleveurs. Nous savons aussi que la cantine est parfois le seul moyen de manger de la viande et nous refusons cette vision moraliste et élitiste. Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°9 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Dans l'ambition numéro 4, on a l'amendement 14, déposée par le groupe centriste. Bonification sur les entreprises sur critères environnementaux.

**M. DEVEZE.** - Cet amendement vise effectivement l'objectif premier de l'ambition trois et, à ce titre, nous souhaitons vous dire tout d'abord que, parmi les nombreux acteurs économiques dans notre région que j'ai la chance de rencontrer quotidiennement jamais, jamais nous n'avons eu autant d'interlocuteurs si sensibilisés au problème environnemental. L'institution régionale se doit effectivement d'être à leurs côtés comme un partenaire actif. Nos groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI, par cet amendement, proposent tout simplement d'instaurer un système aménageant des bonifications pour les entreprises qui concilient leurs impératifs de développement économique avec les grands enjeux environnementaux et climatiques. Vous allez, je suppose, me répondre que tout ceci s'applique déjà par le biais des éco-socio-conditionnalités. Mais notre souhait est de promouvoir une démarche plus incitative que restrictive, précisément parce que nous appliquons à ces acteurs économiques une présomption de conscience environnementale. Je précise d'ailleurs que ce signal politique s'inscrirait totalement dans le cadre défini par Monsieur PISANI-FERRY qui soulignait en début d'après-midi qu'il n'y a pas précisément de raison de douter d'un équilibre entre croissance et préservation du climat. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Juste vous dire que, comme vous l'avez souligné, nous avons voté des ESC ambitieuses qu'aucune Région n'a fait comme nous. Nous les avons adoptées et nos règlements d'intervention intègrent aussi des critères pour la transition écologique et la décarbonation. Donc nous proposons un vote contre, puisque nous ne voulons pas simplement nous arrêter à une simple bonification mais aller bien plus loin dans ces transitions.

**Mme COLOMBIER.** - Nous soutenons tout particulièrement cet amendement présenté par nos collègues centristes, car il part d'un constat que nous partageons et que nous avons suffisamment développé par le passé, à savoir que vos éco-socio-conditionnalités sont un frein au développement économique de notre région. On vous l'a suffisamment dit mais, après tout, la pédagogie est l'art de la répétition. Vous ne contribuez qu'à éloigner davantage les entreprises des dispositifs régionaux. Elles sont déjà suffisamment nombreuses à ne pas recourir à nos dispositifs, soit parce qu'elles ne les connaissent pas, soit parce qu'elles n'arrivent pas à dialoguer avec la Région, je vous assure qu'on nous le rapport souvent, soit parce qu'elles n'ont pas les ressources pour affronter la lourdeur administrative qu'impliquent vos dossiers déjà très complexes, trop complexes. Être à la tête d'une collectivité, c'est savoir envoyer des signaux. Là, le signal que vous envoyez aux entreprises néo-aquitaines, c'est qu'elles vont devoir se lancer dans un parcours du combattant et affronter une année

de contraintes avant de caresser l'espoir de toucher une subvention. Autant vous dire que vous allez dans la direction totalement opposée de ce que l'on appelle la simplification administrative tant demandée depuis des années par nos entrepreneurs et que vous n'allez réussir qu'une chose, les faire fuir. Chose qui est particulièrement inquiétante à l'heure où nos entreprises n'ont jamais eu autant besoin de notre soutien après la succession de crises sanitaires et des conséquences de la guerre en Ukraine.

Donc, cette proposition de nos collègues de créer une sorte de bonus écologique va totalement dans le sens de ce que nous défendons. Oui, plutôt que de contraindre, de pénaliser, de sanctionner, il faut mettre en œuvre une écologie qui donne envie, qui est positive, qui encourage, qui incite et qui récompense les pratiques vertueuses sur le plan environnemental. Nous voterons donc pour cet amendement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°14 déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement numéro 10 déposée par le groupe ESC sur l'objectif 3, sur la sobriété des consommations.

**Mme BEDU.** - Je vais être très brève. Je pense que nous sommes tous fatigués à force d'entendre ces très longs commentaires. Cet amendement qui porte tout simplement sur le besoin urgent d'accompagner et d'organiser la bifurcation de notre économie, au service des biens communs et dans le respect des limites planétaires, comme on a pu déjà l'exprimer. Il y a des propositions pour renforcer le budget, notamment de la formation professionnelle et de l'éducation, pour accompagner à la soutenabilité de l'ensemble des futurs métiers des

Néo-Aquitaines et Néo-Aquitains et également une proposition d'approfondir et de renforcer les éco-socio-conditionnalités.

**Mme BROUILLE.** - Nous proposons un vote contre puisque, au-delà de la demande de multiplier par 2 les effectifs, nous voulons rester une collectivité de projets et non devenir une collectivité de contrôle. Sachez quand même mes chers collègues que nous allons rentrer dans une démarche transversale que je porte au sein du Pôle développement économique en mettant à disposition une grille d'analyse qui permettra aux équipes de la Région de faire vraiment un diagnostic à 360 degrés de l'entreprise afin de connaître tout ce degré de maturité, dont la sobriété. En quelque sorte une vision globale, une info, une photo à un instant T pour définir les axes d'amélioration. Et ce sera une grille qui sera faite avant la demande de subvention.

**Mme WERBROUCK.** - Le Rassemblement National a clairement énoncé sa position en matière de transition écologique. Nous souhaitons tourner la page de l'écologie punitive pour au contraire nous diriger vers une transition écologique positive. La France figure dans les 5 pays où l'environnement est le moins dégradé. Ce n'est pas à nos agriculteurs ou à nos entrepreneurs particulièrement vertueux de payer pour les autres. N'oublions pas que la Chine, l'Inde ou les États-Unis, de très loin les plus gros pollueurs, ne respectent pratiquement aucune norme environnementale. Alors commençons par changer cela avant de demander encore des efforts supplémentaires aux Néo-Aquitains. Aussi, il nous paraît inconcevable de renforcer, comme vous le souhaitez dans votre amendement, les éco-socio-conditionnalités, de rajouter de nouvelles normes aux normes déjà asphyxiantes. Nous souhaitons au contraire accompagner nos agriculteurs, nos entrepreneurs, vers une voie de développement de compétitivité en simplifiant, notamment, l'accès au financement public. D'autre part, la politique que vous envisagez toujours dans cet amendement de diminution de la consommation et de production est la politique des perdants. C'est la politique de ceux qui ont déjà baissé les bras alors que, nous, nous souhaitons, à l'inverse, une transition écologique au service du progrès, afin de libérer la France des dépendances extérieures en permettant et en favorisant une dynamique du localisme, nous souhaitons libérer nos agriculteurs du désengagement irraisonné du Green Deal et de l'enfer administratif qu'il leur impose. Votre dogme de la décroissance conduirait à notre effondrement économique et accentuerait le déclassement de la France à l'international. Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il se trouve que j'ai vécu, je ne sais plus si c'est vendredi soir ou jeudi soir, une réunion avec plus de 120 chefs d'entreprises qui étaient totalement à l'opposé de ce que vous dites. Ce n'est peut-être pas symptomatique, mais on accompagne 2 600

entreprises par an. C'est vous dire combien vous vous trompez. Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°10 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement 11 déposé par le groupe EELV sur la suppression de la référence à GPSO.

**Mme SEGUINAU.** - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, je vais être très rapide, aussi. Ce n'est pas une surprise non plus qu'on propose de sortir de ce projet GPSO mais pour nous, c'est un désastre financier, une catastrophe financière, c'est un désastre écologique et on ne peut pas continuer à soutenir ce genre de projet. Donc nous ce qu'on vous propose c'est de le remplacer par la rénovation de la ligne POLT qui, elle, est vraiment nécessaire sur les territoires ruraux et également d'élargir les propositions d'études de RER métropolitains non pas concentrés sur Bordeaux et le Pays basque autour de Bayonne mais également de l'élargir sur Poitiers, La Rochelle, et Limoges parce que tous les territoires doivent être traités de la même manière en Nouvelle-Aquitaine.

Une autre petite chose c'est que, en fait, actuellement, en Nouvelle-Aquitaine, l'usage de la voiture c'est une part à peu près de 72 %. Et ce taux-là ne bouge pas trop, malgré les efforts que l'on peut faire sur le renforcement de certaines lignes de TER, lignes de cars. Cela ne suffit pas. Les gens n'arrivent pas encore à laisser leur voiture massivement. Et, donc, comme on est sur des indicateurs, ce qu'on vous propose c'est de pouvoir passer cette part de 72 % à 60 % qui est celle qui est au niveau national, où les gens laissent la voiture pour aller travailler. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous vous doutez que je propose un vote contre cet amendement. Le succès populaire massif de millions d'usagers sur la ligne Paris-Tours-Bordeaux, le dossier de Bordeaux-Dax-Espagne et le dossier de Bordeaux-Toulouse, de la même manière que la carte de pollution atmosphérique dont je vous ai parlé dans l'après-midi sur l'ex-nationale 10, montrent qu'il faut qu'il y ait un report modal massif. Et il n'y a qu'une deuxième voie ferroviaire qui peut l'accomplir.

**M. COLOMBIER.** - Cet amendement tente de modifier NéoTerra 2 en supprimant d'un trait de plume le GPSO, confirmant ainsi la position incohérente des écologistes pourtant partisans exclusifs du tout ferroviaire. Or, de ce point, ils partagent avec vous, Monsieur le Président, une vision extrême et exclusive, au détriment de la voiture et des automobilistes néo-aquitains. J'en veux pour preuve la faiblesse pour ne pas dire l'absence de crédits sur le réseau routier régional qui en a tant besoin. Vision idéologique en dehors des réalités quotidiennes des habitants de notre région. La voiture, selon nombre d'enquêtes, est indispensable pour 75 % de nos concitoyens, au niveau national, faisant en moyenne 39 kilomètres par jour. Les feront-ils à pied ou à vélo ? Permettez-moi de dresser la liste des difficultés et des entraves à leur égard. Nos compatriotes, en zone rurale, ne prennent pas la voiture par plaisir, mais par nécessité. Ceci pour subvenir quotidiennement aux besoins de leur famille, en allant travailler, comme pour leurs loisirs. S'ajoute au prix excessif des carburants votre taxe régionale, la TICPE, que vous votez, année après année, au maximum. De plus, les zones ZFE seront là bientôt pour les empêcher d'accéder à la métropole car il est évident que le coût d'une voiture électrique, pour l'instant, est inaccessible pour la plupart de nos concitoyens. Quant au GPSO, nous sommes clairs, si nous sommes pour ce mode de transport ferroviaire rapide qui désenclave économiquement le grand Sud-Ouest, nous n'acceptons pas son financement actuel, véritable matraquage fiscal. Un mixte des moyens de déplacement est indispensable, accompagné d'une participation financière plus importante des infrastructures régionales. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°11 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, ensuite, dans l'ambition 5, prêter un vélo à tout lycéen et apprenti.

**M. DAMESTOY.** - En 2022, l'activité transport a généré à elle seule 30 % des émissions françaises de gaz à effet de serre. Les transports routiers ont contribué, quant à eux, à 94 % des émissions de ce secteur, et 54 % de ces émissions étaient liés aux véhicules particuliers. Si nous souhaitons atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme nous l'impose la stratégie nationale bas carbone votée en 2015, cela implique pour nous de poursuivre et accentuer la réduction des émissions de GES sur l'ensemble du territoire national. Cet objectif demande chaque jour des efforts supplémentaires et nécessite de transformer nos modes de vie, de consommation et de production, et suppose notamment de révolutionner le secteur des transports et de décarboner nos mobilités. Or, quoi de mieux que le vélo pour cela ?

Dès 2018 avec la loi d'orientation et mobilité puis le plan vélo et mobilités actives, le gouvernement amorçait un travail pour faire du vélo un moyen de transport à part entière pour les déplacements du quotidien. En 2023, il a même passé la vitesse supérieure en lançant un plan vélo ambitieux. Celui-ci a été doté d'un budget de 2 milliards d'euros sur 5 ans avec un triple objectif : rendre le vélo accessible à tous ; faire du vélo une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité ; et développer une filière économique de la bicyclette.

En Nouvelle-Aquitaine, la mobilité représente actuellement 38 % des émissions de GES et 72 % des déplacements domicile-travail se font en voiture. Aussi, comme le rappelle la feuille de route NéoTerra 2, plus que jamais, la mobilité décarbonée est la grande affaire de

notre temps. Si nous voulons en finir avec le tout-voiture dans notre région, nous devons donc opérer un véritable choc culturel. C'est pourquoi nous réitérons notre proposition afin que la Région s'engage à prêter un vélo à chaque lycéen et à chaque apprenti le souhaitant pendant la durée de sa scolarité ou de sa formation. Cette mesure, nous le répétons, présente plusieurs avantages. Tout d'abord, sur le plan culturel, elle permettra à chaque nouvelle génération de jeunes de se familiariser avec la pratique quotidienne du vélo. Sur le plan social, cette disposition permettra l'accès à la mobilité à moindre coût à un public jeune, souvent en proie à des difficultés financières, cela a été rappelé par le CESER. Et elle répond aussi bien aux besoins de mobilité de proximité dans les milieux urbains, qu'aux besoins d'intermodalité dans les milieux ruraux pour se rendre, par exemple, sur un lieu de départ de covoiturage, pour se rendre à une gare TER ou à un arrêt de bus du réseau régional. Sur le plan écologique, elle s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions gouvernementales en faveur de la neutralité carbone et pourrait s'intégrer, pourquoi pas, aux discussions en cours sur le volet mobilités du CPER. Sur le plan de la santé, elle s'inscrit également dans le cadre de la politique One Health. Et, enfin sur le plan économique, elle faciliterait le développement d'une filière de production régionale et favoriserait sans doute la création d'emplois locaux.

**M. JUSTINIEN.** - Le groupe appelle à voter contre cet amendement parce que, d'abord, il n'y a pas de distinction de publics sur l'usage. Deuxièmement, quid des élèves de nos lycéens qui sont à 30 minutes de transport notamment sur les zones où le vélo est difficile d'accès. Troisièmement, la mesure est coûteuse et pourrait se chiffrer entre 45 et 90 millions d'euros. Je vous rappelle que le lycée du Barp c'est 75 millions d'euros. Ensuite, la Région encourage déjà des formations liées au développement du vélo. On rappelle qu'il a deux FCIL, formations complémentaires d'initiative locale, post-bac pro, une à Mauléon, l'autre à Limoges. Et, enfin, sur le volet mobilité douce, la Région agit déjà en qualité d'autorité organisatrice des transports pour soutenir l'intermodalité et les modes de déplacement associant vélo et TER dans nos gares et dans les trains. Donc, c'est contre.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Visiblement on n'a pas fait du tout la même étude d'impact, nous, au groupe Centre et Indépendants. On est parti du nombre de lycéens. Il y en a 180 000. On a estimé à peu près qu'il aurait 10 % des gens qui exerceraient ce choix volontaire vers le vélo. Et, 10 %, c'est déjà beaucoup. Donc 18 000. On a fait le vélo à 300 euros et cela fait 5,4 millions sur 3 ans. C'est-à-dire une tranche de 1,8 million d'euros. Donc c'est faisable. Et c'est intéressant. Donc notre groupe va soutenir cet amendement et ce sera intéressant en tout cas qu'on confronte nos chiffres avec ceux du collègue et qu'on ait une vraie étude

d'impact. Et je suggère et je propose que Monsieur NEMBRINI, notre Vice-président, coordonne cela. Ce serait intéressant.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On présentera un plan vélo bientôt mais comme il y a des conflits importants dans la fréquentation des TER, il faut qu'on soit raisonnable. On va le faire. Moi, je te demande de laisser ouvert le centre-ville d'Agen aux vélos.

**M. DELBOSQ.** - En juin 2022, déjà, l'extrême gauche nous présentait une motion intitulée « un vélo pour chaque lycéen et apprenti en Nouvelle-Aquitaine ». Il y était question de la même demande. Cette année l'amendement est rédigé de manière compréhensible, c'est déjà un effort. Sur le fond, je ne voudrais pas paraphraser mon collègue de l'époque M. ELOPHE qui était intervenu, pointant le côté totalement décorrélé avec la réalité de nos infrastructures routières et de la géographie de la région. En relisant le procès-verbal, je me souviens ici également de Madame REQUENNA qui pointait la « déconnexion de cette proposition avec la ruralité ». Je cite. Ou de vous-même, Monsieur le Président, qui expliquiez à juste titre, le coût pour la Région de près de 50 millions d'euros. Si nous n'équipions qu'une toute petite partie des lycéens. Vous parliez également des contraintes géographiques régionales. On est d'accord. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je pense de plus que tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Prêter un vélo à chaque lycéen n'amènera pas grand-chose de plus que de dépenser des millions d'euros. Cette demande est en totale déconnexion avec les attentes de ces lycéens et n'est de toute façon pas applicable. Sauf à penser que tout le monde vit et étudie dans les villes. J'y reviendrai plus tard mais priorisons déjà les pistes cyclables le long de nos routes sans les sacrifier, déployons le service d'un réseau de vélos à assistance électrique en libre-service mais non gratuit pour autant, afin d'amortir nos investissements. Ce sont autant de mesures utiles qui encourageront réellement cette pratique. Aussi même si je le concède, mes chers collègues, cela peut paraître romantique, de loin, nous voterons contre cet amendement inapplicable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement numéro 9 est déposé par Centre et Indépendants, UDI et territoires.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je suis à votre disposition pour vous parler du vélo sur les zones piétonnes, si vous voulez. Avec un petit cours particulier.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et nous dans les TER.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je suis à votre disposition. Nous pensons vraiment qu'il est temps que la Région change de regard sur le vélo. Et donc, nous vous proposons effectivement une partie où la Région adopte enfin un plan vélo ambitieux. Qu'est-ce que cela veut dire adopter un plan vélo ambitieux ? Cela veut dire premièrement participer au financement des infrastructures cyclables. Cela veut dire ensuite, effectivement, pour certaines personnes pour certaines populations qu'il faut aider, à revenus modestes, aider à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cela veut dire, enfin, effectivement un plan massif de sensibilisation, de promotion, et de formation à la pratique cyclable auprès des lycéens. C'est ça un plan d'ensemble. Et, donc, nous vous proposons d'adopter ce plan d'ensemble. On est en train de parler d'une feuille de route jusqu'à 2030 et on n'aurait pas de vraies ambitions sur le vélo ? Le vélo est absolument expédié dans votre feuille de route. Alors il est temps de changer de regard. On a un regard et, majoritairement, je le sens dans cette Assemblée, qui est le vélo « bobo », marginal. Mais le vélo peut être une mobilité de masse et je pèse le mot. Ecoutez ces chiffres. 36 % des déplacements quotidiens aux Pays-Bas sont faits en vélo. 23 %, Danemark. 22 % en Hongrie. 10 % en Allemagne. 3 % dans la région Nouvelle-Aquitaine. 3 % ! Mais cela frémit. Où ? D'abord à Bordeaux. 8 %. Et cela

frémit à Agen, bien sûr. Ou à La Rochelle, avec 12 %. Donc il est temps, il est grand temps, Monsieur le Président, que vous changiez de vision, là, et que vous alliez vers quelque chose de plus fort, de plus moderne.

**M. JUSTINIEN.** - Je rappelle que la Région soutient déjà les itinéraires cyclistes, cyclables touristiques.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Oh, un peu d'audace, allez !

**M. JUSTINIEN.** - Je respecte beaucoup notre collègue Jean DIONIS mais pardon de dire ça, on a quand même été très surpris qu'au cours de l'été, on a même été stupéfait, et je crois qu'on ne s'en n'est toujours pas remis, d'apprendre que Jean DIONIS, Maire d'Agen et conseiller régional, avait pris un arrêté pour interdire les vélos dans une partie du centre-ville et que les réfractaires encourent une lourde amende allant jusqu'à 150 euros. C'est irresponsable, Monsieur le Maire, au moment où la transition énergétique et le développement des mobilités douces...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Cela s'appelle la démagogie.

**M. JUSTINIEN.** - Sont dispensable et promues. Dans les murs de l'Assemblée régionale, Jean DIONIS DU SÉJOUR ou Jean SÉJOUR DU DIONIS, on ne sait pas, élu d'opposition du groupe Centre et Indépendants, disait « la région ne peut pas toujours avoir un train de retard sur le vélo ». Son groupe, d'ailleurs, durant la séance plénière, a déposé un amendement pour renforcer la place du vélo dans la convention TER et conforter les dispositifs existants. À quel moment Jean DIONIS DU SÉJOUR est-il sincère, nous nous interrogeons, à la Région ou à Agen ? Au lieu de pénaliser les cyclistes et de pédaler à côté du vélo, nous invitons Monsieur DIONIS DU SÉJOUR à changer de braquet pour ne pas avoir, toujours, un train de retard sur la Région. Par ailleurs, la Région a adopté, lors de la plénière du 29 mai 2020, l'actualisation du schéma régional des véloroutes. Donc, vote contre.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - L'arrêté municipal en question porte sur les aires piétonnes. C'est toute petite part de la ville d'Agen où nous avons eu des accidents graves. On a eu notamment un enfant de 5 ans qui s'est fait percuter par une trottinette et qui a eu donc une grosse hémorragie hépatique. On a risqué de le perdre. Donc, effectivement, quand il y a trop de monde dans les zones piétonnes, les vélos, il faut effectivement s'adapter à cela.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est la même chose dans les TER.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Cela n'a rien à voir. Cela s'appelle, cher camarade, un amalgame, et de bas étage.

**M. ROBERT.** - Quelques mots en plus en tant que président de groupe. Jouer avec le patronyme d'untel ou d'untel n'est pas tout à fait à la hauteur du débat, d'abord. Je comprends que vous cela vous amuse mais moi pas. Et, par ailleurs, je connais Jean DIONIS depuis au moins 20 ans et je ne sais pas comment vous, vous allez tous les jours dans vos collectivités, je ne sais pas comment président, vous, vous venez à la Région mais, lui, je sais comment il vient, en vélo, depuis 25 ans.

**M. TRIFILETTI.** - Évidemment, nous allons voter pour cet amendement. Je veux rappeler, quand même, même si vous êtes quelquefois en roue libre, chers collègues. Mais, côté vélo, je ne sais pas si, JUSTINIEN, tu en connais ou pas un rayon mais, tout ce que je peux dire, quand même, c'est qu'il est tard, mais qu'il y a quelque chose de très important et je vais redevenir sérieux juste deux minutes. C'est que nous sommes une des rares Régions en France qui n'a pas véritablement de plan vélo. Et, quand on regarde ce qui se fait dans d'autres régions, effectivement, nous avons un sacré retard sur ces thématiques. Et c'est dommage parce que le vélo, effectivement, on dit souvent que le vélo c'est la santé mais ce n'est pas que ça, c'est un autre aménagement du territoire et c'est finalement apaiser villes et villages parce qu'effectivement on fait beaucoup de vélo à la campagne, chers collègues du RN. Pour être moi-même élu dans une petite commune où il y a la Flo vélos qui passe, croyez-moi, c'est un sacré levier de développement. Donc je crois que, au niveau du développement touristique, il y a des efforts qui sont faits par l'exécutif, et je ne les nie pas, mais il y a toute une série de politiques qui doivent être menées pour faire de la petite reine finalement une amie qui apaise dans la ville qui apaise dans les villages et tout simplement qui permet de garantir aussi la santé des Néo-Aquitaines et des Néo-Aquitains.

**M. DELBOSQ.** - Nous sommes de fervents partisans du développement du vélo et des mobilités douces, sans occulter que, malgré nos meilleures intentions, la réalité est que bon nombre de citoyens n'ont tout simplement pas d'autre choix que de prendre la voiture malgré l'explosion des coûts. Ce n'est pas une option, un choix égoïste, c'est une nécessité, parfois. La sensibilisation à la pratique du vélo est louable, mais elle ne doit pas se limiter au lycée. C'est objectivement un peu tard. Semons les graines de cette pratique dès le plus jeune âge avec du lobbying que nous faisons auprès de nos collègues élus communaux et départementaux. Concernant le soutien aux infrastructures cyclables. D'accord. Cependant, ne sacrifions pas le réseau routier et ne créons pas davantage de congestion pour des immenses pistes que seuls quelques vélos empruntent chaque jour là où, aujourd'hui, une seule voie suffirait amplement. Je vous invite à aller sur la rocade agenaïse. Quant aux aides à la charge, je vais vous parler de ce que je connais. Au sein de l'agglomération agenaïse qui a mis en place une aide de 200 euros, depuis quelques années. Je vous parle

personnellement. Mi-2022, je me rends au magasin Intersport de Boé, à côté d'Agen, pour acheter un vélo à assistance électrique Nakamura pour mon épouse. Arrivé pour se renseigner sur le site de l'agglomération, épuisé. Me déplaçant moi-même quotidiennement à vélo, j'ai fait l'achat au mois de janvier d'un VAE moustache auprès de CBO à Agen. Je reviens sur le site de l'agglomération. En janvier, aide non reconduite. Au final, aide à nouveau lancée en mai. Si vous la demandez aujourd'hui, véridique, le dispositif d'aide est clos pour cette année. L'agglomération agenaise étant dirigée par un membre du groupe proposant justement cet amendement, je vous invite alors, s'il est voté, à être plus efficace qu'à Agen. De notre côté, octroyer une énième subvention alors que nos finances sont déjà limitées ne nous paraît pas productif. En conclusion, oui à l'ambition vélo mais avec pragmatisme et pour des projets réellement cohérents. Cet amendement n'y répond pas totalement, alors on va s'abstenir.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je veux préciser qu'on présentera, avec Renaud LAGRAVE, un plan, parce que le problème qui se pose à nous, pour l'instant, c'est celui, parfois, de la concurrence entre les passagers des TER et la présence de vélos. Donc, il faut qu'on ait un plan sur, d'une part, les gares, le problème de l'accueil des vélos et à la montée et pour le dernier kilomètre. Donc, il y a une réflexion à avoir dans ce domaine-là. Enfin, la Région soutient assez fortement, massivement, la création de vélos français fabriqués par des entreprises françaises que ce soit à Marmande, que ce soit à Bègles, ou dans d'autres dans d'autres communes, pour réindustrialiser avec la fabrication des vélos. Nous n'irons pas jusqu'au vélo électrique qu'il appartient aux agglomérations dans le cadre des prêts habituels et des sociétés qui le font, pour garder notre relation vélo environnement santé. Qui est pour adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement déposé par Centre et Indépendants et UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, il y a le soutien raisonnable au développement du réseau routier. C'est l'amendement numéro 9 du groupe RN.

**M. VERRIERE.** - Je vais présenter cet amendement qui nous offre l'opportunité de remettre en question certaines décisions d'investissement dans notre région et de proposer une approche plus pragmatique. Tout d'abord, il est essentiel de souligner l'importance d'une politique de transport équilibrée. Alors que la stratégie régionale de mobilité semble actuellement privilégier quasiment exclusivement les transports collectifs, la réalité quotidienne des Néo-Aquitains rend la voiture indispensable pour de nombreux déplacements. C'est dans cet esprit que notre amendement propose de soutenir le développement du réseau routier en participant aux études et au financement des infrastructures routières d'intérêt régional. Cependant, vos décisions, Monsieur ROUSSET, soulèvent des questions importantes. La situation du projet ferroviaire Pau-Canfranc est particulièrement préoccupante, avec un investissement public de 450 millions d'euros pour 33 kilomètres de voies, ce projet semble être un tonneau des Danaïdes engloutissant des ressources considérables pour une utilité discutable. En effet, une étude présentée lors du recours devant le tribunal administratif avait prédit une fréquentation de 265 passagers par jour pour le tronçon ferré Oloron-Bedous alors que, 7 ans après sa mise en service, il ne transporte que 45 passagers quotidiennement. Cette déconnexion entre les prévisions et la réalité démontre votre gestion imprudente des fonds publics. Le conseil d'orientation des infrastructures à lui-même conseillé à l'État de ne pas soutenir financièrement ce projet. Conseil que vous avez, Monsieur le Président, jusqu'à présent ignoré. Cette obstination à poursuivre un projet peu viable au lieu d'investir dans des infrastructures routières plus nécessaires, comme la sécurisation de la nationale 134 et le contournement d'Oloron est déconcertante.

Poursuivons avec d'autres exemples et parlons des annonces du ministre délégué chargé des Transports, Clément BEAUNE, qui mettent en lumière l'écart entre la communication et le désenclavement du Limousin et la réalité. Bien que des progrès sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse soient les bienvenus, ils sont insuffisants face aux années de négligence et de sous-investissement. De plus l'abandon apparent du projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges, qui aurait grandement amélioré la connexion de la Région, montre une fois de plus votre manque de vision cohérente en matière de politique de transport.

Notre amendement est une réponse pragmatique à ces déséquilibres. Il vise à rétablir une approche plus équilibrée qui prend en compte à la fois les besoins en infrastructures routières et le développement de transports collectifs efficaces. Il est temps d'adopter une

stratégie qui réponde aux besoins réels des citoyens en se concentrant sur des investissements judicieux et rentables plutôt que sur des projets dispendieux et peu efficaces.

**M. BERGERON.** - C'est un amendement qui propose de soutenir, je cite, « raisonnablement » le développement du réseau routier en participant aux études de financement des infrastructures routières d'intérêt régional au regard de leur impact en matière de désenclavement des territoires ou de décongestion des axes existants. À contresens de l'histoire et des efforts que nous devons réaliser pour la transition écologique, vous voulez faire plus de routes. Et ce n'est pas du pragmatisme. Vous êtes finalement pour une écologie de l'impasse et du sens contraire. Nous voulons plus de trains qui circulent sur des voies rénovées. La position régionale a toujours été très claire. Notre priorité est sur le ferroviaire et notre investissement routier se concentre sur le désenclavement de Limoges via la RN 147 et la RN 141. Conformément à nos engagements et à la feuille de route NéoTerra 2 que nous examinons ce jour. Cette décision exceptionnelle est un signal fort de l'engagement régional pour les habitants, le monde économique et les territoires. Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je signale que l'autoroute Limoges-Poitiers a été refusée par le gouvernement pour une raison que vous évoquiez tout à l'heure, pour des raisons de subvention budgétaire des pouvoirs publics de plus de 60%. Et ce n'est en rien la Région qui est intervenue, qui pousse au contraire la 2 fois 2 voies entre Limoges et Poitiers. Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le déploiement des stations de location de vélos électriques dans les gares TER.

**M. DELBOSQ.** - Je vous remercie de m'accorder, au nom de notre groupe, l'opportunité de discuter aujourd'hui d'une initiative ambitieuse qui a le potentiel de transformer la manière dont nous abordons les déplacements dans notre région. Il est temps de reconnaître que les transports et en particulier le transport durable représentent une part importante de notre avenir face à des trajets quotidiens qui tendent à s'accroître. Dans ce contexte, il est impératif de considérer les économies potentielles pour les usagers, en particulier face à la hausse du prix du carburant qui rend le choix du vélo non seulement écologique mais également économiquement avantageux pour les petits trajets. Nous parlons aujourd'hui de la création d'un réseau de vélos à assistance électrique libre-service le long de nos lignes de TER. Mais ce que nous proposons via cet amendement va bien au-delà de quelques stations expérimentales de VAE sur certaines lignes. C'est une vision audacieuse, un appel à l'action pour créer un réseau de transport intermodal cohérent accessible à tous les citoyens de la Nouvelle-Aquitaine. Nous ne devons pas nous contenter d'essais limités. Le moment est venu d'être ambitieux. C'est le sens de l'histoire. Notre objectif est de mettre en place un réseau de VAE le long de chaque ligne TER de notre région pour desservir chaque gare, chaque communauté, chaque citoyen dans un rayon proche de ces gares. Nous ne pouvons pas continuer à accepter que tant de nos concitoyens qui vivent à proximité d'une gare et travaillent près d'une autre choisissent de prendre leur voiture par défaut, en raison des inconvénients liés au stationnement des vélos, à l'insécurité, à l'encombrement des trains et, maintenant, à la hausse du prix du carburant. Nous croyons en une Nouvelle-Aquitaine équitable où chaque citoyen aura la possibilité de choisir un mode de transport durable. La création de stations de VAE le long de nos lignes offrira cette possibilité à un plus grand nombre de personnes. Plus qu'une simple commodité c'est sur le temps long une solution pour réduire la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre, et améliorer encore la qualité de l'air de nos agglomérations.

Notre proposition va au-delà de la simple mise en place de vélos par-ci par-là. Nous envisageons effectivement un système qui repose sur une billetterie régionale interoperable comme vous le proposez également facilitant ainsi les déplacements quotidiens entre les gares. Mais où que vous soyez sur le réseau, vous pourrez prendre un vélo pour rentrer chez vous depuis la gare ou pour vous rendre sur le lieu de travail. L'utilisateur pourra ainsi prendre et laisser un vélo directement de gare en gare. Cela favorisera l'usage du vélo, du train et réduira d'autant le nombre d'usagers se rendant à la gare via leur voiture surchargeant les parkings aux alentours. Le temps est venu de rendre cette mobilité durable accessible à tous les habitants de notre région. Le temps est venu, soyons ambitieux, équitables, ne nous contentons pas, Monsieur le Président, de simples essais.

On tient là un vrai projet qui marquera durablement les travaux de cette Assemblée. Et nous pointons chaque jour de nombreux postes d'économies afin de financer cette évolution nécessaire. Créant un vrai vélo en libre-service audacieux, estampillé Nouvelle-Aquitaine. Votre idée de base est bonne. Banco ! Allons plus loin.

**Mme LAFFORE.** - Eh bien si, nous allons commencer par l'expérimentation et nous commençons par une expérimentation sur la ligne Angoulême-Royan. En fonction de ce retour d'expérience, si celui-ci est constructif, nous entendons le déployer ailleurs. Ce déploiement de stations de location de vélos électriques doit s'envisager en lien avec les agglomérations. Ce qui a été fait sur l'expérimentation Angoulême-Royan où les 4 agglomérations ont participé financièrement. C'est ce que nous discutons régulièrement avec les intercommunalités dans le cadre des comités de lignes et de Nouvelle-Aquitaine mobilité. Nous n'avons pas attendu cet amendement et votre intérêt sur le sujet pour s'en emparer et réagir. Notre groupe votera contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, on va mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Amendement rejeté.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

**M. TRIFILETTI.** - Non-participation au vote pour les écologistes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, dans l'ambition 5 rénovation énergétique, favoriser et financer sur le territoire néo-aquitain des structures d'accompagnement mutualisées, expertes, neutres et indépendantes.

**Mme DEWAELE.** - Pour l'ambition 5 de NéoTerra, nous proposons un amendement sur la rénovation énergétique des bâtiments dont la Région est chef de file. Si la Région veut massifier cette rénovation de manière efficace, il faut favoriser, en les finançant, des structures d'accompagnement neutres d'intérêt général portées par des collectivités locales qui compléteront France Rénov'. Il y a des trous dans la raquette dans la couverture régionale actuelle. Il faut donc l'améliorer fortement. Quid des petites mairies rurales qui n'ont pas l'ingénierie pour faire le diagnostic de leur patrimoine immobilier qui leur coûte cher ? Quid de l'artisan, du boulanger débordé par son travail et écrasé par des factures d'électricité qui n'ont cessé d'augmenter. Je rappelle que, par ailleurs, 13 % des Néo-Aquitains vivent sous le seuil de pauvreté et que 25 % des ménages sont en précarité énergétique. Nous déplorons que, dans NéoTerra 2, la région ne réaffirme pas son ambition de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment, deuxième émetteur après les transports. Investir dans les structures locales neutres et efficaces, cela permettra de soutenir le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains, d'aider les collectivités rurales en difficulté, de favoriser la compétitivité des entreprises et l'attraction des territoires, d'améliorer la qualité de vie et de lutter contre le réchauffement climatique.

**M. LACARRERE.** - Nous proposons de ne pas retenir cet amendement puisque nous le faisons déjà. En effet, la Région aide les ménages de Nouvelle-Aquitaine à mener à bien la rénovation énergétique de leur habitat privé en les incitant d'ailleurs à s'engager dans une approche globale performante et bas carbone. Elle propose pour cela, en lien avec le programme SAR des aides pour les particuliers, pour faire appel à des prestataires extérieurs qui les accompagnent dans des missions d'audit d'accompagnement des travaux et de maîtrise d'œuvre. En outre, en complémentarité nous soutenons, en lien avec l'ANAH et les EPCI le déploiement des guichets France Rénov' sur l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Ce sont effectivement ces structures d'accompagnement mutualisées, expertes, neutres et indépendantes que vous évoquez. Et il faut ajouter à cela qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y aura la création prochaine de « Mon accompagnateur Rénov' » qui va permettre de créer des labels sur précisément des accompagnateurs qui vont pouvoir vraiment accompagner les ménages dans leurs travaux. Sur les trous dans la raquette, je ne pense pas que ce soit une réalité puisque 100 % de la région est maintenant couverte par notre appel à projets sur les plateformes. Et, concernant les petites mairies, nous mobilisons le Feder, justement, sur la rénovation des bâtiments publics et tertiaires et les syndicats d'énergie font un énorme travail en complément sur du conseil en énergie partager. Voilà pourquoi nous vous proposons de rejeter cet amendement.

**Mme BOULMIER.** - Cet amendement m'amène à élargir un peu la base et je ne reviendrai pas sur les explications qui ont été données par Florent LACARRERE. En effet, comme le disait Christophe DUPRAT tout à l'heure, pour faire les choses vite, encore faut-il les faire bien et se donner les moyens de les faire. Et c'est en effet l'objectif que vous nous présentez avec NéoTerra. Et, notamment, si je regarde cet objectif 2 de l'ambition 5, je vois que revient de manière régulière rénovation, rénovation globale, revitalisation, enfin des objectifs qui sont à peu près naturels. Pour y parvenir, qu'est-ce que nous pourrions faire ?

Je ne vais pas revenir sur le sujet du logement globalement parce que, là, il est beaucoup trop tard et qu'on en a parlé à plusieurs reprises mais inscrivant nous dans cette tendance de sobriété. On voit bien que le logement est inaccessible dans les hypercentres-villes et Bordeaux en est une illustration mais pas que. Il reste les premières couronnes, les deuxièmes et troisièmes couronnes c'est-à-dire les phases successives de relégation de ceux qui ne peuvent se loger. Et avec un enjeu, refaire ces villes sur les villes. Vous appeliez tout à l'heure à travailler au point de croix, en quelque sorte, puisque je trouve que les références aux qualités féminines sont fortes, ce soir, on ne peut pas passer à côté. Donc moi je suggère que nous travaillions en effet avec les communes et je vois que Laurence ROUËDE est là et il y a un outil que nous avons déjà qui est l'EPF. Néanmoins, pour traiter le sujet des indivisions dont on ne sort pas facilement, pour traiter des vacants qui tombent en ruines et pour lesquels nous pourrions envisager des politiques de logement, et là je ne parle pas que du logement social, bien entendu, c'est-à-dire toutes les offres nouvelles de logements avec les critères que l'on peut ajouter, je me demande s'il ne serait pas possible de monter une foncière de la Région qui permettrait à ce moment-là de porter de porter ces toutes petites opérations et pouvoir les débloquer plus vite que par une procédure d'expropriation. Voilà très rapidement résumé ce que nous avons à dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose d'en parler avec la présidente de l'office foncier.

**M. DELBOSQ.** - Il s'agit ici non pas de débattre de la nécessaire rénovation énergétique des logements, tout le monde sait l'importance d'avoir des bâtiments les moins énergivores possible, tout à la fois pour des raisons évidentes d'impact environnemental et économique à l'heure où les Français paient sur leurs factures les choix désastreux de nos politiques en matière de choix énergétiques. N'étant pas là pour disserter de l'abandon de nos fleurons industriels pour des raisons idéologiques, on doit voter pour ou contre la création de nouvelles structures d'accompagnement concernant la rénovation thermique. Fort bien. Mais comme il est d'ailleurs mentionné dans l'amendement, je cite « pouvant compléter entre autres l'offre des espaces-conseils France Rénov' existants ». « Entre autres France Rénov', entre autres l'ANAH, entre autres le SPPEH, service public de la performance énergétique

de l'habitat. Entre autres l'ADIL, l'Agence départementale de l'information sur l'habitat. Entre autres l'ANIL, l'Agence nationale pour l'information sur le logement. Entre autres SOLIHA. Entre autres, entre autres, entre autres, etc. » Nombre de ces agences ont d'ailleurs des lignes de crédit largement excédentaires aujourd'hui pour plusieurs raisons. Un manque de communication à l'égard, notamment, des particuliers, propriétaires occupants ou petits propriétaires bailleurs. Une complexité administrative que le reste du monde nous envie d'ailleurs, rendant souvent accessibles ces aides uniquement aux promoteurs ayant déjà une expertise et des équipes dédiées. Et aussi un reste à charge encore très important, rendant à ce moment-là de toute façon ces travaux impossibles pour nombre de ménages modestes et de petits retraités. Alors plutôt que de créer, et quand je dis « créer », on ne peut entendre « financer » une énième usine à gaz, optimisons déjà l'existant. Nous voterons donc contre cette proposition, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle que nous avons un organisme qu'on a dû arrêter, qui était effectivement un tiers payeur et de l'ingénierie et qu'on a dû l'arrêter parce que c'était un échec total. Donc je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? S'abstient ? Ne prends pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°13 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'amendement 14, déposé par le groupe EELV, sur les modèles d'élevage durable.

**Mme BOURDIN.** - La Région a toutes les raisons d'être fière d'un mode d'élevage traditionnel respectueux des vivants, des milieux et des consommateurs, qui produit des produits labellisés de qualité, symbole du savoir-vivre gastronomique que Gilles BŒUF

évoquait ce matin. Mais l'élevage dans nos territoires, c'est aussi un autre modèle d'élevage, industriel qui génère du profit, mais aussi beaucoup de souffrance au travail pour les salariés, des conditions de vie difficiles pour les riverains et la dégradation à grande échelle des milieux au premier chef desquels l'eau, la contamination des eaux et des bassins versants. Notez que les algues vertes n'épargnent pas notre région. Et qui génère également de la maltraitance animale, des produits de piètre qualité destinés à l'exportation et à toutes les personnes en situation de pauvreté ou de grande vulnérabilité qui n'ont pas d'autre choix pour se nourrir. Des fermes aussi grandes émettrices de méthane et autres gaz à effet de serre qui sont responsables, par ailleurs, d'une empreinte carbone catastrophique. Aucun territoire n'est épargné. En tout, c'est 224 fermes usines sur le sol de Nouvelle-Aquitaine qui contaminent maintenant nos océans pour de l'aquaculture, sur le modèle des géants du secteur, en Norvège, qui menacent les espèces sauvages. Crise sanitaire après crise économique, ce mode d'élevage est à bout de souffle. Il ne tire aucune leçon des épizooties successives et fait porter aux collectivités et aux habitants le coût des conséquences induites sur l'environnement et sur la santé. Refuser d'aider ce modèle d'élevage est une nécessité. Il faut réorienter les fonds européens pour les flécher vers des modes d'élevage plus durables, plus respectueux de l'environnement, de la condition animale et des consommateurs. Les aider, les accompagner, faire baisser les coûts de production tout en garantissant un revenu décent, c'est le seul moyen de faire baisser les prix pour rendre ces produits de qualité accessibles au plus grand nombre. C'est ça le vrai défi du concept une seule santé. Le vrai défi de notre collectivité. Et le vrai défi de NéoTerra.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie d'adopter le concept d'une seule santé.

**M. SAINTE-MARIE.** - Cette proposition d'amendement du groupe écologiste solidaire et citoyen bien que louable dans ses intentions ne semble pas aligné complètement avec notre vision stratégique actuelle pour la Région Nouvelle-Aquitaine et par rapport aux politiques des mesures déjà intégrées dans notre document actuel. Notre politique régionale actuelle intègre déjà un engagement profond envers des pratiques d'élevage qui sont durables, respectueuses de l'environnement et de la bienveillance animale. Nous valorisons et soutenons activement des modèles d'élevage responsables ainsi que les entreprises qui innovent dans des pratiques d'élevage et d'abattage plus respectueuses des animaux. De plus, l'introduction de critères tels que, je cite, « le non-respect des principes de l'agroécologie », entre guillemets, sans poser de définition limitative au préalable dans nos politiques pourrait, on le pense, avoir des conséquences imprévues, notamment pour des filières spécifiques comme celle du palmipède. Il est essentiel d'après nous de trouver donc un équilibre entre la promotion des pratiques agricoles durables et le soutien aux filières

existantes qui contribuent de manière significative à notre économie et à notre patrimoine culturel. Pour ces raisons, nous sommes contraints de rejeter cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne connais pas de méga ferme en région et on n'accompagne pas, à aucun moment, ce genre de choses. Donc c'est un effet de manche.

**M. ELOPHE.** - Le bien-être animal est une préoccupation légitime et partagée. Cependant, la question de l'élevage intensif, pilier essentiel de notre système agricole moderne, mérite une approche intelligente et équilibrée, chose qui échappe complètement à nos camarades verts. Dans les faits, il permet aussi de répondre à une demande croissante en produits alimentaires, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire de nos concitoyens. En outre, les agriculteurs sont profondément attachés à leur métier et à leurs animaux et l'élevage français est toujours un modèle mondial en préservation de l'environnement, qualité des produits et bien-être animal. Plutôt que d'imposer davantage de normes, ils ont besoin de soutien, notamment en garantissant des abattoirs dotés d'infrastructures adéquates tant sur le plan matériel que sur le nombre suffisant de professionnels, notamment des vétérinaires. Les Français sont attachés à leur consommation de produits carnés issus de l'élevage. Ainsi, malgré une diminution constante de la production française de viande, la consommation a augmenté de 2%. Négliger notre élevage pourrait déplacer la consommation vers d'autres pays où les normes en matière de bien-être animal et d'environnement sont moins strictes et qui n'ont pas notre savoir-faire environnemental. En outre, nous dénonçons l'activisme secteur de l'association L214 dont cette motion se fait le porte-voix, qui mène des actions illégales en dehors de l'état de droit.

Il est impossible de finir mon intervention sans évoquer la vraie souffrance animale qui persiste à travers l'abattage rituel. Cette pratique héritée d'un autre temps doit être abolie pour garantir un traitement digne et éthique des animaux destinés à la consommation. Il faut prendre tous ces éléments en compte avant de prendre des décisions qui pourraient entraîner des conséquences graves sur notre élevage. Et nous voterons donc contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n° 14 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : UDI et Territoires ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement sur la réduction des déchets santé, du RN.

**Mme COLLARD.** - Pour le groupe Rassemblement National, étant professionnelle de santé, je souhaite aborder un sujet d'une importance capitale. L'articulation entre vos ambitions écologiques et les impératifs du secteur de la santé. Votre engagement envers l'écologie est indéniable bien que souvent idéologue. Mais il doit avant tout être mené avec discernement et pragmatisme, notamment dans des domaines aussi sensibles que celui de la santé. L'amendement que nous proposons aujourd'hui à l'ambition 6 de NéoTerra vise à réajuster un objectif qui, bien que partant d'une intention louable, s'avère peu réaliste dans sa forme actuelle. En effet, la gestion actuelle des déchets dans un contexte du tout usage unique dans les établissements de santé n'a rien d'économique ni d'écologique. Donc, réduire de 30 % les déchets du secteur de la santé d'ici 2030, ce qu'est votre objectif, est certes ambitieux mais manque de flexibilité, de compréhension des contraintes spécifiques aux établissements de santé, donc peu réaliste dans le temps. Nous avons constaté que les politiques actuelles de notre région mais aussi des gouvernements successifs peuvent parfois conduire à des contradictions. Par exemple, la fermeture de certains services dans les établissements de santé, pour ne citer que les unités de stérilisation, les unités de cuisines centrales, peuvent parfois conduire à des contradictions. Ces contradictions ont entraîné les hôpitaux effectivement dans une augmentation de l'utilisation de produits jetables, augmentant ainsi la quantité de déchets, plutôt que de la réduire. Notre amendement propose donc une approche plus nuancée visant une réduction des déchets réaliste et adaptée aux capacités des établissements de santé. Contrairement à ce que vous tentez de faire croire à chacun de nos désaccords, le Rassemblement National considère l'écologie comme un élément central de sa politique et la transition écologique comme

nécessaire. Mais nous insistons sur la nécessité d'une écologie pragmatique et ancrée dans les réalités de notre société. Alors que NéoTerra propose des idéaux écologiques, nous cherchons à les concrétiser avec des mesures qui répondent aux besoins immédiats de nos citoyens.

Dans notre vision, l'écologie et la santé publique ne sont pas des domaines opposés mais complémentaires. Nous sommes résolus à promouvoir une politique qui respecte notre environnement tout en restant pleinement attentive aux besoins opérationnels de nos établissements de santé. C'est donc dans cet esprit que nous présenterons notre amendement. Une démarche qui reconnaît l'importance de la réduction des déchets, mais qui s'adapte aux réalités du secteur de la santé. Nous visons ainsi à trouver un juste milieu entre les impératifs écologiques et la nécessité de maintenir des services de santé efficaces et adaptés aux besoins de nos concitoyens. Il est essentiel donc de comprendre que l'engagement en faveur de l'écologie ne doit pas se faire au détriment de la qualité des soins. En réévaluant ces objectifs de réduction des déchets, nous cherchons à instaurer des pratiques durables qui soient en harmonie avec les exigences de nos centres de soins. Cette approche pragmatique est le fondement de notre amendement illustrant notre volonté de conjuguer respect de l'environnement et efficacité dans la gestion de la santé publique. En présentant cet amendement, nous affirmons à nouveau notre engagement pour une écologie pragmatique et concrète, une écologie qui s'intègre de manière cohérente et réfléchie dans la politique de santé. Cela représente notre conviction que les enjeux environnementaux peuvent et doivent être abordés de manière à soutenir et renforcer la capacité de nos services de santé à répondre efficacement aux besoins de nos citoyens. Je vous remercie pour votre attention et espère que vous reconnaîtrez l'importance de cet amendement qui est un pas en avant vers une intégration raisonnée de l'écologie.

**Mme LAFARGUE.** - On semble ici nous faire le procès d'une forme de brutalité donc on va essayer d'expliquer rapidement comment ce programme est l'objet plutôt d'une démarche d'incitation, d'abord, puisque ce programme est développé en lien direct avec les équipes des services hospitaliers qui sont d'ailleurs souvent à l'initiative de ces démarches. Les indicateurs proposés dans cette feuille de route sont eux aussi définis avec ces services hospitaliers notamment dans le cadre des travaux engagés dans le cas du programme Loop santé soutenu par la Région que les membres de la commission numéro 6, s'ils étaient encore là, ont eu le plaisir de découvrir lorsqu'on a examiné cette feuille de route il y a quelques jours.

Prenons donc l'exemple de ce programme Loop santé, qui vise à traiter les déchets hospitaliers avec des visites apprenantes de sites de gestion des déchets et

d'établissements de santé en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont déjà dix visites, 119 participants dont 17 entreprises et 20 établissements de santé qui sont inscrits dans ce programme et j'insiste donc, ces indicateurs, sont à chaque fois accordés de manière conjointe avec les équipes engagées dans ces expérimentations. L'objectif n'est évidemment donc pas de mettre en difficulté ces services. Notre méthode, le volontarisme et l'incitation comme clé de réussite. Pour ces raisons, nous vous proposons de rejeter cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? L'amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°11 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement 15, déposé par le groupe EELV, création d'une convention citoyenne.

**Mme SEGUINAU.** - Vous allez être toutes et tous soulagés, c'est le dernier amendement qui est présenté ce soir. Je pense quand même que ces amendements ont permis au moins de nous exprimer sur différents sujets et d'avoir un débat.

Alors, cet amendement, très brièvement, il sert à créer une ambition 7 pour avoir donc plus de démocratie dans ce dispositif NéoTerra 2 puisque, cela a été dit et redit, il est indispensable de pouvoir embarquer les citoyens. Et nous avons bien noté, également, Président, que vous avez accepté la proposition de faire un séminaire avec les élus pour travailler sur NéoTerra, voire les cahiers de solutions parce que, là, je n'ai pas eu ma réponse pour savoir comment ils seraient établis ces cahiers de solutions. Et, donc, là, dans cet amendement, cela permettrait d'associer des citoyens et on pourrait tout à fait faire une convention régionale sur les histoires de NéoTerra pour voir comment la population s'empare

des sujets et comment elle peut aussi proposer parce que, sur notre territoire, on a des gens qui ont plein d'idées. Et c'est toujours intéressant d'aller écouter, de partager et de faire des allers-retours entre des élus et les citoyens.

La deuxième chose, vous allez dire qu'on est un petit peu têtue, mais il me semble aussi important et, là, j'aimerais bien que vous puissiez aussi, comme vous dites, « prendre le point » c'est que ce dispositif NéoTerra, même si on pense qu'on va faire un séminaire, il va quand même être important de le suivre et je crois aussi qu'il faudrait aussi élargir avec les membres du CESER qui on fait de très belles propositions dans le rapport de Néo sociétas qui traitent régulièrement de rapports de société, de problématiques à résoudre sur nos régions. Donc pouvoir les associer également à ce travail, ainsi que les représentants syndicaux puisque, là encore, c'est une partie de la population qui a des choses à dire et qu'il paraîtrait intéressant d'intégrer.

**Mme CUVELIER.** - Pour l'ensemble des politiques régionales, on déploie une stratégie de co-construction de dialogue avec les acteurs, que ce soit les corps intermédiaires, les entreprises ou directement les citoyens. Nous y sommes parfois contraints avec le comité régional de l'énergie, la Commission ZAN, la consultation obligatoire sur le SRADDET, le CPER. Et, parfois, nous nous sommes à l'initiative, comme avec les comités de lignes TER, les discussions permanentes avec les parents d'élèves, les organisations syndicales de l'enseignement ou encore le Conseil régional des jeunes, véritable instance de dialogue citoyen avec l'un des publics prioritaires de la collectivité. Et comment ne pas citer nos collègues du CESER, acteurs économiques et sociaux représentant la société civile. Sur la transition écologique, la Région a initié une COP régionale il y a déjà 12 ans avec 450 scientifiques ayant permis NéoTerra dans sa première version. Concernant spécifiquement les citoyens, une campagne de communication dédiée est prévue sur l'année 2024 pour sensibiliser, faire connaître les solutions et diffuser des retours d'expérience avec la publication du journal de la Nouvelle-Aquitaine spécial NéoTerra en décembre prochain, la réalisation d'un documentaire à destination des cinémas associatifs et des lycéens, la publication des cahiers de solutions et l'organisation d'un festival NéoTerra sur les solutions. Le dispositif Au plus près sera également relancé pour présenter l'action publique régionale sur NéoTerra pour écouter et prendre en compte les besoins des habitants avec une tournée dans les 12 départements, souvent sur les marchés, pour aller au contact de ceux qui sont les plus éloignés de l'action régionale. NéoTerra a toujours été un plan d'action concret et un processus vivant qui s'enrichit des apports de toutes ses parties prenantes à travers les territoires. C'est déjà une affaire citoyenne qui mêle pédagogie et débat public. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

**Mme RECHAGNEUX.** - Nous voterons contre cet amendement qui vise à créer une énième convention citoyenne qui, comme toutes celles qui ont déjà eu lieu, n'aboutira sur rien. On l'a vu notamment au niveau national, la Convention citoyenne pour le climat a accouché de mesures farfelues et sans aucun chiffrage. L'organisation de ces conventions citoyennes coûte d'ailleurs très cher par rapport à ce qui en ressort. Pour être véritablement représentative, cette convention devrait réunir 1 000 personnes. Or cela serait totalement ingérable au niveau de l'organisation. On voit donc les limites de cet exercice. Nous doutons également que votre légendaire ouverture d'esprit s'accommodera de ce que pensent réellement les Français des politiques actuellement menées en matière d'écologie. En conclusion, nous pensons que l'outil le plus intéressant pour tenter de résorber la fracture démocratique, c'est le référendum Initiative citoyenne et non la multiplication de ces conventions citoyennes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Contre ? S'abstient ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°15 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-participation au vote : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix maintenant l'ensemble du texte. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

**M. TRIFILETTI.** - Explication de vote, Président. C'est normal, on arrive au bout de la discussion. C'est normal qu'il y ait, à un moment donné, une explication.

Nous soutenons pleinement les constats scientifiques émis au cours de cette séance plénière ainsi que ceux accumulés au fil des années. Dommage, Président, de ne pas avoir voulu dégrouper, comme vous l'a proposé lors de la conférence des présidents. Vous l'avez refusé. De toute manière, si cela avait été le cas. Nous aurions voté ce constat scientifique et nous aurions voté pour ce constat scientifique. Vous ne l'avez pas souhaité, c'est comme ça.

Nous constatons des lacunes majeures dans les réponses politiques apportées. Votre boussole est de fait démagnétisée et le cap complètement insaisissable in fine. En fait, nous sommes collectivement engagés à pleine vitesse vers un mur et la proposition de l'exécutif c'est d'équiper le véhicule d'airbags pour une minorité. Nous proposons de ralentir ensemble, de bifurquer sereinement vers la sobriété heureuse, une voie bien moins dangereuse mais nécessitant un changement courageux de paradigme. En fait, si Néo blabla il y a, c'est à cause de la dissonance cognitive permanente. Non-priorisation de la bio par rapport à la HVE, non-compréhension du fait que la biodiversité est une opportunité majeure pour lutter contre le dérèglement climatique au moment où des grands projets inutiles condamnent des espaces clés pour le vivant. C'est oublier qu'une stratégie industrielle qui ne s'inscrit pas dans les limites planétaires ne favorise en fait qu'une minorité Néo blabla. C'est la mal-adaptation. La mal-adaptation, y compris dans la prise en compte de Néo sociétas, en pleine explosion de la précarité et de l'exclusion dans notre région. Nous proposons de cranter la justice sociale comme colonne vertébrale de la bifurcation. Malheureusement, le compte n'y est pas. D'ailleurs, de toutes nos propositions, de nos 15 amendements, aucun n'a été retenu. Sécurité sociale dans l'alimentation, non, balayée. Fin de l'extraction pétrolière en Nouvelle-Aquitaine, balayée. 15 ! C'est important de vous rappeler tout ça.

Le rôle des écologistes, toujours, cela a été dit, est que l'on a été précurseur et exigeant. Nous le sommes. Nous sommes précurseurs et exigeants. Aucun de ces 15 amendements n'ayant été effectivement retenu, finalement on est resté dans l'incantation. Sur tous ces chantiers qui sont ouverts, il n'y en a aucun, finalement, qui va être commencé. Il y a peu, où il n'y a pas de place par rapport à l'action. C'est pour ça, chers collègues, que nous allons voter contre cette feuille de route dépassée et du passé qui répond à des enjeux du siècle dernier et certainement pas au défi d'une région brutalisée à 4 degrés Celsius. Nous continuerons néanmoins plus que jamais à être de force de propositions pour remagnétiser votre boussole désorientée. Il n'est jamais trop tard pour proposer une bifurcation juste, ambitieuse, pour tous, via le cap de la sobriété heureuse. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Moi, je ne vous remercie pas parce que vous savez très bien que le bio, et cela nous est reproché, est une des priorités de la Région, en réalité. Deux, je ne vois

pas pourquoi vous parlez d'extraction pétrolière car il n'y en a aucune qui est en chantier. Il n'y a pas de méga fermes. C'est n'importe quoi.

**M. ROBERT.** - Je serai bref, mais c'était une journée importante, promise depuis longtemps pour parler d'une feuille de route majeure et nous sommes arrivés ici en partageant une ambition. Malheureusement, nous n'avons pas été totalement convaincus par le cap de la boussole que vous avez ici nommée NéoTerra. On a travaillé, on a produit. Je ne vais pas revenir sur les différences de fond. Les amendements, que vous le vouliez ou non, ont été l'occasion de confronter les points de vue, d'échanger, de voter, ce que nous demandions, en réalité. Et si, à l'heure qu'il est, certains rient et sourient parce qu'on va faire l'explication de vote finale. Et il me semble que c'est la plus importante. Et il me semble que si l'on rit, ou l'on sourit, ce n'est pas parce qu'on n'a pas envie, c'est qu'on est tous fatigués, comme nous l'avions prédit. Moi, je peux faire 5 heures de plus, il n'y a pas de problème, mais je pense que les conditions du débat ne doivent pas, aujourd'hui, nous rendre fiers, ni les uns ni les autres. Et c'est donc la raison pour laquelle nous sommes arrivés ici avec des amendements. Peu ont été retenus. Il y a des laissés pour compte aujourd'hui de la transition, des territoires représentés dans notre groupe qui ne comprennent pas que certains amendements n'ont pas été pris. Tout l'impact social, notamment. Cela générera quelques votes contre et le groupe dans sa majorité, sa très large majorité, s'abstiendra sur ce texte.

Vous parlez de boussole, Monsieur le Président. Écoutez, vous le savez, gouverner c'est choisir. Nous regrettons le manque de choix. Nous ne sommes pas convaincus par le cap. Gouverner c'est aussi évaluer et, là, vraiment, vous mélangez des notions très différentes dans cette revue, en réalité, qui nous est proposée. Enfin, gouverner, c'est respecter l'adversaire. Et, de ce point de vue-là, j'espère que nous aurons prochainement un temps d'échange sur la démocratie interne dans notre Assemblée. Je le dis très modestement, les conditions du débat n'ont pas été satisfaisantes. Ressaisissons-nous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il d'autres explications de vote ou je mets aux voix ? Je vais mettre aux voix. Qui est d'avis adopter NéoTerra 2 ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? NéoTerra 2 est donc adopté à une large majorité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Après huit heures de débats.

**N° 01**

Vote sur «NEOTERRA»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants (3) ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Centre et Indépendants ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Les Républicains (4)**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

▪ **Non-participation au vote : PS/Place Publique/Apparentés (3) ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen (4) ; UDI et Territoires (1) ; Rassemblement National et Apparentés (3)**

**02 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DU MONTANT DE LA  
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Juste, il y a une erreur qui a été faite dans la présentation de la dotation globale de fonctionnement aux établissements publics d'enseignement pour 2024. Il était urgent de la reprendre et de corriger. Même si ce ne sont pas des sommes énormes.

**M. NEMBRINI.** - C'est une erreur, vous l'avez vu, il y a eu une confusion entre des types d'établissements, ce qui fait que les tableaux qui ont été communiqués à chaque lycée sont faux pour 277 lycées. Donc pour que les conseils d'administration puissent se tenir dès maintenant puisque vous savez que c'est une obligation du code de l'éducation, nous devons vous représenter une délibération. Rien ne change au point de vue des crédits globaux, c'est toujours 90 millions d'euros. Il y a 800 000 euros qui passent dans les fonds complémentaires mais les tableaux peuvent être envoyés aux établissements pour rétablir leurs budgets. Voilà ce que je peux vous dire. Les débats de la dernière fois restent valables et opérationnels.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

**N° 02**

Vote sur « LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DU  
MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024 »

**• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MOTIONS

### Motion présentée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Créer un écosystème régional sur l'éolien offshore flottant »

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, on a deux motions puisque, et je l'en remercie, j'en ai dit un mot, il y a la motion qui avait été présentée par le groupe majoritaire et Françoise JEANSON a été retirée pour faciliter la fin du débat. On a deux motions du groupe ESC. Quelqu'un peut les résumer pour que je les présente au vote ?

**Mme BEDU.** - Avec cette motion sur l'éolien offshore flottant nous souhaitons réaffirmer tout notre soutien à l'ensemble de cette filière qui est encore émergente et qui pourrait, sur notre territoire, grâce au consortium qui est formé par les 4 ports de notre région et via Aquitaine énergie avoir un soutien plus important notamment lors de l'AMI éolien flottant qui sera porté par l'État puisque c'est lui qui a la compétence de planification maritime. Je vous remercie.

**Mme WERBROUCK.** - J'ai une explication de vote. Notre politique écologique a pour ambition de protéger, projeter et transmettre. La transition écologique doit se réaliser sans sacrifier le bien-être de la population au nom d'une écologie dévoyée mais, au contraire, de recréer le lien entre l'homme et son territoire. Ainsi, nous considérons que l'éolien terrestre comme Offshore est un crime écologique, économique et hors de tout bon sens. Vous soi-disant protecteurs de l'écologie, nous sommes effarés devant un empressement à soutenir de tels projets d'usines maritimes. Après avoir acheté et détruit nos territoires, vous collaborez donc à la privatisation de nos mers, notre littoral si précieux, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Cela nous paraît une aberration écologique car l'éolien qu'il soit flottant ou posé, durant sa phase de construction, cause d'importantes nuisances sur les milieux halieutiques, un bouleversement des habitats marins dû aux vibrations et aux bruits sous-marins. En phase d'exploitation d'importants impacts sont à redouter sur la faune marine et avicole, tout particulièrement en ce qui concerne le projet au large d'Oléron situé en zone Natura 2000 et en limite du parc naturel marin. En cette période de fortes perturbations sur notre littoral, quels effets sur les traits de côtes fragilisés car, qu'il soit posé ou flottant, encore une fois, nous aurons toujours des stations en mer flottantes, des stations d'atterrage pour la liaison relais, des kilomètres de câbles haute tension sous-marins puis souterrains jusqu'aux stations de relais. Est-ce bien sérieux. Une aberration économique, enfin, et particulièrement en ce qui concerne la filière pêche qui est en danger. Au-delà de toutes les ressources halieutiques, des restrictions de navigation sont à prévoir, renforçant les

difficultés déjà connues par nos pêcheurs côtiers déjà lourdement impactés par les quotas européens, le coût du carburant et l'inflation générale. Ce sont des familles entières que nous condamnons à jeter l'ancre. Je pourrais ajouter l'accès aux secours.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est deux minutes, Madame.

**Mme WERBROUCK.** - Je termine sur une dernière phrase. L'accès aux secours qui est souligné par la SNSM, qui a été déjà signalé plusieurs fois. Donc une aberration écologique et économique pour une rentabilité zéro.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a compris. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter. Cette motion est donc adoptée.

Vote sur la motion « Créer un écosystème régional sur l'éolien offshore flottant »  
présenté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Motion présentée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Pour un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'expérimentation du panier bio hebdomadaire à destination des femmes enceintes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, il y a la motion concernant un panier bio hebdomadaire à destination des femmes enceintes.

**M. TRIFILETTI.** - Cette motion, elle est partie d'un constat et d'un constat scientifique, notamment celui de l'INSERM et notamment les publications de 2013 et 2021.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais pourquoi la Région ?

**M. TRIFILETTI.** - Je vais essayer de vous expliquer si vous me le permettez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On n'a pas envie. Votre démagogie, elle suffit. Votre démagogie est insupportable.

**M. TRIFILETTI.** - Ce sont vos propos, vous les gardez. L'exposition par voie orale et digestive est considérée par ces études scientifiques que je viens de citer comme la voie la plus importante d'exposition aux pesticides. Plusieurs parties de ce rapport sont consacrées d'ailleurs aux risques encourus par les femmes enceintes à cette exposition et je vous invite à aller voir cette publication. Nous savons tous que la grossesse est une période nécessitant une nutrition optimale pour assurer la santé maternelle et du futur bébé. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des EPCI sur la mise en œuvre de dispositifs permettant la gratuité d'un panier bio hebdomadaire pour toutes les femmes enceintes le souhaitant.

Objectif, à travers cette politique, devenir un modèle d'excellence en matière de santé maternelle et infantile conformément au PRS IV et à la politique One Health de la Région. Je vous remercie, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Après votre vote contre, alors que sur NéoTerra 1 on avait voté ensemble, vous nous demandez de voter de la démagogie ?

**Mme TARIS.** - Cet appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation sur 2 ans d'un accès aux femmes enceintes à un panier bio hebdomadaire met surtout à jour la question plus large d'une alimentation saine pour tous et met en évidence la problématique des petits budgets pour y accéder, notamment pour les 2 à 3 millions de personnes touchées par la pauvreté budgétaire dont il est fait largement état dans un des derniers rapports du CESER. Le rapport de l'INSERM qui fait ici référence mentionne aussi les effets d'exposition aux pesticides en milieu professionnel et plus largement dans les environnements qu'ils soient

intérieurs ou extérieurs et les effets de contamination par l'air, l'eau, les sols et la chaîne alimentaire. On peut facilement imaginer que, selon la combinaison des différents facteurs, que sont les voies d'exposition cutanées, respiratoires et alimentaires et les sources d'exposition, activités agricoles, professionnelles, domestiques, habitat, certaines personnes soient plus exposées que d'autres. Réduire l'expérimentation aux femmes enceintes, et je rappelle qu'il y a à peu près en moyenne en Nouvelle-Aquitaine 59 500 naissances par an, si louable et humanitaire soit le projet, ne nous apparaît pas comme étant une mesure phare permettant de répondre à l'urgence d'une alimentation suffisante et saine pour tous.

Qu'en est-il des 20 % d'enfants néo-aquitains sous le seuil de pauvreté exposés aux effets de carences alimentaires ? Idem pour les jeunes étudiants dont le revenu mensuel moyen est de 682 euros mensuels et qui, pour beaucoup, ont recours aux colis d'aide alimentaire ou à l'aide au repas à 1 euro, financée par la Région. Quid de la pauvreté monétaire des personnes âgées que nous avons tous eu l'occasion de voir en faisant nos courses se résumant au strict minimum loin, parfois, d'être suffisant en termes de qualité nutritionnelle ? Cette expérimentation sur les femmes enceintes, je cite « vise à fournir un soutien nutritionnel essentiel aux futures mères et à leur bébé à naître ». 59 500 bébés naissent en moyenne par an, je le rappelle. Sur quels indicateurs pourrions-nous appuyer après leur naissance pour mesurer ou prouver les effets bénéfiques d'une alimentation bio hebdomadaire durant leur vie intra-utérine ? Comment sera-t-il possible d'en mesurer les effets durablement positifs ? Quels seront les indicateurs exploitables permettant d'évaluer les effets positifs induits sur la santé des enfants en particulier s'agissant des enfants fortement impactés par des conditions socio-familiales difficiles, voire précaires. Nous considérons que nos politiques régionales ne peuvent se limiter à financer une telle expérimentation, si louable soit-elle dans ses intentions, tout en considérant qu'il est crucial que les femmes enceintes s'alimentent avec des aliments débarrassés des pesticides.

Nous pensons que ce n'est pas en finançant de telles mesures expérimentales sur des échantillons de population restreints que nous pourrions tracer un projet de société qui se veut ambitieux dans ses grandes largeurs afin de susciter l'adhésion du plus grand nombre, sans discrimination d'ordre social, d'âge et de genre. La réduction à une catégorie de personnes ne nous apparaît donc pas adaptée et suffisante.

Si réduire et stopper l'usage des pesticides est une priorité, ce que d'ailleurs notre feuille de route intègre dans le principe d'une seule santé, nous portons l'ambition d'enrichir au mieux le troisième pilier de NéoTerra qui est de reconnaître les solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie. Notre groupe, au sein de la majorité, ne manquera pas de le rappeler en remettant toujours au cœur du métier et de notre réflexion collective la

nécessité d'améliorer l'accès aux droits sociaux pour tous, à savoir le logement, le travail, le transport, la vie sociale, les revenus décents pour une stabilité financière permettant d'accéder à tout un chacun à une alimentation saine et diversifiée pour une meilleure santé, à l'information, à la culture, piliers essentiels et déterminants pour une vie de qualité permettant d'adopter les bons comportements alimentaires sans discrimination de quelque autre nature et sans exclusion. Notre groupe, pour ces raisons, ne votera pas cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Explications de vote du RN. Essayez de ne pas faire quatre minutes. C'est deux minutes. Vous en avez bien profité précédemment.

**Mme GARRAUD.** - Avec cette motion, nous voyons bien l'intention de leur auteur, qui consiste à faire le bonheur des gens, en l'occurrence les femmes enceintes, malgré elles. Car, chaque être humain est encore heureusement libre de se nourrir comme il le veut d'autant plus que de très nombreuses informations accompagnent les produits qui permettent à tout un chacun de faire des choix avisés. Il est vrai, cependant, que nombre de nos concitoyens ne peuvent se nourrir comme ils le souhaitent, du fait de l'appauvrissement généralisé de notre pays et de l'inflation généralisée. En attendant le changement radical de politique économique et sociale que nous portons, ce sont plutôt des associations de type Restos du cœur qu'il faudrait soutenir. Distribuer un panier hebdomadaire aux seules femmes enceintes est assez discriminant pour le reste de la population dans le besoin. Nous sommes sensibles, par ailleurs, à la reconnaissance, par les Verts, de cette Assemblée, à une partie de notre propre programme concernant le localisme dans la proposition faite de partenariats avec des producteurs locaux et des agriculteurs biologiques. Comme quoi nos bonnes idées vous inspirent.

Enfin il est quand même avancé prudemment une somme de 2 millions d'euros consacrés dans un premier temps à cet AMI. Il est donc sous-entendu que les enveloppes budgétaires à venir, si la Région s'engageait dans cette voie, seraient nettement supérieures à ce premier chiffre, ce qui engagerait nos finances publiques dans de folles dépenses nécessairement compensées par l'impôt et l'emprunt. Pour nous, il n'en est pas question, nos concitoyens étant déjà bien trop pressurisés par les prélèvements obligatoires et les charges diverses qu'ils n'arrivent plus à le supporter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cette motion est rejetée.

Vote sur la motion «Pour un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'expérimentation du panier bio hebdomadaire à destination des femmes enceintes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine» déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**REJETEE**

**Non-participation au vote : Renaissance ; Les Républicains**

## QUESTION ORALE

Présentée à l'initiative du groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Concernant la réouverture de la ligne Agen-Auch »

**M. DELBOSQ.** - Une question, Monsieur le Président. Une question. Je vous remercie Monsieur le Président, je vous remercie mes chers collègues. Je pense qu'on doit un peu d'assiduité aux Néo-Aquitains qui nous rémunèrent. Ma question est simple. En juin 2022, nos camarades communistes, je crois, avaient déposé une motion pour la réouverture de la ligne Agen-Auch aux voyageurs. À l'époque, pas si lointaine, il était question de travaux pour permettre la réouverture de cette ligne au fret et aux frais du contribuable. Les travaux n'ont toujours pas commencé. Ils devaient être finalisés pour fin 2022 ou début 2023. C'est, depuis la fin de la fermeture au fret 6 500 camions qui empruntent chaque année cette route en plus. Cela permettrait de remettre Agen plus près d'Auch, cela permettrait de remettre Périgueux plus près des Pyrénées. Donc, ma question est simple. Je ne doute pas de la volonté de notre Région et de la Région Occitanie de faire les travaux nécessaires à cette réouverture, mais on n'a clairement pas d'informations et je viens à la pêche aux informations.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis venu à la pêche aux informations. Il y a eu la création d'un syndicat mixte avec Occitanie pour réouvrir. Une étude qui a été faite avec les céréaliers pour transporter ce fret mais, malheureusement, on n'a pas le retour de la part des céréaliers. Donc, pour l'instant, réouvrir une voie sans qu'il y ait un transport de fret et du fret, cela ne me semble pas forcément être quelque chose de positif. On y reviendra de toute manière.

**M. DELBOSQ.** - On n'a pas de délais, Président, là-dessus ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, on n'a pas de délai. Je n'en ai pas aujourd'hui. Mes chers collègues, merci pour votre patience et merci pour ce vote presque unanime de NéoTerra. Je félicite notamment nos collègues EELV d'avoir tourné le dos à l'avenir de la région, à l'avenir écologique de la région.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.*

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>ALONSO Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ANFRAY Stéphanie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ARMAND Jean-Luc</b>	(47)	PRG Le Centre Gauche
<b>ARNAUD Nathalie</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>AROSTEGUY Maïder</b>	(64)	Les Républicains
<b>ASTIER Dominique</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BACHÉ Alain</b>	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>BALLET-BLU Françoise</b>	(86)	Renaissance
<b>BARAT Geneviève</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BAUDE Vital</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BAZUS Julien</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEDU Anne-Laure</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BERGÉ Mathieu</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERET-TERCQ Jean-Marie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERON Thibault</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEYRIS Maryline</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCHARD Gérard</b> (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCO Jean-François</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>BOEUF Gilles</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BONNEFONT Xavier</b>	(16)	Centre et indépendants
<b>BOUDIÉ Florent</b>	(33)	Renaissance
<b>BOUDINEAU Isabelle</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOULMIER Muriel</b>	(33)	Les Républicains
<b>BOULTAM Yasmina</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOURDIN Katia</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BOURREL Elodie</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>BOUSQUET-PITT Pascale</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOUTENÈGRE Patrice</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BROUILLE Andréa</b> (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BUSSIÈRE Sophie</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CARUHEL Maud</b> (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CASSIN Armelle</b>	(79)	Les Républicains
<b>CASTAIGNEDE Fanny</b>	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>CATHUS Christophe</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>CAVITTE Pascal</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHADOURNE Sandrine</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHARPENEL Frédérique</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>CHARRÉ Emmanuel</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHASSAGNE Christelle</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEMINADE Marie-Line</b>	(17)	UDI et Territoires
<b>CHÉRET Pierre</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEVALERIAS Thomas</b>	(16)	Les Républicains
<b>CLAVEAU Charline</b> (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>COLLARD Nathalie</b>	(17)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Caroline</b>	(16)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Jacques</b>	(24)	Rassemblement National
<b>COMBRES Maryse</b>	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>COSTE Pascal</b>	(19)	Les Républicains
<b>COSTES Marie</b>	(47)	Les Républicains
<b>COUSIN Annick</b>	(47)	Rassemblement National
<b>COUTANT Françoise</b>	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CUVELIER Marie-Laure</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DAMESTOY Didier</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

<b>DARBON Alain</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DARTIGOLLES Daniel</b>	(17)	Centre et indépendants

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>DELBOSQ Sébastien</b>	(47)	Rassemblement National
<b>DELIBIT Sandra</b>	(19)	Les Républicains
<b>DELRIEUX Benjamin</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DERVILLE Sandrine</b> (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DESROSES Karine</b> (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DEVEZE Christian</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>DEWAELE Brigitte - Amandine</b>	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIALLO Karfa</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIAZ Edwige</b>	(33)	Rassemblement National
<b>DIONIS DU SÉJOUR Jean</b>	(47)	Centre et indépendants
<b>DUFAY Michel</b>	(40)	Rassemblement National
<b>DUFORESTEL Pascal</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUPRAT Christophe</b>	(33)	Les Républicains
<b>DURRIEU Michel</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUTOYA Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ELOPHE Valéry</b>	(19)	Rassemblement National

<b>EMON Jackie</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESPAGNAC Frédérique</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESTRADE Hélène</b>	(33)	Les Républicains

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>ETCHEÇAHARRETA Bixente</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>EYCHENNE Delphine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>FARRENG Laurence</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>FLORIAN Nicolas</b>	(33)	Les Républicains
<b>FORGENEUF Marilyne</b>	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>FOULON Yves</b>	(33)	Les Républicains
<b>FRANCESCHINI Sylvie</b>	(40)	Rassemblement National
<b>FREYCHET Albin</b>	(87)	Rassemblement National
<b>GAGNEUR Edwige</b>	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>GAMACHE Nicolas</b>	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GARRAUD Pauline</b>	(33)	Rassemblement National
<b>GRAVAL Christine</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GUERIN Guillaume</b>	(87)	Les Républicains
<b>GUERIT Richard</b>	(17)	Rassemblement National
<b>GUIBERT Olivier</b>	(79)	Rassemblement National

<b>GUILLEM Jérôme</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>GUILLEMOTEAU Patrick</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HAMMERER Véronique</b>	(33)	Renaissance
<b>HAZOUARD Mathieu</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>HÉRAUD Lydia</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HERNANDEZ Sandrine</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JACQUINET Claire</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JARRY Marie</b>	(79)	Centre et indépendants
<b>JEANSON Françoise</b> (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JLALJI Brahim</b>	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>JOINT Frédérique</b>	(64)	Rassemblement National
<b>JOUBERT Florence</b>	(24)	Rassemblement National
<b>JUSTINIEN Rémi</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LA DUNE Catherine</b> (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LABAILS Delphine</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LABICHE David</b>	(17)	Les Républicains
<b>LABROUSSE Mathieu</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LACARRERE Florent</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>LAFARGUE Marie-Laure</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFFORE Sandrine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFRIQUE Philippe</b> (14 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAGRAVE Renaud</b> (8 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAMARA Laurent</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>LANGLADE Colette</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LANZI Nathalie</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAPOUGE Christelle</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>LAPRÉE Véronique</b>	(17)	Les Républicains
<b>LARROUY Isabelle</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LATUS Marion</b>	(86)	Rassemblement National
<b>LAURENT-GUEGAN Élise</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>LAUSSU Guillaume</b>	(40)	UDI et Territoires
<b>LE YONDRE Nathalie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEBRAUD Virginie</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEJEUNE Étienne</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LENOIR Virginie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MAGNE Marie-Ange</b>	(87)	Renaissance

<b>MARIE-REINE SCIARD Joëlle</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MARKOWSKY Pascal</b>	(17)	Rassemblement National
<b>MAURIN Baptiste</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MELLIER Frédéric</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>MESNARD Françoise</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MICHON Marie-Hélène</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>MOLIERAC Guillaume</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MOTOMAN Laurence</b>	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>MOTSCH Nathalie</b>	(64)	UDI et Territoires
<b>NAUCHE Philippe</b> (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>NÉDÉLEC Ronan</b>	(86)	Les Républicains
<b>NEMBRINI Jean-Louis</b> ( 2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>OBRADOR Damien</b>	(33)	Rassemblement National
<b>OXIBAR Marc</b>	(64)	Les Républicains
<b>PAGÈS Jean-Louis</b>	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PALUTEAU Bruno</b>	(33)	Rassemblement National
<b>PERREAU Thierry</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PEYRAT Jerome</b>	(24)	Renaissance

<b>PINVILLE Martine</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLATON Nicolas</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLAZANET Mélanie</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLEZ Jean-Philippe</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>PRIOLEAUD Jonathan</b>	(24)	Les Républicains
<b>RAYNAUD Jean-Pierre</b> (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RECHAGNEUX Julie</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>REQUENNA Pascale</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>REYDY Anabelle</b>	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>RIOU Guillaume</b> (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RIVIÈRE Yann</b>	(17)	Les Républicains
<b>ROBERT Fabien</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>ROUÈDE Laurence</b> (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ROUSSET Alain</b> (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SABAROT Henri</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SAINTE-MARIE Andde</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SARGIACOMO Éric</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>SARRAZIN Emilie</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>SEGUINAU Christine</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>SERRE Françoise</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SIMONNET Jacqueline</b>	(24)	PRG Le Centre Gauche
<b>SOLA Margarita</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SORE Serge</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SOULAT Eric</b>	(86)	Rassemblement National
<b>TARIOL Béatrice</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>TARIS Isabelle</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>TAUZIN Arnaud</b>	(40)	Les Républicains
<b>TIRANT Benoît</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TRIFILETTI Stephane</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TRIJOLET Thierry</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TROUSSELLE Yves</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>UTHURRY Bernard</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VALLOIS-ROUET Laurence</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VERRIERE Francois</b>	(64)	Rassemblement National

<b>VINCENT François</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WASZAK Reine-Marie</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WEBER Sophie</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WERBROUCK Séverine</b>	(17)	Rassemblement National
<b>WILSIUS Francis</b>	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **27 OCT. 2023**

**Objet :** Convocation Séance Plénière du 13 novembre 2023

Madame la Conseillère Régionale,  
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

**Lundi 13 novembre 2023 à 10h00**

-----  
Hôtel de la Région  
14 rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX  
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2<sup>ème</sup> étage  
-----

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Cette réunion sera dédiée à Neo Terra.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement*

**Le Président du Conseil Régional**



**Alain ROUSSET**

**SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE**

**LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

		<i>Saisine du CESER : titres des dossiers en gras</i>	<b>Commissions</b>
		Approbation du procès verbal de la séance précédente	
<b>01</b>	<b>NéoTerra</b>		<b>Toutes</b>
02	Lycées et autres établissements : Modification du montant de la Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement 2024		

*Amendement présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
Renaissance  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 1 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

Dans l'exposé des motifs de la délibération, à l'issue du paragraphe débutant par « *Parce qu'elle n'a pas de compétence règlementaire* », ajouter un paragraphe rédigé comme suit :

*« Les marges de manœuvres limitées de la Région, aussi bien budgétaires que du point de vue des compétences, doivent aussi nous conduire à saisir la main tendue de l'État pour réussir la territorialisation de la planification écologique et à agir en parfaite coordination avec les orientations du Pacte vert européen. »*

#### **Exposé des motifs :**

La délibération ne fait nulle part mention de la coordination avec l'Etat en matière de planification écologique. L'Etat a pourtant présenté des axes forts à l'issue du second Conseil de planification écologique de septembre 2023 par la voix du Président de la République, tout en mentionnant la volonté d'accompagner la Transition écologique des territoires portée par les collectivités territoriales.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants  
Renaissance  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### Amendement n° 2 à la délibération n° 1 :

#### NéoTerra

Dans la première partie « Néo Terra : notre boussole pour 2030 », ajouter un encadré intitulé « **Contractualiser à l'échelle des intercommunalités pour déployer massivement et efficacement la transition écologique** » afin d'affirmer la volonté de la Région d'agir en coopération avec les collectivités infrarégionales.

#### Exposé des motifs :

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région ne dispose plus de la clause générale de compétence. Aussi, elle ne saurait avoir un impact profond sans assumer un rôle d'animation territoriale en conventionnant avec les territoires. D'autant que, dans une région aussi vaste et diverse que la nôtre, c'est aussi la seule manière de prendre en considération la singularité de chacun d'entre eux.

Choisir l'échelle de l'intercommunalité est essentiel pour articuler efficacement l'action régionale avec les politiques déjà mises en œuvre à leur niveau, notamment les PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux) et les CRTE (contrats de relance et de transition écologiques).

*Amendement présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
Renaissance  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 3 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

Dans la première partie « Néo Terra : notre boussole pour 2030 », dans l'encadré « La mobilisation de 1,3 Mds € de crédits européens pour 2021 – 2027 » ajouter une dernière phrase :

*« La région Nouvelle-Aquitaine s'engage à adopter une approche territoriale des fonds européens. »*

#### **Exposé des motifs :**

Afin d'optimiser l'intervention des fonds européens dans les territoires, et dans une perspective décentralisatrice, il paraît indispensable d'opter pour une approche plus territoriale. D'autres régions ont déjà fait ce choix, comme les Pays-de-la-Loire qui confient certaines tâches à un organisme intermédiaire non bénéficiaire de subvention globale porteur de l'investissement territorial intégré tel que les EPCI.

*Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 4 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

Dans la première partie « Néo Terra : notre boussole pour 2030 », ajouter un encadré intitulé « **Projet de création d'une macro-région Atlantique** » et rédigé comme suit :

*« Le développement économique, social et environnemental du bassin maritime Atlantique constitue une priorité pour la Région Nouvelle-Aquitaine, qui avec la Bretagne et les Pays de la Loire, s'investit dans le cadre de la coopération interrégionales et transnationales avec les autres États et Régions de la côte Atlantique.*

*Ainsi, l'initiative en faveur d'une macro-région atlantique, impulsée par la Région d'Euskadi (Espagne), qui assure actuellement la présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA) de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) apparaît très pertinente. En effet, l'approche macro-régionale telle qu'elle est définie, permet à de larges territoires transnationaux d'une zone géographique donnée, de faire face à des enjeux et opportunités communs. Notre bassin maritime Atlantique semble entrer parfaitement dans ce cadre.*

*C'est pourquoi l'exécutif régional s'est mobilisé depuis 2020 avec les autres régions de l'arc atlantique, à travers la publication d'une position politique commune. Porté par notre Région pour la France depuis 2021, ce travail se poursuit actuellement avec une mobilisation auprès du Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Secrétaire d'État chargée de l'Europe, pour appuyer la création d'une macro-région atlantique inscrite à l'agenda de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne.*

*La création de cet espace de coopération aurait de nombreux avantages pour favoriser une nouvelle dynamique à l'ouest de l'Europe et permettrait de répondre plus efficacement aux grands défis qui se posent à nos régions ; ceux d'une économie innovante et durable, d'interconnexions renforcées, d'une plus grande résilience face au changement climatique et d'une meilleure cohésion sociale et culturelle.*

*Cette coopération renforcée permettrait particulièrement de rapprocher les acteurs de l'Atlantique notamment dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, de la pollution des océans, de l'innovation et des énergies marines renouvelables. Elle s'inscrirait parfaitement dans le cadre de notre feuille de route Néo Terra 2 afin d'amplifier les transformations décisives sur le plan environnemental à l'échelle de l'arc atlantique. »*

### **Exposé des motifs :**

Les macrorégions rassemblent des régions des pays membres de l'Union européenne ainsi que des pays tiers afin d'ouvrir un espace d'échanges et de projets communs pour une cohésion territoriale renforcée.

Une potentielle macrorégion atlantique rassemblerait des pays qui partagent des problématiques et des opportunités similaires en matière de protection du littoral, d'exploitation et de protection des ressources maritimes, de création d'emplois et d'entreprises en lien avec l'environnement, la pêche et l'économie bleue.

L'exécutif régional, par la voix de son conseiller régional délégué à la Coopération territoriale européenne, à l'Eurorégion, aux Ports et Aéroports, a plusieurs fois affirmé son soutien à un tel projet.

*Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants*



**CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Amendement n° 5 à la délibération n° 1 :**

**NéoTerra**

En introduction de la feuille de route Néo Terra, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

*« Au regard de l'importance et de la nature des enjeux traités par cette feuille de route, un Conseil scientifique permanent, pluridisciplinaire et indépendant s'associera à sa gouvernance afin d'apporter l'expertise scientifique nécessaire, non seulement à la détermination des orientations politiques, mais aussi aux modalités de leur mise en œuvre. »*

**Exposé des motifs :**

Le comité scientifique AcclimaTerra découle d'une approche intéressante mais ne réunit pas les conditions pour être opérationnel de façon permanente. Ce nouveau conseil scientifique sera le gage d'une prise en compte continue des considérations scientifiques, à l'image de ce qu'avait mis en place l'État lors de la crise du Covid.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants  
Renaissance  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### Amendement n° 6 à la délibération n° 1 :

#### NéoTerra

En introduction de la feuille de route Néo Terra, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

*« Etant donné le caractère prioritaire et essentiel de la feuille de route Néo Terra, il sera procédé à une évaluation continue. Ce processus d'évaluation précis devra se fonder sur des indicateurs déterminés en amont pour chacun des objectifs. Ces indicateurs devront être simples, objectivables, hiérarchisés et consultables publiquement via le baromètre de l'action publique régionale.*

*Cette évaluation, si elle devait faire apparaître une inadéquation entre les moyens déployés et les objectifs poursuivis, pourra donner lieu à des réajustements de la feuille de route »*

#### Exposé des motifs :

Au vu de la transversalité de la feuille Néo Terra et de l'importance qu'elle revêt dans l'application des politiques publiques de la région, il apparaît nécessaire d'en faire une évaluation continue afin de contribuer à la transparence démocratique et d'aider les élus du Conseil Régional à en améliorer la pertinence, l'efficacité et la cohérence.

*Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 7 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

En introduction de la feuille de route Néo Terra, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

*« Croire en la transition écologique, c'est croire en l'Homme, en ses capacités d'adaptation et d'innovation. Mais, mettre l'Homme au cœur du projet écologique, c'est aussi s'assurer de la soutenabilité des politiques publiques. Il est nécessaire de prendre en compte l'impact social des mesures prises pour la mise en œuvre des orientations régionales en matière de transition écologique. Ce travail sera systématiquement mené dans le cadre de l'évaluation et pourra donner lieu à des réajustements de la feuille de route. »*

#### **Exposé des motifs :**

Selon nous, une politique écologique est nécessairement une politique sociale, qui ne demande pas les mêmes efforts à chacun et qui veille à ce que toutes les mesures prises ne soient pas nécessairement confortables mais tout du moins supportables (ou compensables).

Néo Terra se veut être « *un contrat écologique et social* » mais, pour l'heure, le volet social peine à se traduire de manière transversale. La mesure systématique de l'impact social permettrait d'intégrer cette dimension tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route.

Séance plénière du 13 novembre 2023

## **Amendements à la délibération n°1**

### ***Néo Terra***

présentés par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

#### **Se donner véritablement les moyens pour atteindre les objectifs de Néo Terra**

page 12

##### **❖ Amendement n°1**

**dans 2** - *Des constats toujours plus alarmants malgré le virage environnemental amorcé*

##### **ajouter**

« La Région Nouvelle-Aquitaine précise pour chaque ambition :

- les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de fixer une trajectoire pour la Région en partant d'un état des lieux en 2023 des données existantes écologiques, économiques et aussi sociale en intégrant des indicateurs sociaux,
- les objectifs à atteindre en 2030 pour chacun des indicateurs,
- les moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et déclinés dans les budgets de la Région,
- comment chaque ambition intègre les enjeux proposés dans Néo Societas,

Chaque ambition est chiffrée et prise en compte dans les budgets de la Région. »

##### **Exposé des motifs :**

Considérant que le bilan des actions de Néo Terra est très partiel, que les résultats sont insuffisants, que l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas assez rapide, que la dégradation de la biodiversité et des ressources naturelles se poursuit à grande vitesse, que le nombre de personnes pauvres augmente, que la précarité énergétique est passée à 18,4 % en 2022 contre 15,7 % en 2018 ;

Considérant que l'urgence écologique et sociale exige un suivi des actions politiques publiques pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prise en compte des enjeux soulevés par le Ceser dans Néo Societas ;

L'amendement présenté donne des outils pour atteindre et clarifier les objectifs de Néo Terra.

**Pour une mise en œuvre efficace de la feuille de route Néo Terra**

page 15

**❖ Amendement n°2**

**dans** « 3 Répondre aux enjeux de financement »

**avant** *Un budget vert c'est quoi ?*

**ajouter :**

« Des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de Néo Terra

Pour suivre et faire vivre Néo Terra, s'assurer de couvrir toutes les politiques régionales et le lien avec les citoyens, élus, acteurs, syndicats, têtes de réseau, la Région prévoit dans le budget dès 2024, la création d'emplois supplémentaires pour le service de Néo Terra.»

**Exposé des motifs :**

Dans cette feuille de route, nous n'avons que le bilan partiel de Néo Terra de 2019 à 2023, les indicateurs ne sont pas inscrits, les fiches actions n'ayant pas vu le jour, le comité transpartisan ayant été peu réuni et la conférence des partenaires pour le suivi politique et le forum participatif associant partenaires publics et privés et citoyens n'ayant pas eu lieu.

Nous avons noté la mise en place d'un service Néo Terra avec une petite équipe, des référents dans chaque direction mais l'on voit bien que malgré tout le travail de ces personnes, les moyens humains sont insuffisants, nous proposons donc de doter la Région de personnel supplémentaires pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficace de la feuille de route.



## **Amendement N°1 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 17, au sein de l'objectif 1 de l'ambition 1 intitulé : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité, remplacer la phrase suivante :**

« Diminuer de 30 % la consommation d'eau pour l'agriculture en période d'été, viser zéro pesticide de synthèse et la réduction de l'usage des engrais azotés (cf. ambition 3).

**PAR :**

« Diminuer de 30% la consommation d'eau pour l'agriculture en période d'été, viser zéro pesticide de synthèse et la réduction de l'usage des engrais azotés (cf. ambition 3), **uniquement si une solution alternative viable et consensuelle pour les agriculteurs est disponible.**

### **Exposé des motifs :**

A plusieurs reprises, la Région Nouvelle-Aquitaine, par la voix de son Président Alain Rousset, s'est fixée pour objectif la sortie des pesticides à l'horizon 2030. Cet objectif était d'ailleurs inscrit dans la première feuille de route NéoTerra, votée en 2019. Une motion déposée en ce sens par le groupe écologiste a de nouveau été adoptée lors de la dernière séance plénière, le 17 octobre 2023.

Pourtant, ce point suscite une inquiétude très légitime chez les agriculteurs qui craignent de ne plus pouvoir lutter correctement contre les organismes nuisibles, faute de l'existence d'une solution alternative efficace. En effet, trop souvent, les alternatives suggérées ne sont pas satisfaisantes en termes d'efficacité, de coût ou de rendements, ce qui n'est pas soutenable économiquement pour nos agriculteurs déjà en grande difficulté financière.

En outre, n'oublions pas que la France est déjà un pays exemplaire en termes d'utilisation de produits phytosanitaires, avec une réglementation stricte dans ce domaine. Les agriculteurs ne méritent donc pas d'être culpabilisés sur leur usage.



Cet amendement vise donc à rééquilibrer cet objectif, en conditionnant l'horizon zéro pesticide à l'existence d'une alternative économiquement viable pour les agriculteurs, qui leur permette de conserver leurs rendements tout en prenant soin de l'environnement comme ils le font déjà par eux-mêmes dans leurs activités agricoles.





## **Amendement N°2 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 17, au sein de l'objectif 1 de l'ambition 1 intitulé : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité, dans la partie « Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux humides et aquatiques », ajouter l'orientation suivante :**

*« Entreprendre, avec les collectivités territoriales, une cartographie précise de l'état des réseaux de canalisation d'eau potable et accompagner financièrement leur réfection. »*

### **Exposé des motifs :**

Tous les ans, nous perdons 1 milliard de m<sup>3</sup> d'eau potable dans les canalisations défectueuses, alors que cette eau a été traitée.

C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une cartographie complète et précise des réseaux de canalisation pour l'approvisionnement en eau. Nos réseaux de distribution d'eau, du fait de leur vétusté, sont responsables de pertes considérables. Cela a un impact négatif sur la gestion de nos ressources en eau, notamment notre approvisionnement en eau potable.

La Région se propose ensuite d'aider financièrement les collectivités territoriales à remettre en état leurs canalisations, celles-ci n'ayant pas toujours les moyens financiers suffisants pour réaliser ces opérations souvent coûteuses.

*Amendement présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 8 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

AMBITION 1 – RECONSTITUER LES RESSOURCES NATURELLES POUR L'AVENIR

Objectif 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité

Dans l'orientation régionale « S'adapter à une ressource de plus en plus rare » ajouter une action :

*« Soutenir les réserves de substitution en co-finançant les ouvrages qui répondent aux engagements fixés dans les protocoles ou projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) élaborés localement. »*

#### **Exposé des motifs :**

Il n'y a pas d'agriculture sans eau et il est de la responsabilité de la Région de contribuer à élaborer des solutions pour assurer la pérennité de nos exploitations agricoles, au-delà de ce qui est déjà mis en place pour lutter contre le stress hydrique.

Les réserves de substitution sont alimentées par des prélèvements en période de hautes eaux visant à diminuer la pression exercée en été sur la nappe phréatique et les rivières. Le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable et le Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, dans leur rapport "Changement climatique, eau, agriculture. Quelles trajectoires d'ici 2050 ?" considèrent d'ailleurs que les réserves de substitution sont "*le mode de sécurisation de la ressource en eau le plus satisfaisant*".

**Ambition 1 - objectif 2**

page 19

**❖ Amendement n°3**

**après** « *Préserver et valoriser la forêt qui, dans sa diversité, doit pouvoir servir de poumon vert et de poumon économique ; ces forêts (Landes de Gascogne, Piémont pyrénéen, forêt limousine...) étant essentielles à la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine.* »

**ajouter :**

« Soutenir dans le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), l'encadrement de coupes rases à 4 hectares maximum (hors attaques biotiques ou abiotiques entraînant plus de 50% de mortalité de la parcelle) et intégrer cette écoconditionnalité dans les règlements d'interventions concernés. »

**Exposé des motifs :**

Nous constatons que les dernières campagnes de données de l'inventaire forestier national confirment qu'après une année 2022 marquée par de nombreux incendies, de canicules et d'attaques parasitaires, 2023 voit se poursuivre les dépérissements d'arbres et l'augmentation des taux de mortalité.

Il est également constaté un ralentissement du « puits de carbone » des forêts. De 2018 à 2022, certains massifs ont présenté des niveaux de mortalité et de prélèvement supérieurs à la production biologique.

Le bilan net entre les trois composantes des flux (production, prélèvement, mortalité) devient négatif. Le taux de mortalité des arbres continue de croître, soit + de 80% comparé à 2013.

Nous considérons que la région Nouvelle-Aquitaine, en tant que plus grande étendue forestière de France métropolitaine (avec 34% du territoire régional couvert de forêts), a une responsabilité essentielle dans l'orientation des politiques forestières présentes qui déterminent leurs futurs.



## **Amendement N°3 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 21, au sein de l'objectif 3 de l'ambition 1 intitulé : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous, remplacer la phrase suivante :**

*« Viser 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 et 100 % de gaz vert en 2050 et soutenir le développement des énergies renouvelables »*

### **PAR :**

*« Soutenir le développement des énergies renouvelables non intermittentes, ceci en complément de l'énergie nucléaire qui doit rester le cœur de notre mix énergétique »*

### **Exposé des motifs :**

A cause du développement massif et inconsidéré de certaines énergies renouvelables, comme les éoliennes et les parcs photovoltaïques au sol, la Région Nouvelle-Aquitaine doit faire face à une situation énergétique précaire et très préoccupante, entre les factures d'électricité qui explosent et les menaces de coupures d'électricité durant l'hiver.

En pratique, ces types d'énergies présentent des inconvénients majeurs. Outre le fait que les éoliennes et les centrales photovoltaïques ont un impact visuel significatif sur nos paysages naturels et peuvent perturber les écosystèmes fragiles de notre région, l'intermittence de ces sources d'énergie est un problème reconnu et, à ce jour, non résolu.

En effet, les éoliennes ne produisent de l'électricité que lorsque le vent souffle, et les panneaux solaires sont tributaires de la météo, ce qui signifie que leur production est imprévisible, non-pilotable et bien souvent insuffisante pour répondre à la demande constante en électricité. Des solutions alternatives sont donc nécessaires pour pallier les périodes de faible production.

En tenant compte de ces préoccupations, nous demandons la fin de la promotion des éoliennes et des centrales photovoltaïques dans notre région. Il serait préférable d'investir dans des



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Groupe des élus du Rassemblement National  
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

---

solutions énergétiques plus durables telles que la massification de la géothermie, les STEP, le stockage d'énergie avec nos barrages, ceci tout en développant notre filière nucléaire qui nous permet de garantir une fiabilité énergétique constante tout en réduisant nos émissions de CO2 et donc notre empreinte environnementale.



*Amendement présenté par les élus des groupes Centre et Indépendants*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 11 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

**AMBITION 1 – RECONSTITUER LES RESSOURCES NATURELLES POUR L’AVENIR**

**Objectif 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous**

Dans les orientations régionales, ajouter :

*« Favoriser le développement du photovoltaïque afin de contribuer aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), notamment en déployant le photovoltaïque en toiture des bâtiments publics de la région à chaque fois que cela est possible et en soutenant le développement de la filière solaire en Nouvelle-Aquitaine. »*

#### **Exposé des motifs :**

En France, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un objectif bas de 35,1 GWc et un objectif haut de 44 GWc de photovoltaïque installé d'ici 2028. Aujourd'hui, le rythme de développement du photovoltaïque en France est insuffisant pour atteindre les objectifs fixés.

L'institution doit être à la hauteur de son territoire, premier de France en termes de production photovoltaïque, en mobilisant ses propres bâtiments publics et en accompagnant les porteurs de projets comme cela se fait dans d'autres régions.



## **Amendement N°4 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 22, au sein de l'objectif 3 de l'ambition 1 intitulé : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous, remplacer la phrase suivante :**

*« Soutenir un agrivoltaïsme conciliant les enjeux énergétiques, agricoles, environnementaux, sociaux et fonciers afin d'expérimenter des systèmes agrivoltaïques innovants et exemplaires pour développer des références technico-économiques afin de démontrer la faisabilité d'implantation du solaire au niveau des cultures ou des élevages. »*

### **PAR :**

**« Encadrer très strictement la pratique de l'agrivoltaïsme, en conditionnant toute subvention à un taux de couverture maximum d'une parcelle agricole par les panneaux agrivoltaïques inférieur à 20 %, afin de lutter contre les risques de baisses de rendement des surfaces agricoles concernées »**

### **Exposé des motifs :**

L'agrivoltaïsme est une pratique en pleine expansion qui propose bien souvent des retombées économiques intéressantes pour les agriculteurs. Afin d'éviter que cette pratique devienne un objet de spéculation financière au détriment de la préservation des terres agricoles, elle doit nécessairement être encadrée.

Dans l'attente du décret qui devrait permettre d'en fixer le cadre général, notamment les paramètres définissant le caractère « principal » de l'activité agricole, il nous appartient de réglementer le type d'agrivoltaïsme qui serait subventionnable par la Région Nouvelle-Aquitaine car écologiquement viable et acceptable en termes de rendement agricole.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Groupe des élus du Rassemblement National  
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

---

Or, certains syndicats agricoles, comme les Jeunes Agriculteurs, militent pour que le taux de couverture d'une parcelle agricole par les panneaux ne dépasse jamais les 20 %, afin d'éviter à tout prix de fortes baisses de rendement et ainsi préserver notre souveraineté alimentaire. L'agrivoltaïsme doit rester compatible avec une vraie agriculture et en aucun cas servir d'alibi pour recouvrir des sols productifs.



**Ambition 1 - objectif 3**

page 21

❖ **Amendement n°4**

**avant** « *Projets emblématiques* »

**ajouter :**

« - Une région qui vise la fin de l'extraction pétrolière :

- s'oppose publiquement aux nouvelles demandes de forages pétroliers actuels et à venir ;
- abroge la "motion commune groupe LR-CPNT, groupe PS et apparentés et UDI en faveur du maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine" adoptée lors de la séance plénière du Conseil régional du 23 octobre 2017 ;
- met fin à toutes les dispositions qui permettent ou encouragent la signature de nouveaux permis d'exploration pétrolière ;
- accompagne les groupes pétroliers seulement dans le cadre d'une sortie de l'exploitation pétrolière et d'un plan global de reconversion de leurs activités. »

**Exposé des motifs :**

Le dernier rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le rappelle : la combustion du charbon, du pétrole et du gaz génère des niveaux sans précédent d'émissions qui saturent l'atmosphère. Tout nouveau projet d'extraction de ces fossiles est incompatible avec une limite du réchauffement de la planète à 1,5°C, objectif de l'Accord de Paris.

Cet amendement propose de mettre fin à la dissonance cognitive de la Nouvelle-Aquitaine, dans laquelle des demandes de nouveaux forages pétroliers sont en cours en même temps que la Région prétend ériger la transition énergétique comme urgence civilisationnelle.

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'orienter tous les investissements publics et privés au service de l'urgence climatique, cet amendement propose de rajouter une nouvelle orientation dans l'AMBITION 1 : RECONSTITUER LES RESSOURCES NATURELLES POUR L'AVENIR - OBJECTIF 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous.

*Amendement présenté par les élus des groupes Centre et Indépendants*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 12 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

AMBITION 1 – RECONSTITUER LES RESSOURCES NATURELLES POUR L'AVENIR

Objectif 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous

Dans les « Projets emblématiques », au sein du premier paragraphe, ajouter un point supplémentaire :

*« o En mobilisant différentes sources d'énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïque...), faire de nos lycées des bâtiments à énergie positive (BEPOS) afin de réaliser des opérations d'autoconsommation collective quand cela est possible. »*

#### **Exposé des motifs :**

La massification du recours à l'autoconsommation collective est mentionnée parmi les objectifs de Néo Terra et nous nous en félicitons. Néanmoins, il ne s'agit pour l'heure que de faciliter l'émergence de projets alors que la Région pourrait elle-même en porter par l'intermédiaire de ses propres bâtiments, notamment les lycées.

Pour y parvenir, le recours à la géothermie ne suffira pas. Il est nécessaire de s'engager également dans le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque.

**Ambition 2 - objectif 2**

page 31

❖ **Amendement n°5**

**après** « *Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'accès aux formations, l'inclusion et la non-discrimination ;* »

**ajouter :**

« La Région mettra en place des indicateurs auprès des organismes de formation et des entreprises pour évaluer l'accès pour tous à la formation professionnelle, particulièrement les femmes, les LGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, et tout habitant potentiellement victime de discrimination. »

et

**remplacer** « *Former aux transitions, à l'industrialisation et aux métiers de demain*

- *Affirmer et développer les contrats régionaux de filière en renforçant la prise en compte des transitions dans les enjeux emplois-compétences ;*
- *Soutenir les entreprises (notamment les TPE et PME) dans l'adaptation et l'accroissement des compétences et de leurs salariés, prioritairement les moins qualifiés et pour les formations qui visent à accompagner les mutations liées aux transitions (cf. Ambition 4).*
- *Inscrire les transitions écologique, énergétique, climatique, sociétale et numérique dans le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) renouvelé pour la période 2023-2028 ;*
- *Création d'une base universelle de blocs de compétences transversales et transférables d'un métier à l'autre. »*

**par :**

«Former aux transitions **écologique, énergétique et sociétale** et aux métiers de demain

- Affirmer et développer les contrats régionaux de filière en **priorisant avant tout** la prise en compte des transitions dans les enjeux emplois-compétences ;
- Soutenir **les TPE, PME et ETI** dans l'adaptation et l'accroissement des compétences de leurs salariés, prioritairement les moins qualifiés et pour les formations qui visent à accompagner les mutations liées aux transitions (cf.

Ambition 4). **Pour les secteurs à fort impact négatif carbone, biodiversité, eau, air, sols et matières premières extractives, le soutien de la Région sera principalement pour les formations permettant leur bifurcation écologique.**

- Inscrire **les transitions** dans le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) renouvelé pour la période 2023-2028 ;
- Création d'une base universelle de blocs de compétences transversales et transférables d'un métier à l'autre.

### **Exposé des motifs :**

Pour accompagner chacune et chacun à trouver sa place dans une économie en transformation pour devenue soutenable, la Région doit prioriser fortement le budget de la formation professionnelle pour les organismes de formations et les entreprises vers l'adaptation des compétences, voire la conversion professionnelle induites par la bifurcation écologique nécessaire de l'économie, en particulier pour les secteurs à fort impact négatif carbone, biodiversité, eau, air, sols et matières premières extractives.

Il s'agit de confirmer dans le CPRDFOP que le terme "formation aux transitions" est celui au sens de l'ADEME (écologique, énergétique, et sociétale).

Dans son appui, la Région devra enfin se donner les moyens d'évaluer l'égalité d'accès pour tous à l'évolution professionnelle, particulièrement les femmes et les personnes discriminées.

**Ambition 2 - objectif 3**

page 34

❖ **Amendement n°6**

**avant** « *Projets emblématiques* »

**ajouter :**

- « **Créer un fonds de soutien pour les lanceurs d’alerte, personnes physique et morale, qui s’engagent pour la défense de l’intérêt général.**
  - d’emprunter les fonds nécessaires pour faire face aux frais de justice, et le cas échéant, leur donner la possibilité d’exercer des recours en première instance, en appel et le pourvoi devant la Cour de cassation ou le Conseil d’État.
  - de financer des enquêtes pour apporter la preuve scientifique des corrélations entre certaines pratiques et des désordres observés. »

**Exposé des motifs :**

Notre région est le théâtre de nouveaux scandales écologiques et sanitaires. Des citoyens et citoyennes tout comme des associations s’exposent pour dénoncer des usages et des projets climaticides et écocidaires. Ils prennent des risques pour lutter contre des injustices et défendre l’intérêt général, et se retrouvent criminalisés devant les tribunaux.

La protection de ces personnes qui s’exposent et prennent des risques pour défendre l’intérêt général est une exigence démocratique. Nous devons les aider à mener leur combat jusqu’au bout en dépit des intimidations, menaces ou amendes pour diffamations auxquels ils ou elles sont trop souvent exposés.

Si l’objectif de Néo Terra est véritablement de ne plus laisser faire ces projets alors protégeons celles et ceux qui les dénoncent. Donnons-leur, comme d’autres régions l’ont fait, la possibilité de porter leurs combats, créons un fonds de soutien leur permettant.

*Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 10 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

**AMBITION 3 – SE NOURRIR : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES**

**OBJECTIF 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations**

Dans l'orientation régionale « Sortir des pesticides de synthèse d'ici 2030, et plus particulièrement des CMR et du glyphosate d'ici 2025, définir et généraliser les pratiques agroécologiques préservant la biodiversité », ajouter dans les exemples du deuxième point « Soutenir la recherche, l'expérimentation, l'innovation et le transfert vers les agriculteurs » : « *les nouvelles techniques génomiques, dans l'hypothèse où la proposition 2017/25 de la Commission Européenne du 5 juillet 2023 serait adoptée.* »

#### **Exposé des motifs :**

Le terme de "nouvelles techniques génomiques" (NTG) désigne un ensemble de nouvelles méthodes scientifiques permettant de modifier le matériel génétique d'un organisme. L'objectif affiché par la Commission européenne à travers cette proposition est de sortir certaines NTG du champ de la directive OGM afin de créer un cadre légal favorable au développement de variétés végétales améliorées qui résistent aux changements climatiques et aux organismes nuisibles, ayant moins besoin de fertilisants et de pesticides et présentant un meilleur rendement.

À ce stade, elle a reçu un accueil favorable des grandes organisations agricoles européennes (COPA COGECA, CEJA) et d'une partie des États membres. Dans l'hypothèse où cette proposition serait adoptée, il apparaît nécessaire de soutenir les agriculteurs qui souhaitent se saisir de cette innovation et ainsi garantir des conditions de concurrence équitable au niveau mondial

**Ambition 3 - objectif 1**

page 37

**❖ Amendement n°7**

**après** « *Orientation de l'action régionale* »

**ajouter :**

- « - Privilégier l'Agriculture biologique, forme la plus aboutie de l'agroécologie :
- Adapter le taux d'accompagnement de toutes les aides financières de nos politiques agricoles et agroalimentaires, dans ou en complément du Plan stratégique régional, pour que l'agriculture biologique bénéficie dans tous les dispositifs d'un taux d'aide supérieur d'au moins 50 % par rapport aux autres cahiers des charges. »

**Exposé des motifs :**

Si la HVE a réussi à semer le doute chez les consommateurs en contribuant à fragiliser l'agriculture biologique, elle confirme son inefficacité en matière d'utilisation des pesticides comme l'ont dit et documenté la Cour des comptes, l'Office Français de la Biodiversité, l'Autorité environnementale et même la Commission européenne. Le dernier "rapport Néo Terra" de notre collectivité a confirmé le mois dernier la supercherie de ce label. Il nous apprend qu'en 3 ans, la multiplication par 2 du nombre d'exploitations HVE s'est accompagnée, dans notre région, d'une hausse de 8% des ventes des pesticides de synthèse et de 10% de celles des CMR.

L'agriculture biologique est la seule forme avérée d'agroécologie. Sans pesticides de synthèse, elle est la meilleure garantie pour la santé des personnes, en particulier des agricultrices et agriculteurs, et la sauvegarde de la biodiversité. Sans engrais de synthèse (produits à partir d'énergie fossile) et avec des modes d'élevage vertueux, elle est une réponse à la lutte contre le dérèglement climatique ainsi qu'au bien-être animal. Elle est créatrice d'emplois et de plus-value dans les territoires. Elle permet d'économiser le coût de la réparation de dégâts considérables sur la qualité de l'eau, la santé humaine et celle des écosystèmes. Son cahier des charges élaboré par l'Union Européenne et contrôlé par des organismes certificateurs habilités par le ministère de l'Agriculture répond donc de fait aux ambitions de Néo Terra.

Dans un contexte de forte diminution du pouvoir d'achat qui met la filière en difficulté, cet amendement propose de bonifier les aides financières à l'agriculture biologique à la hauteur des avantages avérés qu'elle représente, contribuant ainsi à la rendre accessible au plus grand nombre.

Afin d'accélérer les transitions agroécologiques et face à l'échec constaté de la HVE, cet amendement propose de rajouter une nouvelle orientation dans l'AMBITION 3 : SE NOURRIR : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES - OBJECTIF 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations.

*Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants :*



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### **Amendement n° 13 à la délibération n° 1 :**

#### **NéoTerra**

**AMBITION 3 : SE NOURRIR : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES**

Objectif 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations

Dans le paragraphe « Améliorer la qualité de vie et la reconnaissance du métier pour un renouvellement des générations », ajouter :

- *« S'assurer de la soutenabilité économique, sociale et financière des incitations choisies en matière agricole. »*

#### **Exposé des motifs :**

Le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique, adopté lors de la séance plénière du 12 juin 2023, a réaffirmé de manière opportune notre soutien à ce modèle agricole. Cependant, rien n'y était dit sur les difficultés grandissantes rencontrées par les agriculteurs AB pour vivre décemment du fruit de leur travail. Ces dernières années, l'effondrement du marché du bio a conduit à un phénomène massif de déclassement. Cela fragilise énormément ces exploitations dont le mode de production induit déjà de nombreux surcoûts. S'il est fondamental d'être en soutien des agriculteurs d'ores et déjà certifiés, l'on peut s'interroger sur les incitations à la conversion tant que la demande n'aura pas rebondi.

Ajouter une telle disposition dans Néo Terra permettrait de prendre systématiquement en considération cet enjeu de soutenabilité économique et sociale pour les acteurs.



## **Amendement N°5 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**Page 37, au sein des orientations de l'action régionale contenues dans l'objectif 1 de l'ambition 3 intitulé « Etendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations », ajouter l'orientation suivante :**

*« Accompagner la restructuration de l'agriculture biologique : adopter un moratoire sur les aides à la conversion pour protéger les agriculteurs engagés dans cette démarche face à la crise de surproduction que traverse la filière. »*

### **Exposé des motifs :**

L'agriculture biologique traverse une importante crise structurelle provoquée par une forte hausse de l'offre corrélée à une stagnation, voire un recul sur de nombreux produits, de la demande. En l'état, la croissance trop rapide du nombre d'agriculteurs bio déstabilise le marché et met en péril de nombreuses exploitations et la filière dans son ensemble.

Afin de protéger les agriculteurs engagés dans cette démarche et de ne pas aggraver la crise de surproduction que traverse la filière, il est important que les pouvoirs publics freinent les conversions en agriculture biologique pour se concentrer sur les aides au maintien afin de permettre à ce marché de se restructurer.



## **Amendement N°6 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 38, au sein des orientations de l'action régionale contenues dans l'objectif 1 de l'ambition 3 intitulée « se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires » ajouter le tiret suivant dans « Améliorer la qualité de vie et la reconnaissance du métier pour un renouvellement des générations » :**

*« - Mise en place de visites des fermes pour les lycéens et les collégiens de notre Région pour qu'ils puissent découvrir le métier. »*

### **Exposé des motifs :**

La Région, si elle souhaite pallier aux manques déjà existants d'agriculteurs sur son territoire, ne pourra se contenter de sa politique actuelle en la matière.

Les agriculteurs ayant un rôle primordial dans le manger sainement et localement et au vu de la crise actuelle de vocation dans le secteur, cet amendement vise à faire en sorte que la Région s'engage à proposer à chaque lycéen et collégien, dans le cadre de sa compétence Orientation, la visite d'une exploitation agricole au cours de sa scolarité en respectant la spécialisation agricole locale.



## **Amendement N°7 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**Page 39, au sein des orientations de l'action régionale contenues dans l'objectif 1 de l'ambition 3 intitulé « Etendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations », remplacer le paragraphe suivant :**

*« Favoriser l'accès au foncier agricole (également pour les conchyliculteurs) : avec un partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'intervention dans les ventes agricoles afin de veiller à la préservation des terres et à la régulation des prix du marché, prendre en charge les frais financiers et les frais de gestion (stockage de foncier agricole, portage de foncier) et avec la fédération Terre de liens (foncière issue de l'épargne citoyenne, permettant de mettre à disposition des terres en fermage en agriculture biologique: 37 fermes en Nouvelle-Aquitaine, soit 1 200ha). »*

### **PAR:**

*« Favoriser l'accès au foncier agricole (également pour les conchyliculteurs) : avec un partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'intervention dans les ventes agricoles afin de veiller à la préservation des terres et à la régulation des prix du marché, prendre en charge les frais financiers et les frais de gestion (stockage de foncier agricole, portage de foncier) »*

### **Exposé des motifs :**

La Fédération Terre de lien Nouvelle-Aquitaine est un partenaire revendiqué des « Soulèvements de la Terre », groupuscule violent d'extrême-gauche largement responsable du déferlement de violences contre la retenue de substitution de Sainte-Soline, où 47 gendarmes ont été blessés en mars dernier, et qui entretient un climat de terreur contre les agriculteurs impliqués dans ces projets.

Au nom de la cohérence, le Conseil régional ne peut pas à la fois condamner les violences de Sainte-Soline et être partenaire d'associations qui soutiennent leurs auteurs.



## **Amendement N°8 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**Page 43, au sein des orientations de l'action régionale contenues dans l'objectif 1 de l'ambition 3 intitulé « Rendre accessible à toutes et tous des produits sains, locaux et de qualité », remplacer l'orientation suivante :**

*« Encourager la solidarité alimentaire et rendre la consommation de produits sains, locaux et de qualité accessible à tous, en particulier dans les lycées, en s'appuyant sur une tarification solidaire permettant à tous d'y accéder selon ses moyens : objectif de 60% de produits locaux de qualité dans la restauration collective des lycées (dont 30% bio et local en 2025 et au moins 25% dans chaque lycée), cf. ambition 2 et Pacte Bio, et former les agents régionaux travaillant en cuisine de lycée) »*

### **PAR :**

*« Encourager la solidarité alimentaire et rendre la consommation de produits sains, locaux et de qualité accessible à tous, en particulier dans les lycées, en s'appuyant sur une tarification solidaire permettant à tous d'y accéder selon ses moyens : objectif de 60% de produits locaux de qualité dans la restauration collective des lycées (dont 30% bio et local en 2025 et au moins 25% dans chaque lycée), cf. ambition 2 et Pacte Bio, et former les agents régionaux travaillant en cuisine de lycée). **Afin d'atteindre cet objectif, la Région veillera particulièrement à réserver l'accès aux cantines scolaires à des produits bio issus de l'agriculture française.** »*

### **Exposé des motifs :**

La restauration scolaire est un enjeu considérable pour nos agriculteurs. Afin de soutenir l'agriculture bio dans les difficultés qu'elle traverse, un effort particulier doit être fourni par la commande publique pour soulager les agriculteurs engagés dans cette démarche.

**Ambition 3 - objectif 3**

page 43

❖ **Amendement n°8**

**après** « *Encourager la solidarité alimentaire et rendre la consommation de produits sains, locaux et de qualité accessible à tous, en particulier dans les lycées, en s'appuyant sur une tarification solidaire permettant à tous d'y accéder selon ses moyens : objectif de 60% de produits locaux de qualité dans la restauration collective des lycées (dont 30% bio et local en 2025 et au moins 25% dans chaque lycée), cf. ambition 2 et Pacte Bio, et former les agents régionaux travaillant en cuisine de lycée), »*

**ajouter** : « - en lançant un appel à projets annuel "Territoire Zéro Faim" ou "Territoire Zéro Précarité alimentaire" destiné à susciter et/ou soutenir des initiatives territoriales innovantes visant à réduire à la source les multiples formes de précarité alimentaire et de développer l'accès à une alimentation saine, locale et durable pour tous. Sont particulièrement visés, les expérimentations locales de Sécurité Sociale de l'Alimentation, la création de tiers-lieux alimentaires, le soutien aux groupements d'achat de produits bio et locaux par les habitants de quartiers, les épiceries sociales et solidaires, les AMAP, la lutte contre les déserts alimentaires par l'installation de commerces proposant des denrées saines, durables et locales, les cantines solidaires, les actions d'éducation à l'alimentation durable et tout autre initiative concourant à l'objectif fixé. »

et

**ajouter** un OBJECTIF 4 : Expérimenter une sécurité sociale de l'alimentation en région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

1) Expérimenter la mise en place des Comptes Épargnes Alimentation Durable pour les publics en précarité alimentaire. Ces comptes épargnes permettront aux bénéficiaires de s'approvisionner auprès d'un large panel de structures partenaires de production et de distribution, garantissant la qualité et l'origine des aliments. Les bénéficiaires auront le pouvoir de décider où et quoi acheter, redonnant ainsi à chaque citoyen néo-aquitain la possibilité de devenir acteur de son alimentation, quel que soit son statut social. Cette réappropriation du système alimentaire peut devenir un outil clé de la démocratie alimentaire.

- L'expérimentation en Nouvelle-Aquitaine concernera en priorité les publics en précarité alimentaire, avant de s'étendre à l'ensemble des Néo-aquitains.
- Cette expérimentation sera lancée sur deux ans en étroite collaboration avec les collectivités partenaires, avant d'être étendue dans toute la région, en impliquant tout l'écosystème de l'alimentation et de l'agriculture. (Le Conservatoire Régional des Terres Nourricières aurait pu être un partenaire actif en réservant une partie de sa production au dispositif dans les territoires expérimentaux).

2) Soutenir les projets d'alimentation sociale et solidaire développés dans les territoires, en incluant autant que possible les bénéficiaires dès la conception. La Région accentuera son soutien aux initiatives telles que les achats groupés par les habitants, les "tiers-lieux" alimentaires, les formes de solidarités alimentaires impliquant d'autres acteurs (AMAP, magasins de producteurs, Biocoop, coopératives de consommateurs...) et de nouveaux modes de livraisons favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour ceux qui en ont besoin.

3) Remédier aux difficultés matérielles rencontrées pour se nourrir avec des produits bruts. La Région soutiendra la mise en place d'espaces collectifs pour cuisiner et expérimentera l'ouverture de restaurants collectifs publics, en adaptant le prix des repas aux niveaux de revenus.

4) Soutenir les programmes d'éducation à l'alimentation et au goût en lien avec la santé et l'environnement. Ces programmes, développés en collaboration avec les réseaux d'éducation populaire, les associations de consommateurs et les associations environnementalistes, seront particulièrement encouragés lorsqu'ils ciblent le jeune public et s'inscrivent dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux.

5) Flécher 150 € par mois et par personne, sous forme d'une carte vitale de l'alimentation, pour les plus précaires sera expérimenté afin d'enrayer aussi la fabrique de la précarité alimentaire.

6) Décliner cette sécurité sociale alimentaire aussi vers des publics cibles : femmes enceintes, jeunes, seniors, précaires... »

### **Exposé des motifs :**

De trop nombreux néo-aquitains sont en situation de précarité alimentaire. Des milliers de personnes luttent quotidiennement contre l'insécurité alimentaire, pour eux-mêmes, pour leurs enfants et leur famille.

Les crises récentes ont eu des conséquences tangibles, avec une augmentation de la pauvreté et une insécurité alimentaire croissante (cf. les publications récentes du CESER). Ne pas avoir accès en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée équivaut à l'exclusion, à la rupture du lien social, à des problèmes de santé et de bien-être. Notre vision est celle de l'alimentation comme un bien public, de la démocratie alimentaire et de la souveraineté alimentaire. Conformément aux recommandations des États généraux de l'Alimentation, une politique efficace de lutte contre la précarité alimentaire doit dépasser le modèle de distribution pour permettre une alimentation digne, de qualité pour tous et l'accès au droit commun. Cela signifie que des mécanismes d'aide alimentaire doivent coexister avec des solutions durables d'accès à une alimentation saine.

Ce nouveau pacte ambitionne ainsi de conjuguer la préservation des écosystèmes, l'accès à une alimentation saine et de qualité et une reconnaissance renouvelée de la place des agriculteurs dans la société et pour les territoires. Le CESER recommande de soutenir des expérimentations locales de Sécurité sociale de l'alimentation.

A travers cet amendement, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à soutenir ces démarches innovantes en étant la première Région à s'impliquer dans le concept de "Territoire Zéro Faim" ou "Territoire Zéro Précarité Alimentaire", qui à l'instar de celui de "Territoire Zéro Chômeur" pourra démontrer toute sa pertinence.

**Ambition 3 - objectif 3**

page 43

❖ **Amendement n°9**

**avant** « COLLECTIVITE ENGAGEE »

**ajouter** : « OBJECTIF 4 : 100% de la restauration scolaire en bio en région Nouvelle-Aquitaine d'ici 2028

Orientations de l'action régionale :

- l'établissement d'un calendrier de transition : la Région élaborera un calendrier détaillé pour atteindre l'objectif de 100 % de repas bio dans la restauration scolaire avec plusieurs repas végétariens. Ce calendrier devra être réalisable, prenant en compte les ressources nécessaires et les étapes progressives ;
- le soutien aux producteurs locaux bio : la Région encouragera et soutiendra les producteurs locaux qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique, favorisant ainsi le développement de filières bio régionales ;
- le soutien à la production de protéines végétales : la région encouragera et soutiendra les producteurs locaux dans l'implantation de cultures de protéines végétales diversifiées et gustatives ;
- la formation du personnel de restauration : un programme de formation sera mis en place pour le personnel de restauration scolaire, afin de garantir une transition en douceur vers la préparation de repas bio et plus végétaux, en veillant à la variété, l'équilibre nutritionnel et la qualité gustative des repas servis ;
- la mise en place d'un suivi et d'une évaluation : la Région établira un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette mesure, afin d'ajuster le plan si nécessaire et de garantir la réussite de la transition vers une restauration scolaire 100% bio.

## **Exposé des motifs :**

Cet amendement vise à assurer que les lycéens et apprentis bénéficient d'une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, et que notre région Nouvelle-Aquitaine devienne un modèle de restauration scolaire 100% biologique.

Considérant que la qualité de l'alimentation est essentielle pour la santé et le bien-être de nos jeunes, ainsi que pour la préservation de notre environnement.

Considérant que l'agriculture biologique favorise la production d'aliments plus sains, exempts de résidus de pesticides et d'engrais chimiques et contribue à la réduction de l'impact environnemental conformément à l'approche "Une seule santé".

Considérant que le principal poste d'émission carbone et que l'un des principaux impacts de l'alimentation sur la santé humaine est lié à la surconsommation de protéines d'origine animale,

Considérant que la région Nouvelle-Aquitaine est reconnue pour son riche patrimoine agricole et agroalimentaire, offrant une opportunité exceptionnelle pour promouvoir l'agriculture biologique,

Considérant que de nombreuses collectivités et établissements scolaires ont déjà réussi la transition vers une restauration scolaire 100% bio, et proposent plusieurs repas végétariens par semaine, offrant ainsi une alimentation de qualité à leurs élèves,

La région Nouvelle-Aquitaine s'engage à mettre en place un plan progressif visant à assurer que 100 % des repas servis dans les établissements scolaires de la région soient d'origine biologique d'ici à 2028 avec un accroissement de la portion végétale.

*Amendement présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
Renaissance  
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

**Amendement n° 14 à la délibération n° 1 :**

**NéoTerra**

AMBITION 3 – INNOVER POUR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DURABLE

OBJECTIF 1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité régionale et de l'emploi

Dans l'orientation régionale « Réduire la consommation en ressources des entreprises et décarboner l'énergie restante pour diminuer leur impact sur les ressources naturelles et la biodiversité », ajouter le point suivant :

- « *Bonifier les aides aux entreprises sur critères environnementaux, en particulier pour celles qui contribuent à la décarbonation.* »

**Exposé des motifs :**

Si les éco-socio-conditionnalités conditionnent l'accès aux financements régionaux à des critères environnementaux, elles ne sont que restrictives et jamais incitatives. Pourtant, beaucoup d'entreprises sur le territoire œuvrent à déployer des solutions pour participer à la décarbonation du secteur économique, et même au-delà.

Mettre en place un système de bonification permettrait d'envoyer un signal politique fort aux acteurs économiques qui contribuent à la transition écologique.

**Ambition 4 - objectif 3**

page 45

❖ **Amendement n°10**

**après** « *Orientations de l'action régionale :*

- *Réduire la consommation en ressources (énergie, eau...) des entreprises et décarboner l'énergie restante pour diminuer leur impact sur les ressources naturelles et la biodiversité »*

**ajouter :**

- « Procéder à un bilan des consommations et des productions de matières et de bioressources (biomasse, minéraux, métaux...) à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Sur la base de ce bilan, étudier les modalités de mise en place progressive de politiques de sobriété concernant l'ensemble des filières, par ordre de priorité, et selon une planification décennale
- Intégrer les critères de diminution de consommation et exploitation des ressources dans la production dans les éco-socio-conditionnalités pour toutes les subventions régionales
- Structurer une feuille de route quantitative avec échéanciers et indicateurs pour atteindre les objectifs fixés. »

page 47

**après** « - *Accélérer les actions de la Région autour de la finance durable en intégrant les enjeux Environnement, Social, Gouvernance (ESG):*»

**ajouter :**

- Renforcer les écosocioconditionnalités dans leurs exigences dans toutes les politiques régionales afin d'accélérer la bifurcation écologique et la justice sociale. Pour se faire, la Région se dotera des moyens à la hauteur de ses ambitions, notamment le recrutement d'agents supplémentaires pour instruire les dossiers dans un délai raisonnable.

### **Exposé des motifs :**

Considérant l'avis du CESER sur Néo Terra, notamment la nécessité d'accentuer la sobriété et les transformations profondes de notre modèle économique, il est urgent de faire le bilan des ressources et d'établir une stratégie de sobriété. En France, l'empreinte matière atteint 17 tonnes par an par habitant, alors qu'il devrait s'en tenir à moins de 6. Le développement économique de la Région doit répondre aux besoins sociaux des Néo-aquitains. C'est pourquoi la Région s'engage à renforcer les éco-socio-conditionnalités dans l'ensemble de ses politiques publiques, et se donne les moyens par le recrutement d'agents supplémentaires afin d'examiner les dossiers dans un délai raisonnable.

**Ambition 5 - objectif 1**

page 57

❖ **Amendement n°11**

**remplacer** « Plus que jamais, la mobilité décarbonée est la grande affaire de notre temps. En effet, d'un côté, il s'agit de comprendre qu'il n'existe pas encore de mode de transport à longue distance plus écologique et plus durable que le train. Avec, à la clef, une triple ambition : être autant une alternative crédible à la voiture dans les transports du quotidien, là où c'est possible, qu'à l'avion sur les plus longues distances et qu'au camion pour le fret. C'est tout l'enjeu de la politique ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant à la fois sur la régénération des lignes de desserte fine – dites « petites lignes » de TER –, le développement des RER métropolitains à Bordeaux et au Pays basque, et le développement des lignes à grande vitesse qui manquent au grand sud-ouest de notre pays, dans le cadre du Grand Projet Sud-Ouest (GPSO). »

**par :**

« Plus que jamais, la mobilité décarbonée est la grande affaire de notre temps. En effet, d'un côté, il s'agit de comprendre qu'il n'existe pas encore de mode de transport à longue distance plus écologique et plus durable que le train. Avec, à la clef, une triple ambition : être autant une alternative crédible à la voiture dans les transports du quotidien, là où c'est possible, qu'à l'avion sur les plus longues distances et qu'au camion pour le fret. **C'est tout l'enjeu de la politique ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine, s'appuyant à la fois sur la régénération des lignes de desserte fine – dites « petites lignes » de TER –, le développement des RER métropolitains à Bordeaux et au Pays basque, La Rochelle, Poitiers, Limoges et le rétablissement de la ligne POLT.** »

page 57

**après « Orientations de l'action régionale :**

- Décarboner la mobilité : »

**Ajouter :**

- « Passer de 72% de part modale de l'utilisation de la voiture à 60 % en région Nouvelle-Aquitaine d'ici 2030. »

**remplacer** «Projets emblématiques :

- « Créer la deuxième ligne ferroviaire au sud de Bordeaux pour développer le report modal, réduire considérablement le nombre de camions sur les routes et les temps de parcours entre les villes de Nouvelle-Aquitaine. »

**par :**

« Poursuivre le travail engagé sur la rénovation de la ligne POLT. »

**Exposé des motifs :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 2,1 millions d'actifs résidant en Nouvelle-Aquitaine déclarent se déplacer pour aller au travail. 700 000 d'entre eux habitent au plus à cinq kilomètres de leur lieu de travail. Pour parcourir ces « petites distances », 72 % des actifs néo-aquitains utilisent la voiture, contre 60 % en moyenne en France. L'usage important de la voiture peut être mis en relation avec le maillage régional en matière d'aires d'attraction des villes. En effet, la Nouvelle-Aquitaine comporte un nombre élevé d'aires de moins de 200 000 habitants, moins bien dotées en réseaux de transports en commun et en aménagements urbains favorisant les modes de déplacement doux, comme la marche et le vélo. (source Insee)

Considérant que le budget de la Région doit se focaliser sur la régénération et modernisation des lignes existantes ;

Considérant que le projet GPSO va détruire 4.800 hectares de surfaces agricoles, des zones Natura 2000 etc. contraires à l'ambition 1 de Néo Terra ;

Considérant que le bilan carbone du projet GPSO ne sera positif, au mieux, que 10 ans après sa réalisation ;

Considérant que c'est l'augmentation et l'amélioration des transports collectifs du quotidien qui permettra la réduction des contraintes des déplacements en voiture individuelle et la réduction des émissions de gaz à effets de serre qui s'y rapportent.

**Ambition 5 - objectif 1**

page 59

❖ **Amendement n°12**

**après** « - *Encourager l'intermodalité et les solutions de mobilité locale* »

**ajouter :**

- « Prêter un vélo à tout lycéen et apprenti le souhaitant pendant la durée de sa scolarité ou de sa formation »

**Exposé des motifs :**

En Nouvelle-Aquitaine, la mobilité représente actuellement 38 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 72 % des déplacements domicile-travail se font en voiture. Aussi, comme le rappelle la feuille de route Néo Terra 2, « *plus que jamais, la mobilité décarbonée est la grande affaire de notre temps* ».

Un grand plan vélo présenterait plusieurs avantages. Sur le plan culturel, cette mesure permettra à chaque nouvelle génération de se familiariser avec la pratique quotidienne du vélo. Sur le plan social, elle permettra l'accès à la mobilité à moindre coût à un public jeune, souvent en proie à des difficultés financières. Sur le plan écologique, elle s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions gouvernementales en faveur de la neutralité carbone, et pourrait intégrer les discussions en cours sur le volet « mobilités » du CPER. Sur le plan de la santé, elle répond à la nécessité de faire de l'activité physique. Et enfin, sur le plan économique, elle pourrait faciliter le développement de la filière de production régionale et favoriser la création d'emplois locaux. C'est pourquoi nous réitérons notre proposition afin que la Région s'engage à prêter un vélo à chaque jeune le souhaitant pendant la durée de sa scolarité ou de sa formation.

*Amendement présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
UDI et Territoires



## CONSEIL RÉGIONAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### Amendement n° 9 à la délibération n° 1 :

#### NéoTerra

AMBITION 5 – SE DÉPLACER ET HABITER DANS DES TERRITOIRES ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire

Dans les orientations régionales, ajouter une partie intitulée : « *Encourager la pratique quotidienne en adoptant un plan vélo ambitieux* ».

Dans cette partie, intégrer :

- Le soutien aux infrastructures cyclables ;
- L'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- La sensibilisation, la promotion et la formation à la pratique cyclable auprès des lycéens.

#### Exposé des motifs :

Le développement des mobilités douces et plus particulièrement des déplacements à vélo est un véritable enjeu pour notre Région qui, jusqu'à présent, adopte une lecture trop restrictive de ses compétences en matière de mobilités.

On lit dans la délibération que « *les déplacements domicile-travail en voiture concernent encore 80% des Néo-Aquitains* ». Pour encourager l'usage quotidien du vélo, il faut déployer des mesures véritablement structurantes et incitatives comme l'aide à l'acquisition, le soutien à la réalisation d'infrastructures ou la sensibilisation des jeunes. Ces mesures pourraient être portées dans le cadre de l'adoption d'un Plan Vélo tel que mis en œuvre dans plusieurs autres régions.



## **Amendement N°9 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 58, au sein des orientations de l'action régionale contenues dans l'objectif 1 de l'ambition 5 intitulé « Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire », ajouter l'orientation suivante :**

*« - Soutenir raisonnablement le développement du réseau routier :*

*· Participer aux études et au financement des infrastructures routières d'intérêt régional au regard de leur impact en matière de désenclavement des territoires ou de décongestion des axes existants. »*

### **Exposé des motifs :**

La stratégie régionale de mobilité ne peut pas se résumer aux seuls transports collectifs. Pour la très grande majorité des Néo-Aquitains, la voiture demeurera indispensable pour les déplacements du quotidien. S'il importe de proposer des alternatives crédibles à la voiture, le Conseil régional doit rester pragmatique et offrir des solutions de mobilité pour tous.

Aussi, il s'engage à participer aux études et au financement des grands projets routiers régionaux qui représentent un enjeu majeur d'aménagement du territoire ou de décongestion des axes existants. Ecologie et investissements routiers ne sont pas incompatibles.



## **Amendement N°10 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

**En page 59, au sein de l'objectif 1 de l'ambition 5 intitulé : OBJECTIF 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire remplacer le paragraphe suivant :**

*«Déployer des stations de location de vélos à assistance électriques (VAE) en libre-service sur certaines lignes de TER : exemple de la ligne TER Royan-Angoulême. Ce test grandeur nature (25 stations, près de 170 vélos), permet de tester une nouvelle solution autour des gares d'un même bassin de vie.»*

**Par :**

*« Mettre en place des stations de location de vélos à assistance électrique en libre-service le long des lignes de TER, afin de créer un réseau complémentaire autour des gares. Ce système s'appuiera sur une billetterie régionale interopérable, simplifiant les déplacements quotidiens entre les gares. »*

### **Exposé des motifs :**

Nombre d'usagers du train habitant à proximité d'une gare et dont la destination est elle-aussi proche d'une gare, ne favorisent pas l'utilisation du vélo pour ces déplacements. En effet, il est malheureusement inconcevable de laisser son vélo stationner sur la voie publique la journée et la nuit en raison du risque de vol, et il reste encore peu pratique de prendre le train avec son vélo pour des raisons évidentes d'accessibilité et d'encombrement, sans parler de l'atmosphère parfois pesante régnant sur les lignes et de certains trains surchargés.

Aussi, il serait totalement judicieux d'instaurer dès à présent des VAE en libre-service initiés par la Nouvelle-Aquitaine, dont les stations se trouveront le long de chaque ligne, à proximité de chaque gare. On pourra donc via un même abonnement, prendre un vélo pour rentrer chez soi depuis la gare ou se rendre sur son lieu de travail. L'utilisateur pourra dès lors prendre et laisser un vélo directement en gare.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Groupe des élus du Rassemblement National  
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

---

Cela favorisera l'usage du vélo, du train, et réduira d'autant le nombre d'usagers se rendant en gare via leur voiture.



**Ambition 5 - objectif 2**

page 60

❖ **Amendement n°13**

**avant** « *Aider à la massification de la rénovation énergétique en visant des rénovations globales, performantes et bas carbone grâce au co-financement du dispositif SARE, et aux conseillers France Renov', avec pour objectifs régionaux 120 000 logements par an ayant fait l'objet d'une rénovation thermique intégrant le confort hiver/été (dont 30 000 rénovations globales performantes et complètes / + 10 000 tous les 5 ans) ; accompagner financièrement la rénovation des logements sociaux (25 M€ sur FEDER 21-27 pour rénover 7 500 logements) ; »*

**ajouter :**

- « Favoriser et financer sur le territoire néo-aquitain des structures d'accompagnement mutualisées, expertes, neutres et indépendantes, portant des missions d'intérêt général sur la rénovation thermique, la sobriété énergétique et l'étude d'opportunité d'énergies renouvelables et de récupération au profit de tous les publics : particuliers, copropriétés, collectivités locales et entreprises dans l'objectif de réduire drastiquement la consommation d'énergie et les émissions de GES. Des structures initiées par des collectivités locales pour répondre à leurs besoins et pouvant compléter, entre autres, l'offre des espaces Conseil France Renov' existant. »

**Exposé des motifs :**

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dont l'objectif est la neutralité carbone à l'horizon 2050 doit se décliner à l'échelle régionale.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 confère aux Régions le chef de filât en matière de climat-air-énergie et du développement durable du territoire.

La loi Transition Énergétique du 17 août 2015, a donné des responsabilités aux Régions sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements.

Cet amendement vise à augmenter le déploiement de l'accompagnement neutre et indépendant des particuliers, des collectivités et des entreprises pour accélérer la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette feuille de route Néo Terra, il est regrettable que le graphique sur les émissions de GES, page 6, soit arrêté à 2020 car elle ne peut être considérée comme une année de référence (période COVID).

Les émissions du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) sont en forte hausse entre 1990 et 2019 : + 25,4 %. La consommation énergétique régionale n'a baissé que de 5,5 % en 10 ans (de 2010 à 2020). Pour atteindre les objectifs, il faudrait la réduire d'autant (5,5 %) tous les deux ans d'ici 2030. La consommation régionale d'énergie est même en augmentation en 2021 : + 8 % en 2021 par rapport à 2019 (source. AREC).

D'autre part, 13,4 % des néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté (dont 1 enfant sur 3) et 25 % des ménages sont en précarité énergétique contre 15,7 % en 2018. L'amplification des opérations de réhabilitation du parc social et étudiant est également plus que nécessaire.

Nous savons que seul un conseil d'expert de proximité qui accompagne les ménages, les collectivités et les entreprises peut générer des passages à l'acte en termes de rénovation thermique performante de bâtiments. Le passage à l'acte c'est non seulement la baisse des factures énergétiques mais c'est aussi un facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour les territoires.

Pour une solidarité territoriale et entre néo-aquitains ou comment Néo Terra peut être une réponse à Néo Societas, nous proposons ces ajouts dans la feuille de route.

**Ambition 6 - objectif 1**

page 66

❖ **Amendement n°14**

**après** « *Orientations de l'action régionale* »

**ajouter :**

- « Sortir des modes d'élevages présentant des risques sanitaires qui portent atteinte à la bien-traitance animale, à la protection des milieux et à une production alimentaire de qualité
- Conformément au modèle défendu par de nombreux citoyens consommateurs, par de nombreuses associations et par le GIEC qui appelle à *"adopter un modèle alimentaire sain et durable qui nécessite une diminution drastique des produits carnés"*, la Région s'engage à :
  - o encourager et valoriser largement des modèles d'élevage durables, extensifs, responsables et respectueux de la bien-traitance animale ;
  - o accompagner les entreprises développant de nouvelles pratiques d'élevage et d'abattage plus respectueuses des animaux, notamment en promouvant la connaissance de l'aide compensatoire à l'amélioration de la bien-traitance animale ;
  - o ne pas accompagner l'installation, ni soutenir l'investissement pour du matériel de méga fermes d'élevage qui ne respectent pas ce cahier des charges ;
  - o introduire dans le cahier des charges de la commande publique, une condition n'autorisant plus l'achat par la Région, que ce soit pour des repas ou des cadeaux, des produits carnés issus de ce modèle d'élevage industriel qui ne respecte pas les principes de l'agroécologie. »

**Exposé des motifs :**

L'élevage intensif est responsable de nombreux méfaits sanitaires et impacte largement les exigences de bien-traitance animale que la Région s'est engagée à respecter dans son périmètre.

La Nouvelle-Aquitaine compte 224 fermes-usines, soit environ 7 % du nombre total en France. Ce chiffre nous rappelle qu'en France, 60 % des animaux d'élevage sont concentrés dans 3 % des fermes d'élevage.

Pour prévenir les crises sanitaires dans les élevages et promouvoir un autre type d'élevage, les éleveurs doivent être pleinement accompagnés dans un objectif de transition vers des modes de productions plus respectueux de l'environnement, plus durables et plus respectueux de la condition animale.



## **Amendement N°11 à la délibération 01 : NéoTerra**

### **Amendement**

#### **Modification de l'Objectif 2 de l'Ambition 6, remplacer le paragraphe suivant situé en page 68 :**

*« Accompagner le secteur de la santé dans les transitions : diminuer de 30 % les déchets du secteur de la santé ni récupérables ni transformables d'ici 2030. »*

#### **PAR :**

*« Accompagner le secteur de la santé dans les transitions vers une réduction des déchets ni transformables ni récupérables, en s'assurant que les objectifs de diminution soient réalistes et progressifs, prenant en compte les capacités opérationnelles des établissements de santé et en fournissant les soutiens nécessaires pour la transition »*

### **Exposé des motifs :**

L'objectif de réduction des déchets est une composante cruciale de notre transition écologique. Toutefois, les mesures prises doivent être réalistes et adaptées aux spécificités des établissements de santé, qui sont des espaces hautement sensibles. Nous observons une contradiction préoccupante dans les politiques actuelles : d'une part, on prône la réduction des déchets, et d'autre part, on assiste à la fermeture de services internes essentiels comme les cuisines et les lingerie des hôpitaux. Ces fermetures entraînent une hausse de l'utilisation de produits jetables et une augmentation des déchets, sans parler des coûts supplémentaires et de l'impact environnemental du transport.

Une gestion efficace des déchets dans le secteur de la santé doit concilier une hygiène irréprochable, des procédures pragmatiques qui allègent les charges opérationnelles, et une maîtrise des coûts qui évite les dépenses superflues. Cet amendement appelle à une révision des pratiques actuelles pour s'assurer que nos efforts en matière d'écologie ne viennent pas compromettre l'efficacité et l'économie de nos services de santé, ni ignorer les risques sanitaires liés à une gestion inadéquate des déchets.



Il est de notre responsabilité de mettre en place une stratégie de gestion des déchets qui soit à la fois écologique et adaptée aux réalités complexes des établissements de santé.

Cela signifie investir dans des solutions qui réduisent réellement les déchets à la source, optimiser les services internes pour minimiser la dépendance aux produits jetables et au transport, et garantir que toutes les mesures prises respectent l'impératif de sécurité sanitaire.

En somme, cet amendement vise à garantir une approche équilibrée et pragmatique de l'écologie dans le secteur de la santé, qui accompagne sans imposer, et qui reflète un véritable engagement envers la protection de l'environnement et la santé publique.



**Ambition 7 - objectifs 1 et 2**

page 72

❖ **Amendement n°15**

**avant** « 4. Conclusion »

**ajouter :**

« AMBITION 7 : DOTER LA RÉGION D'OUTILS DÉMOCRATIQUES POUR FAVORISER LES EXPRESSIONS CITOYENNES ET POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF 1 : Mettre en place une convention citoyenne régionale

En confier les modalités d'organisation (nombre de citoyens tirés au sort, moyens, calendrier des débats, date de remise des propositions, etc.) à un groupe de travail pluraliste ouvert au CESER et à toutes les formations politiques présentes dans l'assemblée régionale.

Nommer un garant indépendant de la mise en œuvre de toute la procédure.

OBJECTIF 2 : Suivre la feuille de route Néo Terra

Créer un groupe de suivi avec comme membres : les élus de tous les groupes, les membres du Ceser, les représentants syndicaux. »

**Exposé des motifs :**

Dans cette feuille de route Néo Terra, on note des notions de processus démocratiques dans les ambitions mais comme le souligne le CESER : « *le processus démocratique souligné justifierait d'être plus ambitieux, L'Assemblée préconise ainsi de compléter la feuille de route par l'ajout d'un « pilier » démocratique, qui pourrait se nourrir d'une mobilisation plus large des réseaux d'acteurs et de citoyens et citoyennes, y compris parmi les plus exclus ou défavorisés, ceux dont le travail du CESER a pu démontrer les capacités à exprimer une parole collective et à formuler des projets en lien avec des enjeux de société. Il s'agit aussi de mieux prendre en compte l'ensemble des composantes sociales dans la construction de ces politiques de transition, en incluant notamment, au même titre que les autres acteurs et partenaires sociaux concernés, les organisations syndicales.* »

La dimension démocratique est indispensable pour mener la transition écologique dans la justice sociale. La Nouvelle-Aquitaine, plus grande région de France, à la croisée d'immenses enjeux environnementaux et sociétaux, a l'opportunité de montrer la voie par la mise en place d'une convention citoyenne régionale pour la transition écologique. Cette initiative régionale pionnière démontrerait que les élus régionaux ont pris en compte les attentes d'expression des Néo-aquitaines et Néo-aquitains et qu'ils ont conscience que poursuivre à l'identique la gouvernance régionale n'est pas une option.

**VŒU – GROUPE PS, PP & APPARENTES**  
**« Pour le maintien de l'Aide Médicale d'Etat »**

*Séance Plénière du 13 novembre 2023*

A l'heure où le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine vote sa nouvelle politique NEO TERRA, incluant une dimension essentielle d' « Une seule santé » (*One Health*), **les élus ne peuvent que s'opposer fermement au projet national de suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), contraire aux principes de droits humains, ainsi qu'à rebours des enjeux de santé publique.**

L'AME est un dispositif indispensable aux personnes étrangères, résidant sur le territoire français, et dont les ressources sont inférieures à 810 euros par mois, qui leur permet d'accéder aux soins.

Le Sénat a adopté un amendement le 7 novembre 2023, dans le cadre du projet de loi « immigration », mettant fin à l'AME et lui substituant un dispositif dégradé. Cet amendement, s'il était voté à l'Assemblée nationale, limiterait l'accès aux soins primaires, à la prévention, et la prise en charge des pathologies chroniques de la population visée, impactant sa santé et sa qualité de vie. **Il est encore temps que les élus de la représentation nationale maintiennent pleinement l'AME.**

Toutes les études démographiques démontrent que notre système de protection sociale est globalement méconnu des migrants. **L'ensemble de la communauté de santé publique témoigne en ce sens** : les bénéficiaires de l'AME n'ont pas migré pour raison de soins, mais pour fuir la misère et l'insécurité. En conséquence, la suppression de ce dispositif n'aura aucun impact sur les flux migratoires.

Les conditions de vies précaires des migrants sur le territoire français les exposent à des risques de santé importants. Ne plus soigner cette population, particulièrement exposée, irait **à l'encontre de tous les enjeux de santé publique**. Faut-il encore rappeler, à l'heure de la dynamique d'« Une seule santé » (*One Health*), que la dégradation de la santé d'une population peut entraîner celle de l'ensemble de la population ?

Aussi, dans le contexte de crise profonde que traverse le système de soins, et en particulier les services d'urgences de l'hôpital public, **il serait irresponsable de contribuer à l'aggravation des conditions de travail des soignants déjà exsangues.** La

suppression de l'AME, qui limitera considérablement l'accès aux soins, engendrerait un recours multiplié aux soins d'urgence. Nous ne pouvons pas accepter de faire peser cette charge supplémentaire de soins sur ces services et leurs personnels. **Le Gouvernement doit entendre l'appel des soignants** qui ne peuvent plus assumer à eux seuls des décisions politiques éloignées de leurs réalités.

La suppression de l'AME entraînerait des conséquences majeures et intolérables, tant pour les individus qui en bénéficient, que pour la population et que pour l'ensemble du système de santé.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 13 novembre 2023 demande au gouvernement de ne pas sacrifier la santé des personnes étrangères, ainsi que celle de l'ensemble de la population, et de maintenir l'AME.**



groupe

**ÉCOLOGISTE  
SOLIDAIRE  
& CITOYEN**

Région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 13 novembre 2023

## **Créer un écosystème régional sur l'éolien offshore flottant**

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

L'éolien offshore flottant est le maillon fort de la transition énergétique :

- posé au large de l'océan au-dessus des zones de grande profondeur, il capte la puissance régulière et plus intense des vents et respecte le zonage maritime.
- relié au fond marin par des lignes d'ancrage, il ne nécessite aucune fondation et préserve la biodiversité marine.
- loin des côtes, il limite les nuisances sonores et visuelles.

En France, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vise une capacité de production installée de 2,4 GW en 2023 et entre 5,2 et 6,2 GW en 2028 dont une part de l'éolien offshore flottant est appelé à augmenter en 2028, 7 projets sont en cours ou en prévision. L'ADEME estime le potentiel de l'éolien offshore à 140 GW.

Un parc de 3 éoliennes peut produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 50 000 habitants pour une capacité installée de moins de 30 MW.

En juin dernier, le Président de la République a annoncé un objectif plancher de 40 GW d'éolien offshore pour 2050 soit environ 25 % de notre besoin en électricité.

L'éolien flottant représente une technologie prometteuse qui a fait l'objet de nombreuses expérimentations et démonstrateurs depuis 2009 (technologie éprouvée pendant 5 ans au Portugal). La ferme pilote est une étape essentielle du développement technique et économique. C'est un préalable au développement d'une filière industrielle nationale et pourquoi pas en Nouvelle-Aquitaine.

Nous disposons d'un terreau favorable de techniciens pointus issus de l'industrie aéronautique et automobile en reconversion, qui a connu des difficultés sur notre territoire - fermeture de l'usine Ford à Blanquefort (33) ou des Fonderies du Poitou à Ingrandes (86) - en capacité de mettre toutes leurs compétences au service de la construction des différents types de flotteurs.

En 2022, le chiffre d'affaires global de la filière a approché l'an dernier 2 Mds € dont un quart est réalisé à l'export.

L'éolien offshore flottant est donc une filière d'avenir qui contribuerait à la réindustrialisation de notre Région et au développement de l'emploi, répondant à nos objectifs en termes d'énergies renouvelables et de réduction de nos émissions de GES.

**Le Conseil régional réuni en séance plénière le 13 novembre 2023 réaffirme son soutien au développement de l'ensemble de la filière éolien flottant, notamment via Aquitaine Blue Energies et le consortium des 4 ports de la région (Bayonne, Rochefort Tonnay, Bordeaux et La Rochelle).**

**Il soutiendra la candidature de ce consortium à l'AMI éolien flottant porté par l'Etat dont c'est la compétence de planification maritime.**



Séance plénière du 13 novembre 2023

**Pour un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'expérimentation du panier bio hebdomadaire à destination des femmes enceintes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine**

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

L'INSERM a publié un rapport\* sur les effets des pesticides sur la santé en 2013, actualisé en 2021. Il s'appuie essentiellement sur les données issues de la littérature scientifique disponible en date du premier trimestre 2020, soit plus de 5300 documents rassemblés à partir de l'interrogation de différentes bases de données (PubMed/Medline, Scopus, Cairn...) et des recherches complémentaires effectuées par les experts ou en collaboration avec le Pôle d'expertise collective de l'INSERM.

Ce rapport indique entre autres que pour la population générale, l'exposition par voie orale et digestive est considérée par les études scientifiques comme la voie la plus importante d'exposition aux pesticides. Plusieurs parties de ce rapport sont consacrées aux risques encourus par les femmes enceintes à cette exposition. Il est donc crucial de permettre aux femmes enceintes de pouvoir s'alimenter avec des aliments dépourvus de pesticides de synthèse.

**Considérant que :**

La grossesse est une période nécessitant une nutrition optimale pour assurer la santé maternelle et fœtale ;

Les produits biologiques étant connus pour leur qualité nutritionnelle supérieure, leur absence de pesticides et d'additifs chimiques de synthèse, et leur contribution à la préservation de nos écosystèmes ;

La Nouvelle-Aquitaine est une région majeure concernant la production AB, offrant une opportunité unique d'accès à des denrées de haute qualité pour les habitants. En outre, la démarche peut permettre d'accélérer la transition agricole dans nos territoires et de renforcer nos liens et partenariats avec les EPCI pour une santé globale ;

Dans un contexte de précarité grandissante, de nombreuses femmes enceintes font face à des contraintes financières qui limitent leur capacité à acheter des produits biologiques, ce qui peut entraîner des effets préjudiciables ;

\* <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10641>

**Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en assemblée plénière s'engage à la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des EPCI portant sur la mise en œuvre de dispositifs permettant la gratuité d'un panier bio hebdomadaire pour toutes les femmes enceintes le souhaitant.**

Ce programme visera à fournir un soutien nutritionnel essentiel aux futures mères et à leurs bébés à naître. Cette déclinaison via l'AMI pourrait envisager :

- La distribution hebdomadaire d'un panier bio comprenant notamment des fruits, des légumes, des produits laitiers et autres denrées essentielles ;
- L'établissement de partenariats avec des producteurs locaux et des agriculteurs biologiques dont les lycées agricoles pour garantir la proximité de l'approvisionnement ;
- La création d'un système d'inscription simple et accessible pour les femmes enceintes, afin de garantir une participation facile et équitable ;
- La promotion de l'éducation nutritionnelle pour les bénéficiaires, y compris des ateliers sur la préparation de repas sains ouverts aux deux parents.

Notre région souhaite à travers cette politique devenir un modèle d'excellence en matière de santé maternelle et infantile conformément au PRSE4 et à la politique « One Health ». Dans un premier temps, une enveloppe de 2 M€ sera consacrée à cet AMI dans le budget 2024, pour amorcer l'expérimentation s'inscrivant dans le champ plus global de la sécurité sociale de l'alimentation.



## Question orale concernant la réouverture de la ligne Agen-Auch

*Rapporteur : Sébastien Delbosq*

Le 21 juin 2022, notre assemblée adoptait à l'unanimité une motion en faveur de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Agen-Auch ; motion qui faisait suite à l'annonce de sa réouverture pour le fret.

Un an et demi plus tard, la remise en service de cette ligne, qui devait être effective entre fin 2022 et début 2023 pour le transport de fret, n'a toujours pas eu lieu. Depuis la fermeture de la ligne, plus de 6 500 camions par an se sont reportés sur cet itinéraire. À cela s'ajoutent des services de bus quotidiens qui aggravent la congestion de cette route déjà surchargée et accidentogène.

Nous ne remettons pas en question la volonté régionale affichée à ce sujet, mais force est de constater que rien n'avance : les travaux semblent interrompus et il est difficile de trouver des entreprises partenaires pour reprendre le projet.

**Par conséquent, ma question est directe : la ligne aurait dû rouvrir il y a près d'un an pour le fret et elle a été approuvée pour le transport de passagers. Cependant, aujourd'hui, seuls les camions et les bus utilisent cet itinéraire. Où en sommes-nous réellement avec ce projet et avons-nous enfin un calendrier réaliste pour sa concrétisation ?**

## Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous

Séance plénière du 7 novembre 2023

*Le Conseil régional présentait, en juillet 2019, sa première feuille de route Néo Terra, dédiée aux transitions écologiques, énergétiques et agroécologiques. Le CESER avait alors salué cette démarche, véritablement innovante tant dans son assise scientifique que par sa dimension transversale et intégratrice.*

*Quatre ans plus tard, le Conseil régional a souhaité réactualiser Néo Terra, pour en renforcer et en élargir les dynamiques. S'il soutient pleinement la démarche portée par cette grande feuille de route transversale, le CESER peine à en trouver le souffle et la concrétisation dans le document.*

*Néo Terra 2 constitue ainsi une première réponse - inachevée - aux préoccupations exprimées par l'Assemblée socioprofessionnelle régionale à travers « Néo Societas » et différents travaux. La nouvelle feuille de route se traduit par des avancées notables, qui mériteraient toutefois d'être approfondies pour répondre, de manière plus structurante, à l'urgence environnementale et sociale. Dans cette perspective, le CESER identifie cinq principaux axes de préconisations :*

- *Conforter les « fondations » de Néo Terra, en les appuyant sur :*
  - *une expertise scientifique réaffirmée afin d'éclairer, en particulier sur le nouveau champ des transitions sociales, les choix régionaux ;*
  - *une meilleure prise en compte des dynamiques (coopérations, initiatives...) déjà à l'œuvre dans les territoires afin « d'embarquer » l'ensemble des acteurs dans les transitions.*
- *Positionner Néo Terra comme une véritable feuille de route politique, porteuse d'une vision globale et explicitant clairement des choix stratégiques affirmés. A ce titre, le CESER regrette que Néo Terra 2 ne mette pas plus clairement en avant les ruptures, les bifurcations à prendre pour transformer en profondeur notre modèle de développement.*
- *Formaliser, dans une approche véritablement globale, systémique et transversale, l'intégration des dimensions sociales et de santé globale. Si l'ouverture du champ des transitions, liant environnement et société, mérite d'être saluée, la proposition reste toutefois très en deçà de l'esprit et de l'ambition que le CESER avait porté dans sa contribution Néo Societas dans sa certitude que les transitions environnementales ne pourront se faire sans une profonde transformation sociale et culturelle.*
- *Renforcer l'ambition démocratique sans laquelle il ne saurait y avoir de transition environnementale et de transformation sociale. Produit d'une réflexion sans doute un peu trop technocratique, Néo Terra gagnerait à s'enrichir d'un volet « démocratique », qui pourrait se nourrir d'une mobilisation plus large des réseaux d'acteurs, des partenaires sociaux et des citoyen.nes.*

- **Se donner les moyens des ambitions affichées, en faisant « vivre » Néo Terra en Nouvelle-Aquitaine. Cette déclinaison plus opérationnelle devra s'appuyer sur :**
  - **des éco-socio-conditionnalités exigeantes, positionnées comme un levier central des transitions dans la politique régionale ;**
  - **la définition du cadre de coopérations et de partenariats dans lequel s'inscrit Néo Terra, permettant sa diffusion et son intégration et articulation en Nouvelle-Aquitaine et au-delà. La contractualisation avec les territoires infrarégionaux sera un levier à pleinement mobiliser dans cette perspective, de même que les coopérations interrégionales et transfrontalières, sur lesquelles la Région est fortement active ;**
  - **une politique volontariste de promotion des initiatives vertueuses en région, permettant « d'embarquer » l'ensemble des acteurs dans les transitions ;**
  - **le déploiement progressif du « budget vert », qui suppose un accompagnement méthodologique visant à éclairer la prise en compte dans ce nouveau support des enjeux soulevés par Néo Terra 2 ;**
  - **la définition des modalités d'évaluation de la feuille de route, permettant, dans quelques années, d'en réinterroger les choix stratégiques et les modalités.**

Quatre ans après le vote de la première feuille de route, le Conseil régional engage la révision de Néo Terra. Le CESER avait alors salué l'approche globale portée par ce document, qui marquait l'ambition d'intégrer les enjeux du climat et de la biodiversité dans les politiques régionales. La nouvelle feuille de route Néo Terra s'inscrit à juste titre dans le double constat d'une accélération des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, ainsi que de l'ampleur des inégalités sociales et territoriales qui fracturent la société. C'est donc avec attention que l'Assemblée a examiné le projet de révision de cette « boussole » de l'action régionale, dans ses dimensions d'abord transversales, puis thématiques.

## Néo Terra 2 : un positionnement à clarifier, une ambition à continuer de construire

### Une dimension scientifique perdue ?

L'une des principales innovations de la première feuille de route Néo Terra résidait dans l'expertise scientifique sur laquelle elle a été construite : associant les travaux de plus de 450 scientifiques, les rapports *AcclimaTerra* et *Ecobiose* dressaient un constat alarmant du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, sur lequel le Conseil régional a construit sa feuille de route. Force est de reconnaître que, quatre ans plus tard, l'esprit de cette démarche s'est quelque peu perdu.

Le CESER relève ainsi que la révision des parties environnementales de la feuille de route ne semble pas avoir été menée à l'aune de données scientifiques actualisées lorsque cela aurait été pertinent. Mais c'est surtout sur la dimension sociale, nouveau champ exploré par Néo Terra 2, que cette absence est la plus préjudiciable. Une mise en perspective à partir de telles données et travaux scientifiques avec les objectifs et intentions affichés aurait permis de donner une portée plus grande aux engagements de la Région sur les différents champs d'actions.

Enfin, l'absence de bilan<sup>1</sup> – même intermédiaire au regard de l'échéance – de Néo Terra 1 interroge. Des éléments évaluatifs, ou tout au moins un premier bilan, auraient en effet permis d'éclairer les choix du Conseil régional à l'heure de revisiter sa feuille de route. Le CESER souhaite que la dimension évaluative soit réellement présente dans Néo Terra 2, selon des modalités et des indicateurs pertinents à définir dès la phase de déclinaison opérationnelle de la feuille de route. Cela permettra, dans quelques années, d'en réinterroger les choix stratégiques et les modalités de mise en œuvre au regard de la situation.

<sup>1</sup> Le rapport Néo Terra valant rapport de développement durable ne pouvant être considéré comme un bilan, mais s'apparentant plutôt à un rapport d'activité.

## Un document « entre-deux » qui occulte l'ambition politique de transformation

Le CESER note avec intérêt la volonté de renforcer la transversalité des politiques régionales et apprécie le regroupement des objectifs en six ambitions qui rend le document plus lisible et compréhensible. Elle rend en revanche plus difficile l'appréciation de l'évolution qu'apporte cette nouvelle version au regard des objectifs initialement présents dans Néo Terra 1.

L'Assemblée s'interroge par ailleurs sur le statut et le positionnement de la nouvelle feuille de route, qui oscille en permanence entre cadrage stratégique et mise en œuvre opérationnelle. Le document apparaît ainsi comme un entre-deux entre :

- une feuille de route d'orientation politique, qui aurait impliqué un format plus court et centré sur des ambitions à atteindre et des trajectoires que l'exécutif souhaite poursuivre ;
- et un document de déclinaison opérationnelle, qui aurait nécessité une description plus détaillée des conditions de mise en œuvre ainsi que des indicateurs de suivi.

Ainsi, tandis que le format du document proposé donne à voir des éléments opérationnels recoupant les différents champs d'intervention du Conseil régional, il manque, dans sa dimension politique, d'une vision globale et transversale qui explicite clairement des arbitrages et choix politiques assumés (quoi remplacer ? quoi abandonner ? quels aménagements ? etc.).

Alors que Néo Terra est présentée comme la « boussole » de l'action de la collectivité, son articulation avec les autres documents stratégiques régionaux (schémas notamment) gagnerait à être précisée. SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP,... recouvrent en effet des thématiques transversales avec Néo Terra qui mériteraient d'être davantage mises en évidence et pensées ensemble.

### Propositions du CESER :

- **Positionner Néo Terra comme une véritable feuille de route d'orientation politique, porteuse d'une vision globale et explicitant clairement les arbitrages et choix politiques affirmés.**
- **Expliciter et assurer l'articulation de Néo Terra avec les autres documents stratégiques régionaux, et en particulier les schémas.**

## Transitions : continuité ou bifurcation de notre modèle de développement ?

Les dimensions environnementales, énergétiques et agroécologiques étaient déjà au cœur de la première feuille de route. Si l'ambition régionale est bien d'accélérer et de massifier les transitions dans ces domaines, la mise à jour de la feuille de route ne permet pas véritablement de mettre en exergue les principaux changements ou réorientations opérés par rapport à la version 2019.

Le CESER regrette que le document ne mette pas davantage l'accent sur les transformations profondes et les ruptures que les transitions vont rendre indispensables. Il aurait ainsi souhaité que la notion de sobriété, à laquelle l'ambition 4 fait référence, irrigue structurellement la stratégie régionale : du fait de la limitation des ressources et des moyens, elle est au cœur des choix et des arbitrages permettant d'assurer à la population l'ensemble des services et des biens essentiels. Dans le même sens, si le document en fait le constat, les ambitions sont souvent réduites à la compensation des effets, certes nécessaire, mais qui ne doit pas occulter l'indispensable action sur les facteurs de ces inégalités. Quelle réflexion et quelles actions autour du partage des richesses comme vecteur d'équité et d'égalité ?

Le contexte auquel nous sommes toutes et tous confronté.es nécessite d'engager de profondes transformations des modèles de production et de consommation, des comportements, et non pas de s'accommoder d'actions de compensation. S'il souhaite impulser des inflexions, le document semble se situer sur une logique de continuité, alors que c'est bien un changement de modèle qui s'impose. Le CESER renvoie à ses travaux « *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de repenser demain* »<sup>2</sup>, qui illustrent la nécessité de ruptures, de bifurcations de nos modèles de développement, en s'appuyant sur les besoins et les droits humains ou écologiques en construction.

<sup>2</sup> [Rapport "COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine: l'urgence de repenser demain"](#), séance plénière du 15 décembre 2020.

### Propositions du CESER :

- **Intégrer plus fortement la sobriété comme enjeu environnemental, mais aussi économique, sanitaire et social, des transitions à conduire.**
- **Mettre en avant l'exigence même de ruptures, de bifurcations à prendre pour transformer en profondeur nos modèles de développement en s'appuyant sur les besoins et les droits humains ou écologiques en construction.**

## Une ouverture aux dimensions sociales et de santé globale qui reste à inscrire dans une approche systémique

### *Le CESER salue l'intégration de la dimension sociale, notamment en direction de la jeunesse*

En inscrivant comme ambition l'ancrage des solidarités au cœur des transitions, avec des objectifs relevant principalement des politiques éducatives, de jeunesse, de formation, d'emploi et d'insertion, Néo Terra entend répondre au constat d'urgence sociale identifié et affirmé en introduction<sup>3</sup>. De ce point de vue, le CESER salue la prise de conscience et l'effort d'intégration de cette dimension sociale, en particulier à destination de la jeunesse, dans la nouvelle feuille de route.

Transition environnementale et transformation sociale sont étroitement liées : changement climatique, perte de biodiversité... Ces problématiques et les mesures qui y sont apportées en réponse sont elles-mêmes susceptibles de contribuer à accentuer les ruptures d'égalité et les situations de précarité déjà existantes. Le CESER attire toutefois l'attention du Conseil régional sur le risque d'ambiguïté d'un message qui laisserait entendre que cette ambition sociale ne se concevrait qu'au regard des transitions climatique et écologique : l'ambition de transformation sociale constitue bien une condition et un enjeu à part entière.

### *... qui reste toutefois très en deçà de l'esprit et des ambitions portées dans Néo Societas*

Si l'ouverture au champ social est donc positive, la proposition reste très en deçà de l'esprit et des ambitions que le CESER avait souhaité porter dans Néo Societas. A travers cette contribution, l'Assemblée entendait proposer une grande feuille de route transversale, complémentaire et articulée à Néo Terra, consacrée aux enjeux d'inégalités et de transformation sociale. L'essence de la démarche était de mettre en cohérence économie, environnement et société, de mobiliser de façon résolue, transversale, globale et systémique, les compétences de la Région pour contribuer à lutter contre les inégalités, les précarités, les discriminations qui minent la cohésion sociale et permettre à chacune et à chacun de vivre mieux, d'être en mesure de mieux trouver sa place, à l'abri de la précarité et dans un environnement préservé. *In fine*, il s'agissait d'ouvrir de nouvelles lignes d'horizon pour répondre à un enjeu majeur de la période : choisir et ne pas subir les transitions, projeter la société dans un nouvel horizon commun plus serein et plus durable.

Or Néo Terra 2 reste encore très fortement articulé autour des enjeux climatiques, énergétiques et écologiques. Les ambitions en matière de solidarité et de santé sont certes traitées mais la vision globale et systémique fait largement défaut, les objectifs sont moins précis ou moins étayés. Si le CESER se félicite en particulier de la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations, cela semble toutefois insuffisant à l'égard des enjeux actuels<sup>4</sup>. La démarche devra être poursuivie en intégrant des objectifs ambitieux dans les futurs processus de modification des schémas régionaux.

L'intégration de la dimension sociale ne peut donc être considérée pour le CESER que comme une première étape qui reste à approfondir pour véritablement irriguer l'ensemble des ambitions, au même titre que les enjeux environnementaux. Pour cela, le Conseil régional gagnera à s'appuyer sur des travaux de recherche en sciences sociales<sup>5</sup>. Le CESER rappelle ici sa proposition de constituer un comité scientifique interdisciplinaire Néo Societas, réunissant experts et chercheurs de haut niveau sur les questions identifiées. Cela permettrait d'amener, au-delà des indispensables éléments d'état des lieux et d'analyse, un regard extérieur novateur pour aider à repousser un peu les limites de ce que l'on croit possible/faisable/souhaitable.

<sup>3</sup> En référence notamment aux travaux du CESER sur Néo Societas et sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine : [Rapport "Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine"](#), séance plénière du 22 mars 2023 ; [Contribution « Néo Societas » : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon. Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale](#), séance plénière des 14 et 15 juin 2022.

<sup>4</sup> Le CESER constate le rôle accordé à deux dispositifs – le Plan d'action « Réaliser l'égalité » et les éco-socio-conditionnalités – et insiste sur le besoin de garantir leur efficacité.

<sup>5</sup> Sur cette question, se reporter également aux développements précédents sur la dimension scientifique de Néo Terra.

## Une seule santé (« One health ») : l'impératif d'une ambition transversale

Dans le même esprit d'ouverture, la nouvelle feuille de route Néo Terra porte une nouvelle ambition autour d'une approche unifiée de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes. La dimension « One health », qui s'attache à la santé du vivant, doit ainsi mettre au centre l'enjeu pour toutes et tous (humains, animaux, végétaux...) de vivre en bonne santé, dans un souci de coexistence et d'interrelations équilibrées entre les différentes dimensions du vivant. Cet enjeu participe à « faire société » de façon globale.

Le CESER salue l'approche globale portée par l'ambition n° 6, mais regrette que la vision systémique fasse là aussi défaut. Une approche transversale et globale, irriguant l'ensemble des politiques régionales sur la base de choix forts, est là aussi nécessaire faute de quoi l'ambition affichée risque d'en rester au stade de déclaration d'intention.

### Propositions du CESER :

- **Porter une approche véritablement globale, transversale et systémique des transformations sociales et de « One health », en s'appuyant sur les pistes de réflexion ouvertes par le CESER dans sa contribution Néo Societas.**
- **Constituer un Comité interdisciplinaire Néo Societas pour apporter l'expertise sur les questions sociales et sociétales.**

## Pas de transition environnementale, économique et sociale sans ambition démocratique

### Une réflexion encore trop technocratique...

Si elle marque un souci d'écoute des analyses et préconisations portées par le CESER, la nouvelle feuille de route reste le produit d'une réflexion encore trop « technocratique ». Or, comme cela est souligné, il y a un véritable enjeu de portée culturelle et démocratique autour de l'appropriation des ambitions et objectifs de cette feuille de route, d'évolution des pratiques sinon des comportements. De ce point de vue, l'utilisation du terme « acceptabilité » dans le document interroge : il a un caractère descendant, en supposant qu'il s'agit de travailler l'adhésion des populations bénéficiaires aux politiques qui les concernent, alors qu'il devrait plutôt s'agir d'améliorer la participation même de ces populations aux décisions.

### ... qui conduit le CESER à proposer l'introduction d'un volet « démocratique » dans Néo Terra

La dimension démocratique n'est certes pas totalement éludée et émerge plus ou moins explicitement dans plusieurs ambitions et dans le propos conclusif de la feuille de route qui indique « *convaincre nos citoyens nécessite un processus démocratique patent et constant* », se référant au lancement de « *cahiers des solutions* ». Pour le CESER, le processus démocratique souligné justifierait d'être plus ambitieux. L'Assemblée préconise ainsi de compléter la feuille de route par l'ajout d'un « pilier » démocratique, qui pourrait se nourrir d'une mobilisation plus large des réseaux d'acteurs et de citoyen.nes, y compris parmi les plus exclus ou défavorisés, ceux dont le travail du CESER a pu démontrer les capacités à exprimer une parole collective et à formuler des projets en lien avec des enjeux de société.

Il s'agit aussi de mieux prendre en compte l'ensemble des composantes sociales dans la construction de ces politiques de transition, en incluant notamment, au même titre que les autres acteurs et partenaires sociaux concernés, les organisations syndicales.

**« Néo Terra : favoriser les expressions et initiatives citoyennes  
pour un renouveau démocratique en région »**

**Ce nouveau pilier pourrait s'articuler autour de quatre orientations complémentaires :**

- **Impliquer les citoyen.nes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ou dispositifs qui les concernent, en s'appuyant pour cela sur les instances déjà existantes et en mobilisant les réseaux d'acteurs et les structures participatives comme les conseils de développement dans les territoires.**
- **Favoriser les expressions, stimuler les imaginaires et les initiatives de transformation sociale.**
- **Contribuer à la pluralité de l'information, à l'éducation aux médias et aux usages numériques dans un monde en transition.**
- **Consulter et concerter sur les politiques de transition en construction les organisations syndicales représentatives au niveau régional des branches ou secteurs traités, au même titre que les autres acteurs et partenaires sociaux concernés.**

## **« Faire vivre » Néo Terra en Nouvelle-Aquitaine**

### *Faire des éco-socio-conditionnalités un levier des transitions environnementales et sociales*

Le CESER regrette que la nouvelle feuille de route ne positionne pas plus clairement les éco-socio-conditionnalités comme un levier central de mise en place des ambitions sociales et environnementales. Elles participent en effet, sur leur principe, à accompagner, soutenir et encourager l'ensemble des bénéficiaires de l'action régionale dans ces transitions.

S'il a accueilli très favorablement la démarche du Conseil régional, le CESER avait exprimé une certaine déception quant au manque d'ambition du dispositif. Il invite à nouveau le Conseil régional à aller plus loin, en engageant des démarches plus efficaces et exigeantes pour faire évoluer les modèles productifs et de développement. Dans cet esprit, le CESER sera attentif à la démarche d'évaluation qui devra accompagner la mise en place de la démarche depuis 2023.

### *Mieux connecter Néo Terra aux dynamiques territoriales*

La nouvelle feuille de route laisse l'impression d'une élaboration partiellement déconnectée des dynamiques à l'œuvre, à différentes échelles, dans les territoires comme à l'extérieur de la région. Le CESER note ainsi un décalage dans le document : alors que les ambitions et objectifs formulés mettent en perspective des enjeux qui impliquent l'ensemble des acteurs et le territoire régional dans son ensemble, les parties opérationnelles se limitent souvent à présenter les actions menées par la collectivité.

Néo Terra paraît ainsi avoir occulté une double dimension, qui aurait gagné à être pensée dès l'élaboration du document, et non seulement au moment de sa déclinaison opérationnelle :

- la dimension coopérative, à l'échelle régionale mais aussi à l'extérieur des frontières de la région (Eurorégion par exemple), qui n'est que peu – voire pas – évoquée. Le CESER regrette, en particulier, que les coopérations interrégionales et transfrontalières, sur lesquelles la Région est fortement active, soient absentes de Néo Terra 2. Ces dimensions de coopération et de contractualisation constituent pourtant des leviers d'entraînement pour la diffusion des orientations présentées dans les territoires, et ont également vocation à mettre cohérence des politiques publiques régionales et territoriales, d'autant que d'autres territoires voisins portent des ambitions du même ordre<sup>6</sup>. Les contractualisations avec les territoires infrarégionaux doivent être pleinement mobilisées dans cette perspective ;
- les initiatives, les projets menés dans les territoires et dont le déploiement participerait aux objectifs affichés. La Région doit tenir compte et valoriser ces actions vertueuses qui se développent en dehors de la politique régionale si elle veut, à juste titre, « embarquer »

<sup>6</sup> Exemple : la Cop 28 qui s'est tenue en octobre 2023 qui réaffirme l'enjeu d'une transition juste vers une énergie propre, compatible avec l'ensemble des contextes territoriaux.

l'ensemble des acteurs dans les transitions. Elle devrait ainsi afficher sa volonté de créer les conditions d'un effet levier de ces initiatives isolées, en facilitant par exemple la diffusion des bonnes pratiques, la mise en commun des expériences ou encore la création d'outils communs...

### *Une feuille de route dont l'efficacité dépend non seulement d'une volonté politique affirmée mais aussi de la solidité des partenariats et d'une relation de confiance avec les acteurs en région*

La portée des ambitions affichées par le Conseil régional dans cette feuille de route repose certes sur le volontarisme de la collectivité mais aussi sur la qualité et la solidité des partenariats indispensables à établir pour réaliser les objectifs mentionnés.

Une bonne coordination de l'action publique en région, aussi bien avec l'État qu'avec les collectivités de niveau infrarégional, sera donc indispensable. S'il paraît difficile en ce sens de conférer au Conseil régional un rôle de « pilote », il lui incombe, par sa capacité d'insuffler, une mission d'animation forte de la démarche induite par la feuille de route Néo Terra. Pour le CESER, une meilleure coordination et articulation de l'action publique autour des ambitions et orientations de Néo Terra est une clé de sa réussite.

Dans le même sens, l'engagement de la société civile et des acteurs privés en région est affaire d'incitation mais aussi de confiance dans la détermination à faire vivre Néo Terra et Néo Societas. C'est un travail qui demande du temps et qui donne sa pleine mesure à la dimension et à l'ambition démocratique et culturelle qui doivent accompagner la mise en œuvre de cette feuille de route.

### *Un budget régional à adapter aux ambitions*

Au-delà des ambitions portées, le CESER sera attentif au déploiement, dès 2024, de la nouvelle feuille de route. Il note que le document comporte un volet relatif aux enjeux de financement, en soulignant l'inadéquation de la structure des recettes de la collectivité eu égard aux ambitions et objectifs poursuivis. Le CESER partage ce constat, qui milite en faveur d'une révision par l'État du modèle fiscal régional.

Le Conseil régional s'est engagé à l'élaboration dès 2024 d'un « budget vert » permettant de mesurer les dépenses réalisées en lien avec la transition climatique et écologique. Le CESER souligne à nouveau avec intérêt l'engagement de la Région dans cette démarche. Compte tenu de la complexité des méthodologies à mettre en œuvre, ce n'est que progressivement que le budget vert pourra couvrir les différents axes environnementaux. Il convient donc de rappeler qu'une application rigoureuse de la réglementation environnementale et de la séquence Eviter, réduire, compenser (ERC) pour les projets, plans et programmes portés ou soutenus par la Région permet l'intégration des enjeux environnementaux.

Si la mise en place du « budget vert » adapté aux enjeux du changement climatique et de la biodiversité s'appuie sur des méthodologies déjà éprouvées, il est indiqué que tel n'est pas le cas pour les dimensions sociales et sociétales qui devront être construites « d'ici quelques années ». Dans cette perspective, le CESER propose la mise en place d'une « task force » composée de scientifiques et/ou d'experts, afin d'éclairer les choix de la collectivité de la Nouvelle-Aquitaine et d'établir un cadre permettant d'intégrer ces dimensions dans la construction et la mobilisation de son budget. Afin de mieux répondre aux ambitions de Néo Terra 2, cette approche pourrait être complétée par l'adoption d'un budget sensible au genre et aux discriminations.

#### **Propositions du CESER :**

- **Renforcer les éco-socio-conditionnalités des aides régionales pour en faire un véritable levier de transformation et garantir la cohérence environnementale et sociale de l'action régionale.**
- **Penser la feuille de route, dès sa conception, autour des contractualisations, coopérations et dynamiques de transition déjà à l'œuvre dans les territoires afin d'embarquer l'ensemble des acteurs.**
- **Poser le cadre de coopérations et de partenariats avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, indispensable pour faire vivre et diffuser l'effet Néo Terra en Nouvelle-Aquitaine.**
- **Faciliter le déploiement progressif du « budget vert » par un accompagnement méthodologique visant à éclairer la prise en compte des enjeux soulevés par Néo Terra 2, et le compléter par une approche sensible au genre et aux discriminations.**

***En complément de l'appréciation globale portée sur la nouvelle feuille de route, le CESER a souhaité formuler différentes observations plus précises sur les ambitions proposées. Ces remarques n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des sujets traités, et ne présentent en conséquence aucun caractère d'exhaustivité. Elles doivent plutôt être conçues comme un premier regard sur les thématiques développées, identifiant ici des attentes, là des points d'attention ou là encore des propositions de l'Assemblée socioprofessionnelle régionale.***

### Ambition n°1 : « Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir »

Le CESER salue l'orientation volontariste de cette ambition et sa mise en avant comme première ambition. Cependant celle-ci devrait mieux intégrer les dimensions sociale, démocratique et économique permettant l'atteinte des objectifs fixés. L'enjeu est davantage celui de l'adaptation de nos pratiques et de l'économie aux enjeux environnementaux que le contraire.

L'Assemblée socioprofessionnelle invite le Conseil régional à veiller à davantage de cohérence entre les objectifs annoncés et leur traduction opérationnelle. Le CESER a en effet pu constater que des règlements d'intervention ou des projets accompagnés financièrement<sup>7</sup> entraînent parfois en contradiction avec les objectifs fixés. De la même manière, le CESER s'interroge sur certaines formulations et certains choix sémantiques qui mériteraient d'être clarifiés pour une meilleure appréhension des intentions politiques du Conseil régional. C'est le cas de la mention de « zéro destruction nette » de zones humides dont le dernier terme invite à faire l'impasse sur le principe d'évitement de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » pourtant mentionnée par ailleurs dans le projet de délibération<sup>8</sup>.

Ce manque de visibilité a également été relevé au sujet de l'objectif visant à « garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous ». Selon le CESER, ce dernier mériterait en effet d'avoir une vue plus précise sur la façon dont la politique régionale se construit en résonnance avec les objectifs du SRADDET et, plus généralement, en cohérence avec la stratégie nationale. Alors que des évolutions importantes sont en cours, le recours à la notion d'énergie décarbonée ne suffit pas pour décrire les trajectoires à construire du mix énergétique nucléaire/énergies renouvelables. Le CESER rappelle que le développement des projets à vocation énergétique ne doit pas se faire au détriment des autres enjeux environnementaux.

Le CESER a noté avec attention, au regard des potentiels de notre région, l'orientation de la politique de développement des énergies renouvelables en faveur de la géothermie, en particulier celle de surface. C'est une démarche qu'il salue dans la mesure où elle fait écho à l'une des préconisations formulées dans son rapport sur les conditions du « développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine »<sup>9</sup>. Il aurait néanmoins apprécié que ce changement impactant soit davantage mis en exergue et les raisons de ce choix clairement explicitées. De façon plus globale, le CESER estime qu'il est important que la feuille de route décline la politique régionale concernant le mix énergétique. Cette dernière gagnerait à s'inscrire dans une véritable politique de filières, ce qui permettrait d'intégrer les aspects fondamentaux d'emploi et de formation à la construction et au déploiement de sa stratégie.

Enfin, le CESER s'accorde à relever l'importance de la participation des citoyennes et des citoyens à la gouvernance tout en rappelant la nécessité d'une concertation plus large, notamment en ce qui concerne les zones d'accélération des énergies renouvelables<sup>10</sup>, dont l'objectif est de favoriser l'implantation d'installations terrestres de production. Enfin sur les deux enjeux essentiels, au regard de leur implication au niveau social, que sont les mobilités et le bâtiment, les secteurs les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, il s'interroge sur la manière dont le Conseil régional entend, à travers cette feuille de route, franchir un cap en matière de décarbonation.

<sup>7</sup> Exemples : [Avis sur le règlement d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole](#), séance plénière du 10 octobre 2023 ; Avis délibéré n° 2023-100 de l'Autorité environnementale sur l'aménagement d'une zone d'activité économique (ZAE) et d'un site de production de ballons dirigeables à Laruscade (33) adopté lors de la séance du 19 octobre 2023 / Projet *Flying Whales*.

<sup>8</sup> Page 64 du projet de délibération au sujet du Port de Bayonne « *Les enjeux environnementaux sont intégrés dès l'amont des réflexions : création d'espaces de biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur, expérimentations dans le domaine du génie écologique, application de la séquence Éviter Réduire compenser (ERC)...* »

<sup>9</sup> [Rapport sur le « Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ? »](#), séance plénière du 21 septembre 2023.

<sup>10</sup> Outil de planification territoriale créé par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023.

## Ambition n°2 : « Ancrer les solidarités au cœur des transitions »

Le CESER salue l'intégration des objectifs sociaux, en particulier sur le volet « jeunesse » et l'égalité femmes-hommes, qui reste toutefois insuffisante au regard de l'approche systémique proposée dans la démarche Néo Societas. Au regard des orientations et objectifs portés par la présente feuille de route, le CESER appelle à une approche plus transversale de l'ambition sociale à l'instar de celle retenue pour l'ambition n°6 « Une seule santé ». Il suggère ainsi de compléter ce volet par une orientation complémentaire « Favoriser l'accès aux droits sociaux pour les Néo-aquitains », reprenant des objectifs énoncés dans d'autres parties de cette feuille de route (accès à une énergie décarbonée, accès à une alimentation saine et de qualité et solidarité alimentaire, accès à l'emploi, accès aux transports et à la mobilité, accès au logement, accès à la santé).

L'atteinte de l'égalité femmes/hommes et l'abolition de toutes les discriminations sont des marqueurs essentiels de la justice sociale permettant d'emmener la population dans ces transitions. Cependant la notion « d'ascenseur social » questionne le CESER. Les jeunes générations devront poursuivre les transformations, s'adapter aux changements et participer à la construction d'une société durable. En cela leur formation et les enseignements associés sont indispensables. Plutôt que se limiter à financer des formations strictement techniques, il serait bénéfique de se fixer comme ligne d'horizon l'augmentation du niveau de formation des néo-aquitain.es (socles de compétences transverses, à tous niveaux) avec l'objectif de leur permettre de s'adapter aisément au fur et à mesure que les technologies et activités de leur domaine évoluent<sup>11</sup>. Des modules complémentaires au sein de formations déjà existantes, et une exploitation plus conséquente et contrôlée de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST), pourraient permettre d'accompagner ces évolutions.

### *Anticiper les nouveaux métiers et accompagner les évolutions des métiers liés aux transitions*

Pour la structuration d'un système de formation, voire de certaines filières nouvelles et émergentes liées aux transitions, il est indispensable de développer une approche prospective et d'identifier les thématiques et sujets nécessitant de former à court, moyen et plus long termes, des professionnel.les. Cela doit se faire sans attendre l'expression massive de besoins immédiats de la part des employeurs<sup>12</sup>. En termes de méthodologie, le CESER considère que la mise en place d'un système formation structuré dans le domaine des transitions est indissociable d'un travail dans une logique de filières impliquant les branches professionnelles. Il relève par ailleurs les risques liés à un accès à l'information insuffisant sur les formations existantes et à des effets d'opportunité découlant du manque d'anticipation stratégique. Par ailleurs, une prise en compte plus affirmée des sciences humaines et sociales est nécessaire de façon transversale, en particulier pour l'enseignement supérieur.

Il conviendra, plus spécifiquement, de prendre en compte et d'accompagner, par la structuration d'espaces d'échanges et par la formation continue, le chantier sur les évolutions spécifiques des métiers et professions du travail social (seulement abordés dans la feuille de route sous l'angle de la transition écologique des instituts de formation). Au-delà de la formation des professionnel.les, le Conseil régional doit soutenir et accompagner l'appropriation par les usager.es des enjeux de sobriété énergétique dans leur quotidien (auto-réhabilitation de l'habitat accompagnée,...).

### *Sécuriser l'accès aux formations et l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi*

Le CESER partage par ailleurs les objectifs de sécurisation de l'accès aux formations et d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, tout comme l'intention affichée par le Conseil régional en conclusion de faire valoir son droit à l'expérimentation. C'est pourquoi, considérant l'enchevêtrement des compétences, des dispositifs et des interventions publiques dans ce domaine, le CESER réitère sa préconisation formulée dans le rapport sur la pauvreté d'une expérimentation régionale d'inclusion par le travail et pour l'emploi, consistant à favoriser la coordination et les synergies entre acteurs territoriaux

<sup>11</sup> Comme le CESER l'a souligné dans son [Rapport sur "L'orientation tout au long de la vie en Nouvelle-Aquitaine"](#), séance plénière des 17 et 18 juin 2020.

<sup>12</sup> Cette recommandation s'inscrit dans la continuité de plusieurs avis du CESER tout au long de la mandature 2018-2023 :

1) [Avis sur "le schéma régional des formations sanitaires et sociales \(SRFSS\) pour la période 2019-2023"](#), séance plénière du 13 décembre 2018 ;

2) [Avis sur le « Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles \(CPRDFOP\) »](#), séance plénière du 21 juin 2018 ;

3) [Avis « Réduction des tensions de recrutement : adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 »](#), séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

4) [Avis « Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 »](#), séance plénière des 11 et 12 octobre 2022 ;

5) [Avis « Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles \(CPRDFOP\) »](#), séance plénière des 3 et 4 octobre 2023.

impliqués en matière d'orientation, de formation, d'insertion et d'emploi, en s'appuyant sur le réseau des ERIP<sup>13</sup> et des délégués territoriaux « formation-emploi ». Le CESER estime que le Conseil régional, au croisement de ses compétences en matière de formation professionnelle, de jeunesse, d'économie et d'emploi, serait pleinement légitime pour engager une telle expérimentation, qui pourrait se traduire par une orientation spécifique de la feuille de route.

Le CESER appelle enfin l'attention du Conseil régional, au regard de la situation préoccupante et des difficultés d'accès à un logement abordable, sur la nécessité de relever le niveau de ses objectifs dans ce domaine, en lien avec ses partenaires.

### **Ambition n°3 : « Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires »**

Le CESER salue l'intégration des enjeux alimentaires en lien avec les transitions agroécologiques. Le sujet de l'alimentation tend en effet à prendre une importance de plus en plus sensible dans les transitions, et en particulier dans l'approche « une seule santé ». L'accès au droit à l'alimentation pour toutes et tous pourrait être le guide de l'action régionale. La réflexion menée dans plusieurs territoires autour d'un projet de sécurité sociale de l'alimentation, que le CESER a invité à expérimenter, donne des pistes en ce sens.

De la même manière le CESER ne peut que partager le souhait de tendre vers des pratiques plus vertueuses, réduisant l'utilisation des intrants de synthèse (sortie des CMR et glyphosates d'ici 2025, sortie des pesticides à l'horizon 2030) et l'utilisation des énergies fossiles et favorisant la préservation des ressources. Le document devrait mieux mettre en évidence que l'atteinte de ces objectifs ne sera possible qu'en coopération avec l'ensemble des acteurs alors que le monde agricole est soumis à un ensemble de difficultés conjoncturelles et systémiques, économiques, sociales et techniques, pour les atteindre. Le CESER s'interroge sur les différentes expérimentations menées dans le cadre des projets emblématiques<sup>14</sup> qui posent désormais la question du recueil des bonnes pratiques qui mériteraient d'être étendues. L'expérimentation doit laisser la place au déploiement des actions vertueuses.

Le Conseil régional devrait mieux mettre en valeur les pistes qui permettent l'atteinte de ces objectifs et l'articulation avec ses propres compétences en la matière. L'importance des défis à relever et des freins à lever doit amener à une réflexion en profondeur sur ces sujets. Le CESER a tenté d'y contribuer dans son rapport « Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine »<sup>15</sup>, dans lequel il appelait à l'élaboration d'un « plan alimentaire territorial 2050 » dans la région reposant, en particulier, sur une gouvernance plus ouverte.

Plus spécifiquement, l'attention du Conseil régional est attirée sur les conséquences inflationnistes, tant sur les consommateurs que sur les agriculteurs, d'une massification de la conversion de « l'ensemble des exploitations agricoles » vers l'agroécologie. Cette massification engendre des questions sur le pouvoir d'achat des Français.es et sur la concurrence entre les agriculteurs et agricultrices français.es et étranger.es qui ne sont pas soumis.es aux mêmes règles sanitaires et sociales. Ces questions ne peuvent pas être résolues par le seul Conseil régional, qui devra s'associer étroitement avec l'Etat.

### **Ambition n°4 : « Innover pour une économie responsable et durable »**

L'ambition s'appuie très largement sur le SRDEII, qui avait marqué un vrai virage vers la prise en compte du développement durable et les éco-socio-conditionnalités. Le CESER avait salué cette réorientation de l'économie régionale pour répondre aux défis énergétique, environnemental, économique et sociétal actuels<sup>16</sup>. Pour l'Assemblée socioprofessionnelle régionale, ce schéma représente un accélérateur des transitions en cours et doit donc participer concrètement au développement de nouveaux modes de production fondés sur une utilisation raisonnée des ressources. Il s'agit d'une ambition politique forte qui doit être corrélée avec des moyens financiers tout aussi forts et la mise en place d'éco-socio-conditionnalités. Le CESER regrette cependant que la dimension sociale, particulièrement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, n'ait pas été davantage développée. Cette dimension devrait être d'autant plus développée que Néo Terra a pour ambition de lier plus étroitement développement économique, transformation sociale et transition écologique.

<sup>13</sup> Espaces Régionaux d'Information de Proximité.

<sup>14</sup> Exposées dans l'encadré de la page 41 du projet de délibération.

<sup>15</sup> [Rapport "Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine"](#), séance plénière des 23 et 24 mars 2021.

<sup>16</sup> [Avis sur le SRDEII](#), séance plénière des 14 et 15 juin 2022. Voir aussi la [contribution du CESER sur la révision du SRDEII](#), séance plénière du 15 mars 2022.

Le CESER souhaite enfin attirer l'attention sur deux points plus spécifiques :

- l'innovation et l'évolution des pratiques doivent être pensées dans une démarche globale où chacun des éléments participe de la réussite de la démarche. C'est le cas notamment du report modal du transport routier de marchandises vers le fer pour lequel les investissements en matière d'infrastructures sont une des clés de réussite ;
- l'indispensable anticipation des futurs métiers au regard des transitions en cours est bien évoquée. Toutefois, le CESER pourrait inviter le Conseil régional à aller plus loin en établissant une véritable stratégie d'anticipation qui devra intégrer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (Conseil régional, représentant.es des entreprises et représentant.es des salarié.es) afin de prendre en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux<sup>17et18</sup>.

### **Ambition n°5 : « Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés au changement climatique »**

Le CESER partage les orientations portées dans cette cinquième ambition. Il tient toutefois à souligner que les enjeux « mobilité » et « logement » ne renvoient pas seulement à des questions climatiques, mais aussi sociales, comme l'a souligné le récent rapport du CESER « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ».

Le CESER rappelle par ailleurs la nécessité de proposer une vision globale de la stratégie régionale de la mobilité, articulée autour d'une forte ambition ferroviaire, qui n'est pas aujourd'hui suffisamment explicite et lisible. Cela nécessite ainsi de changer d'échelle en matière d'investissement afin de remettre à niveau et moderniser le réseau ferré existant à la hauteur des ambitions affichées et pouvoir soutenir un véritable « choc d'offre » ferroviaire<sup>19</sup>.

Au-delà de ces observations générales, le CESER :

- rappelle qu'il est important d'accompagner les transitions en facilitant les mobilités contraintes, notamment le report modal vers des moyens décarbonés, en s'assurant que les conditions de réussite soient réunies ;
- insiste sur l'importance de penser un urbanisme résilient et ainsi répondre aux défis à venir tout en préservant les espaces<sup>20et21</sup> ;
- attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de prendre en compte la réalité des situations vécues dans les territoires, et notamment les différences qui peuvent exister, par exemple entre les territoires urbains et ruraux.

### **Ambition n°6 : « Prévenir et soigner : une approche unifiée de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes »**

Le CESER partage et soutient cette ambition et les orientations qui lui sont associées, celles-ci rejoignant des préconisations qu'il a précédemment formulées, que ce soit dans le cadre de sa contribution au Plan Régional Santé-Environnement n°4<sup>22</sup> ou encore récemment sur le Projet Régional de Santé<sup>23</sup>, étant donné le caractère global des déterminants de santé<sup>24</sup>. Il souligne en particulier l'intérêt de l'articulation des orientations exposées entre les ambitions 1 (« reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir »), 2 (« accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires ») et 6 (« Une seule santé ») et la volonté d'accentuer la transversalité de cette question. C'est aussi pourquoi il propose que cet aspect participe au mécanisme des éco-socio-conditionnalités, afin de garantir la pertinence écologique et sociale des actions financées par la Région et leur cohérence.

<sup>17</sup> [Rapport "Les évolutions du travail en Nouvelle-Aquitaine révélées par la crise de la COVID-19"](#), séance plénière des 10 et 11 octobre 2023, à paraître prochainement.

<sup>18</sup> [Contribution du CESER à la révision du SRDEII](#), mars 2022.

<sup>19</sup> [Contribution sur l'élaboration du volet "mobilité" du CPER 2021-2027](#), séance plénière des 10 et 11 octobre 2023.

<sup>20</sup> [Rapport "COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de repenser demain"](#), séance plénière du 15 décembre 2020.

<sup>21</sup> [Rapport Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine](#), séance plénière du 3 juillet 2019.

<sup>22</sup> [Contribution "Plan Régional Santé-Environnement 4.pdf"](#), séance plénière des 8 et 9 décembre 2022.

<sup>23</sup> [Avis sur le "Projet Régional de Santé 2023-2028"](#), séance plénière du 21 septembre 2023.

<sup>24</sup> Voir également l'[Expression "Bien commun, droit pour tous : la santé exige une politique à la mesure des besoins actuels et futurs de la société"](#), séance plénière des 17 et 18 juin 2020.

Le CESER invite plus particulièrement le Conseil régional à prendre en compte les aspects suivants :

- sur le volet « formation », le CESER rappelle l'importance de repenser le système de formations sanitaires et sociales<sup>25</sup> :
  - introduire des modules transversaux sur le « prendre soin » dans l'ensemble des formations sanitaires et sociales, y compris pour les professions moins reconnues ou structurées ;
  - valoriser et accompagner des reconversions depuis et vers les métiers de la santé et du lien social, en reconnaissant les compétences acquises dans certaines professions connexes (animateurs, éducateurs sportifs en sport-santé...);
- la constitution de communautés professionnelles de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé ;
- le rôle spécifique et important des activités et associations sportives dans la prévention en santé ;
- l'intégration des structures représentatives des usagers de santé et certains réseaux associatifs œuvrant avec ou auprès des personnes précaires dans la future communauté régionale « Une Seule Santé ».



#### Proposition du Bureau

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires & Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX

Et du Groupe de travail Égalité et lutte contre les discriminations

Animateur.trices : Anne COUVEZ et Ahmed SERRAJ



#### Vote sur l'avis du CESER

« Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous »

**112 votants**

**85 pour**

**17 contre**

**10 abstentions**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**

Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

<sup>25</sup> Comme le CESER l'a souligné dans son [rapport "Acteurs et publics du soin et du lien social en Nouvelle-Aquitaine : quels parcours pour quels besoins ?"](#), séance plénière du 11 octobre 2022.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>